

2017

Rapport financier



Rapport financier 2017

GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

04 Comptes
consolidés

134 Rémunération
des dirigeants Groupe

138 Comptes annuels
de la Section générale

FONDS D'ÉPARGNE CENTRALISÉ À LA CAISSE DES DÉPÔTS

180 Comptes annuels
du fonds d'épargne



Préambule

1. NOTRE MODÈLE

« La Caisse des dépôts et consignations et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le Groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités locales et peut exercer des activités concurrentielles. [...] La Caisse des dépôts et consignations est un investisseur de long terme et contribue, dans le respect de ses intérêts patrimoniaux, au développement des entreprises. »

Article L518-2 du Code monétaire et financier (modifié par la loi de modernisation de l'économie de 2008).

NOTRE MODÈLE EST UNIQUE

Placée sous la surveillance et la garantie du Parlement, la Caisse des Dépôts est la seule institution financière en Europe à pouvoir se prévaloir de la protection de la nation, ce qui lui confère indépendance et autonomie. Groupe public, elle est constituée d'un Établissement public et de filiales. Depuis 1816, notre mission première est de « recevoir, conserver et rendre les valeurs qui nous sont confiées ».

NOTRE RAISON D'ÊTRE : L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

À l'écoute des évolutions du pays, nous assurons des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques nationales et locales : Financement du logement social, Développement des entreprises, Transition écologique et énergétique.

Mobilisé avant tout pour le développement économique du pays et de tous ses territoires, le Groupe se distingue par un positionnement unique : laisser le temps à l'innovation et à la croissance durable.

NOTRE MISSION D'INVESTISSEUR DE LONG TERME

Nous investissons sur le long terme au service du développement économique du pays avec nos offres de prêts, nos fonds propres et nos mécanismes de garantie sans contribution du budget de l'État. Nos ressources stables et diversifiées proviennent de la gestion de nos actifs financiers, de nos activités d'investisseurs et de nos filiales, généralement créées par la Caisse des Dépôts pour répondre à un besoin d'intérêt général. Nous agissons dans des secteurs aussi variés que la protection de personnes, la mobilité, le logement, l'immobilier, les loisirs et le tourisme, le financement des entreprises, le numérique, l'énergie et l'environnement...

Notre capacité à innover, à inventer de nouvelles formes de coopération avec nos partenaires et nos clients nous permet d'anticiper, d'accompagner, d'accélérer les grands changements que connaît la société française, et en particulier ceux qui nécessitent des investissements massifs.

2. NOS ACTIVITÉS

MANDATS ET DÉPÔTS

Tiers de confiance, la Caisse des Dépôts assure la gestion des mandats et des fonds publics et privés qui lui sont confiés.

Nous gérons en toute sécurité les fonds qui nous sont confiés : des

consignations à la protection des avoirs des personnes vulnérables en passant par les dépôts des notaires et des autres professions juridiques. Banquier de la Sécurité sociale, nous délivrons des prestations de gestion bancaire, administrative et financière, dans le cadre de mandats qui nous sont confiés par l'État, et développons une activité de fiduciaire. Tiers de confiance, nous gérons pour le compte de l'État, une partie des enveloppes du Programme d'Investissements d'Avenir. Nos principaux clients sont le service public de la justice (notaires, administrateurs et mandataires judiciaires...), la Sécurité sociale et les acteurs publics d'intérêt général (organismes de logement social, établissements publics locaux...).

Nous centralisons, gérons et transformons en toute sécurité l'épargne réglementée (livret A, LDDS, LEP) en prêts à très long terme au service de l'intérêt général, notamment le logement social, la politique de la ville et les investissements de long terme des collectivités locales. Les ressources qui ne sont pas consacrées aux prêts sont investies en actifs financiers afin de contribuer à la rémunération de l'épargne populaire, et d'assurer sa liquidité tout en finançant l'économie.

ENTREPRISES

Le groupe Caisse des Dépôts est le premier investisseur institutionnel dans le capital des entreprises françaises. En soutenant notamment les ETI et les PME dont les projets sont porteurs de croissance, nous remplissons une de nos missions fondatrices : contribuer au développement économique du pays.

Nous apportons aux entreprises des solutions de financement nécessaires à toutes les étapes de leur développement, en prêt et fonds propres, en particulier sur les segments les moins couverts par le marché, ainsi que des garanties pour permettre le financement des projets les plus risqués. Nous leur donnons les moyens de leur croissance en mobilisant d'autres acteurs du capital-investissement et en recherchant des capitaux auprès de partenaires étrangers. Nous soutenons les secteurs d'avenir et proposons des solutions adaptées aux entreprises innovantes. Ainsi nous intervenons dans le dispositif des pôles de compétitivité et des Sociétés d'Accélération de Transfert de Technologies (SATT) que nous gérons pour le compte de l'État dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA).

Nous donnons aux entreprises les moyens de se développer à l'international : accompagnement des entrepreneurs et déploiement d'une gamme complète de financement à l'export (prospection, poste client, crédit acheteur et vendeur). Nous agissons en acteur de référence dans le financement de l'économie sociale et solidaire (ESS) en apportant notre soutien aux réseaux associatifs et en soutenant la création et la transmission de TPE. Nous aidons la recherche privée et publique à mieux valoriser ses portefeuilles de brevets, dans une dimension internationale. Nous contribuons à créer un écosystème favorable au développement des entreprises grâce à des partenariats privilégiés avec les acteurs locaux. Nous accompagnons les entreprises aux étapes clés de leur croissance : formation (pour permettre aux entrepreneurs d'identifier les facteurs de croissance et de s'initier aux différents leviers d'apprentissage) ; mise en réseau des chefs d'entreprise entre eux et avec des financeurs potentiels ; aide au conseil (notamment le conseil à l'export, la sensibilisation et l'orientation en fusions et acquisitions).

LOGEMENT ET IMMOBILIER

Acteur central du logement et de l'immobilier, le groupe Caisse des Dépôts participe activement à l'effort national de construction et à la transition énergétique du parc existant.

Nous mobilisons nos moyens aux côtés des pouvoirs publics et des acteurs de l'habitat pour accélérer la production de logements sociaux et

intermédiaires sur l'ensemble du territoire. Nous intervenons pour créer les conditions d'un retour des investisseurs institutionnels dans l'immobilier locatif « intermédiaire », notamment dans les zones en manque de logements, au plus près des bassins d'emplois. Nous développons une offre de logements abordables à destination des jeunes actifs et des étudiants et contribuons à la construction et à la rénovation de structures spécialisées. Nous couvrons également le financement des centres d'hébergement et de logements d'urgence pour les populations les plus fragiles. Pour répondre aux besoins du plus grand nombre, nos offres de logement sont adaptées à toutes les étapes de la vie. Nous assurons la rénovation et l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine immobilier public et privé existant. Nous proposons aux bailleurs sociaux et aux collectivités des solutions adaptées à leurs besoins. Notre offre de prêts permet notamment de financer des projets participant à la transition écologique et énergétique, ainsi que des travaux liés au désamiantage. Nous soutenons les acteurs locaux en investissant dans des projets d'immobilier tertiaire (centres commerciaux, d'affaires, de bureaux) et assurons un rôle de promoteur et de foncière pour les immeubles de bureaux.

ASSURANCE

Le groupe Caisse des Dépôts se positionne aux côtés des citoyens et leur propose, à chaque étape de leur vie, des solutions adaptées à leurs besoins de financement, de protection, de prévoyance, mais aussi de retraite.

Nous concevons et gérons des solutions en assurance vie, retraite, prévoyance, santé et couverture de prêts, distribuées par des partenaires bien implantés sur leur marché. Nous répondons aux besoins des entreprises, des collectivités territoriales, des mutuelles, des associations et des banques. Nous assurons 28 millions de personnes en prévoyance et protection, et 13 millions en épargne et retraite dans le monde. Nous répondons aux besoins de sécurité grâce à une gamme complète de produits de prévoyance : dépendance, décès, obsèques, accidents de la vie, santé et services à la personne. Nous aidons les familles à faire face aux incertitudes croissantes qu'elles connaissent en proposant un large éventail de contrats comme l'assurance vie. Nous proposons également aux particuliers des produits d'épargne retraite spécifiques, garantissant des revenus à vie. Nous fournissons une couverture des prêts pour les candidats à l'emprunt auprès de nombreux établissements financiers ainsi que pour les adhérents des mutuelles partenaires.

INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT

Nous intervenons dans la conception, le financement et l'exploitation de nos infrastructures et équipements publics. Nos solutions conjuguent innovation, performance économique et sens de l'intérêt général.

Nous investissons dans les infrastructures de demain : voies ferrées à grande vitesse, réseaux de tramways, ports, autoroutes, aéroports, réseaux de télécoms, équipements de gestion des déchets et d'eau, réseaux de transport d'énergie. Nous soutenons les projets locaux en proposant aux collectivités et aux Entreprises publiques locales (EPL) notre expertise des montages juridiques et financiers innovants, combinant capitaux publics et privés. Nous mobilisons nos partenaires pour orienter les fonds européens et internationaux vers les projets nationaux. Nous accompagnons les collectivités locales dans l'équipement numérique des territoires en apportant notre ingénierie et nos financements, notamment pour le déploiement des nouveaux réseaux à très haut débit (THD).

ÉCOLOGIE ET ÉNERGIE

Le groupe Caisse des Dépôts est entièrement mobilisé pour relever le défi écologique et énergétique que connaît le pays. Nous développons des solutions opérationnelles pour les entreprises au cœur des

territoires pour contribuer à une société plus performante, et plus sobre en consommation de ressources naturelles et d'énergie, et jouons un rôle pionnier en matière de préservation des milieux naturels et de la biodiversité.

Nous développons l'investissement forestier et la valorisation des métiers du bois que nous nous engageons à exploiter durablement. Nous gérons les actifs forestiers des investisseurs institutionnels français et d'un nombre croissant de groupements forestiers et de propriétaires privés. Premier opérateur de compensation écologique de la biodiversité, nous apportons des réponses concrètes aux enjeux de valorisation et de protection du patrimoine naturel en finançant sur le long terme des projets de restauration et de gestion d'espaces naturels en accord avec les acteurs locaux.

Nous renforçons nos engagements et développons de nouveaux métiers. Nous menons des projets collectifs de territoires dans une démarche de long terme et en faveur d'une plus grande cohérence écologique. Nous mettons en place des dispositifs financiers spécifiques pour accompagner les acteurs émergents du secteur et structurer les filières innovantes. Nous finançons des projets bas carbone, la production d'énergies renouvelables, des solutions d'économie d'énergie ainsi que des entreprises de la transition écologique et énergétique. Le Groupe, s'appuyant sur ses chercheurs et experts, contribue au débat public en y apportant des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement.

TOURISME ET LOISIRS

Le groupe Caisse des Dépôts est un acteur historique et important du tourisme et des loisirs en France. Notre ancrage territorial nous permet d'être le partenaire privilégié des collectivités locales, et de les accompagner dans leur projet de développement économique.

Nous soutenons les collectivités locales dans la définition de projets favorisant l'attractivité du territoire et la création d'emploi. Nous investissons dans les infrastructures touristiques et en assurons la maintenance et l'exploitation à travers, entre autres, du fonds France Développement Tourisme. Nous gérons les principaux domaines skiables français et développons des grands parcs de loisirs en Europe. Créateurs du fonds Tourisme Social Investissement (TSI), nous assurons la rénovation des hébergements et des équipements de loisirs. De plus, avec le Prêt participatif pour la rénovation hôtelière (PPRH), nous contribuons à la rénovation du parc immobilier touristique. Acteur d'une véritable politique publique de développement touristique, nous intervenons au service de l'intérêt général et jouons un rôle de cohésion sociale.

NUMÉRIQUE

Le groupe Caisse des Dépôts accompagne les collectivités locales dans l'équipement numérique de leurs territoires et intervient dans le développement des usages et services numériques innovants.

Nous apportons aux acteurs publics notre expertise en matière d'ingénierie et de financement pour accélérer l'aménagement numérique des territoires. Nous contribuons au financement et au déploiement des nouveaux réseaux à très haut débit (THD), y compris dans les zones à faible densité de population. Nous accompagnons les entreprises innovantes pour les aider à gagner en compétitivité et à structurer leur filière en France et à l'international. Nous intervenons dans le financement de l'innovation pour soutenir l'investissement des PME et ETI dans des projets d'intégration de nouvelles solutions numériques. Nous accompagnons les collectivités en contribuant au développement des différents écosystèmes numériques locaux : déploiement de télécentres, mise en place du plus grand incubateur d'entreprises numériques au monde (la Halle Freyssinet) et intensification de nos actions en direction de l'enseignement supérieur. Nous participons à des programmes innovants qui dessinent les contours de la ville de demain. Des transports à l'habitat, nous déployons des technologies intelligentes et améliorons la qualité du « vivre ensemble ». Nous accompagnons le déploiement de l'e-administration qui constitue un volet important de la réforme de l'État et de la modernisation du service public. En tant que fournisseur de service, nous développons une gamme de solutions de

confiance numérique, allant de la dématérialisation des procédures et des flux, à la conservation de l'intégrité des données qui nous sont confiées. Nous avons mis en place le compte personnel de formation (CPF) et nous en assurons la gestion. Nous gérons pour le compte de l'État les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence via un site dédié ouvert au public le 1^{er} janvier 2017.

3. LES CHIFFRES CLÉS

Le groupe Caisse des Dépôts

(en milliards d'euros)	2016	2017
Total du bilan consolidé	167,00	173,54
Capitaux propres part du Groupe (hors plus ou moins-values latentes)	24,30	25,27
Capitaux propres part du Groupe (y compris plus ou moins-values latentes)	34,20	37,26
Résultat net récurrent consolidé	1,56	1,97
Résultat net consolidé part du Groupe	1,78	1,91

Le fonds d'épargne

(en milliards d'euros)	2016	2017
Total prêts signés	17,30	17,00
Prêts logement social et politique de la ville	14,30	15,10
Prêts aux collectivités territoriales	2,90	1,90
Encours de prêts	182,00	185,10

Le fonds d'épargne

(en nombre de logements)	2016	2017
Construction/Acquisition logements	109 000	109 500
Réhabilitation logements	311 000	305 000
Dont réhabilitation thermique	40 600	42 300

4. NOTATIONS LONG TERME, COURT TERME DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

La Caisse des Dépôts, créée par la loi du 28 avril 1816, est un établissement public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. La Caisse des Dépôts est placée, de la manière la plus spéciale, sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative.

Les agences de notation considèrent la Caisse des Dépôts comme une agence d'État, bénéficiant par conséquent de la même note que la République française. Le tableau ci-après résume les notations long terme et court terme de la Caisse des Dépôts au 31 décembre 2017.

Notations	Standard & Poor's	Moody's	Fitch
Caisse des Dépôts	AA/ Stable/A-1 +	Aa2/ Stable/P-1	AA/Stable/ F1 +
EMTN & BMTN Programmes	AA	Aa2	AA
CD Programme	A-1 +	P-1	F1 +
Global CP Programme	A-1 +	P-1	F1 +

Relations investisseurs :

Financements court terme : CDC.TREASURY@caissedesdepots.fr

Financements long terme : EMTN-CDC@caissedesdepots.fr

Certification des comptes

Conformément à l'article L518-15-1 du Code monétaire et financier :

« Chaque année, la Caisse des dépôts et consignations présente aux commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances ses comptes annuels et consolidés, certifiés par deux commissaires aux comptes. »

Comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts au 31.12.2017

examinés et arrêtés par le directeur général
de la Caisse des Dépôts en date du 16 mars 2018

06	Faits marquants	11	Tableau de passage des capitaux propres
08	Compte de résultat consolidé	12	Tableau des flux de trésorerie
09	État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisés nettes d'impôts directement en capitaux propres	14	Information sectorielle
10	Bilan consolidé	16	Notes annexes aux états financiers consolidés



Sommaire

détaillé

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Faits marquants et événements postérieurs à la clôture	6
Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2017	8
État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisés nettes d'impôts directement en capitaux propres	9
Bilan consolidé au 31 décembre 2017	10
Tableau de passage des capitaux propres du 1 ^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017	11
Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'année 2017	12
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	13
Information sectorielle 2017	14

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe	16
2. Notes relatives au compte de résultat consolidé	29
2.1 Produits et charges d'intérêts	29
2.2 Produits et charges de commissions	29
2.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	30
2.4 Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	31
2.5 Produits et charges des autres activités	31
2.6 Charges générales d'exploitation	31
2.7 Coût du risque	32
2.8 Gains ou pertes nets sur autres actifs	32
2.9 Impôt sur les bénéfices	33
3. Notes relatives au bilan consolidé	34
3.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	34
3.2 Instruments dérivés de couverture - Actif et passif	36
3.3 Actifs financiers disponibles à la vente	37
3.4 Prêts et créances sur les établissements de crédit	38
3.5 Prêts et créances sur la clientèle	39
3.6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	40
3.7 Impôts courants et différés	41
3.8 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	42
3.9 Actifs et passifs non courants destinés à être cédés	43
3.10 Participations dans les entreprises associées et coentreprises	44

3.11 Immobilisations	52
3.12 Ecarts d'acquisition	54
3.13 Dettes envers les établissements de crédit	54
3.14 Dettes envers la clientèle	55
3.15 Dettes représentées par un titre	56
3.16 Compensation des actifs et passifs financiers	57
3.17 Provisions	57
3.18 Intérêts minoritaires	58

4. Engagements donnés et reçus

5. Juste valeur des instruments financiers	60
5.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti	60
5.2 Information sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	60
5.3 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon une technique utilisant des données non observables (Niveau 3)	62

6. Facteurs de risque

6.1 Risques liés aux instruments financiers	63
6.2 Risques opérationnels	74
6.3 Risque juridique et fiscal	75

7. Transactions avec les parties liées

7.1 Relations entre les sociétés consolidées du Groupe	76
7.2 Entités non contrôlées par le Groupe	77
7.3 Entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi	78

8. Rémunérations et avantages consentis au personnel

8.1 Charges de personnel	79
8.2 Effectif moyen des entreprises contrôlées	79
8.3 Engagements sociaux	79

9. Informations relatives aux titres mis en équivalence et aux intérêts minoritaires significatifs

9.1 Entreprises associées significatives	83
9.2 Coentreprises significatives	86
9.3 Intérêts minoritaires significatifs	94

10. Honoraires des commissaires aux comptes

11. Périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts

États financiers consolidés

FAITS MARQUANTS

1 – PRÊTS À TAUX ZÉRO DU FONDS D'ÉPARGNE

Suite à l'annonce par le président de la République, lors de la journée du bicentenaire de la Caisse des Dépôts du 12 janvier 2016, de la mise en place par le fonds d'épargne de prêts à taux zéro en faveur des organismes de logement social et du secteur public local, deux dispositifs innovants ont été mis en place par la Caisse des Dépôts :

- ▀ des « Prêts Haut de Bilan Bonifiés » afin d'accompagner la mutation du parc social, de renforcer le soutien à la rénovation et d'encourager la production d'un habitat durable ;
- ▀ des « Prêts Croissance Verte » à taux zéro en faveur de la réhabilitation des bâtiments publics des collectivités territoriales afin de renforcer la capacité de la Caisse des Dépôts à répondre aux problématiques variées d'aménagement du territoire.

Ces dispositifs sont financés et bonifiés par la Section générale avec une première enveloppe de prêts de 450 millions d'euros de « Prêts Haut de Bilan Bonifiés » et 900 millions d'euros de « Prêts Croissance Verte » mise à disposition le 20 juin 2016, puis une seconde enveloppe de 200 millions d'euros de « Prêts Croissance Verte » mise à disposition le 21 décembre 2016. Ces prêts ont été respectivement bonifiés à hauteur de 108 millions d'euros et 103 millions d'euros par la Section générale, soit un coût total de 211 millions d'euros en 2016.

Le 17 janvier 2017, la Caisse des Dépôts a mis à disposition du fonds d'épargne des nouvelles enveloppes de prêts pour 550 millions d'euros de « Prêts Haut de Bilan Bonifiés » et de 360 millions d'euros de « Prêts Croissance Verte ». Ces prêts sont respectivement bonifiés à hauteur de 189 millions d'euros et 47 millions d'euros par la Section générale, soit un coût total de 236 millions d'euros en 2017 en complément de la bonification de 2016.

2 – PRISE DE PARTICIPATION DANS LE RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ (RTE)

Le 31 mars 2017, la Caisse des Dépôts et CNP Assurances sont devenues actionnaires de référence de RTE au côté d'EDF, à travers la création d'un holding commun, coentreprise de transport d'électricité (CTE), détenu conjointement par EDF (50,1 %) et par la Caisse des Dépôts et CNP Assurances (49,9 %). Cette participation indirecte au capital de RTE se répartit à hauteur de 29,9 % pour la Caisse des Dépôts et de 20 % pour CNP Assurances.

Cette opération vise à apporter à RTE une gouvernance nouvelle afin d'accompagner durablement sa stratégie d'investissement pour l'optimisation des infrastructures de transport d'électricité, au service de la transition énergétique.

L'opération a été réalisée sur la base d'une valorisation de 8,2 milliards d'euros pour 100 % des fonds propres de RTE.

Le prix d'acquisition de la quote-part de capital de la Caisse des Dépôts dans CTE s'élève à 1 615 millions d'euros.

Un pacte d'actionnaires a été mis en place pour un exercice concerté des droits et obligations des actionnaires de CTE.

Au terme de cette opération, la participation de 29,9 % dans la coentreprise de transport d'électricité est consolidée par mise en équivalence, compte tenu du contrôle que se partagent ces trois actionnaires.

3 – CESSION DE LA PARTICIPATION AU CAPITAL DE SANEF

Conformément à l'accord engageant du 23 janvier 2017, la Caisse des Dépôts a cédé la totalité de sa participation au capital de HIT (holding du groupe Sanef) le 20 février 2017 pour un montant de 467 millions d'euros, et a réalisé une plus-value avant impôt de 263 millions d'euros. Cette opération s'inscrit dans la politique de respiration du portefeuille de participations de la Caisse des Dépôts engagée dès 2014 ; elle consolide les fonds propres de l'établissement public et renforce la cohérence du Groupe.

4 – OFFRE PUBLIQUE MIXTE SIMPLIFIÉE SUR CHRISTIAN DIOR

Le 22 mai 2017, la société Semyrhamis (société du groupe familial Arnault) a offert de manière irrévocable aux actionnaires de la société Christian Dior, autres que les membres du groupe familial Arnault, d'acquiescer et/ou d'échanger la totalité des actions de la société qu'ils détiennent.

L'offre est constituée d'une offre publique mixte simplifiée à titre principal, assortie à titre subsidiaire d'une offre publique d'achat simplifiée et d'une offre publique d'échange simplifiée dans la proportion globale de 66,11 % en numéraire et 33,89 % en actions Hermès International.

Suite à cette offre, la Caisse des Dépôts a enregistré une plus-value avant impôt de 426 millions d'euros au 31 décembre 2017.

5 – CRÉATION D'UN VÉHICULE COMMUN D'INVESTISSEMENT PAR L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT ET LA CAISSE DES DÉPÔTS, STOA

L'Agence Française de Développement et la Caisse des Dépôts ont annoncé, à l'occasion de leur premier déplacement commun en Afrique de l'Ouest, la création d'un véhicule commun d'investissement dans les infrastructures, doté de 600 millions d'euros de fonds propres.

Il s'inscrit dans la stratégie commune définie par la charte d'alliance, signée le 6 décembre 2016 à Paris, entre l'Agence Française de Développement et la Caisse des Dépôts, en présence du président de la République, concrétisation du rapprochement stratégique entre les deux institutions.

Ce véhicule s'inscrit dans la volonté commune des deux groupes d'accompagner les quatre transitions énergétique et écologique, numérique, territoriale et démographique.

Au 31 décembre 2017, la Caisse des Dépôts détient 83,3 % du capital de STOA pour un investissement de 100 millions d'euros libéré pour moitié.

Compte tenu du contrôle de la Caisse des Dépôts sur STOA, cet investissement est consolidé par intégration globale.

6 – FONCIÈRE PUBLIQUE SOLIDAIRE

Conformément aux engagements pris lors du bicentenaire de la Caisse des Dépôts, la société Foncière Publique Solidaire a été créée au cours de l'exercice 2017. Celle-ci a pour mission d'acquérir du foncier public et privé à des fins de logement. Sa vocation première sera de permettre la construction de logements, en particulier sociaux, en assurant un équilibre financier notamment grâce à la réalisation de logements intermédiaires et libres. C'est donc une foncière à vocation d'intérêt général qui pourra intervenir partout sur le territoire métropolitain comme ultra-marin, avec une priorité donnée aux zones tendues.

Foncière Publique Solidaire est détenue à parité par la Caisse des Dépôts et par SOVAFIM dont le seul actionnaire est l'État. Au 31 décembre 2017, l'investissement de la Caisse des Dépôts est de 60 millions d'euros. Compte tenu du contrôle conjoint sur Foncière Publique Solidaire, cet investissement est consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

7 – GROUPE ICADÉ

Crédit Agricole Assurances a annoncé le 19 juin l'acquisition de l'intégralité de la participation de Groupama au capital d'Icade, soit 12,95 %. Actionnaire depuis 2013, représenté au conseil d'administration et ayant soutenu la mise en œuvre du plan stratégique, Crédit Agricole Assurances renforce ainsi sa participation au capital d'Icade, qui s'établit dorénavant à 18,5 %.

Le pacte d'actionnaires entre CDC et Groupama est devenu caduc du fait de la cession de la participation de Groupama. Le conseil d'administration du 18 juillet a ainsi acté la démission des administrateurs représentant Groupama. La Caisse des Dépôts conserve le contrôle sur Icade, et la participation reste consolidée par intégration globale au 31 décembre 2017.

ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ COTÉE ANF IMMOBILIER

Le 23 octobre 2017, Icade a acquis hors marché, au prix de 22,15 euros par action, le bloc de contrôle détenu par Eurazeo au sein d'ANF Immobilier représentant 50,48 % du capital. À la suite de cette acquisition, Icade a déposé auprès de l'AMF, le 25 octobre 2017, un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions d'ANF Immobilier. Par ailleurs, Icade a acquis le 13 novembre 2017 auprès de la Caisse d'Épargne CEPAC, 6,42 % du capital d'ANF Immobilier par voie d'acquisition de blocs hors marché, au même prix de 22,15 euros par action. Enfin, l'offre s'est déroulée du 16 novembre 2017 au 6 décembre 2017, au même prix de 22,15 euros par action. À l'issue de l'offre, Icade détenait 84,65 % du capital de cette société. À la suite d'acquisitions effectuées dans le cadre d'un mandat d'acquisition des actions d'ANF Immobilier signé entre Icade et Natixis le 19 décembre 2017, Icade détenait au 31 décembre 2017, 85,17 % du capital d'ANF Immobilier.

8 – GROUPE CNP ASSURANCES

CNP ASSURANCES ET UNICRÉDIT RENOUVELLENT LEUR PARTENARIAT EN ITALIE

Le 20 décembre 2017, CNP Assurances et UniCrédit ont procédé au renouvellement de leur partenariat dans le domaine de l'assurance de personnes en Italie, au travers de la société CNP UniCrédit Vita détenue à 57,5 % par CNP Assurances, 38,8 % par UniCrédit et 3,7 % par Cardif. Conclu pour sept ans à compter du 1^{er} janvier 2018, ce partenariat se matérialise par un pacte d'actionnaires signé entre CNP Assurances, UniCrédit et Cardif, et par un accord de distribution entre CNP UniCrédit Vita et UniCrédit. Ce dernier prévoit la création d'une structure d'animation commerciale dédiée au sein de la filiale commune pour développer la commercialisation de contrats d'épargne en unités de compte, de prévoyance individuelle et d'assurance emprunteur, en ligne avec la stratégie de

réorientation du mix produits de CNP Assurances. Son périmètre géographique reste inchangé : il couvre le centre et le sud de l'Italie, la Sardaigne et la Sicile, soit 1 365 agences et points de vente UniCrédit.

PARTENARIAT ENTRE LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ET CNP ASSURANCES

Le 22 juin 2017, le groupe Crédit Agricole et CNP Assurances ont signé comme prévu un protocole d'accord sur l'assurance des emprunteurs des caisses régionales du Crédit Agricole. La reprise par le groupe Crédit Agricole des affaires nouvelles sur l'assurance des emprunteurs sera progressive et graduelle à partir de septembre 2017, l'accord prévoyant une réassurance par CNP Assurances à hauteur de 20 % pendant cinq ans à compter de 2018. S'agissant du portefeuille de contrats existants, CNP Assurances reste co-assureur à hauteur de 50 % jusqu'à son extinction.

9 – BPIFRANCE

Le 19 juin 2017, Bpifrance (à travers sa holding Lion Participations) a annoncé la finalisation de l'acquisition de l'intégralité des titres Peugeot SA précédemment détenus par l'Agence des participations de l'État (APE), représentant environ 12,23 % du capital pour un prix total de 1 867 millions d'euros. Bpifrance reprend ainsi les droits et obligations de l'État au titre du pacte d'actionnaires conclu avec Peugeot SA, la famille Peugeot et le constructeur automobile chinois Dongfeng, et dispose en conséquence de deux sièges et d'un censeur au conseil de surveillance de PSA. Cette participation est comptabilisée dans la catégorie comptable « Titres mis en équivalence ».

10 – LA POSTE

La Caisse des Dépôts détient une participation de 26,32 % au capital de La Poste pour un montant d'investissement de 1 643 millions d'euros. Cette participation est consolidée selon la méthode de consolidation de la mise en équivalence. La Caisse des Dépôts a procédé à une appréciation de la valeur de sa participation La Poste et retenu une valeur d'utilité de 1 643 millions d'euros au 31 décembre 2017.

11 – LE GROUPE SNI DEVIENT CDC HABITAT

Mardi 30 janvier 2018, Éric Lombard, directeur général de la Caisse des Dépôts, et André Yché, président du directoire du groupe SNI, ont acté le changement de nom du groupe SNI, qui devient CDC Habitat. Ce rapprochement du groupe SNI sous la marque-ombrelle le place au cœur de la stratégie de la Caisse des Dépôts. CDC Habitat consolide ainsi sa mission au service de l'intérêt général et son rôle au sein du groupe Caisse des Dépôts, ce dernier souhaitant donner une nouvelle impulsion à son action en faveur du logement : soutien à la production, consolidation du secteur HLM. CDC Habitat demeure une filiale de premier rang à 100 % de la Caisse des Dépôts.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le conseil d'administration d'Icade du 9 février 2018 et le conseil de surveillance d'ANF Immobilier du 8 février 2018 ont approuvé le principe d'une fusion, qui sous réserve de la levée de certaines conditions, devrait avoir lieu avant l'été 2018.

Il n'y a pas d'autre événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice susceptible de remettre en cause de façon significative les comptes et les résultats du groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre 2017.

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts et produits assimilés	2.1	1 430	1 426
Intérêts et charges assimilées	2.1	(1 192)	(1 092)
Commissions (produits)	2.2	21	22
Commissions (charges)	2.2	(38)	(41)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.3	(5)	61
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2.4	1 616	1 233
Produits des autres activités	2.5	11 347	4 439
Charges des autres activités	2.5	(3 501)	(2 427)
Produit net bancaire		9 678	3 621
Charges générales d'exploitation	2.6	(7 454)	(2 004)
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(596)	(276)
Résultat brut d'exploitation		1 628	1 341
Coût du risque	2.7	(1)	(58)
Résultat d'exploitation		1 627	1 283
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)	3.10	(319)	240
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (coentreprises)	3.10	1 296	884
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.8	34	118
Variations de valeur des écarts d'acquisition	3.12	(5)	
Résultat avant impôt		2 633	2 525
Impôt sur les bénéfices	2.9	(531)	(652)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		3	15
Résultat net		2 105	1 888
Intérêts des minoritaires	3.18	(199)	(105)
Résultat net part du groupe		1 906	1 783

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉES NETTES D'IMPÔTS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Résultat net	2 105	1 888
Éléments non recyclables ultérieurement en résultat net		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	15	(10)
Risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	(1)	14
Éléments non recyclables ultérieurement en résultat net comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		(1)
Total des éléments non recyclables ultérieurement en résultat net	14	3
Éléments recyclables ultérieurement en résultat net		
Écarts de conversion	(54)	1
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	1 982	1 099
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	50	28
Éléments recyclables ultérieurement en résultat net comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	48	504
Total des éléments recyclables ultérieurement en résultat net	2 026	1 632
Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	2 040	1 635
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	4 145	3 523
Dont part du Groupe	3 950	3 298
Dont part des intérêts minoritaires	195	225

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Actif			
Caisse, banques centrales		8 785	7 648
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1	1 583	1 869
Instruments financiers dérivés de couverture	3.2	1 449	2 156
Actifs financiers disponibles à la vente	3.3	65 589	64 609
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.4	15 897	14 015
Prêts et créances sur la clientèle	3.5	4 828	5 300
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3.6	22 953	21 875
Actifs d'impôts	3.7	235	420
Comptes de régularisation et actifs divers	3.8	7 288	7 275
Actifs non courants destinés à être cédés	3.9	14	53
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	3.10	24 661	22 286
Immeubles de placement	3.11	15 912	14 552
Immobilisations corporelles	3.11	2 628	2 758
Immobilisations incorporelles	3.11	719	602
Écarts d'acquisition	3.12	1 002	1 092
Total actif		173 543	166 510
Passif			
Banques centrales			2
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1	2 230	2 900
Instruments financiers dérivés de couverture	3.2	1 562	1 758
Dettes envers les établissements de crédit	3.13	11 879	12 728
Dettes envers la clientèle	3.14	64 432	58 638
Dettes représentées par un titre	3.15	39 433	40 014
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts	3.7	1 765	1 790
Comptes de régularisation et passifs divers	3.8	10 139	9 633
Passifs non courants destinés à être cédés	3.9	12	37
Provisions	3.17	1 188	1 257
Dettes subordonnées, dépôts de garantie		1	1
Capitaux propres part du groupe			
Réserves consolidées		23 398	22 482
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		11 958	9 935
Résultat de l'exercice		1 906	1 783
Total Capitaux propres part du groupe		37 262	34 200
Intérêts minoritaires	3.18	3 640	3 552
Total Capitaux propres		40 902	37 752
Total passif		173 543	166 510

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1^{ER} JANVIER 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2017

(en millions d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Réserves Intérêts minoritaires	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des mino- ritaires	Résultat des mino- ritaires	Capitaux propres part des mino- ritaires	Total capitaux propres consoli- dés
	Réserves consoli- dées	Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat (non recy- clable)	Variation de juste valeur des actifs dis- ponibles à la vente	Variation de juste valeur des instru- ments dérivés de couvre- ture	Réserves de conver- sion							
Capitaux propres au 01.01.2016	21 743		8 836	(299)	(101)	1 371	31 550	3 645	(3)	(71)	3 571	35 121
Changements de méthode comptable	40	(40)										
Affectation du résultat 2015	1 371					(1 371)		(71)		71		
Versement à l'État 2016 au titre du résultat 2015	(463)						(463)					(463)
Distribution aux minoritaires								(218)			(218)	(218)
Options de rachat d'intérêts minoritaires	(195)						(195)					(195)
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires	(36)		7		14		(15)	7			7	(8)
Autres variations	22		(19)	14	(1)		16	(30)	(3)		(33)	(17)
Résultat de la période						1 783	1 783			105	105	1 888
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres												
Écarts de conversion						121	121		(4)		(4)	117
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres			2 331	(41)			2 290		109		109	2 399
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat		12					12					12
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat			(919)	20			(899)		15		15	(884)
Capitaux propres au 31.12.2016	22 482	(28)	10 236	(306)	33	1 783	34 200	3 333	114	105	3 552	37 752
Changements de méthode comptable												
Affectation du résultat 2016	1 783					(1 783)		105		(105)		
Versement à l'État 2017 au titre du résultat 2016	(585)						(585)					(585)
Premier règlement au titre du versement à l'État calculé sur la base des résultats du premier semestre 2017	(312)						(312)					(312)
Distribution aux minoritaires								(239)			(239)	(239)
Options de rachat d'intérêts minoritaires	(22)						(22)					(22)
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires	(4)						(4)	3			3	(1)
Autres variations	56		(6)	3	(1)		52	129			129	181
Résultat de la période						1 906	1 906			199	199	2 105
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres												
Écarts de conversion						(196)	(196)		(23)		(23)	(219)
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres			3 111	5			3 116		12		12	3 128
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat		(3)					(3)					(3)
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat			(924)	34			(890)		7		7	(883)
Capitaux propres au 31.12.2017	23 398	(31)	12 417	(264)	(164)	1 906	37 262	3 331	110	199	3 640	40 902

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS À L'ANNÉE 2017

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires.

Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Résultat avant impôts (hors activités abandonnées)	2 633	2 525
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 112	806
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	(38)	(45)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	229	(29)
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence (entreprises associées et coentreprises)	(977)	(1 124)
Pertes nettes/gains nets des activités d'investissement	101	407
Produits/charges des activités de financement		
Autres mouvements ⁽¹⁾	726	466
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	1 153	481
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(2 392)	(767)
Flux liés aux opérations avec la clientèle ⁽²⁾	5 885	8 264
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers ⁽³⁾	(1 462)	(1 718)
Flux liés aux immeubles de placement	(623)	(414)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	432	1 239
Impôts versés	(744)	(325)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	1 096	6 280
Flux de trésorerie nets générés par l'activité opérationnelle	4 882	9 285
Flux liés aux actifs financiers et participations ⁽⁴⁾	(1 504)	(152)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(532)	(327)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement	(2 036)	(479)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(1 049)	(635)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	650	951
Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement	(399)	316
Effet des activités abandonnées sur la trésorerie	24	(15)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	(15)	1
Effet des changements méthode sur la période	24	3
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	2 479	9 110
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	9 131	21
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	7 649	34
Solde net des comptes de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 482	(13)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	11 612	9 131
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	8 785	7 649
Solde net des comptes de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 827	1 482
Variation de la trésorerie nette	2 480	9 110

COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, les comptes à vue (actif et passif) des établissements de crédit, ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements, d'échéance en général inférieure à trois mois, sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

(en millions d'euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Caisse	2		2	
Banques centrales	8 783		7 647	
Sous-total	8 785		7 649	
Soldes à vue sur les établissements de crédit	3 862	1 147	3 924	2 486
OPCVM monétaires	112		44	
Sous-total	3 974	1 147	3 968	2 486
Solde net de trésorerie et équivalents de trésorerie	11 612		9 131	

(1) Il s'agit principalement de la variation non monétaire des comptes de régularisation et de la variation en résultat de la juste valeur des actifs et passifs ;

(2) La variation observée en 2017 provient de la Caisse des Dépôts Section générale et concerne principalement l'augmentation des dépôts des notaires pour 4,6 Md€ (au 31 décembre 2016 concerne l'augmentation des consignations pour 3,9 Md€ et le remboursement reçu de l'ACOSS pour 4 Md€) ;

(3) Cette ligne recense principalement les effets nets sur la trésorerie des émissions de la Caisse des Dépôts Section générale ;

(4) Il s'agit principalement de l'investissement de la Caisse des Dépôts dans la Coentreprise de Transport d'Electricité pour 1,6 Md€.

INFORMATION SECTORIELLE 2017

(en millions d'euros)	Pôle Caisse des Dépôts		Pôle Bpifrance	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts et produits assimilés	1 420	1 410		
Intérêts et charges assimilés	(1 017)	(894)		
Commissions (produits)	21	22		
Commissions (charges)	(38)	(41)		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(7)	51	3	4
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	1 608	1 191	1	1
Produits des autres activités	944	1 009	2	2
Charges des autres activités	(872)	(900)		
Produit net bancaire	2 059	1 848	6	7
Charges générales d'exploitation	(609)	(611)	(9)	(9)
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(136)	(133)		
Résultat brut d'exploitation	1 314	1 104	(3)	(2)
Coût du risque	7	(41)		
Résultat d'exploitation	1 321	1 063	(3)	(2)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)	13	16		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Coentreprises)	72	63	607	317
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(2)	105		
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôt	1 404	1 247	604	315
Impôt sur les bénéfices	(500)	(583)		
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	2	2		
Résultat net	906	666	604	315
Intérêts des minoritaires				
Résultat net part du groupe	906	666	604	315

(en millions d'euros)	Pôle Caisse des Dépôts		Pôle Bpifrance	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Contribution Bilan	151 027	144 525	941	918

Pôle Filiales & Participations

Banque - Assurance - La Poste		Immobilier & Tourisme		Infrastructure & Transport		Total	
31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
		7	5	3	11	1 430	1 426
		(146)	(189)	(28)	(9)	(1 192)	(1 092)
						21	22
						(38)	(41)
		1	2	(1)	4	(5)	61
				7	41	1 616	1 233
		2 583	2 402	7 817	1 026	11 346	4 439
		(1 392)	(1 306)	(1 236)	(221)	(3 500)	(2 427)
-	-	1 053	914	6 562	852	9 678	3 621
		(665)	(629)	(6 172)	(753)	(7 454)	(2 004)
		(143)	(121)	(317)	(22)	(596)	(276)
-	-	245	164	73	77	1 628	1 341
		(5)	(2)	(3)	(16)	(1)	(58)
-	-	240	162	70	61	1 627	1 283
(386)	225	5		49	(1)	(319)	240
521	459	11	(5)	85	51	1 296	884
		1	(4)	35	17	34	118
				(6)		(5)	
135	684	257	153	233	127	2 633	2 525
		(14)	(42)	(16)	(27)	(531)	(652)
			13			3	15
135	684	243	124	217	100	2 105	1 888
		(163)	(92)	(36)	(15)	(199)	(105)
135	684	80	32	181	85	1 906	1 783

Pôle Filiales & Participations

Banque - Assurance - La Poste		Immobilier & Tourisme		Infrastructure & Transport		Total	
31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
4 931	5 111	11 785	10 519	4 859	5 437	173 543	166 510

Notes annexes aux états financiers consolidés

1 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLICABLES DANS LE GROUPE

I. BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le groupe Caisse des Dépôts applique le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2017 en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union européenne (version dite « *carve out* »), qui autorise certaines dérogations en matière de comptabilité de macro-couverture.

Le groupe Caisse des Dépôts a préparé ses comptes consolidés au 31 décembre 2017 sur la base des principes de reconnaissance et d'évaluation des normes IFRS et interprétations de l'IFRS IC (IFRIC) telles qu'elles étaient applicables à la date de clôture.

I.1. NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS IFRS APPLICABLES DE MANIÈRE OBLIGATOIRE SUR L'EXERCICE 2017

Par rapport au 31 décembre 2016, les amendements dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2017 sont les suivants :

- ▀ amendements à IAS 12 « *Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes* » (règlement UE n° 2017/1989 du 6 novembre 2017). Ces amendements viennent clarifier la comptabilisation des actifs d'impôt différé pour les pertes latentes sur les instruments de dette évalués à la juste valeur ;
- ▀ amendements à IAS 7 « *Initiative concernant les informations à fournir* » (règlement UE n° 2017/1990 du 6 novembre 2017). Ces amendements visent à améliorer les informations relatives à la variation de l'endettement lié aux opérations de financement, que cette variation provienne de mouvements de trésorerie ou non.

L'application de ces amendements n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

Le Groupe applique également de manière anticipée, depuis le 1^{er} janvier 2016, la disposition prévue par le paragraphe 7.1.2 de la norme IFRS 9 « Instruments financiers ». Ainsi, les variations de valeur liées au risque de crédit propre des passifs financiers évalués en juste valeur par résultat sur option sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables.

I.2. NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS IFRS ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE MAIS NON ENCORE APPLICABLES

Le groupe Caisse des Dépôts a choisi de ne pas appliquer de manière anticipée les normes IFRS suivantes qui ne sont pas d'application obligatoire au 31 décembre 2017 :

1) IFRS 9 « *Instruments financiers* » (règlement UE n° 2016/2067 du 22 novembre 2016) (hors la disposition prévue au paragraphe 7.1.2 qui est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2016)

La norme IFRS 9, appelée à remplacer la norme IAS 39 sur les instruments financiers, définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Classement et évaluation

Selon la norme IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle de gestion (*business model*) et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments.

Modèles de gestion

Le modèle de gestion de l'entité représente la manière dont elle gère ses actifs financiers. Trois modèles de gestion sont définis par IFRS 9 :

- ▀ le modèle de pure collecte dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- ▀ le modèle mixte dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- ▀ les autres modèles qui sont définis par opposition aux modèles de pure collecte et mixte. Ils concernent les portefeuilles d'instruments dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie par voie de vente des actifs ou ceux qui sont gérés et dont la performance est appréciée sur la base de la juste valeur.

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments (critère dit « SPPI » - « *Solely Payments of Principal and Interests* »)

Les flux de trésorerie contractuels qui représentent uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal restant dû sont compatibles avec un contrat de prêt dit basique (critère dit « SPPI »). Dans un tel contrat de prêt basique, les intérêts consistent principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et pour le risque de crédit.

Toute clause contractuelle qui générerait une exposition à des risques ou à une volatilité des flux sans rapport avec un tel contrat de prêt basique (comme une exposition aux variations de cours des actions par exemple, ou encore l'introduction d'un effet de levier) ne permettrait pas de considérer que les flux de trésorerie contractuels représentent uniquement des remboursements

de principal et des intérêts sur le principal restant dû, sauf à n'avoir qu'un effet minime sur ces flux.

Sur cet aspect, l'IASB a publié le 12 octobre 2017 des amendements limités à IFRS 9 intitulés « *Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative* ». Ces amendements stipulent qu'une clause de remboursement anticipé d'un instrument remplit le critère SPPI, quelles que soient les raisons ou circonstances qui ont provoqué la résiliation anticipée du contrat, et quelle que soit la partie au contrat amenée à payer ou à recevoir une compensation, dès lors que la compensation prévue au contrat est « raisonnable ».

Ces amendements, non encore adoptés par l'Union européenne, seront applicables de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019 avec une application anticipée possible au 1^{er} janvier 2018.

La norme IFRS 9 prévoit trois catégories comptables pour classer les actifs financiers : le coût amorti, la juste valeur par capitaux propres et la juste valeur par résultat.

Les dérivés incorporés à des actifs financiers ne pourront plus être comptabilisés séparément du contrat hôte.

Les instruments de dette (prêts, créances ou titres) seront classés au coût amorti, en juste valeur par capitaux propres ou en juste valeur par résultat :

- ▀ ils seront classés au coût amorti si le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal ;
- ▀ ils seront classés en juste valeur par capitaux propres si le modèle de gestion est de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal. Lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres seront constatés au compte de résultat ;
- ▀ tous les instruments de dette qui ne seront pas éligibles à un classement au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres seront classés en juste valeur par résultat.

Les instruments de dette ne pourront être désignés en juste valeur par résultat sur option que si l'utilisation de cette option permet de réduire une incohérence en résultat.

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions seront classés en juste valeur par résultat, ou, sur option, en juste valeur par capitaux propres. Dans ce dernier cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas recyclés en résultat. Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

Concernant les passifs financiers, le seul changement introduit par IFRS 9 porte sur la comptabilisation des variations de juste valeur résultant du risque de crédit propre des passifs financiers évalués en juste valeur par résultat sur option, qui seront à comptabiliser en capitaux propres et non plus en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9.

Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues. Ce modèle constitue un changement par rapport au modèle de provisionnement d'IAS 39 pour lequel la

comptabilisation d'une dépréciation était conditionnée par la constatation d'une indication objective de perte de valeur.

Ce modèle s'appliquera aux instruments de dette (prêts et titres) évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, aux engagements de financement donnés et aux garanties financières données qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat, ainsi qu'aux créances clients et actifs sur contrat entrant dans le champ d'application d'IFRS 15 et aux créances locatives.

Le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 imposera de constater les pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défauts dans les 12 mois à venir) sur les instruments émis ou acquis, dès leur entrée au bilan.

Les pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) devront être comptabilisées lorsqu'une augmentation significative du risque de crédit sera constatée depuis la comptabilisation initiale.

Les actifs financiers pour lesquels une perte de crédit attendue à 12 mois sera comptabilisée seront considérés comme relevant du « niveau 1 » de la classe de risque. Les produits d'intérêts seront calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute (avant dépréciation) de l'actif financier.

Les actifs financiers ayant subi une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale relèveront du « niveau 2 » de la classe de risque. Les produits d'intérêts seront calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute (avant dépréciation) de l'actif financier.

L'augmentation significative du risque de crédit s'appréciera sur base individuelle ou sur une base de portefeuilles homogènes d'actifs, lorsque l'appréciation individuelle ne s'avérera pas pertinente. Pour ce faire, il sera tenu compte de toutes les informations raisonnables et justifiables qu'il sera possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables, en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur ce même instrument à la date de la comptabilisation initiale.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

La norme permet également de supposer que le risque de crédit d'un instrument de dette n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale si ce risque est considéré comme faible à la date de clôture (par exemple, un instrument financier présentant une notation de très bon niveau).

Les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif seront considérés comme dépréciés et relèveront du « niveau 3 » de la classe de risque. Les critères d'identification des actifs dépréciés seront similaires à ceux existant sous IAS 39. Les produits d'intérêts seront calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable nette (après dépréciation) de l'actif financier.

Une approche simplifiée a enfin été introduite pour les créances clients et les actifs sur contrat entrant dans le champ d'application d'IFRS 15 ainsi que pour les créances locatives. En appliquant cette approche simplifiée, qui permet d'éviter le suivi des changements de la qualité de crédit de la créance et le calcul des pertes attendues sur 12 mois, la dépréciation est toujours égale aux pertes de crédit attendues à maturité. Pour les calculs, les entités pourront recourir à des matrices de dépréciation selon la durée d'impayé.

Cette approche simplifiée est obligatoire pour les créances clients et les actifs sur contrat qui ne comportent pas de composante de financement significative. Elle est optionnelle pour les créances clients et les actifs sur contrat comportant une composante de financement significative ainsi que pour les créances locatives.

Comptabilité de couverture

La norme IFRS 9 a pour objectif de mieux aligner la comptabilité de couverture sur la gestion des risques de l'entité. Elle permettra d'une part un élargissement des opérations éligibles à la comptabilité de couverture et d'autre part un assouplissement des modalités d'appréciation de l'efficacité. Par ailleurs, des informations supplémentaires seront requises dans les notes annexes pour décrire la stratégie de gestion et de couverture des risques ainsi que les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

Lors de la première application de la norme IFRS 9, les entités pourront choisir :

- ▀ soit d'appliquer les nouvelles dispositions relatives à la comptabilité de couverture tout en conservant, le cas échéant, la possibilité d'appliquer les principes actuellement en vigueur relatifs à la macro-couverture de juste valeur sous IAS 39 ;
- ▀ soit de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39, jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macro-couverture.

Transition

Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont applicables rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans obligation de retravailler les exercices présentés en comparatif. La comptabilité de couverture est quant à elle d'application prospective.

La norme IFRS 9 offre également la possibilité d'appliquer par anticipation la comptabilisation en capitaux propres des variations de juste valeur résultant du risque de crédit propre des passifs financiers évalués en juste valeur par résultat sur option.

Mise en œuvre de la norme IFRS 9 dans le groupe Caisse des Dépôts

Les différentes entités du groupe Caisse des Dépôts se sont organisées pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2018 en analysant les différentes options offertes par cette norme.

Les travaux de mesures d'impacts de la norme IFRS 9 et de sa déclinaison opérationnelle en vue de l'adaptation des systèmes d'information se sont poursuivis tout au long de l'exercice 2017.

Les principaux impacts attendus de l'application d'IFRS 9 au sein du groupe Caisse des Dépôts concerneront la Caisse des Dépôts Section générale et le groupe Bpifrance qui est consolidé par la méthode de la mise en équivalence.

Classement et évaluation

Sur la base des études menées à ce jour, les principaux classements et reclassements opérés au niveau du groupe Caisse des Dépôts devraient être les suivants :

Instruments de dette :

- ▀ pour l'essentiel, les prêts et créances ainsi que les titres classés en « *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* » sous IAS 39 resteront comptabilisés au coût amorti sous IFRS 9 ;
- ▀ les titres (obligations et titres de créances négociables principalement), classés en « *Actifs financiers disponibles à la vente* » sous IAS 39 avec une évaluation en juste valeur par capitaux propres recyclables, devraient pour l'essentiel être comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables sous IFRS 9, selon leur modèle de gestion. La Caisse des Dépôts Section générale envisage de classer une partie significative de son portefeuille au coût amorti au regard du modèle de gestion appliqué à ces titres ;

- ▀ les parts d'OPCVM et de FCPR classées en « *Actifs financiers disponibles à la vente* » sous IAS 39 avec une évaluation en juste valeur par capitaux propres recyclables seront obligatoirement comptabilisées en juste valeur par résultat sous IFRS 9 en raison de leur nature d'instrument de dette et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels (critère SPPI non respecté) ;
- ▀ la Caisse des Dépôts Section générale peut accorder des avances en compte-courant à des entités non cotées dont elle détient une partie du capital. Ces avances font l'objet d'une gestion globale avec les investissements au capital et d'une appréciation globale de la performance basée sur la juste valeur. Le modèle de gestion attaché à ces avances n'est par conséquent, ni celui de la pure collecte, ni celui mixte caractérisé à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs. Ces avances classées en « *Prêts et créances* » sous IAS 39 avec une évaluation au coût amorti seront comptabilisées en juste valeur par résultat sous IFRS 9 au regard de leur modèle de gestion.

Instruments de capitaux propres :

- ▀ sous IFRS 9, les actions seront comptabilisées en juste valeur par résultat, sauf en cas d'option pour une comptabilisation en juste valeur par capitaux propres non recyclables (choix à opérer de manière irrévocable, instrument par instrument, à la date d'acquisition ou lors de la première application d'IFRS 9). La Caisse des Dépôts Section générale et le groupe Bpifrance envisagent de recourir de manière significative à l'option leur permettant de comptabiliser leurs actions en juste valeur par capitaux propres non recyclables. Ce mode de comptabilisation apparaît en effet refléter au mieux leur statut d'investisseur de long terme ;
- ▀ par ailleurs, la Caisse des Dépôts Section générale investit au capital d'entités non cotées avec ou sans avance en compte-courant. Comme indiqué ci-dessus, ces investissements font l'objet d'une gestion globale et d'une appréciation globale de la performance basée sur la juste valeur. Les investissements au capital classés en « *Actifs financiers disponibles à la vente* » avec une évaluation en juste valeur par capitaux propres recyclables sous IAS 39 seront comptabilisés en juste valeur par résultat sous IFRS 9 au regard de leur modèle de gestion.

Autres points :

- ▀ pour l'essentiel, les actifs et passifs financiers comptabilisés en juste valeur par résultat sur option sous IAS 39 resteront comptabilisés à l'identique sous IFRS 9 ;
- ▀ le mode de comptabilisation des passifs financiers sous IFRS 9 restera inchangé par rapport à la pratique actuelle. Pour rappel, la norme IFRS 9 imposera de comptabiliser en capitaux propres non recyclables les variations de juste valeur résultant du risque de crédit propre des passifs financiers évalués en juste valeur par résultat sur option. Comme le permet la norme IFRS 9, cette disposition est déjà appliquée par anticipation par le groupe Caisse des Dépôts depuis le 1^{er} janvier 2016.

Au final, les reclassements entre catégories d'actifs financiers qui généreront des différences de méthode d'évaluation auront un impact sur le montant total des capitaux propres d'ouverture du groupe Caisse des Dépôts au 1^{er} janvier 2018, date de la première application d'IFRS 9. Ceci concerne principalement :

- ▀ les reclassements qui seront opérés par la Caisse des Dépôts Section générale sur les titres actuellement classés en « *Actifs financiers disponibles à la vente* » et qui seront classés au coût amorti sous IFRS 9 ;
 - ▀ les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sous IAS 39 et qui seront comptabilisés en juste valeur par résultat sous IFRS 9.
- L'évaluation précise de ces impacts est en-cours de finalisation.

Le classement d'une partie significative des actions du groupe Caisse des Dépôts en juste valeur par capitaux propres non recyclables n'aura aucun impact sur le montant total des capitaux propres d'ouverture du groupe au 1^{er} janvier 2018, leur mode d'évaluation restant identique. En revanche, à compter du 1^{er} janvier 2018, les variations de juste valeur de ces actions n'impacteront pas le résultat net du groupe Caisse des Dépôts, même en cas de cessions. Ces variations de juste valeur impacteront en revanche la

rubrique « *Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres* » de l'état du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres (état du résultat global). ». Ces variations de juste valeur resteront définitivement comptabilisées dans les capitaux propres du groupe Caisse des Dépôts.

Dépréciation

D'une manière générale, les modalités pratiques de calcul des dépréciations seront mises en œuvre de manière indépendante dans chaque entité du Groupe au regard de la diversité des activités exercées par ces entités.

S'agissant de la Caisse des Dépôts Section générale et du groupe Bpifrance, les modalités pratiques de calcul des dépréciations s'appuieront en grande partie sur des concepts et des dispositifs existants, notamment dans le cadre de leur dispositif de suivi prudentiel.

La méthodologie de calcul des pertes de crédit attendues s'appuiera ainsi sur trois paramètres principaux : la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (« LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (« EAD »). Les pertes de crédit attendues seront calculées comme le produit de la « PD » par la « LGD » et l'« EAD ».

Ces modalités de calcul ont nécessité des développements importants dans la mesure où la norme IFRS 9 impose désormais de calculer des pertes de crédit attendues sur des encours sains et de prendre en compte de nouveaux paramètres dans le calcul des dépréciations, notamment :

- ▶ la nécessité de suivre la dégradation relative du risque de crédit au cours de la vie de l'instrument pour l'affectation en « niveau 1 » ou en « niveau 2 » de la classe de risque ;
- ▶ une évaluation de la perte de crédit attendue « *Point in Time* » par opposition à l'*Expected Loss* (« EL ») bâlois déterminé « *Through the cycle* » ;
- ▶ l'intégration du « *Forward looking* » consistant à intégrer des données prospectives pour apprécier les paramètres de défaut.

Par ailleurs, le groupe Caisse des Dépôts a décidé d'appliquer l'approche simplifiée pour le calcul des dépréciations des créances locatives ainsi que des créances clients et des actifs sur contrat comportant une composante de financement significative. Cette approche consistera ainsi à calculer les pertes de crédit attendues à maturité sur ce périmètre.

L'estimation des impacts quantitatifs liés au nouveau mode de calcul des dépréciations est en cours de finalisation. Il n'est toutefois pas attendu d'impact significatif au niveau des comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

Couverture

Le groupe Caisse des Dépôts a décidé d'appliquer les nouvelles dispositions d'IFRS 9 pour la comptabilité de couverture, la norme IFRS 9 permettant une meilleure traduction dans les comptes consolidés de la politique de gestion des risques des entités.

Ces nouvelles dispositions, qui s'appliqueront de manière prospective à compter du 1^{er} janvier 2018, nécessitent d'examiner :

- ▶ les différentes opérations de couverture documentées sous IAS 39 afin de s'assurer que les critères d'applicabilité d'IFRS 9 sont toujours bien remplis ;
- ▶ les couvertures non documentées sous IAS 39 et qui pourraient respecter les critères d'applicabilité d'IFRS 9.

Les travaux de mise à jour de la documentation des relations de couverture selon les exigences d'IFRS 9 sont en cours et il n'est pas attendu d'impact significatif de l'application du volet couverture d'IFRS 9.

Activité d'assurance

Concernant le groupe CNP Assurances, des amendements à la norme IFRS 4 « *Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance* » ont été adoptés par l'Union européenne le 3 novembre 2017 (règlement UE

n° 2017/1988) et seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2018. Ces amendements viennent préciser les modalités d'application pour les entreprises d'assurance de la norme IFRS 9 avec la norme IFRS 4 relative aux contrats d'assurance. Ces amendements permettent le report d'application sous conditions de la norme IFRS 9 aux entreprises d'assurance, afin que ces dernières puissent l'appliquer de manière concomitante avec la norme IFRS 17 portant sur les contrats d'assurance.

Le groupe CNP Assurances, consolidé par mise en équivalence dans les comptes du groupe Caisse des Dépôts, remplit les critères d'éligibilité de cette disposition (le ratio de prédominance de l'activité d'assurances qui conditionne l'éligibilité au report d'IFRS 9 étant supérieur au seuil de 90 %) et a l'intention d'opter pour le report d'application de la norme IFRS 9 de trois ans, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2021.

Ces amendements introduisent également une option simplificatrice permettant aux groupes appliquant IFRS 9 de ne pas retraiter au format IFRS 9 les comptes des entreprises d'assurance consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

En conséquence, le groupe Caisse des Dépôts a décidé de ne pas retraiter au format IFRS 9 les comptes du groupe CNP Assurances à compter du 1^{er} janvier 2018.

Première application

Le groupe Caisse des Dépôts a décidé de ne pas retraiter ses états financiers comparatifs 2017 lors de la première application d'IFRS 9 comme l'autorise la norme.

2) IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » (règlement UE n° 2016/1905 du 22 septembre 2016)

La norme IFRS 15 « *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* », appelée à remplacer plusieurs normes et interprétations relatives à la reconnaissance des revenus (notamment les normes IAS 18 « *Produits des activités ordinaires* » et IAS 11 « *Contrats de construction* »), n'affecte pas les revenus résultant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers.

Cette norme introduit :

- ▶ un modèle unique de reconnaissance des revenus qui repose sur le transfert du contrôle du bien ou du service promis ;
- ▶ un modèle de comptabilisation des revenus qui s'appuie sur des principes détaillés en cinq étapes clés permettant de déterminer quand le chiffre d'affaires doit être comptabilisé et pour quel montant.

Cette norme a été complétée par les amendements « *Clarifications apportées à IFRS 15* » adoptés par l'Union européenne le 31 octobre 2017 (règlement UE n° 2017/1987), lesquels ne modifient pas les principes sous-jacents de la norme IFRS 15. Ils apportent des précisions complémentaires sur la façon dont les principes d'IFRS 15 doivent être appliqués.

La norme IFRS 15 et ses amendements seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les dispositions et impacts de la norme IFRS 15 et de ses amendements ont été analysés et permettent d'en déduire qu'il n'y aura pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

3) IFRS 16 « Contrats de location » (règlement UE n° 2017/1986 du 31 octobre 2017)

La norme IFRS 16 remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location. Elle sera applicable de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019.

Pour les bailleurs, l'impact attendu sera limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à la norme IAS 17.

Pour les preneurs, la norme IFRS 16 imposera un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance

au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Les principales modifications par rapport à IAS 17 seront les suivantes pour les preneurs :

- ▶ tous les contrats de location seront portés au bilan des preneurs ;
- ▶ IFRS 16 abandonne la classification des contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement, traitant tous les contrats comme des contrats de location-financement ;
- ▶ les contrats de location de moins d'un an et les contrats portant sur des actifs de peu de valeur seront exemptés des obligations posées par IFRS 16 ;
- ▶ une nouvelle définition du contrat de location centrée sur « le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période déterminée moyennant le paiement d'une contrepartie ».

L'analyse de la norme et l'identification de ses impacts potentiels se sont poursuivies sur l'exercice 2017. L'estimation des impacts de cette norme est en cours.

1.3. NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS IFRS NON ENCORE ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

Le Groupe n'applique pas les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2017.

Cela concerne notamment IFRS 17 « Contrats d'assurance ».

Publiée par l'IASB le 18 mai 2017, cette norme remplacera la norme IFRS 4 relative aux contrats d'assurance. Elle sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2021, sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

L'objectif de cette nouvelle norme est de prescrire les principes du traitement comptable, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application.

1.4. UTILISATION DU FORMAT D'ÉTATS DE SYNTHÈSE BANCAIRE RECOMMANDÉ PAR L'AUTORITÉ DES NORMES COMPTABLES

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des normes comptables.

Le groupe Caisse des Dépôts a ainsi opté, conformément à la norme IAS 1 révisée, pour une présentation distincte du compte de résultat consolidé détaillant les composantes de son résultat net. Il présente par ailleurs dans l'État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres », le résultat net et le détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts.

1.5. RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers du groupe Caisse des Dépôts exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci, notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- ▶ la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés enregistrés dans les rubriques : « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat »,

« Instruments financiers dérivés de couverture », « Actifs financiers disponibles à la vente » ;

- ▶ le montant des dépréciations des actifs financiers (prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance) ;
- ▶ le montant des dépréciations des participations dans les entreprises mises en équivalence ;
- ▶ la juste valeur des immeubles de placement présentée dans une note annexe ;
- ▶ le montant des dépréciations des immobilisations corporelles, incorporelles et des écarts d'acquisition ;
- ▶ les impôts différés ;
- ▶ les provisions enregistrées au passif du bilan (dont les provisions sur avantages du personnel) destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- ▶ la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises ;
- ▶ l'évaluation des actifs non courants et dettes liées destinés à être cédés.

II. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Caisse des Dépôts Section générale, les comptes consolidés des sous-groupes et les comptes des entités sur lesquelles la Caisse des Dépôts exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable et dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION ET NOTION DE CONTRÔLE

Les filiales (et entités structurées) sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont consolidées par intégration globale. Le groupe Caisse des Dépôts possède le contrôle lorsqu'il détient le pouvoir de diriger les activités clés, qu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables, et qu'il a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur ces rendements.

Les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires sont pris en compte pour apprécier le contrôle dès lors que ces droits sont exerçables en temps utile pour diriger les activités clés.

Le Groupe exerce un contrôle conjoint dans un partenariat lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions sur les activités pertinentes de l'entité requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. À ce titre, deux types de partenariat doivent être distingués, la coentreprise d'une part et l'entreprise commune d'autre part.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Une coentreprise est consolidée par mise en équivalence.

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à celle-ci. Une entreprise commune est consolidée en intégrant l'ensemble des intérêts détenus par le groupe Caisse des Dépôts dans l'activité commune, à savoir :

- ▶ ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement le cas échéant ;
- ▶ ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement le cas échéant ;
- ▶ sa quote-part des produits issus des ventes ;
- ▶ les charges qu'il a engagées, y compris sa quote-part des charges engagées conjointement le cas échéant.

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence dans les comptes consolidés. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une

entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Les résultats des entités acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective. Les résultats des entités qui ont été cédées au cours de l'exercice sont inclus dans les états financiers consolidés jusqu'à la date à laquelle le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable a cessé.

Dates d'arrêté des comptes des entités consolidées

La quasi-totalité des entités consolidées clôture ses comptes au 31 décembre. Les sociétés consolidées qui clôturent leurs comptes à une date différente de plus de trois mois sont intégrées sur la base d'une situation au 31 décembre. Dans le cas où la date d'arrêté serait comprise dans le délai de trois mois, et lorsque l'image fidèle et économique du groupe le nécessite, les opérations significatives intervenues entre la date de clôture et le 31 décembre sont prises en compte lors de l'établissement des comptes consolidés.

3. EXCLUSIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les participations détenues par le groupe Caisse des Dépôts dans une coentreprise ou une entreprise associée dans le cadre d'une activité de capital investissement sont exclues du périmètre de consolidation, conformément à l'option prévue par la norme IAS 28.18. Ces participations sont classées en « *Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option* ».

Les sociétés ESH (entreprises sociales pour l'habitat) sont exclues du périmètre de consolidation, au motif que le Groupe ne peut exercer un contrôle sur ces entités au sens des normes internationales. Les titres de sociétés ESH sont comptabilisés en « *Actifs financiers disponibles à la vente* ».

Les sociétés d'économie mixte (SEM, SAIEM) sur lesquelles le groupe Caisse des Dépôts n'exerce pas de contrôle sont exclues du périmètre de consolidation. Les titres de ces sociétés sont comptabilisés en « *Actifs financiers disponibles à la vente* ».

Les titres de sociétés acquis en vue d'une cession ultérieure à brève échéance, sont exclus de la consolidation. Les titres de ces sociétés sont comptabilisés en « *Actifs non courants destinés à être cédés* ».

Les caractéristiques des conventions signées entre l'État et la Caisse des Dépôts concernant le Programme d'Investissement d'Avenir entraînent en application du référentiel comptable IFRS, une « décomptabilisation » des actifs et passifs liés à ces conventions dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts. Ils sont compris dans les comptes de régularisation des états financiers établis en normes françaises par la Caisse des Dépôts Section générale.

4. RETRAITEMENTS ET OPÉRATIONS INTERNES

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs. Les méthodes comptables des coentreprises et des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe.

Les comptes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des sociétés consolidées par intégration globale.

En ce qui concerne les entreprises consolidées par mise en équivalence, les profits et pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés à hauteur de la détention du Groupe dans la coentreprise ou l'entreprise associée, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

5. CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts sont présentés en euros. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Toutes les différences de conversion résultant de la conversion sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

6. GROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à l'exception des regroupements sous contrôle commun et de la formation d'une coentreprise qui sont exclus du champ d'application d'IFRS 3.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée à la date d'acquisition.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et que leur juste valeur peut être évaluée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la juste valeur, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont comptabilisés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date d'acquisition. Les ajustements de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté et sont comptabilisés en résultat, sauf si ces ajustements interviennent dans un délai de douze mois et sont liés à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. À cette date, l'écart d'acquisition est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « *Écarts d'acquisition* » s'il est positif. Il est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les intérêts minoritaires peuvent être évalués, soit pour leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise (écart d'acquisition « *partiel* »), soit à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée (écart d'acquisition « *complet* »). Cette option est appliquée regroupement par regroupement.

Le groupe Caisse des Dépôts dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation tels que décrits au paragraphe III.8.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la juste valeur à la date de prise de contrôle. À cette date, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans l'entité acquise est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

De même, la perte de contrôle d'une filiale consolidée se traduit par la réévaluation à la juste valeur par contrepartie du résultat de la participation éventuellement conservée.

7. TRANSACTIONS AVEC LES INTÉRÊTS MINORITAIRES

Le groupe Caisse des Dépôts comptabilise en capitaux propres la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net retraitée acquise, lors de l'acquisition d'intérêts minoritaires d'une filiale alors que le contrôle était déjà établi. Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en minoration des capitaux propres.

De même, les cessions partielles sans perte de contrôle réalisées par le Groupe avec les intérêts minoritaires sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

8. INFORMATION SECTORIELLE

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle présentée est fondée sur le reporting interne utilisé par la direction générale du groupe Caisse des Dépôts. Cette information reflète l'organisation du Groupe en termes de pôles d'activité. Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des services rendus.

Au 31 décembre 2017, le Groupe est organisé en trois pôles d'activité :

- ▶ pôle Caisse des Dépôts composé principalement de :
 - Caisse des Dépôts – Section générale,
 - SCET,
 - CDC Habitat ;
- ▶ pôle Bpifrance composé de :
 - Bpifrance,
 - CDC International Capital ;
- ▶ pôle Filiales et Participations composé principalement de :
 - La Poste,
 - CNP Assurances,
 - Compagnie des Alpes,
 - Egis,
 - Transdev Group,
 - Coentreprise de Transport d'Électricité.

Au 31 décembre 2016, le Groupe était organisé en cinq pôles d'activité :

- ▶ pôle Caisse des Dépôts ;
- ▶ pôle Banque, Assurance, La Poste ;
- ▶ pôle Financement des entreprises, dont Bpifrance et CDC International Capital ;
- ▶ pôle Immobilier & Tourisme, dont CDC Habitat ;
- ▶ pôle Infrastructure, Transport & Environnement.

III. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne le 19 novembre 2004 et amendée ultérieurement, notamment par le règlement relatif à l'utilisation de l'option juste valeur paru en 2005.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, les instruments financiers dérivés de couverture et les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués et comptabilisés à la valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure.

1.1. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est définie par la norme IFRS 13 comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la juste valeur des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (notamment méthodes d'actualisation des flux de trésorerie futurs et de l'actif net réévalué). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la juste valeur sont répartis selon la hiérarchie suivante :

- ▶ niveau 1 : les justes valeurs sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix ;
- ▶ niveau 2 : les justes valeurs sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs ;
- ▶ niveau 3 : les justes valeurs sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la juste valeur de l'instrument.

Cas particulier des instruments de capitaux propres non cotés

La détermination de la juste valeur des instruments de capitaux propres non cotés est généralement réalisée à partir de plusieurs modèles (actualisation des flux de trésorerie futurs, actif net réévalué ou multiples de sociétés comparables) :

- ▶ si l'évaluation est basée sur l'utilisation de données relatives à des sociétés comparables cotées ou, pour les titres « immobiliers », sur une revalorisation des immeubles à partir de données observables du marché, les instruments de capitaux propres sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur ;
- ▶ si au contraire l'évaluation est basée sur l'utilisation des flux de trésorerie futurs ou sur la notion d'actif net réévalué basés sur des données internes à la société, les instruments de capitaux propres sont classés en niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. Il en est de même pour les instruments valorisés selon la méthode des multiples lorsque les données sont significativement ajustées sur la base de données non observables tenant compte des spécificités de l'entité concernée.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre est maintenu au coût dans la catégorie « *Actifs financiers disponibles à la vente* », car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Il est classé en niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

1.2. Titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés selon les quatre catégories d'actifs financiers définies par la norme IAS 39, à savoir :

- ▶ actifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- ▶ actifs financiers disponibles à la vente ;
- ▶ actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- ▶ prêts et créances.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Selon la norme IAS 39, l'utilisation du portefeuille « *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* » résulte soit d'une intention de transaction, soit de l'utilisation de l'option de comptabilisation à la juste valeur.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont par nature des actifs ou passifs financiers acquis dans l'objectif d'opérations de transaction.

Les actifs ou passifs financiers peuvent également être comptabilisés dans cette rubrique du bilan, sur option offerte par la norme, en substitution à la comptabilité de couverture, afin de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ou encore, si un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers et leur performance sont évalués sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques et si les informations sur ce groupe sont reportées sur cette base en interne.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées en résultat, dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

Les variations de juste valeur et les plus ou moins-values de cessions réalisées sont comptabilisées dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* », du compte de résultat consolidé.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des actifs disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut. Il s'agit des titres qui ne sont classés dans aucune des trois autres catégories.

Cette catégorie comprend des titres à revenu fixe ou à revenu variable, initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus (sauf lorsque le caractère non matériel des frais de transaction est démontré).

Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables.

Lors de la cession ou de la dépréciation durable des titres, ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* ».

Concernant les titres de capitaux propres, une dépréciation est constatée en cas d'indices objectifs de dépréciation durable des actifs concernés.

Une dépréciation se caractérise par une baisse durable, c'est-à-dire importante ou prolongée, de la valeur de marché du titre par rapport à son prix d'acquisition.

Les critères de dépréciation à caractère durable distinguent les notions de « caractère significatif » et de « caractère durable » à travers des critères

distincts et non cumulatifs. Les critères de dépréciation retenus par la Caisse des Dépôts (Section générale) s'inscrivent à deux niveaux.

- ▶ 1^{er} niveau : seuils de déclenchement d'une analyse documentée :
 - critère de baisse importante : décote de plus de 30 % du cours de clôture à la date d'arrêt ; ou
 - critère de baisse prolongée : décote de plus de 30 % du cours moyen sur les 12 derniers mois.

Ces deux critères constituent des indicateurs significatifs permettant d'identifier les titres sur lesquels une analyse multicritère documentée sera réalisée. À l'issue de cette analyse, le principe du « jugement d'expert » s'exerce pour déterminer si une dépréciation par résultat doit être constatée.

- ▶ 2^e niveau : critères de déclenchement mécanique de la dépréciation. Sauf événement exceptionnel dûment justifié, une dépréciation sera constatée à partir du moment où l'un des deux critères de déclenchement mécanique de dépréciation est atteint :
 - titre en décote de plus de 50 % du cours de clôture à la date d'arrêt par rapport au coût d'acquisition, ou
 - titre en moins-value depuis plus de 3 ans par rapport au coût d'acquisition.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, la moins-value latente relevée sur le titre est enregistrée automatiquement en résultat.

Les critères retenus par la Caisse des Dépôts (Section générale) sont appliqués par les autres entités, sauf si au regard de l'activité de ces autres entités, d'autres critères de dépréciation durable paraissent plus pertinents.

La dépréciation des titres de capitaux propres est enregistrée dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* » du compte de résultat et ne peut être reprise qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Quant aux titres de dettes, une dépréciation est constatée en résultat lorsqu'un risque de contrepartie est avéré, avec une reprise possible en résultat en cas d'amélioration ultérieure.

Les revenus comptabilisés sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans la rubrique « *Intérêts et produits assimilés* » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* » du compte de résultat.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers, autres que des dérivés, avec des paiements fixes ou déterminables et une échéance fixée, que l'entité a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie implique l'obligation de ne pas céder les titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en « *Actifs financiers disponibles à la vente* » et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans), sauf si la vente intervient à une date très proche de l'échéance, ou si la quasi-totalité du principal des titres a été encaissée, ou enfin si la vente est justifiée par un événement externe isolé ou imprévisible (par exemple en cas de dégradation importante de la qualité du crédit de l'émetteur).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas autorisée.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus (sauf lorsque le caractère non matériel des frais de transaction est démontré). Ces titres sont comptabilisés

ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif (T.I.E) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs à l'encours net d'origine sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire est reprise.

Prêts et créances

La possibilité de classer des titres de créances non cotés à revenu fixe ou déterminable, dans la catégorie des « Prêts et créances » n'a pas été retenue par le groupe Caisse des Dépôts.

1.3. Crédits

Les crédits du Groupe sont affectés à la catégorie « Prêts et créances », sur les établissements de crédit ou sur la clientèle, suivant la contrepartie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les crédits sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur du crédit correspond à son nominal, diminué le cas échéant de commissions perçues, d'une éventuelle décote, et augmenté des coûts de transaction.

Ultérieurement, les crédits sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les intérêts courus sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances affectées à cette catégorie peuvent faire l'objet d'une dépréciation. C'est le cas, dès lors qu'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt susceptible de générer une perte mesurable.

L'existence éventuelle d'une dépréciation est identifiée au niveau individuel du crédit, puis au niveau collectif, sur la base d'un portefeuille de crédits.

Les dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable des crédits avant dépréciation et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions ou de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- ▀ les créances dépréciées sur base individuelle : les créances douteuses assorties de provisions et les créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- ▀ les créances dépréciées sur base collective : les créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Provisionnement sur base individuelle

Les créances dépréciées sur base individuelle du groupe Caisse des Dépôts comprennent les créances douteuses non compromises et les créances douteuses compromises. La classification imposée par les dispositions comptables du règlement n° 2014-07 (livre II - titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit), applicable aux comptes individuels, a été maintenue dans les comptes sous référentiel IFRS.

Concernant les créances douteuses, le groupe Caisse des Dépôts retient comme indices objectifs de dépréciation au sens de la norme IAS 39, les critères de risque avéré utilisés en normes françaises.

Il existe un risque avéré lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues, et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

En tout état de cause, sont considérées comme douteuses, les créances correspondant à l'une des situations suivantes :

- ▀ lorsqu'il existe une ou plusieurs échéances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois en matière immobilière, plus de neuf mois vis-à-vis des collectivités locales) ;
- ▀ lorsque la situation financière de la contrepartie est dégradée de telle sorte qu'elle se traduit par un risque de non-recouvrement ;
- ▀ lorsqu'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les créances douteuses non compromises sont des créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Les créances douteuses compromises sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est comptabilisée sous forme de dépréciation. Les dépréciations constituées correspondent en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble des pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance, ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque » du compte de résultat. Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt.

Les dotations et les reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en « Coût du risque », l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

Provisionnement sur base collective

La Caisse des Dépôts (Section générale) et ses filiales n'identifient pas de groupe de crédits présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires, de caractère significatif et impliquant la constitution de dépréciations significatives sur base collective.

1.4. Passifs financiers

Deux catégories de passifs financiers sont identifiées par la norme IAS 39 :

- ▀ les passifs financiers évalués en juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- ▀ les autres passifs financiers.

Ces autres passifs financiers sont comptabilisés en juste valeur à l'origine puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif lors des arrêts comptables suivants.

1.5. Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres subordonnés perpétuels dont les clauses de rémunération des porteurs de titres offrent à l'émetteur la maîtrise de la date de paiement des intérêts, sont classés en instruments de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, sont classées en dettes financières.

1.6. Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur prix de transaction. Aux arrêts comptables, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur, qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

Dérivés de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans la rubrique « *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

Dérivés et comptabilité de couverture

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture et doivent remplir les conditions suivantes :

- ▮ éligibilité de l'instrument de couverture et de l'élément couvert ;
- ▮ documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- ▮ démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et à chaque arrêté, de manière prospective et rétrospective.

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme. Dans une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués au bilan à la juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans le poste « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée selon la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers ou d'une transaction future hautement probable. Dans une relation de couverture de flux de trésorerie futurs, les dérivés sont évalués au bilan à la juste valeur, en contrepartie de la ligne « *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* » pour la partie efficace (capitaux propres) et en contrepartie de la ligne « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* » pour la partie inefficace (compte de résultat). Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous les rubriques « *Intérêts et produits assimilés* » et « *Intérêts et charges assimilées* » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat. En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

La couverture d'un investissement net en devises a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro. Les principes de comptabilisation sont identiques aux principes applicables à la couverture de flux de trésorerie.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

Le groupe Caisse des Dépôts a choisi de retenir l'option offerte par la norme IAS 39 de comptabiliser certains éléments couverts et leurs dérivés de couverture en « *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* », notamment pour des obligations d'État et titres de créances négociables couverts par des swaps dans le cadre de contrats d'asset swaps.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat, le dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte. Le dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan dans les rubriques « *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* » et « *Passifs financiers à la juste valeur par résultat* ».

1.7. Garanties financières données

Les garanties financières sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes de l'instrument d'emprunt initiaux ou modifiés.

Les garanties financières données par le groupe Caisse des Dépôts sont évaluées initialement à leur juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie.

Elles font, le cas échéant, l'objet d'une provision au passif du bilan, selon les dispositions de la norme IAS 37.

1.8. Engagements de financement

Les engagements de financement du groupe Caisse des Dépôts sont évalués initialement à leur juste valeur. Ils sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 37 dès lors qu'ils ne sont pas considérés comme des instruments dérivés.

1.9. Opérations de pensions livrées et de prêts de titres

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan du cédant. Toutefois, si le cessionnaire peut disposer librement de ces titres (pour les céder, les mettre en pension ou les prêter), les titres sont reclassés dans un sous-compte de titres ou dans un sous-compte de créances.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Toutefois, en cas de cession, de mise en pension ou de prêt de ces titres par le cessionnaire, une dette représentative de son obligation de rachat des titres empruntés ou reçus en pension est inscrite au bilan du cessionnaire. Cette dette est valorisée à la juste valeur.

2. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Les participations du groupe Caisse des Dépôts dans ses coentreprises et ses entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Dans le cadre de la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une coentreprise ou une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part de l'actif net détenu attribuable au Groupe. L'écart d'acquisition afférent à la coentreprise et à l'entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Au compte de résultat, la rubrique « *Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence* » reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de la coentreprise et de l'entreprise associée.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, le groupe Caisse des Dépôts applique les dispositions d'IAS 39 pour déterminer s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur au titre de la participation dans la coentreprise ou l'entreprise associée.

S'il existe un indicateur de dépréciation selon les critères énoncés par la norme IAS 39, c'est la totalité de la participation mise en équivalence qui fait l'objet d'un test de dépréciation selon la norme IAS 36. Une dépréciation est dès lors comptabilisée si la valeur recouvrable, correspondant à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité, est inférieure à la valeur comptable.

Lorsqu'une dépréciation est constatée, elle est affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise par conséquent la reprise ultérieure de la dépréciation en cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Elle est comptabilisée au compte de résultat en « *Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence* ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe Caisse des Dépôts cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de la coentreprise ou de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de la faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Lorsqu'une participation dans une coentreprise devient une participation dans une entreprise associée ou inversement, les intérêts conservés ne sont pas réévalués. Il en est de même en cas d'acquisition ou de cession partielle ne modifiant pas la nature du contrôle.

Les plus ou moins-values dégagées lors des cessions des participations dans les entreprises mises en équivalence sont comptabilisées au compte de résultat en « *Gains ou pertes nets sur autres actifs* ».

3. ACTIFS NON COURANTS ET DETTES LIÉES DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ABANDON D'ACTIVITÉ

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques du bilan dédiées lorsqu'il est hautement probable que l'actif doit être cédé dans un horizon de 12 mois.

Dès lors qu'ils sont classés dans ces catégories, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis. Les instruments financiers restent toutefois évalués selon les principes de la norme IAS 39.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque la cession peut être qualifiée d'abandon d'activité. Les résultats des activités abandonnées sont présentés sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées, comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession de l'activité.

4. OPÉRATIONS EN DEVICES

À la date d'arrêt, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère

sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Caisse des Dépôts.

Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Toutefois, pour les actifs monétaires classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti de ces actifs est comptabilisée en résultat, le complément étant enregistré en capitaux propres.

En ce qui concerne les éléments non monétaires :

- ▀ les éléments au coût historique sont évalués au cours de change au jour de la transaction ;
- ▀ les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat et en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

5. AVANTAGES DU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du groupe Caisse des Dépôts sont répartis selon quatre catégories :

- ▀ les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'abondement, l'intéressement et la participation ;
- ▀ les avantages postérieurs à l'emploi : régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit, couverture médicale ;
- ▀ les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail et les gratifications liées à l'ancienneté ;
- ▀ les indemnités de cessation d'emploi.

5.1. Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel dont le règlement est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les salariés ont rendu les services correspondants. Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre des avantages à court terme au personnel lorsqu'il existe une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il y a une obligation implicite.

5.2. Avantages postérieurs à l'emploi

Parmi les avantages postérieurs à l'emploi, sont distingués les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui ainsi, libèrent le groupe Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels le groupe Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, selon la méthode dite des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Cette charge est déterminée sur la base de la prestation future actualisée.

Le taux d'actualisation retenu par le groupe Caisse des Dépôts est déterminé par référence aux taux d'intérêt des obligations d'entreprises de première catégorie pour des durations équivalentes à celles de l'engagement des zones monétaires concernées.

Par conséquent, le montant de la provision destinée à couvrir les engagements concernés est égal à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée, et diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements.

La provision constituée est ajustée à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés immédiatement et en totalité en capitaux propres dans la rubrique « *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* », sans aucune possibilité de recyclage en résultat lors des exercices ultérieurs. Ils comprennent les écarts actuariels (résultant des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience) ainsi que le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (en excluant les montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies).

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative :

- ▶ des coûts des services rendus au cours de l'exercice par les salariés ;
- ▶ des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que les profits ou pertes résultant de liquidations éventuelles de régimes ;
- ▶ des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (actif) net au titre des prestations définies. Le rendement attendu des actifs est évalué en utilisant un taux d'intérêt identique au taux d'actualisation de la provision.

À l'étranger, il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés. Les engagements correspondants sont, selon le cas, versés à des fonds de pension propres aux sociétés ou comptabilisés dans les comptes des sociétés concernées.

5.3. Autres avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de cessation d'emploi, dont le règlement intégral n'est pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les salariés ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, au traitement près des écarts actuariels qui sont comptabilisés immédiatement dans le résultat de l'exercice.

6. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les paiements fondés sur des actions sont constitués par les paiements fondés sur des instruments de capitaux propres uniquement émis par des filiales du Groupe, qu'ils soient dénoués par la remise d'instruments de capitaux propres ou un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions. Cette norme s'applique aux instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005.

Les plans de paiements fondés sur des actions, initiés par des entités du groupe Caisse des Dépôts, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre de plans d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2.

L'avantage consenti aux salariés correspond à la différence entre la juste valeur de l'action acquise, en tenant compte de la condition d'incessibilité, et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription, multipliée par le nombre d'actions souscrites. À chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas

échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

7. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan consolidé comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production, de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés, ainsi que des coûts d'emprunt le cas échéant.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis lorsqu'ils sont mis en service selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle d'amortissement, le coût de chaque actif à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité.

Les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur des immobilisations.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments ayant une utilisation différente, pouvant faire l'objet de remplacement à des intervalles réguliers ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément significatif est comptabilisé séparément et amorti sur sa durée d'utilité.

En règle générale, les composants et durées d'amortissement retenus au sein du groupe Caisse des Dépôts sont :

- ▶ gros œuvre : 30 à 100 ans ;
- ▶ couverture/façade : 25 à 40 ans ;
- ▶ agencements : 10 à 25 ans ;
- ▶ installations générales et techniques : 10 à 25 ans ;
- ▶ gros entretien : 15 ans.

La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait actuellement de la sortie de l'actif à la fin de sa durée d'utilité, est prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

Les logiciels et coûts de développement sont inscrits à l'actif et amortis sur 3 ans à 7 ans.

À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe prouvant qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable.

Si la valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation. Cette dépréciation est reprise en cas d'appréciation ultérieure de la valeur.

8. DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS INCORPORELS NON AMORTISSABLES ET DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée (écarts d'acquisition et certains actifs incorporels) ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Pour la mise en œuvre du test de dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le plus fin générant des flux de trésorerie indépendants. Les UGT sont des ensembles

homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur recouvrable est la juste valeur de l'actif ou de l'UGT diminuée des coûts de sortie, ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Si la valeur comptable excède la valeur recouvrable retenue, une perte de valeur, calculée par différence entre les deux montants, est comptabilisée par le biais d'une dépréciation dans le résultat de la période.

Les dépréciations ainsi constatées sur les écarts d'acquisition relatifs aux filiales ou sur des immobilisations incorporelles à durée d'utilisation indéterminée sont irréversibles.

9. CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

Un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété d'un bien, que la propriété soit ou non finalement transférée.

Les critères utilisés pour classer des contrats en location-financement sont :

- ▶ le transfert réel de la propriété du bien à terme ;
- ▶ l'existence d'une option d'achat à terme à un prix suffisamment inférieur à la juste valeur ;
- ▶ la durée du contrat couvrant la durée de vie économique ;
- ▶ la valeur actualisée des paiements futurs s'élevant à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué, à l'initiation du contrat ;
- ▶ la spécificité des actifs loués les rendant impropres à un autre usage que celui fait par le preneur.

Les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement, côté preneur, qui répond aux objectifs suivants :

- ▶ faire apparaître au bilan des immobilisations financées par crédit-bail et l'endettement correspondant ;
- ▶ comptabiliser en conséquence des dotations aux amortissements sur ces immobilisations et des charges financières sur l'endettement correspondant, en lieu et place des redevances de crédit-bail.

La durée d'amortissement correspond à celle des biens de même nature acquis par la société.

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

10. PROVISIONS

Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe Caisse des Dépôts, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement des provisions pour litiges, amendes et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente représentative d'avantages économiques, sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actualisée à la date de clôture, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif. Quand il est procédé à une actualisation, le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent, et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de désactualisation est comptabilisée en charges d'intérêt.

11. IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition des réglementations fiscales adoptées ou quasi-adoptées. Les effets dus aux changements des taux d'impôt sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est voté ou quasi-adopté.

Les calculs d'impôts différés sont effectués au niveau de chaque entité fiscale et, en application de la règle de prudence, les impôts différés actifs ne sont retenus que s'il existe une forte probabilité d'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs.

Certaines entités du Groupe, détenues directement ou indirectement, font partie d'un groupe d'intégration fiscale.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf pour les éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

12. CAPITAL

Compte tenu de son statut, la Caisse des Dépôts n'a pas de capital.

2 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

2.1 PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(en millions d'euros)	31.12.2017			31.12.2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Comptes ordinaires et assimilés	1		1	31		31
Comptes et prêts/emprunts à terme	61	(274)	(213)	26	(244)	(218)
Pensions						
Autres opérations dont instruments de couverture	238	(1)	237	183		183
Opérations avec les établissements de crédit	300	(275)	25	240	(244)	(4)
Comptes ordinaires et assimilés	4		4	5		5
Comptes, prêts/emprunts à terme, dépôts	77	(376)	(299)	105	(372)	(267)
Pensions	11		11	11		11
Autres opérations dont instruments de couverture	65		65	38		38
Opérations avec la clientèle	157	(376)	(219)	159	(372)	(213)
Actifs financiers disponibles à la vente	222		222	238		238
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	618		618	659		659
Autres opérations dont instruments de couverture	133		133	130		130
Opérations sur instruments financiers	973		973	1 027		1 027
Dettes représentées par un titre		(541)	(541)		(476)	(476)
Dettes subordonnées						
Emprunts émis et assimilés		(541)	(541)		(476)	(476)
Total des produits et charges d'intérêts et assimilés	1 430	(1 192)	238	1 426	(1 092)	334

2.2 PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

(en millions d'euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit et assimilés				
Opérations avec la clientèle	4		4	
Opérations sur titres et dérivés		(17)		(16)
Autres prestations de services financiers	17	(21)	18	(25)
Autres commissions				
Total des produits ou charges nets de commissions	21	(38)	22	(41)

2.3 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Total	Dont option	Total	Dont option
Gains ou pertes nets de cession	30	30		(1)
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	1	1	20	20
Dividendes	16	1	20	1
Autres produits et charges sur titres				
Titres	47	32	40	20
Gains ou pertes nets de cession			1	
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	(21)		110	
Autres produits et charges sur instruments dérivés				
Instruments financiers à terme ferme ou conditionnel - hors couverture	(21)		111	
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus				
Autres produits et charges sur prêts				
Prêts				
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	95	95	21	21
Autres produits et charges sur emprunts	(117)	(117)	(143)	(143)
Emprunts	(22)	(22)	(122)	(122)
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus				
Autres produits et charges sur engagements				
Engagements				
Couvertures de juste valeur	24		67	
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	4		2	
Résultat des opérations de couverture	28		69	
Cessation des couvertures de flux de trésorerie				
Cessation des couvertures de flux de trésorerie				
Opérations de change	(37)		(37)	
Opérations de change	(37)		(37)	
Total gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(5)	10	61	(102)

2.4 GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Plus ou moins values de cession	46	8
Titres à revenu fixe	46	8
Plus ou moins values de cession	1 010	748
Dépréciations durables	(88)	(161)
Dividendes	648	638
Titres à revenu variable	1 570	1 225
Prêts		
Autres produits et charges sur titres		
Total gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	1 616	1 233

2.5 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

(en millions d'euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits et charges sur immeubles de placement	1 568	(715)	1 518	(725)
Produits et charges des autres activités	9 779 ⁽¹⁾	(2 786) ⁽¹⁾⁽²⁾	2 921	(1 702)
Total produits et charges des autres activités	11 347	(3 501)	4 439	(2 427)

(1) Dont 6 798 M€ de produits et 1 023 M€ de charges Transdev Group consolidé par intégration globale à partir du 21 décembre 2016 ;

(2) Dont 236 M€ de dotations aux provisions sur bonifications des prêts taux zéro du fonds d'épargne (211 M€ au 31 décembre 2016).

2.6 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Charges de personnel ⁽¹⁾	(5 345)	(1 503)
Autres charges et services extérieurs ⁽²⁾	(2 108)	(494)
Dotations / Reprises de provisions	(1)	(7)
Autres charges générales d'exploitation	(2 109)	(501)
Total charges générales d'exploitation	(7 454)	(2 004)

(1) Dont 3 787 M€ de charges Transdev Group ;

(2) Dont 1 627 M€ de charges Transdev Group.

2.7 COÛT DU RISQUE

(en millions d'euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit				
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	43	(44)	29	(47)
Dépréciation des titres disponibles à la vente				
Dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance				
Dépréciations	43	(44)	29	(47)
Autres provisions pour risque de contrepartie	20	(10)	4	(20)
Autres provisions pour risque de contrepartie	20	(10)	4	(20)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables		(10)		(24)
Récupérations sur prêts et créances amorties				
Pertes et récupérations		(10)		(24)
Coût du risque	63	(64)	33	(91)

2.8 GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Gains ou pertes sur cession d'immobilisations	7	(1)
Gains ou pertes sur cession d'immobilisations	7	(1)
Gains ou pertes sur cession de titres	31	123
Plus ou moins values de dilution		
Autres produits et charges liés aux titres consolidés	(5)	(4)
Gains ou pertes sur titres consolidés	26	119
Autres gains et pertes	1	
Autres gains et pertes	1	-
Total gains ou pertes nets sur autres actifs	34	118

2.9 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

2.9.1 - COMPOSANTE DE LA CHARGE D'IMPÔT

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Charge d'impôt courant	(725)	(499)
Charge d'impôt différé	194	(153)
Charge d'impôt de l'exercice	(531)	(652)

2.9.2 - RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT CONSOLIDÉE ET LA CHARGE THÉORIQUE

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Résultat net part du groupe	1 906	1 783
Intérêts des minoritaires	199	105
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(977)	(1 124)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	5	
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	(3)	(15)
Impôt sur les bénéfices	531	652
Résultat avant impôt, variation des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	1 661	1 401
Taux d'impôt théorique ⁽¹⁾	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	(572)	(482)
Différences de taux ⁽²⁾	(136)	(149)
Différences permanentes	35	(34)
Effets du régime SIIC et des autres activités immobilières exonérées	52	13
Effets nets de la reconnaissance d'impôt différé	48	(13)
Avoirs fiscaux et crédits d'impôt	72	22
Autres éléments	(29)	(9)
Charge d'impôt consolidée	(531)	(652)
Taux d'impôt effectif	31,9 %	46,6 %

(1) Y compris la contribution sociale de solidarité de 3,3 % ;

(2) En 2016, l'effet différences de taux était principalement lié au changement de taux d'impôt prévu par la loi de finances 2017, votée en décembre 2016. En 2017, l'effet différences de taux comprend -83M€ de contributions exceptionnelles et additionnelles à l'impôt sur les sociétés et l'impact de la loi de finances 2018, votée en décembre 2017, qui prévoit la baisse progressive du taux d'impôt sur les sociétés en France pour atteindre 25,83 % à compter de 2022.

3 - NOTES RELATIVES AU BILAN CONSOLIDÉ

3.1 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Intrinsèque	Sur option	Intrinsèque	Sur option
Obligations et Bons du Trésor		211	1	510
Titres de créances négociables	111	237	1	271
OPCVM	115		57	
Autres titres				
Titres à revenu fixe	226	448	59	781
Actions				
FCPR				
Autres titres	71	681	189	536
Actions et autres titres à revenu variable	71	681	189	536
Instruments financiers dérivés de transaction	157		304	
Instruments financiers dérivés de transaction	157		304	
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	454	1 129	552	1 317

(en millions d'euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Intrinsèque	Sur option	Intrinsèque	Sur option
Établissements de crédit				
Clientèle				
Emprunts et comptes à terme				
Obligations				
Titres de créances négociables ⁽¹⁾		2 180		2 789
Autres				
Dettes représentées par un titre		2 180		2 789
Dettes de titres				
Dettes de titres				
Instruments financiers dérivés de transaction	50		111	
Instruments financiers dérivés de transaction	50		111	
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	50	2 180	111	2 789

	31.12.2017	31.12.2016
(en millions d'euros)		
	Sur option	Sur option
Différence entre la valeur comptable et montant contractuellement dû à l'échéance	248	339
Montant contractuellement dû à l'échéance sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1 932	2 450
<i>Montant cumulé de la variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat (non recyclable)</i>	51	47

(1) concerne la Section générale : dont 873 M€ de placements privés sous programme EMTN et 1 128 M€ d'émissions obligataires de référence en valeur nominale au 31 décembre 2017.

Le détail des émissions obligataires de référence comptabilisées à la juste valeur par résultat sur option est le suivant :

Mois d'émission	Taux	Devise	Nominal en M€	Code ISIN	Maturité
Avril 2008	TF 4,375 %	EUR	800	FR0010606848	9 avril 2018
Mai 2009	TF 4,375 %	EUR	200	FR0010606848	9 avril 2018
Juin 2008	TF 3,625 %	CHF	128	CH0043140794	16 avril 2018
Total des émissions obligataires de référence			1 128		

3.2 INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF ET PASSIF

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Instruments de taux	383	561
Instruments de change	568	1 024
Instruments sur action		
Autres instruments	22	17
Couverture de juste valeur	973	1 602
Instruments de taux	475	555
Instruments de change	1	
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture de flux de trésorerie	476	555
Instruments de taux		
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture des investissements nets en devises		
Total des instruments financiers dérivés de couverture - Actif	1 449	2 156

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Instruments de taux	302	387
Instruments de change	489	429
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture de juste valeur	791	816
Instruments de taux	770	938
Instruments de change		3
Instruments sur action		
Autres instruments	1	1
Couverture de flux de trésorerie	771	942
Instruments de taux		
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture des investissements nets en devises		
Total des instruments financiers dérivés de couverture - Passif	1 562	1 758

3.3 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(en millions d'euros)	31.12.2017			31.12.2016		
	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents
Obligations et Bons du Trésor	6 890	19	66	9 048	50	68
Titres de créances négociables	31 705	98	69	31 220	175	107
OPCVM						
Autres titres	768		7	704		6
Créances rattachées	141			164		
Titres à revenu fixe	39 504	117	142	41 136	225	181
Actions	22 636		10 942	20 058		8 849
FCPR	1 538		497	1 600		502
Autres titres	1 911		645	1 815		493
Actions et autres titres à revenu variable	26 085		12 084	23 473		9 844
Total des actifs disponibles à la vente	65 589	117	12 226	64 609	225	10 025

DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	(3 634)	(3 695)
Total dépréciations	(3 634)	(3 695)

3.4 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour	3 861	3 924
Comptes courants des fonds d'épargne		
Titres et valeurs reçus en pension livrée		
Créances rattachées	4	5
Créances douteuses		
Dépréciations		
Créances à vue sur les établissements de crédit	3 865	3 929
Comptes et prêts à terme ⁽¹⁾	12 000	10 068
Créances à terme sur les fonds d'épargne		
Titres et valeurs reçus en pension livrée		
Prêts participatifs		
Prêts subordonnés		
Avances rattachées à des titres		
Autres créances		
Créances rattachées	18	9
Créances douteuses	17	17
Dépréciations	(3)	(8)
Créances à terme sur les établissements de crédit	12 032	10 086
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	15 897	14 015

(1) Dont :

- prêt de 3,2 Md€ à la Société de financement local (SFIL) au 31 décembre 2017 (5,9 Md€ au 31 décembre 2016),
- 2,9 Md€ de prêts à taux zéro du Fonds d'épargne et 1,6 Md€ de prêts BEI au 31 décembre 2017 (1,2 Md€ et 0,6 Md€ au 31 décembre 2016).

3.5 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Comptes ordinaires débiteurs	319	363
Créances rattachées	3	3
Créances douteuses	24	9
Dépréciations	(2)	(2)
Comptes ordinaires débiteurs	344	373
Prêts à la clientèle financière	63	44
Crédits de trésorerie	311	642
Crédits à l'équipement	841	815
Crédits au logement	306	348
Avances rattachées à des titres	999	1 088
Prêts participatifs		
Prêts subordonnés	16	8
Opérations de location financement	80	84
Titres et valeurs reçus en pension		
Autres concours	1 230	1 400
Créances rattachées	47	111
Créances douteuses	1 176	870
Dépréciations	(585)	(483)
Autres concours à la clientèle	4 484	4 927
Total des prêts et créances sur la clientèle	4 828	5 300

DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Investissement brut	138	146
<i>À recevoir dans moins d'un an</i>	6	8
<i>À recevoir entre un an et cinq ans</i>	23	23
<i>À recevoir au-delà de cinq ans</i>	109	116
Produits financiers non acquis	(58)	(62)
Investissement net avant dépréciation	80	84
<i>À recevoir dans moins d'un an</i>	2	4
<i>À recevoir entre un an et cinq ans</i>	5	6
<i>À recevoir au-delà de cinq ans</i>	73	73
Dépréciations		
Investissement net après dépréciation	80	84

3.6 ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Obligations et Bons du Trésor	20 271	19 097
Titres de créances négociables	2 364	2 456
Autres titres		
Créances rattachées	318	322
Dépréciations		
Titres à revenu fixe	22 953	21 875
Autres actifs détenus jusqu'à l'échéance		
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	22 953	21 875
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ⁽¹⁾	26 028	25 349

(1) La hiérarchie de la juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance relève principalement du niveau 1.

3.7 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

3.7.1 - VENTILATION DES COMPTES D'IMPÔTS AU BILAN

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Impôts courants	121	92
Impôts différés	114	328
Total des actifs courants et différés	235	420
Impôts courants	144	133
Impôts différés	1 621	1 657
Total des passifs courants et différés	1 765	1 790

3.7.2 - IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR SOURCES D'ACTIFS ET DE PASSIFS

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Gains et pertes latents sur titres disponibles à la vente	(2 926)	(2 660)
Instruments financiers de couverture de flux de trésorerie	79	128
Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	22	31
Plus values latentes sur titres d'OPCVM	477	313
Provisions	899	865
Sursis d'imposition	(119)	(137)
Reports déficitaires	59	59
Autres décalages temporels	2	72
Total des impôts différés comptabilisés ⁽¹⁾	(1 507)	(1 329)

(1) Les actifs d'impôts sont signés en positif, les passifs d'impôts figurent en négatif.

3.8 COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Charges constatées d'avance	170	149
Produits à recevoir	162	175
Autres comptes de régularisation	3 063	2 764
Comptes de régularisation	3 395	3 088
Débiteurs divers	629	1 030
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Stocks et assimilés	696	706
Dépôts de garantie	178	140
Créances clients	2 039	2 010
Autres actifs divers	535	484
Dépréciations	(184)	(183)
Actifs divers	3 893	4 187
Total des comptes de régularisation et actifs divers	7 288	7 275

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Produits constatés d'avance	402	540
Charges à payer	9	3
Autres comptes de régularisation	3 400	2 142
Comptes de régularisation	3 811	2 685
Créditeurs divers	467	1 146
Dépôts de garantie	110	103
Dettes fournisseurs	1 564	1 533
Autres passifs divers	4 187	4 166
Passifs divers	6 328	6 948
Total des comptes de régularisation et passifs divers	10 139	9 633

3.9 ACTIFS ET PASSIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

ACTIF

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Portefeuille de prêts et créances		
Portefeuille de titres et instruments financiers dérivés		
Immobilisations de placement ⁽¹⁾	13	50
Immobilisations d'exploitation		
Autres actifs destinés à être cédés		
Actifs en cours de cession	13	50
Actifs des activités abandonnées	1	3
Total des actifs non courants destinés à être cédés	14	53

(1) La valeur de marché estimée des immeubles de placement destinés à être cédés comptabilisés au coût amorti s'établit à 24 M€ au 31 décembre 2017 contre 58 M€ au 31 décembre 2016. La hiérarchie de la juste valeur des immeubles de placement destinés à être cédés relève du niveau 3.

PASSIF

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Passifs non courants destinés à être cédés	3	1
Passifs en cours de cession	3	1
Dettes liées aux activités abandonnées	9	36
Total des passifs non courants destinés à être cédés	12	37

3.10 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

3.10.1 - ENTREPRISES ASSOCIÉES

3.10.1.1 - Bilan - Entreprises Associées

(en millions d'euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur
Pôle Caisse des Dépôts	521		374	
Entités du groupe CDC HABITAT	389		374	
LE MARQUIS	52			
FONCIÈRE DÉVELOPPEMENT TOURISME	33			
SCI PB10	33			
SCI EVI-DANCE	14			
Pôle Filiales et Participations	2 188	21	2 570	20
LA POSTE	1 643		2 136	
Entités du groupe COMPAGNIE DES ALPES	74	20	71	20
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	249		260	
ADL PARTICIPATIONS	97			
VERDUN PARTICIPATIONS 1	83		65	
Entités du groupe EGIS	15	1	10	
Entités du groupe TRANSDEV	27		28	
Participations dans les entreprises mises en équivalence (entreprises associées)	2 709	21	2 944	20

3.10.1.2 - Compte de résultat - Entreprises Associées

(en millions d'euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	dont correction de valeur des écarts d'acquisition	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	dont correction de valeur des écarts d'acquisition
Pôle Caisse des Dépôts	13		16	
Entités du groupe CDC HABITAT	13		16	
LE MARQUIS	(1)			
FONCIÈRE DÉVELOPPEMENT TOURISME	1			
SCI PB10	(1)			
Pôle Filiales et Participations	(332)		224	(42)
LA POSTE	(386)		225	
Entités du groupe COMPAGNIE DES ALPES	5		5	
VERDUN PARTICIPATIONS 1	23		1	
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	13		(6)	(42)
Entités du groupe EGIS	7		4	
Entités du groupe TRANSDEV	5			
ADL PARTICIPATIONS	1			
SANTOLINE			(5)	
Quote-part des sociétés mises en équivalence (entreprises associées) dans le résultat	(319)		240	(42)

3.10.1.3 - Résultat global - Entreprises Associées

(en millions d'euros)	Pôle Caisse des Dépôts	
	31.12.2017	31.12.2016
Résultat net des activités poursuivies	13	16
Résultat net après impôt des activités abandonnées		
Résultat net	13	16
Total des éléments non recyclables ultérieurement en résultat net		
Écarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Total des éléments recyclables ultérieurement en résultat net		
Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres		
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	13	16

Pôle Filiales & Participations

Banque - Assurance - La Poste		Immobilier & Tourisme		Infrastructure & Transport		Total	
31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
(386)	225	5		49	(1)	(319)	240
(386)	225	5		49	(1)	(319)	240
19	8			(2)	(5)	17	3
(22)	5					(22)	5
(2)	68					(2)	68
(2)	(4)			(2)	(14)	(4)	(18)
(26)	69			(2)	(14)	(28)	55
(7)	77			(4)	(19)	(11)	58
(393)	302	5		45	(20)	(330)	298

3.10.2 - COENTREPRISES

3.10.2.1 - Bilan - Coentreprises

(en millions d'euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur
Pôle Caisse des Dépôts	1 313		1 060	
SCI Alpha Park	12		14	
SCI Printemps La Valette	4		4	
SCI Richelieu Vivienne	31		31	
OPCI River Ouest	49		67	
SAS Malthazar	50		48	
SAS Printemps La Valette II	16		16	
SCI Farman	85		85	
SCI Tour Merle	28		28	
Foncière Publique Solidaire	60			
CDC PME Croissance	978		767	
Pôle Bpifrance	11 883		11 497	
Bpifrance	11 883		11 497	
Pôle Filiales et Participations	8 756	208	6 785	210
CNP Assurances ⁽¹⁾	6 926	208	6 614	208
Entités du groupe ICADE	149		118	
Coentreprise de Transport d'Électricité	1 630			
Entités du groupe TRANSDEV	29		30	
Entités du groupe EGIS	22		23	2
Participations dans les entreprises mises en équivalence (coentreprises)	21 952	208	19 342	210

(1) Le prix coté au 31 décembre 2017 pour un titre CNP Assurances ressort à 19,26 € soit un montant de 5 405 M€ pour l'ensemble des titres détenus par la Caisse des Dépôts. La valeur MCEV d'une action CNP Assurances, ressort au 31 décembre 2017 à 33,85 € soit un montant de 9 499 M€ pour l'ensemble des titres détenus par la Caisse des Dépôts.

3.10.2.2 - Compte de résultat - Coentreprises

(en millions d'euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	dont correction de valeur des écarts d'acquisition	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	dont correction de valeur des écarts d'acquisition
Pôle Caisse des Dépôts	72		63	
SCI Alpha Park	2		4	
SCI Printemps La Valette	4		4	
SCI Richelieu Vivienne	1		1	
OPCI River Ouest	(15)		1	
SAS Malthazar	3		2	
SCI Farman	4		4	
SCI Tour Merle	2		2	
CDC PME Croissance	71		45	
Pôle Bpifrance	607		317	
Bpifrance	607		317	
Pôle Filiales et Participations	617		504	
CNP Assurances	521		459	
Entités du groupe ICADE	11		(6)	
Coentreprise de Transport d'Électricité	77			
Entités du groupe TRANSDEV	(3)		33	
Entités du groupe EGIS	11		18	
Quote-part des sociétés mises en équivalence (coentreprises) dans le résultat	1 296		884	

3.10.2.3 - Résultat global - Coentreprises

(en millions d'euros)	Pôle Caisse des Dépôts		Pôle Bpifrance	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Résultat net des activités poursuivies	72	63	607	317
Résultat net après impôt des activités abandonnées				
Résultat net	72	63	607	317
Total des éléments non recyclables ultérieurement en résultat net			(10)	(2)
Écarts de conversion			(49)	11
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	160	47	(57)	87
Réévaluation des instruments dérivés de couverture			5	(1)
Total des éléments recyclables ultérieurement en résultat net	160	47	(101)	97
Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	160	47	(111)	95
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	232	110	496	412

Pôle Filiales & Participations

Banque - Assurance - La Poste		Immobilier & Tourisme		Infrastructure & Transport		Total	
31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
521	459	11	(6)	85	51	1 296	884
521	459	11	(6)	85	51	1 296	884
(3)				(2)		(15)	(2)
(93)	97				3	(142)	111
112	212					215	346
(3)	(15)				6	2	(10)
16	294				9	75	447
13	294			(2)	9	60	445
534	753	11	(6)	83	60	1 356	1 329

3.11 IMMOBILISATIONS

3.11.1 - VALEURS BRUTES

(en millions d'euros)	31.12.2016	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	31.12.2017
Terrains	4 282	149	(16)	259	4 674
Constructions	13 537	185	(164)	857	14 415
Installations techniques et agencements	139			5	144
Forêts et réserves foncières	70				70
Avances et acomptes					
Subventions d'investissement	(302)	(1)		1	(302)
Immobilisations en cours	590	738	(5)	(323)	1 000
Immobilisations incorporelles de placement	10				10
Autres					
Immeubles de placement ⁽¹⁾	18 325	1 071	(185)	799	20 011
Terrains	346	2	(3)	(84)	261
Constructions	1 105	27	(9)	(173)	950
Installations techniques et agencements	2 274	52	(21)	(58)	2 247
Avances et acomptes	3	2		(2)	3
Subventions d'investissement	(1)	(2)			(3)
Immobilisations en cours	152	218		(176)	194
Autres	2 715	204	(58)	(255)	2 606
Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	6 594	503	(91)	(748)	6 258
Logiciels	822	12	(28)	103	909
Concessions, brevets, licences	194	1	(12)	(33)	150
Immobilisations en cours	116	127		(117)	126
Autres immobilisations incorporelles	596	18	(1)	133	746
Immobilisations incorporelles	1 728	158	(41)	86	1 931

(1) Les autres mouvements sont principalement liés aux entrées de périmètre de consolidation de l'exercice et aux travaux d'allocation du prix d'acquisition de Transdev Group.

3.11.2 - AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

	31.12.2016	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31.12.2017
Terrains	(376)	2	69	30	(275)
Constructions	(3 357)	(543)	105	18	(3 777)
Installations techniques et agencements	(109)	(7)			(116)
Forêts et réserves foncières	(1)				(1)
Subventions d'investissement	119		8	(1)	126
Immobilisations incorporelles de placement	(10)				(10)
Autres	(39)	(7)	6	(6)	(46)
Immeubles de placement	(3 773)	(555)	188	41	(4 099)
Terrains	(3)			2	(1)
Constructions	(604)	(38)	7	146	(489)
Installations techniques et agencements	(1 452)	(114)	18	118	(1 430)
Autres	(1 776)	(259)	31	294	(1 710)
Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	(3 835)	(411)	56	560	(3 630)
Logiciels	(600)	(126)	27	22	(677)
Concessions, brevets, licences	(141)	(7)	12	35	(101)
Autres immobilisations incorporelles	(384)	(63)	1	13	(433)
Immobilisations incorporelles	(1 126)	(196)	40	70	(1 212)

(1) Les autres mouvements sont principalement liés aux travaux d'allocation du prix d'acquisition de Transdev Group.

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31.12.2016	Valeur nette au 31.12.2017
Immeubles de placement ⁽¹⁾	14 552	15 912
Immobilisations corporelles	2 758	2 628
Immobilisations incorporelles	602	719
Total	17 912	19 259

(1) La valeur de marché estimée des immeubles de placement hors destinés à être cédés comptabilisés au coût amorti s'établit à 23 502 M€ au 31 décembre 2017 contre 21 295 M€ au 31 décembre 2016. La hiérarchie de la juste valeur des immeubles de placement relève du niveau 3.

3.11.3 - DÉTAIL DES ENGAGEMENTS REÇUS SUR CONTRATS DE LOCATION SIMPLE NON RÉSILIABLES

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2017
Échéance inférieure à 1 an	753	887
Échéance comprise entre 1 et 5 ans	2 169	2 464
Échéance supérieure à 5 ans	1 504	1 573
Total	4 426	4 924

3.12 ÉCARTS D'ACQUISITION

(en millions d'euros)	31.12.2016	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Autres mouvements	31.12.2017
GROUPE ICADE	40					40
Foncière	4					4
Promotion	36					36
GROUPE COMPAGNIE DES ALPES	280					280
Domaines skiables	135					135
Parcs de Loisirs	145					145
TRANSDEV GROUP	621	2		(4)	(91)⁽¹⁾	528⁽²⁾
GROUPE EGIS	151	15	(2)		(10)	154
Secteur Ingénierie	139	12			(10)	141
Secteur Montage de projets - Exploitation	12	3	(2)			13
Total des écarts d'acquisition	1 092	17	(2)	(4)	(101)	1 002

(1) Dont -75M€ liés aux travaux d'allocation du prix d'acquisition de Transdev Group ;

(2) Dont principalement 353 M€ sur l'UGT France, 77 M€ sur l'UGT États Unis et 44 M€ sur l'UGT Australie.

3.13 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour	404	421
Dettes à vue envers les fonds d'épargne	743	2 063
Titres et valeurs donnés en pension livrée		
Dettes rattachées	3	1
Dettes à vue	1 150	2 485
Comptes et emprunts à terme	10 074	7 809
Titres et valeurs donnés en pension livrée	584	2 376
Dettes rattachées	71	58
Dettes à terme	10 729	10 243
Total des dettes envers les établissements de crédit	11 879	12 728

3.14 DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Comptes ordinaires créditeurs	51 105	46 539
Dettes rattachées	233	196
Comptes ordinaires créditeurs	51 338	46 735
Emprunts à la clientèle financière		
Consignations ⁽¹⁾	11 240	10 100
Comptes créditeurs à terme	1 119	1 142
Titres et valeurs donnés en pension livrée		
Autres dettes à terme envers la clientèle	93	42
Dettes rattachées	642	619
Autres dettes	13 094	11 903
Total des dettes envers la clientèle	64 432	58 638

(1) Dont 4,5 Md€ au 31 décembre 2017 au titre de la loi 2014-617 du 13 juin 2014 sur les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence (3,7 Md€ au 31 décembre 2016).

3.15 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Émissions à moyen et long terme ⁽¹⁾	15 554	16 765
Émissions à court terme	20 186	19 995
Dettes rattachées	136	147
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	35 876	36 907
Emprunts obligataires et assimilés	3 521	3 074
Dettes rattachées	36	33
Emprunts obligataires et assimilés	3 557	3 107
Total des dettes représentées par un titre	39 433	40 014

(1) Concerne la Section générale : 15 234 M€ d'émissions à moyen et long terme en nominal, réparties en placements privés sous programme EMTN pour 7 508 M€ et en émissions obligataires de référence pour 7 726 M€ au 31 décembre 2017.

Le détail des émissions obligataires de référence est le suivant :

Mois d'émission	Taux	Devise	Nominal en M€	Code ISIN	Maturité
Décembre 2013	TF 1,125 %	EUR	500	FR0011654763	10 décembre 2018
Février 2009	TF 4,125 %	EUR	750	FR0010725549	20 février 2019
Mars 2009	TF 4,125 %	EUR	250	FR0010725549	20 février 2019
Février 2017	TF 0,200 %	EUR	500	FR0013239985	1 mars 2022
Juin 2015	TF 1,250 %	USD	834	FR0012759025	4 juin 2018
Novembre 2015	TF 1,500 %	USD	834	FR0013049434	13 novembre 2018
Mai 2016	TF 1,250 %	USD	834	FR0013171006	17 mai 2019
Novembre 2016	TF 1,375 %	USD	834	FR0013216959	7 novembre 2019
Novembre 2017	TF 2,000 %	USD	834	FR0013295912	14 novembre 2020
Novembre 2013	TF 1,250 %	CHF	214	CH0229001000	16 décembre 2020
Novembre 2017	TF 0,300 %	CHF	214	CH0386949348	12 novembre 2027
Mars 2015	TF 1,500 %	GBP	282	FR0012616886	23 décembre 2019
Juin 2017	TF 0,500 %	GBP	338	FR0013260734	12 juin 2020
Novembre 2013	TF 1,302 %	JPY	65	FR0011643766	29 novembre 2028
Juillet 2014	TF 0,293 %	JPY	148	JP525023AE76	30 juillet 2019
Juillet 2014	TF 0,327 %	JPY	36	JP525023BE75	30 janvier 2020
Juillet 2015	TF 0,320 %	JPY	74	JP525023AF75	23 juillet 2020
Juillet 2014	TF 0,454 %	JPY	32	JP525023CE74	30 juillet 2021
Juillet 2015	TF 0,465 %	JPY	74	JP525023BF74	22 juillet 2022
Juillet 2014	TF 0,725 %	JPY	80	JP525023DE73	30 juillet 2024
Total des émissions obligataires de référence			7 726		

3.16 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

31.12.2017						
(en millions d'euros)	Montants bruts des actifs/passifs financiers	Montants compensés au bilan	Clôture	Impacts des conventions cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés/reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments dérivés	1 606		1 606		340	1 266
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires			-			-
Passif						
Instruments dérivés	1 612		1 612		303	1 309
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires	584		584		22	562

31.12.2016						
(en millions d'euros)	Montants bruts des actifs/passifs financiers	Montants compensés au bilan	Clôture	Impacts des conventions cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés/reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments dérivés	2 460		2 460		1 016	1 444
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires			-			-
Passif						
Instruments dérivés	1 818		1 818		611	1 207
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires	2 376		2 376		30	2 346

3.17 PROVISIONS

(en millions d'euros)	31.12.2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31.12.2017
Provisions pour engagements sociaux	610	136	(60)	(74)	(31)	581
Provisions pour risques immobiliers	18	2	(2)		(11)	7
Provisions pour risques de contre-partie	120	6	(13)	(1)	(82)	30
Autres provisions ⁽¹⁾	509	460	(139)	(57)	(203)	570
Total des provisions	1 257	604	(214)	(132)	(327)	1 188

(1) Dont :

- Dotations liées aux engagements de mise en place des prêts à taux zéro au fonds d'épargne pour 236 M€,
- Autres mouvements : suite au versement des fonds au fonds d'épargne, transfert de -186 M€ de provisions pour bonification sur prêts à taux zéro en décote de la créance sur le fonds d'épargne,
- Dotations et reprises par Transdev Group, respectivement pour 171 M€ et -101 M€, qui concernent principalement la couverture du risque pour propre assureur et sinistres.

3.18 INTÉRÊTS MINORITAIRES

(en millions d'euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Capitaux propres - part des minoritaires	Dont résultat net - part des minoritaires	Capitaux propres - part des minoritaires	Dont résultat net - part des minoritaires
ICADE	2 802	137	2 754	66
Groupe COMPAGNIE DES ALPES	521	27	503	26
Autres	317	35	295	13
Total	3 640	199	3 552	105

4 - ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Engagements donnés	44 452	48 581
Engagements de financement		
En faveur des établissements de crédit ⁽¹⁾	9 730	8 345
En faveur de la clientèle	4 203	4 106
Engagements de garantie		
En faveur des établissements de crédit ⁽²⁾	1 890	2 091
En faveur de la clientèle	3 878	3 690
Engagements sur titres		
Titres à livrer	53	
Autres engagements donnés		
En faveur des établissements de crédit ⁽³⁾	17 159	21 126
En faveur de la clientèle	7 539	9 223
Engagements reçus	42 597	46 244
Engagements de financement		
Reçus des établissements de crédit ⁽⁴⁾	23 611	27 568
Reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Reçus des établissements de crédit ^{(1) (2)}	11 055	8 993
Reçus de la clientèle	4 628	4 936
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	2 528	4 337
Autres engagements reçus		
Reçus des établissements de crédit		
Reçus de la clientèle	775	410

La nature des engagements donnés ou reçus de la clientèle, en dehors des engagements de financement et de garantie, concerne notamment des engagements de titres ainsi que des engagements liés aux activités immobilières du groupe Caisse des Dépôts.

(1) Dont :

- Engagement de financement en faveur de la SFIL (Société de financement local) de 6,4 Md€ (4,6 Md€ en 2016) dans le cadre de la convention de crédit d'un montant de 10,0 Md€ et un engagement de garantie reçu en Loi Dailly pour la SFIL de 4,8 Md€ (5,2 Md€ en 2016),

- Engagement de financement donné au fonds d'épargne de 2,9 Md€ (3,8 Md€ en 2016) et engagement de garantie reçu du fonds d'épargne de 4,5 Md€ (1,8 Md€ en 2016) au titres des prêts à taux zéro et BEI,

(2) Dont baisse de l'engagement de garantie accordé à Natixis pour - 0,2 Md€ (solde 1,7 Md€) et de l'engagement reçu en contre garantie de la BPCE pour - 0,2 Md€ (solde 1,7 Md€) ;

(3) Dont nantissement de titres à la Banque de France 17,0 Md€ ;

(4) Dont lignes de crédits à la Banque de France 18,9 Md€.

5 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

5.1 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

(en millions d'euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Valeur comptable	Valeur de marché estimée	Valeur comptable	Valeur de marché estimée
Actif				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	15 897	15 897	14 015	14 015
Prêts et créances sur la clientèle	4 828	4 828	5 300	5 300
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ⁽¹⁾	22 953	26 028	21 875	25 349
Total des actifs financiers comptabilisés au coût amorti	43 678	46 753	41 190	44 664
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	11 879	11 879	12 728	12 728
Dettes envers la clientèle	64 432	64 432	58 638	58 638
Dettes représentées par un titre	39 433	39 433	40 014	40 014
Dettes subordonnées	1	1	1	1
Total des passifs financiers comptabilisés au coût amorti	115 745	115 745	111 381	111 381

(1) La hiérarchie de la juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance relève du niveau 1.

5.2 INFORMATION SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	Cotation sur un marché actif : Niveau 1	Techniques de valorisation utilisant des données observables : Niveau 2	Techniques de valorisation utilisant des données non observables : Niveau 3	Total 31.12.2017
Actifs financiers valorisés à la juste valeur				
Actifs financiers à la juste valeurs par résultat - Transaction	252	199	3	454
Actifs financiers à la juste valeurs par résultat - Sur option	685	20	424	1 129
Instruments financiers dérivés de couverture	22	1 427		1 449
Actifs financiers disponibles à la vente	29 413	32 563	3 613	65 589
Total des actifs financiers valorisés à la juste valeur	30 372	34 209	4 040	68 621
Passifs financiers valorisés à la juste valeur				
Passifs financiers à la juste valeurs par résultat - Transaction		50		50
Passifs financiers à la juste valeurs par résultat - Sur option	1 643	537		2 180
Instruments financiers dérivés de couverture		1 562		1 562
Total des passifs financiers valorisés à la juste valeur	1 643	2 149		3 792

(en millions d'euros)	Cotation sur un marché actif : Niveau 1	Techniques de valorisation utilisant des données observables : Niveau 2	Techniques de valorisation utilisant des données non observables : Niveau 3	Total 31.12.2016
Actifs financiers valorisés à la juste valeur				
Actifs financiers à la juste valeurs par résultat - Transaction	88	460	4	552
Actifs financiers à la juste valeurs par résultat - Sur option	1 073	15	229	1 317
Instruments financiers dérivés de couverture	17	2 139		2 156
Actifs financiers disponibles à la vente	27 614	33 640	3 355	64 609
Total des actifs financiers valorisés à la juste valeur	28 792	36 254	3 588	68 634
Passifs financiers valorisés à la juste valeur				
Passifs financiers à la juste valeurs par résultat - Transaction		111		111
Passifs financiers à la juste valeurs par résultat - Sur option	2 096	693		2 789
Instruments financiers dérivés de couverture		1 758		1 758
Total des passifs financiers valorisés à la juste valeur	2 096	2 562		4 658

Les instruments financiers du groupe Caisse des Dépôts sont évalués en partie par référence à la « Cotation sur un marché actif » directement utilisable (Niveau 1 de la hiérarchie).

Sont ainsi concernés :

- ▀ les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence ;
- ▀ les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des brokers, des salles de marché ou des plates-formes transactionnelles ;
- ▀ les OPCVM et parts de fonds détenus, à partir de leur valeur liquidative ;
- ▀ les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France ;
- ▀ les instruments dérivés traités sur les marchés organisés.

Les instruments financiers évalués selon des « Techniques de valorisation utilisant des données observables » (Niveau 2 de la hiérarchie) regroupent les instruments pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur des instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions régulières peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.

Sont ainsi concernés :

- ▀ les titres structurés valorisés par le groupe, un arrangeur ou un valorisateur externe ;
- ▀ les instruments dérivés traités sur des marchés de gré à gré ;
- ▀ les TCN autres que BTAN, évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un spread.

Les instruments financiers évalués selon des « Techniques de valorisation utilisant des données non observables » (Niveau 3 de la hiérarchie) regroupent les instruments dont l'évaluation fait principalement appel à des paramètres inobservables. Un paramètre inobservable est défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations ne reposant ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

Cette catégorie regroupe peu d'instruments financiers (principalement des instruments financiers de titrisation).

5.3 VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON UNE TECHNIQUE UTILISANT DES DONNÉES NON OBSERVABLES (NIVEAU 3)

(en millions d'euros)	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres instruments	Total
Solde au 31 décembre 2016	233	3 355		3 588
Acquisitions	155	475		630
Cessions	(5)	(807)		(812)
Transferts vers niveau 3 (entrées)	35			35
Transferts hors niveau 3 (sorties)				
Gains et Pertes de la période comptabilisés en capitaux propres		768		768
Gains et Pertes de la période comptabilisés en résultat	9			9
Effets des variations de change		(3)		(3)
Effets des variations de périmètre & autres		(175)		(175)
Solde au 31 décembre 2017	427	3 613		4 040

6 - FACTEURS DE RISQUE

6.1 RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

I – DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES RELATIFS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

1. Organisation du contrôle des risques de la Caisse des Dépôts

a) Périmètre

Le Code monétaire et financier prévoit le principe selon lequel un décret pris en Conseil d'État prévoit les dispositions applicables à la CDC en matière de contrôle interne, de normes et dispositif de gestion des risques. Dans ce cadre législatif, deux décrets déclinent ces dispositions à la Caisse des Dépôts.

Le décret n° 2016-1983 du 30 décembre 2016 sur le contrôle externe de la Caisse des Dépôts, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, rend applicables les dispositions prudentielles avec les adaptations nécessaires issues des dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et entreprises d'investissement (principalement la solvabilité, les grands risques, et la liquidité).

Le décret 2009-268 du 9 mars 2009 sur le contrôle externe de la Caisse des Dépôts assujettit l'établissement au règlement CRBF 97-02 sur le contrôle interne dans sa version au 1^{er} janvier 2010. Ce règlement constitue la référence principale du contrôle interne pour l'ensemble du Groupe. Il impose au Groupe de se doter d'un dispositif de contrôle interne organisé en plusieurs niveaux, applicable aux filiales.

Le dispositif de contrôle interne doit également tenir compte, selon les cas, du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et des réglementations particulières applicables aux entités du Groupe, et aux activités spécialisées exercées par les entités du Groupe (gestion de portefeuille, assurance...). La direction des risques et du contrôle interne assure le suivi de l'évolution de cette réglementation et en contrôle la déclinaison au sein du Groupe.

Les principes d'organisation du contrôle interne de la Caisse des Dépôts sont édictés dans un document faitier, « Principes d'Organisation du Contrôle Interne » (POCI) validé en comité de direction.

Le document s'impose à l'ensemble des directions de l'Établissement public (ci-après « les directions ») et aux filiales identifiées par la direction des risques et du contrôle, qui a défini une approche par « cercles », selon le niveau de risque dont ces filiales sont porteuses au regard de leur contrôle et leurs activités.

Les filiales, qu'elles soient ou non soumises au règlement CRBF 97-02 doivent, dans le respect du cadre général, et sans préjudice des dispositions qui leur sont applicables, se doter de dispositifs de mesure de surveillance et de prévention des risques, adaptés à leurs activités et à l'importance des risques encourus. Elles mettent en œuvre des principes d'organisation cohérents avec ceux du POCI.

Il appartient à chaque direction et filiale de décliner les principes du POCI et, le cas échéant, d'apporter les précisions nécessaires pour tenir compte des spécificités de leurs activités et de veiller à la conformité des dispositifs mis en œuvre. Les directions et filiales déclinent également les dispositifs au sein des filiales et associations qui leur sont rattachées, ainsi qu'aux prestations essentielles ou importantes qu'elles externalisent ou délèguent. Le dispositif concerne l'ensemble des risques encourus, dont la nomenclature est définie au sein de la procédure de gestion des cartographies des risques et dans l'outil de gestion des risques de l'Établissement public.

b) Les acteurs

Le directeur général de la Caisse des Dépôts est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne et des risques du Groupe. Le directeur général est destinataire des principaux rapports relatifs au contrôle interne et aux risques, et fixe les orientations des politiques de risque du Groupe. Les directeurs de l'Établissement public et des filiales sont responsables de la déclinaison des principes de contrôle interne du Groupe au sein de leur périmètre.

Les opérationnels exerçant des responsabilités hiérarchiques mettent en place une organisation de leur activité efficace du point de vue de la maîtrise des risques, notamment en termes de séparation des tâches et de procédures. La mise en œuvre de ces principes est impulsée, coordonnée et suivie par la directrice des risques et du contrôle interne du Groupe, en liaison avec la directrice de l'audit central du Groupe. Impulsé par la direction générale, l'exercice du contrôle interne incombe à l'ensemble de la ligne hiérarchique et, plus généralement, à l'ensemble des collaborateurs, quels que soient leur niveau de rattachement et leurs responsabilités.

La directrice des risques et du contrôle interne du Groupe anime, coordonne et supervise la filière « Risques » du Groupe (ou « fonction de gestion des risques » au sens des textes bancaires en vigueur). La direction des risques et du contrôle interne du Groupe veille à ce que le Groupe soit en conformité avec les obligations légales et réglementaires. Elle centralise les principaux textes de référence du dispositif de contrôle interne de la Caisse des Dépôts. Le réseau des responsables du contrôle interne et des risques de l'Établissement public et des filiales met en œuvre le dispositif de maîtrise des risques et de contrôle interne au sein des directions et des filiales dont ils relèvent, sous l'autorité des directeurs de ces entités.

Le Correspondant Informatique et Libertés, qui rend compte au directeur général, veille au respect de la loi Informatique et Libertés au sein de l'Établissement public. Dans le cadre de ses missions, en particulier de contrôle, il analyse et suit le risque lié à la protection des données à caractère personnel.

c) Les principes généraux d'organisation

Dispositif de contrôle permanent et périodique

Le dispositif de contrôle permanent s'appuie sur deux niveaux de contrôle : les contrôles opérationnels (premier niveau) et les travaux de collaborateurs dédiés uniquement aux fonctions de contrôle (deuxième niveau) :

■ le premier niveau de contrôle regroupe l'ensemble des contrôles qui permettent de s'assurer de la régularité des opérations traitées. Ils sont exercés par les services opérationnels au sein des directions. Chaque responsable opérationnel doit donc exercer un contrôle efficace sur les activités dont il assure la responsabilité. Les contrôles de premier niveau obéissent à des principes de séparation de fonctions, de respect des délégations de pouvoirs et de signature, ainsi que d'exhaustivité et de régularité de l'enregistrement des opérations traitées et des flux générés. Ces contrôles sont exercés a priori, par exemple lors du traitement des opérations, ou a posteriori, à travers un suivi quotidien ou ponctuel portant sur certains aspects du traitement des opérations. Les contrôles de premier niveau incluent également les contrôles effectués par les systèmes automatisés de traitement des opérations. En outre, chaque responsable hiérarchique s'attache à vérifier, de manière régulière, que les opérations et traitements sont exécutés conformément aux règles et procédures qui leur sont applicables ;

■ le deuxième niveau de contrôle incombe à des collaborateurs extérieurs aux services opérationnels, dédiés à la fonction de contrôle, sauf cas particulier validé par la direction des risques et du contrôle interne du Groupe. Cette fonction est exercée par le réseau des responsables du contrôle interne au sein des directions et des filiales, ainsi que par la direction des risques et du contrôle interne du Groupe. Les responsables des risques des directions et filiales rendent notamment un avis sur les engagements, sans toutefois participer à la prise de décision opérationnelle lors de comités d'engagement.

Le contrôle périodique constitue un troisième niveau de contrôle. Il est exercé par la direction de l'audit central du Groupe et le réseau d'audit, constitué des entités du Groupe en charge de missions d'audit interne, conformément aux principes d'action et à l'organisation définis dans la charte de l'audit interne du groupe Caisse des Dépôts.

Indépendance et rattachement des responsables des risques

Les responsables des risques des directions de l'Établissement public sont indépendants des services opérationnels, ils sont rattachés fonctionnellement à la directrice des risques qui est consultée lors de leur recrutement et participe à la proposition de leurs objectifs annuels.

Les responsables des risques des directions et filiales rendent compte du dispositif de maîtrise des risques à la direction des risques et du contrôle interne et peuvent en conséquence saisir directement la direction des risques et du contrôle interne.

Formalisation et traçabilité du dispositif de contrôle interne

Le contrôle interne s'appuie sur des procédures écrites et des plans de contrôle formalisés. Les directions et filiales doivent définir des normes en matière de contrôle interne et en contrôler le respect.

La direction des risques et du contrôle interne s'assure, de manière régulière, au travers de son plan de contrôle de conformité, du respect de l'ensemble du dispositif de contrôle interne au sein du Groupe. Elle en rend compte périodiquement aux organes exécutifs et délibérant de la Caisse des Dépôts.

Au sein de l'Établissement public, les plans de contrôle, les résultats de ces contrôles, ainsi que les incidents et les plans d'action associés sont archivés dans un outil fédéral au sein de la Caisse des Dépôts. Les filiales se dotent d'outils permettant d'assurer la traçabilité et la piste d'audit des contrôles effectués, ainsi que des incidents identifiés.

2. Politique, objectifs, procédures de contrôle des risques et reporting

La charte du groupe Caisse des Dépôts formule les éléments de politique des risques suivants :

« Le Groupe concilie trois objectifs financiers stratégiques : la sécurité, un rendement de long terme satisfaisant de son portefeuille d'actifs et des revenus récurrents. L'Établissement public assure, conformément à la loi, le financement d'interventions d'intérêt général. En l'absence d'actionnaire, il dépend de ses seuls résultats pour constituer ses fonds propres. »

« Les ambitions du Groupe sont présentées dans un plan stratégique à moyen terme. Ce plan fixe, en tenant compte d'un cadrage macro-économique commun, les objectifs stratégiques du Groupe et les indicateurs cibles associés, les grandes lignes en matière d'allocation de capital et les perspectives en termes de création de valeur. »

Dans ce cadre, le pilotage s'exerce notamment dans le cadre du modèle prudentiel : modèle prudentiel de la Caisse des Dépôts a été adopté par la Commission de surveillance , sur proposition du directeur général et après avis de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). La commission a pu ainsi fixer le niveau de fonds propres de la Caisse des Dépôts.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, ce modèle, propre à la Caisse des Dépôts, permet de prendre en compte ses spécificités, et en particulier sa mission d'investisseur de long terme. Ainsi, le modèle prudentiel de la Caisse des Dépôts s'applique à la Section générale en tenant compte de son modèle économique et des objectifs de gestion.

Le modèle prudentiel couvre les principaux risques : le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit sur les titres des portefeuilles comme pour les prêts accordés, le risque immobilier, le risque de change, le risque opérationnel et le risque de perte de valeur des portefeuilles d'actions et les risques liés aux filiales et aux participations.

La modélisation des risques et les besoins de fonds propres qui en découlent visent en premier lieu à assurer un niveau très élevé de sécurité financière, en cohérence avec les missions confiées à la Caisse des Dépôts. Il a vocation à couvrir l'intégralité des entités du groupe Caisse des Dépôts selon des modalités adaptées à la nature des activités.

La Caisse des Dépôts est un investisseur de long terme. Le modèle prudentiel adopté par la Commission de surveillance mesure donc la solidité de la Caisse des Dépôts dans une perspective pluriannuelle.

En fonction du cycle économique et des fluctuations des marchés, le dispositif applicable à la Section générale autorise des variations des fonds propres disponibles à l'intérieur d'un « corridor » de solvabilité entre un montant « cible », un seuil de surveillance et un montant « minimum ». Le seuil minimum du corridor, calculé dans le cadre du modèle prudentiel, est toujours supérieur à la référence réglementaire.

Comme l'indique la charte du groupe Caisse des Dépôts, « le contrôle des risques du Groupe s'exerce en premier lieu par la participation de l'Établissement public aux instances de gouvernance des filiales, notamment aux comités d'audit. En second lieu, l'Établissement public met en place un dispositif de contrôle interne et de contrôle des risques, financiers et non financiers, qui couvre l'ensemble des activités du Groupe. Ce dispositif est adapté à la nature de chaque activité, à sa volumétrie, et au statut juridique des entités qui l'exercent ».

La direction des risques et du contrôle interne intervient en amont des engagements pris au niveau des différents métiers, ainsi que sur le suivi des risques de crédit et de marché des portefeuilles financiers.

Elle exerce un deuxième regard indépendant sur les risques financiers sous une forme adaptée à la nature de l'investissement, et notamment en fonction de la taille de l'engagement considéré.

Enfin, au titre du suivi des risques opérationnels, la direction des risques et du contrôle interne, en coordination avec les directions, veille à ce que toutes les mesures adéquates de maîtrise des processus soient prises afin d'avoir l'assurance raisonnable que les risques opérationnels inhérents à ces processus sont maîtrisés. Les différents outils, mis en œuvre au niveau des métiers de l'Établissement public, sont les suivants :

- la base « incidents », qui recense les incidents et les plans d'action associés ;
- les cartographies de risques opérationnels ;
- les indicateurs d'alerte ;
- le plan de contrôle de conformité, qui contractualise entre la direction des risques et du contrôle interne et les métiers et filiales les différents points de contrôle ainsi que leurs modalités d'exécution et de suivi ;
- le plan de continuité d'entreprise.

La Caisse des Dépôts s'est dotée d'un progiciel afin de gérer ces différents outils (PRISM).

Une revue du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques opérationnels de l'ensemble des directions de l'Établissement public et des principales filiales est effectuée par la direction des risques et du contrôle interne à un rythme semestriel.

La direction des risques et du contrôle interne informe, à fréquence prédéfinie et selon des formats adaptés, de la situation des risques encourus par l'Établissement public et ses principales filiales.

La direction générale est ainsi destinataire d'un reporting régulier de la direction des risques et du contrôle interne, et cette dernière réunit deux fois par an le comité des risques qui est l'instance factière de gestion des risques sous la présidence du directeur général.

La direction des risques et du contrôle interne informe également la Commission de surveillance, notamment au travers d'un rapport semestriel

sur les risques concernant l'évaluation, la maîtrise et la gestion des risques, entre autres financiers de l'ensemble du Groupe. Celui-ci est complété annuellement d'une information à la Commission de surveillance sur le contrôle interne, conformément aux exigences de l'article 42-43 du CRBF 97-02. Ce rapport est également transmis à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

3. Intervention en amont des engagements

L'activité des métiers s'inscrit dans le cadre de lettres d'objectifs annuelles élaborées en liaison avec la direction du pilotage stratégique, du développement durable et des études, et validées par le directeur général.

La direction des risques et du contrôle interne intervient en amont des engagements par sa présence dans :

- ▮ les comités des engagements, présidés par le directeur général, et qui se prononcent sur tous les engagements du Groupe au-delà d'un certain seuil ;
- ▮ les comités des engagements représentant la dernière instance de décision au sein d'une direction, et dans le comité d'investissement immobilier ;
- ▮ les comités mensuels de gestion de bilan et de portefeuille (CMGB/CMGP) ainsi que dans les comités trimestriels de gestion de bilan et de portefeuille (CTGB/CTGP) où sont notamment présentées les orientations de gestion au directeur général.

4. Suivi des risques de crédit et de marché

Mensuellement, pour les portefeuilles financiers (obligataires, monétaires, et dérivés associés), la direction des risques et du contrôle interne préside le comité des risques de contrepartie (CRC) qui examine un reporting élaboré par elle, rendant compte de l'évolution des risques de contrepartie en termes de :

- ▮ répartition des engagements des portefeuilles par catégorie de notation, zone géographique, émetteurs ;
- ▮ concentration des portefeuilles ;
- ▮ variations de notations des contreparties.

Les tableaux de bord des métiers prêteurs intègrent des éléments de suivi des risques de crédit du métier.

Concernant les risques de marché et de liquidité, il est rendu compte de la gestion et des risques financiers (marché et ALM) au cours des comités mensuels (CMGB/CMGP).

La direction des risques et du contrôle interne transmet mensuellement au directeur général une contribution portant sur les risques financiers, dans le cadre de l'édition d'un tableau de bord.

Le rapport semestriel sur les risques que la direction des risques et du contrôle interne a adressé à la Commission de surveillance, et qui est préalablement revu dans le cadre du comité d'examen des comptes et des risques, intègre des informations détaillées sur les risques de crédit, les risques de marché et les risques de concentration.

II - IDENTIFICATION DES RISQUES FINANCIERS

1. Définitions

a) Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de perte de valeur économique d'une créance, existante ou potentielle, lié à la dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par son incapacité de faire face à ses engagements.

b) Risque de concentration

Le risque de concentration est le risque qui résulte soit d'une forte exposition à un risque donné, soit d'une forte probabilité de défaut de certains groupes de contreparties.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente, pour l'établissement, l'impossibilité d'honorer ses engagements liés à des passifs financiers au titre d'une échéance donnée, avec l'impossibilité pour l'Établissement de se procurer les liquidités nécessaires sur le marché.

d) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte sur des instruments de bilan ou de hors-bilan, engendré par un mouvement adverse des paramètres de marché, qu'ils soient de taux, d'actions, de *spreads* de crédit, de change, de volatilité ou liés à une variation de prix de manière générale.

e) Risque de change

Le risque de change est le risque de voir la rentabilité affectée par les variations du cours de change.

f) Risque global de taux

Le risque de taux représente l'impact sur les résultats annuels et la valeur patrimoniale d'une évolution défavorable des taux d'intérêt.

2. Processus de prise de risque

a) Dispositif de décision

Hors activités de marché, tout investissement fait l'objet d'un comité des engagements présidé par le directeur général de la Caisse des Dépôts lorsque le montant dépasse 100 millions d'euros, et par le directeur général adjoint lorsqu'il est compris entre 10 et 100 millions d'euros.

a.1) Engagements hors activités d'investisseur financier

Les métiers sont responsables de leurs propres engagements (dans le cadre d'orientations définies dans des lettres d'objectifs annuelles, validées par le directeur général).

Hors activités de marché, les engagements sont décidés dans des comités métiers de différents niveaux.

La direction des risques et du contrôle interne participe de droit à tout comité d'engagement représentant la dernière instance de décision au sein d'une direction. Elle se réserve la possibilité de faire valoir ses avis, avant décision, et de demander des compléments d'information sur le risque. Elle fournit un double regard sur la conformité stratégique du projet, la bonne identification des risques et leur éventuelle couverture, ainsi que sur la correcte rémunération au sens de la classe d'actifs. Son opposition éventuelle à un dossier requiert, pour être levée, une décision expresse du plus haut échelon de la hiérarchie du métier, et fait l'objet d'un reporting au comité de direction de la Caisse des Dépôts.

a.2) Engagements sur activités d'investisseur financier

La gestion des portefeuilles d'actifs financiers est effectuée dans le cadre d'univers d'investissements dûment autorisés et de processus de gestion définis. Le souci de réactivité nécessaire dans les gestions des portefeuilles financiers a conduit à adopter un dispositif distinct de celui des autres engagements.

Pour ces activités de portefeuilles, l'exercice d'un deuxième regard sur les risques est assuré par la participation de la direction des risques et du contrôle interne aux comités mensuels de gestion des portefeuilles, aux comités trimestriels de suivi des portefeuilles et aux comités trimestriels de gestion des portefeuilles, présidés par le directeur général, où sont examinées les orientations de gestion pour la période à venir.

Ces comités trimestriels examinent la gestion passée et, tout spécialement une fois par an, les orientations à donner à la gestion pour l'année à venir, à la lumière d'une évaluation à moyen terme (typiquement cinq ans) des objectifs et des risques financiers du bilan. Ces exercices sont fondés sur des analyses approfondies de l'équilibre actif/passif prévisionnel des bilans, effectuées par une équipe dédiée. Les grandes orientations d'allocation d'actifs sont déclinées ensuite classe d'actifs par classe d'actifs.

Les placements en immobilier et private equity font en outre l'objet de comités d'investissements spécifiques.

b) Procédure de surveillance

Concernant les risques de crédit des portefeuilles financiers, le comité des risques de contrepartie déjà cité se réunit mensuellement pour définir des limites de risques par contrepartie sur proposition de la direction des risques et du contrôle interne, et examine le respect des limites au cours du mois passé. Les propositions de limites de risques sont élaborées par la direction des risques et du contrôle interne suivant des méthodes qui visent notamment la diversification des risques au sein des portefeuilles. Le respect de ces limites est en outre contrôlé quotidiennement par la direction des risques et du contrôle interne. Les risques de marché font l'objet de limites propres à chaque portefeuille.

Le reporting mensuel des comités de gestion financière intègre des mesures de risque pour chacune de ces limites.

c) Procédure de réduction des risques

Concernant les portefeuilles taux, les garanties sur émetteurs, émissions ou opérations sont dûment prises en compte dans les systèmes d'information et utilisées pour calculer l'exposition au risque de crédit au niveau des garants concernés.

Les transactions effectuées de gré à gré dans le cadre des activités de marché exposent la Caisse des Dépôts au risque d'un défaut potentiel de ses contreparties. La Caisse des Dépôts gère ce risque par la systématisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral). La compensation est une technique utilisée pour atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés.

Le principal mode de compensation appliqué par la Caisse des Dépôts est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci.

Ce solde (« *close-out netting* ») peut faire l'objet d'une garantie (« collatéralisation ») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts. Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords-cadres bipartites, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale.

Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de la Fédération bancaire française (FBF) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »).

Lorsque les transactions y sont éligibles, la Caisse des Dépôts a recours à la compensation des dérivés dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation EMIR.

La Caisse des Dépôts n'a pas recours aux techniques de réduction des risques par titrisation de créances.

d) Procédure de dépréciation

Le processus de valorisation et de provisionnement des instruments financiers de la Caisse des Dépôts repose sur des organes de décision structurés en trois niveaux :

- ▮ les comités métiers de valorisation et de provisionnement ;
- ▮ le comité fédéral de valorisation et de provisionnement ;
- ▮ le comité des comptes.

La procédure en vigueur est déclinée en règlements intérieurs qui détaillent les missions et les modalités de fonctionnement des différents comités. Sa mise en œuvre opérationnelle s'appuie sur l'élaboration d'une documentation méthodologique propre à chaque type d'instruments financiers.

En date d'arrêté, un dispositif de contrôle est mis en place afin de s'assurer de l'exhaustivité des actifs financiers faisant l'objet d'une revue, de la pertinence des méthodes de valorisation retenues, du respect des principes comptables (tels que décrits dans la note 1 - « Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe ») et de la justification des valorisations et dépréciations en découlant.

Le champ d'intervention des comités métiers et du comité fédéral couvre tous les concours octroyés par l'Établissement public (prêts et avances à la clientèle, comptes débiteurs, opérations spéciales de financement, etc.), ainsi que les opérations sur les titres.

d.1) Les comités métiers de valorisation et de provisionnement

Les comités métiers, présidés par un directeur métier, membre du comité de direction de l'Établissement public, assurent les rôles suivants :

- ▮ décliné ou proposer les méthodologies de valorisation et de provisionnement des instruments financiers en fonction de leur nature ;
- ▮ fixer les valorisations et les provisions dans les limites de leur seuil de compétence ;
- ▮ décliné ou proposer les valorisations et les provisions à constituer au-delà de leur seuil de compétence.

Les comités métiers se tiennent *a minima* semestriellement, et les décisions sont prises sur la base d'un dossier contenant les éléments nécessaires à la compréhension et à la détermination des valorisations.

La direction juridique et fiscale, la direction des risques et du contrôle interne et la direction des finances participent à l'ensemble des comités métiers.

Dans le cadre des arrêtés semestriels et annuels, la synthèse des décisions et propositions de chaque comité métier est transmise pour validation au comité fédéral de valorisation et de provisionnement.

d.2) Le comité fédéral de valorisation et de provisionnement

Le comité fédéral de valorisation et de provisionnement agit au nom du comité des comptes, par délégation du directeur général.

Présidé par la directrice des finances du Groupe, il se réunit semestriellement dans le mois qui suit la date de clôture des comptes. Ses membres permanents sont la directrice des risques et du contrôle interne, le directeur juridique et fiscal, les directeurs métiers, le directeur du département pilotage financier et comptabilité et le *Senior Risk Advisor* de la direction des finances.

Le comité valide les principes et les méthodes de valorisation et de provisionnement des opérations qui lui sont soumises par les comités métiers. Il arrête, sur la base des informations communiquées, les valorisations à retenir et les éventuelles dépréciations à constater dans les comptes de la Section générale et dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

La synthèse des décisions prises par le comité fédéral est transmise au comité des comptes dans le cadre du processus d'arrêté des comptes de la Section générale et du groupe Caisse des Dépôts.

3. Méthodes et mesure des risques

a) Risque de crédit

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	831	1 147
Instruments financiers dérivés de couverture	1 449	2 156
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	39 504	41 136
Prêts et créances sur les établissements de crédit	15 897	14 015
Prêts et créances sur la clientèle	4 828	5 290
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	22 953	21 875
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciations	85 462	85 619
Engagements de financement donnés	13 933	12 451
Engagements de garantie donnés	5 768	5 781
Autres engagements donnés	7 681	9 265
Provisions pour engagements donnés	2	2
Exposition des engagements hors-bilan nets des provisions	27 384	27 499
Total de l'exposition nette	112 846	113 118

Le total de l'exposition nette du groupe Caisse des Dépôts regroupe majoritairement la Section générale, elle représente 90 % du total au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016.

Une équipe d'analystes de la direction des risques et du contrôle interne attribue aux émetteurs des notes en fonction de leur risque de crédit, sur une échelle homogène avec celle utilisée par les agences de « rating ». L'importance de l'engagement calculé, pour un émetteur donné, est fonction de la valeur de marché des titres sur lesquels porte l'engagement, et de leur nature.

Pour les produits dérivés, l'engagement intègre un complément additif (« add-on ») représentatif d'une exposition future possible au risque.

Les titrisations en portefeuille font l'objet de notations internes spécifiques (non homogènes avec celles des agences de notation) permettant de nuancer leur qualité.

Les portefeuilles de titres, à l'exception de ceux détenus jusqu'à l'échéance, ont été, conformément aux principes IFRS, évalués à leur juste valeur, qui pour l'essentiel des portefeuilles correspond au cours de bourse au 31 décembre.

Ventilation des actifs financiers par nature

(en millions d'euros)	31.12.2017					Exposition des engagements au bilan nets de dépréciations
	Actifs financiers bruts (*)	Dont Actifs financiers sains	Dont Actifs financiers en souffrance non dépréciés	Dont Actifs financiers dépréciés	Dépréciations sur actifs financiers	
Instruments de dette (hors juste valeur par résultat)	62 463	62 463				62 463
Prêts et avances	21 164	19 922	3	1 239 (**)	(569)	20 595
Instruments dérivés						1 606
Total des actifs financiers ventilés par nature	83 627	82 385	3	1 239	(569)	84 664
Instruments de dette (à la juste valeur par résultat)						674
Total des actifs financiers						85 338

* Il n'existe aucun actif financier renégocié à la clôture ;

** Cela concerne la Section générale pour 1 228 M€ d'encours brut et 558 M€ de dépréciation. Pour l'essentiel, ces actifs dépréciés relèvent des missions d'intérêt général de la CDC.

Un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci.

(en millions d'euros)	31.12.2016					Exposition des engagements au bilan nets de dépréciations
	Actifs financiers bruts (*)	Dont Actifs financiers sains	Dont Actifs financiers en souffrance non dépréciés	Dont Actifs financiers dépréciés	Dépréciations sur actifs financiers	
Instruments de dette (hors juste valeur par résultat)	63 011	63 011				63 011
Prêts et avances	20 458	19 315	108	1 035 (**)	(446)	20 012
Instruments dérivés						2 460
Total des actifs financiers ventilés par nature	83 469	82 326	108	1 035	(446)	85 483
Instruments de dette (à la juste valeur par résultat)						840
Total des actifs financiers						86 323

* Il n'existe aucun actif financier renégocié à la clôture ;

** Cela concerne la Section générale pour 1 027 M€ d'encours brut et 439 M€ de dépréciation. Pour l'essentiel, ces actifs dépréciés relèvent des missions d'intérêt général de la CDC.

Un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci.

Exposition aux dettes souveraines de la Section générale

(en millions d'euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Exposition brute	Exposition nette	Exposition brute	Exposition nette
France	23 096	23 096	19 014	19 014
Japon	3 066	3 066	4 579	4 579
Autriche	450	450	452	452
Irlande	345	345	345	345
Allemagne	302	302	885	885
Pologne	212	212	225	225
Chili	185	185	188	188
Mexique	174	174	171	171
Roumanie	144	144	150	150
Finlande	140	140	216	216
Pérou	132	132	98	98
Indonésie	120	120		
Israël	114	114	62	62
Colombie	98	98	76	76
Espagne	97	97	907	907
Brésil	97	97	151	151
Afrique du Sud	88	88	102	102
République de Corée (Corée du Sud)	78	78	91	91
Slovénie	59	59	66	66
Croatie	58	58	39	39
Venezuela	50	50	54	54
BEI (Supranational)	50	50	50	50
Lituanie	40	40	45	45
Belgique	39	39	77	77
Pays-Bas	8	8	23	23
République tchèque	5	5	6	6
Italie			120	120
Bulgarie			73	73
Qatar			34	34
Total de l'exposition de la Section générale	29 247	29 247	28 299	28 299

Exposition aux dettes souveraines du groupe Caisse des Dépôts

La dette souveraine se définit comme l'ensemble des créances et titres de dette ayant comme contrepartie un pays donné, entendu comme puissance publique et ses démembrements.

L'exposition brute correspond aux montants comptabilisés au bilan (donc y compris les réévaluations des titres comptabilisés à la juste valeur et les éventuelles dépréciations). Quant à l'exposition nette, elle correspond aux montants des expositions brutes nettes de garanties.

L'exposition aux dettes souveraines du groupe Caisse des Dépôts provient essentiellement de la Section générale.

L'exposition de la Section générale sur la dette souveraine provient de la catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », de la catégorie « Actifs disponibles à la vente » et de la catégorie des « Prêts et créances sur la clientèle ».

b) Risque de concentration

Les risques de concentration sont appréciés de la manière suivante :

- ▶ pour les portefeuilles de taux, par les sommes d'engagements :
 - par zone géographique ;
 - par secteur industriel ;
 - par fourchette de notation ;
 - pour les 50 contreparties les plus importantes.
- ▶ pour les portefeuilles actions :
 - concentration sectorielle : par la « Value at Risk » (VaR) de marché du portefeuille par secteur.
- ▶ pour l'ensemble des engagements de la Caisse des Dépôts :
 - par la somme des expositions, au sens du risque crédit Bâle III, sur les premières contreparties.

Ventilation des instruments de dette (hors juste valeur par résultat), prêts et avances, et instruments dérivés sains par notation de crédit et par agent économique

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
AAA	2 456	3 407
AA	31 088	30 121
A	34 502	37 717
BBB	4 469	4 633
BB	456	331
< B		
Non noté ⁽¹⁾	11 817	8 577
Total de la répartition par notation de crédit	84 788	84 786
Administrations centrales	25 601	26 841
Établissements de crédit	45 647	44 731
Grandes Entreprises	12 264	12 467
Clientèle de détail	1 276	747
Autres		-
Total de la répartition par agent économique	84 788	84 786
dont France	59 446	56 563

(1) « Les 11 817 M€ d'instruments non notés concernent principalement la Section générale pour 9 454 M€ et plus précisément les prêts et avances pour 7 727 M€. Ils correspondent à des contreparties qui n'émettent pas sur les marchés et pour lesquelles aucune note n'est calculée. »

Instrument de dette (hors juste valeur par résultat), prêts et avances, et instruments dérivés sains

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Instrument financiers dérivés de transaction	157	304
Instrument financiers dérivés de couverture - Actif	1 449	2 156
Titres à revenu fixe	39 504	41 136
Prêts et créances sur les établissements de crédit	15 897	14 015
Prêts et créances sur la clientèle	4 828	5 300
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	22 953	21 875
Total	84 788	84 786

c) Risque de liquidité

La gestion de la liquidité du bilan étant un élément primordial pour la Caisse des Dépôts, plusieurs mécanismes ont été mis en place afin de répondre aux objectifs suivants :

- ▶ limiter le besoin de recourir aux financements de marché ;
- ▶ adosser au mieux les ressources et les emplois en contrôlant le risque de transformation du bilan, et donc en limitant le refinancement d'actifs investisseur (de long terme) par du passif court terme ;
- ▶ assurer le maintien d'un niveau d'actifs liquides conservateur au regard des exigences de l'établissement.

Le pilotage de la liquidité du bilan est encadré par la **charte de liquidité**, qui constitue le volet liquidité du document de référence du modèle prudentiel, celui-ci faisant l'objet d'une mise à jour annuelle. La charte de liquidité regroupe la documentation relative à la politique de gestion de la liquidité de la Caisse des Dépôts et à sa déclinaison opérationnelle, à la gouvernance et à l'organisation des activités afférentes à la gestion de ce risque.

Le **compte d'équilibrage investisseur**, calculé comme la différence entre l'actif et le passif investisseur à long terme, mesure la transformation effectuée ou le besoin de financement à court terme du bilan investisseur.

L'actif investisseur est constitué des emplois stables, qui comprennent les portefeuilles d'actifs financiers dont l'intention de gestion est de long terme, nets de provisions. Les ressources stables comprennent les fonds propres,

les émissions à moyen/long terme, et la partie stable des encours de dépôts juridiques. À fin 2017, le compte d'équilibrage investisseur s'élève à moins 5 milliards d'euros.

Les **gaps de liquidité** correspondent à l'écart entre les échéanciers de liquidité des passifs et ceux des actifs, mesurés mensuellement, à partir du mois suivant la date d'arrêté et sur les cinq années suivantes. Ils sont calculés selon deux visions : l'une statique, ou en mort du bilan, mesurant le décalage entre l'écoulement naturel du passif (y compris écoulement forfaitaire des dépôts) et celui de l'actif, hors prise en compte de la production nouvelle, et l'autre dynamique, afin d'appréhender les risques liés aux réinvestissements et à la production nouvelle. Les dépôts sont pris en compte conventionnellement de la même façon que dans les gaps de taux.

Les niveaux des seuils d'alerte et des limites sont fixés au regard de la réserve de liquidité de base et de son écoulement. En moyenne, ces seuils se situent aux alentours de 30 milliards d'euros.

Ces niveaux sont validés chaque année par la gouvernance. En cas d'atteinte des seuils, un plan de contingence, décrit dans la charte de liquidité, est activé, afin de dégager la liquidité nécessaire, via notamment des opérations de marché et une réduction des investissements.

À fin décembre 2017, les niveaux maximaux des gaps restent favorablement éloignés des seuils d'alerte et de leurs limites.

Échéances contractuelles des actifs financiers par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2017						Total des actifs financiers	Total des actifs financiers comptabilisés	Impact actualisation
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée			
Caisse, banques centrales	8 785						8 785	8 785	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	16	8	160	443	367	565	1 559	1 583	(24)
Instrument financiers dérivés de couverture	73	112	284	135	844	1	1 449	1 449	
Actifs financiers disponibles à la vente	2 639	3 897	23 995	5 480	3 183	17 619	56 813	65 589	(8 776)
Prêts et créances	5 822	757	3 865	2 245	7 953	83	20 725	20 725	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	113	80	714	3 974	18 072		22 953	22 953	
Total des actifs financiers	17 448	4 854	29 018	12 277	30 419	18 268	112 284	121 084	(8 800)

31.12.2016									
(en millions d'euros)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total des actifs financiers	Total des actifs financiers comptabilisés	Impact actualisation
Caisse, banques centrales	7 648						7 648	7 648	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	22	131	368	543	331	424	1 819	1 869	(50)
Instruments financiers dérivés de couverture	123	570	195	224	1 044		2 156	2 156	
Actifs financiers disponibles à la vente	1 179	8 883	22 842	5 144	2 896	17 426	58 370	64 609	(6 239)
Prêts et créances	5 000	1 098	3 548	2 665	6 826	178	19 315	19 315	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	123	48	916	3 966	16 822		21 875	21 875	
Total des actifs financiers	14 095	10 730	27 869	12 542	27 919	18 028	111 183	117 472	(6 289)

Échéances contractuelles des passifs financiers par durée restant à courir

31.12.2017									
(en millions d'euros)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total des actifs financiers	Total des actifs financiers comptabilisés	Impact actualisation
Banques centrales							-		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	2	1 166	167	643	3	1 982	2 230	(248)
Instruments financiers dérivés de couverture de flux	55	189	170	296	852		1 562	1 562	
Dettes envers les établissements de crédit	1 301	14	1 708	2 394	6 461	1	11 879	11 879	
Dettes envers la clientèle	51 998	665	419	489	10 859	2	64 432	64 432	
Dettes représentées par un titre	2 978	12 196	8 643	7 910	7 706		39 433	39 433	
Dettes subordonnées					1		1	1	
Total des passifs financiers	56 333	13 066	12 106	11 256	26 522	6	119 289	119 537	(248)

31.12.2016									
(en millions d'euros)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total des actifs financiers	Total des actifs financiers comptabilisés	Impact actualisation
Banques centrales	2						2	2	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3	15	341	1 459	743		2 561	2 900	(339)
Instruments financiers dérivés de couverture	22	31	275	356	1 032	42	1 758	1 758	
Dettes envers les établissements de crédit	2 331	906	2 327	2 935	4 049	180	12 728	12 728	
Dettes envers la clientèle	47 260	183	876	282	10 033	4	58 638	58 638	
Dettes représentées par un titre	4 377	13 872	4 779	9 612	7 374		40 014	40 014	
Dettes subordonnées					1		1	1	
Total des passifs financiers	53 995	15 007	8 598	14 644	23 232	226	115 702	116 041	(339)

Échéances contractuelles des engagements de financement et de garantie donnés

(en millions d'euros)	31.12.2017						Total des engagements donnés
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	
Engagements de prêt - Données	2 802	71	3 977	220	6 863		13 933
Garanties financières - Données	3 618		523	598	1 014	15	5 768
Total des engagements donnés	6 420	71	4 500	818	7 877	15	19 701

(en millions d'euros)	31.12.2016						Total des engagements donnés
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	
Engagements de prêt - Données	2 671	340	4 829	4	4 607		12 451
Garanties financières - Données	3 751	3	596	511	919		5 780
Total des engagements donnés	6 422	343	5 425	515	5 526	-	18 231

d) Risque de marché

d.1) Les risques de marché

La direction des risques et du contrôle interne calcule, pour les portefeuilles actions et multigestion actions de la Section générale, des VaR (un mois, 99 %) par une méthode de Monte-Carlo, qui sont ensuite annualisées avec une multiplication par $\sqrt{12}$. Cet indicateur fait l'objet d'un reporting aux instances de gouvernance.

La VaR calculée est basée sur des hypothèses de distribution normale des sous-jacents (lois gaussiennes). Ceci permet de donner une estimation du risque de perte maximale à l'horizon de détention, et dans l'intervalle de confiance choisi, dans des conditions normales de marché et de poursuite d'activité.

La méthode de calcul de la VaR fait appel à un nombre très important de facteurs de risque et à un modèle de Monte-Carlo en grande dimension (5 000 scénarios) qui consiste à diffuser chacun de ces facteurs de risque en respectant les volatilités historiques ainsi que les corrélations.

La profondeur historique des données est différenciée en fonction des portefeuilles, sachant qu'une pondération exponentielle des événements est utilisée, avec une demi-vie correspondant à environ huit mois qui a pour effet d'accorder plus de poids aux événements récents qu'à ceux éloignés dans le temps.

Lorsque le prix d'un produit n'est pas linéairement dépendant du facteur de risque primaire (comme pour les options), il est revalorisé pour chacun des scénarios à l'aide de formules de *pricing* intégrées à l'outil de calcul. À fin 2017, les portefeuilles analysés ne contiennent aucun produit non linéaire.

Le risque du portefeuille actions de la Caisse des Dépôts est décomposé par secteur (nomenclature ICB « *Industry Classification Benchmark* ») permettant d'analyser les contributions sectorielles à la VaR globale. À cet effet, des VaR dites marginales sont calculées, permettant d'exprimer la contribution de chaque secteur à la VaR globale.

Les mesures de risque des portefeuilles de multigestion actions en devise de la Caisse des Dépôts sont contre-valorisées en euros sans prise en compte du risque de change. En effet, comme évoqué en d.2), le risque de la position de change économique est mesuré au global pour la Caisse des Dépôts, et non pas au niveau de chaque portefeuille.

Les méthodes basées sur des distributions normales prennent mal en compte

les événements extrêmes de marché. Pour cette raison, la direction des risques et du contrôle interne a parallèlement développé des outils alternatifs au calcul des VaR gaussiennes. Ces méthodes sont basées sur des distributions dites de lois extrêmes qui permettent de mieux estimer ces événements et leur fréquence. Elles se présentent sous forme de stress tests.

Indicateurs 31 décembre 2017

(en millions d'euros)	VaR (1 an, 99 %)
Portefeuille actions	5 360 M€
Multigestion :	
actions US	146 M€
actions Japon	108 M€
actions Pays Émergents	81 M€
allocation tactique	22 M€
Portefeuille de petites capitalisations Europe	62 M€

L'évolution de la VaR sur la poche de petites capitalisations Europe est directement liée à l'augmentation de sa taille suite au passage en gestion directe.

Indicateurs 31 décembre 2016

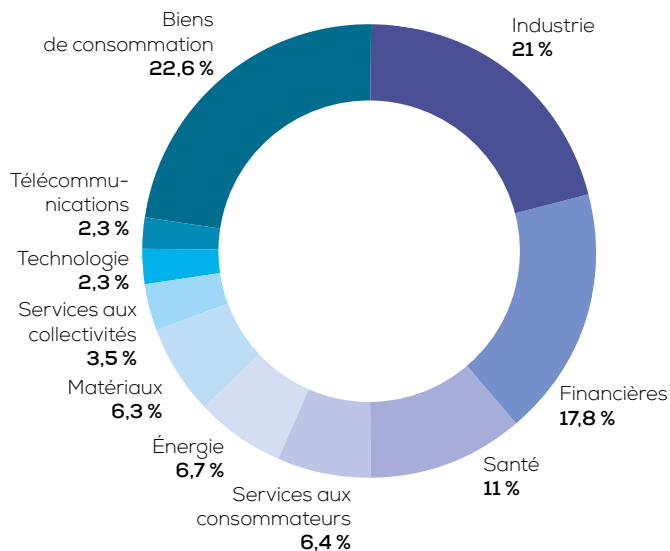
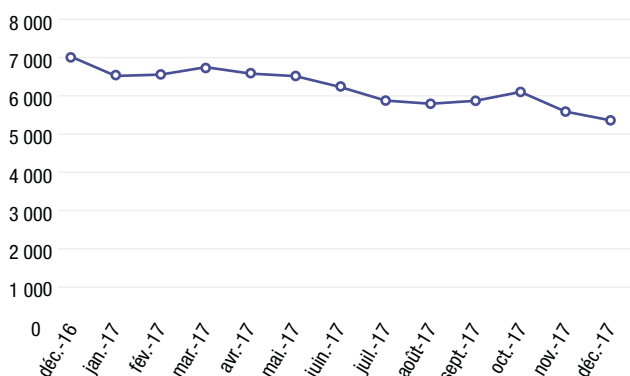
(en millions d'euros)	VaR (1 an, 99 %)
Portefeuille actions	7 027 M€
Multigestion :	
actions US	198 M€
actions Japon	178 M€
actions Pays Émergents	84 M€
allocation tactique	22 M€
Portefeuille de petites capitalisations Europe	21 M€

Historique des niveaux de VaR du portefeuille actions au titre de l'année 2017

Au cours de l'année 2017, la faible volatilité des marchés actions a induit une baisse quasi continue des niveaux de VaR calculés par la direction des risques et du contrôle interne sur les portefeuilles d'actions européennes.

Le *backtesting* réalisé au titre de cette VaR a permis de conclure qu'aucune occurrence de dépassement de la VaR n'a été constatée sur les données mensuelles (horizon un mois du risque et de la performance) pour l'exercice 2017.

Historique de la VaR du portefeuille actions avec un intervalle de confiance de 99 % pour 1 an



d.2) Le risque de change

Pour la Caisse des Dépôts (Section générale), le risque de change comptable est totalement couvert, les positions en devises à l'actif étant financées par emprunt de la devise. L'écart entre la position de change économique et la position de change comptable, qui correspond aux plus ou moins-values latentes, reste en revanche non couvert.

Les positions en devises de la Caisse des Dépôts (Section générale) concernent principalement le dollar US, le GBP, le CHF, le JPY.

Cet écart est suivi par le calcul d'une Value at Risk. Au 31 décembre 2017, la VaR de change (un an, 99 %) est de 250 millions d'euros, en hausse par rapport à fin 2016 (217 millions d'euros).

d.3) Le risque global de taux

La Caisse des Dépôts (Section générale) distingue les actifs et passifs selon trois natures de taux : conventionnels, variables et fixes. La position à taux fixe est suivie par le gap taux fixe qui mesure l'excédent de passif taux fixe par rapport à l'actif taux fixe, et l'évolution de cet excédent dans le temps au fur et à mesure des tombées en mort du bilan. La position à taux fixe est principalement constituée au passif par les dépôts juridiques et à l'actif par les portefeuilles obligataires d'investissement et de placement à taux fixe. Les dépôts sont pris en compte avec une hypothèse d'écoulement au cours du temps.

La sensibilité de la marge annuelle à une déformation des taux est calculée à travers un scénario défavorable de baisse des taux à l'horizon de cinq ans de respectivement 0,9 % (Eonia) et 1,6 % (taux dix ans). La sensibilité de la marge annuelle est calculée en écart aux résultats obtenus dans le scénario central d'évolution des taux d'intérêt du cadrage macroéconomique.

Une situation de taux bas prolongé se traduit par une baisse du PNB dégagé sur les positions à taux fixe. En effet, les ressources rémunérées à taux fixe excèdent les actifs à taux fixe, tandis que les conditions de rémunération des placements à taux fixe se dégradent progressivement avec l'amortissement du portefeuille. Cet effet est en partie compensé par la hausse de la marge dégagée sur la position à taux conventionnels dans un environnement de taux bas.

Le calcul de sensibilité est complété par un calcul de VaR sur la position taux fixe, qui prend en compte le risque d'évolution négative de la valeur de marché de la position taux fixe.

Les indicateurs de sensibilité sont calculés en désaisonnant les dépôts des notaires.

Sensibilité de la marge annuelle dégagée sur les positions à taux fixe à une déformation des taux

(en millions d'euros)		31.12.2017
Année	Sensibilisation de la marge	
2018	3	
2019	(2)	
2020	(11)	

(en millions d'euros)		31.12.2016
Année	Sensibilisation de la marge	
2017	(25)	
2018	(33)	
2019	(37)	

6.2 RISQUES OPÉRATIONNELS ET DE NON-CONFORMITÉ

La direction des risques et du contrôle interne est responsable du pilotage du dispositif de contrôle permanent et de conformité au niveau du Groupe. Elle rend compte à la direction générale et à la Commission de surveillance.

La direction des risques et du contrôle interne participe à la maîtrise des risques opérationnels et à l'amélioration du dispositif de contrôle interne (définition de normes, reporting et mise en place de contrôles de conformité), en relation avec les directions de l'Établissement public et les filiales. Les risques opérationnels sont des risques résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels, systèmes internes ou à des événements extérieurs.

La direction des risques et du contrôle interne assure également le pilotage du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (« LCB-FT ») ainsi que le contrôle du respect des principes de déontologie résultant du Code de déontologie.

Au sein de l'Établissement public, des filières transversales d'analyse des risques ont été définies ; elles reposent, pour certaines, sur des directions qui apportent des compétences spécialisées pour adapter le dispositif de contrôle des risques opérationnels. Ce dispositif de contrôle porte sur les risques liés aux ressources humaines, les risques de fraude, les risques physiques et environnementaux, les risques juridiques, les risques LCB-FT, les risques déontologiques, les risques d'interruption d'activité, les risques liés à la sécurité des systèmes d'information et les risques comptables.

OUTILS DE SUIVI DES RISQUES OPÉRATIONNELS

La direction des risques et du contrôle interne, en coordination avec les directions de l'Établissement, veille à ce que toutes les mesures adéquates de maîtrise des processus soient prises afin d'avoir l'assurance raisonnable que les risques opérationnels inhérents à ces processus soient maîtrisés. Différents outils sont mis en œuvre dans ce cadre :

Un outil intégré de gestion des risques opérationnels

L'outil PRISM déployé dans l'ensemble des directions couvre les cartographies des risques, les plans de contrôle, la gestion des incidents, la gestion des plans de continuité d'activité et le suivi des recommandations d'audit.

La cartographie des risques

La direction des risques et du contrôle interne assure la coordination des cartographies de risques établies et mises à jour annuellement par chacune des directions de l'Établissement public et filiales du Groupe. Ces cartographies permettent d'identifier les risques majeurs et les plans d'action destinés à réduire leur probabilité d'occurrence et/ou leur impact potentiel. Une cartographie consolidée des risques de l'Établissement public est produite et présentée en comité de direction de la Caisse des Dépôts. Cette cartographie intègre les risques stratégiques, financiers, d'activité et les risques opérationnels.

Les bases « incidents »

L'ensemble des incidents de l'Établissement public est saisi au sein d'un outil centralisé, et les incidents significatifs sont suivis par la direction des risques et du contrôle interne. Les incidents significatifs des filiales sont également remontés à la direction des risques et du contrôle interne. L'objectif est d'assurer une vision consolidée de l'ensemble des incidents significatifs impactant le groupe Caisse des Dépôts, quelle que soit la nature des risques, de repérer les dysfonctionnements avérés, d'en évaluer les pertes potentielles ou réelles, et de formaliser les plans d'action correctifs adéquats.

En 2017, les incidents les plus nombreux étaient relatifs aux risques administratifs ou d'exploitation et aux risques liés aux SI et à la fraude externe (incluant notamment des tentatives d'usurpation d'identité).

Le plan de contrôle de conformité

La direction des risques et du contrôle interne met en œuvre, en lien avec le réseau des responsables des risques, un plan de contrôle de conformité, fondé sur une approche par les risques, décliné sur le périmètre de l'Établissement public et des filiales.

Ce plan de contrôle vise à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne aux risques encourus et activités exercées. La réalisation des contrôles est conduite sur une base semestrielle ou annuelle, selon les points examinés.

Les contrôles menés par la direction des risques et du contrôle interne donnent lieu à une évaluation du dispositif de contrôle interne présentée au comité de direction de la Caisse des Dépôts et à la Commission de surveillance.

Les indicateurs d'alerte

Les directions de l'Établissement public et filiales mettent en place des indicateurs, incluant des seuils d'alerte, afin d'anticiper les évolutions de la qualité du dispositif de contrôle permanent et de surveillance de la maîtrise des risques. Ces indicateurs sont validés dans les comités des risques des directions.

Le pilotage du dispositif de conformité à la LCB-FT

La Caisse des Dépôts est directement assujettie à la mise en place d'un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme (LCB-FT), en application du Code monétaire et financier.

La Direction des risques et du contrôle interne pilote et supervise le dispositif LCB-FT du Groupe. Elle définit les normes applicables au sein du Groupe. En 2017, une politique de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme affichant une tolérance nulle de la Caisse des Dépôts sur le risque de non-conformité en matière de LCB-FT a été formalisée.

La direction des risques et du contrôle interne remplit les fonctions de déclarant et de correspondant TRACFIN pour l'Établissement public. Elle s'assure de la conduite des contrôles de conformité dans le domaine de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme au sein de l'Établissement public et des filiales à une périodicité *a minima* annuelle. Pour les directions opérationnelles de l'Établissement public dont l'activité est exposée à ce risque, la direction des risques et du contrôle interne a complété son dispositif semestriel de contrôle de conformité par un contrôle préalable à l'entrée en relation avec un nouveau tiers et par des contrôles sur pièces, par échantillonnage, sur des secteurs ou des activités sensibles. En collaboration avec la DRH, elle pilote le dispositif de formation des collaborateurs conformément aux textes de droit commun en vigueur, et anime son réseau à l'échelle du Groupe à travers des comités et groupes de travail.

La Caisse des Dépôts établit une classification du risque LCB-FT par pays sur la base d'une série de critères objectifs selon une méthodologie prédéfinie. Cette classification se traduit par la mise en place de diligences accrues sur les dossiers en lien avec un pays en risque fort.

La Caisse des Dépôts s'est dotée en 2014 d'une liste d'interdictions visant à prohiber les investissements dans les États et territoires non coopératifs (ETNC) (cf. « liste noire de Bercy ») et les pays de la liste 1 du Groupement d'action financière (GAFI) faisant l'objet de contre-mesures (Iran et Corée du Nord). Depuis septembre 2015, la Caisse des Dépôts, soucieuse de maîtriser son risque d'image en définissant son appétence au risque pays, a renforcé sa politique d'investissement par la mise en place d'une liste d'abstention d'investir composée des listes 2 et 3 du GAFI et de centres financiers offshore à fiscalité privilégiée extérieurs à l'Europe.

Le pilotage du dispositif de conformité déontologique

Le corpus déontologique se compose d'une charte de déontologie du Groupe et d'un Code de déontologie de l'Établissement public. Ces dispositions ont été revues et sont complétées par des procédures d'application compilées dans le « Recueil de déontologie », disponibles sur l'intranet de la Caisse des Dépôts.

Bien que la Caisse des Dépôts ne soit pas assujettie au Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'ensemble du dispositif déployé permet de s'y conformer, ainsi qu'aux préconisations du régulateur dans les différents domaines concernés.

La direction des risques et du contrôle interne supervise et pilote le dispositif déontologique de l'Établissement, elle assure une mission de conseil et anime son réseau.

Elle s'assure de la conduite des contrôles de conformité dans le domaine de la déontologie au sein de l'Établissement public à une périodicité annuelle.

En 2017, la Caisse des Dépôts s'est également dotée d'une politique anti-corruption pour le Groupe et d'un dispositif d'alerte éthique pour l'Établissement public, conformément à la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite « Sapin II »).

Le pilotage du Plan de continuité d'entreprise (PCE)

L'organisation de la continuité de la Caisse des Dépôts repose sur :

- ▀ la direction des risques et du contrôle interne qui élabore les politiques de continuité et de maintien en conditions opérationnelles de l'Établissement public, édicte les normes en matière de continuité et contrôle leur correcte application ;
- ▀ le secrétariat général qui assure le pilotage opérationnel du Plan de continuité d'entreprise (PCE) ;
- ▀ les directions qui élaborent, mettent en œuvre et testent leur plan de continuité d'activité.

Afin de sensibiliser les personnels à la gestion de crise, quatre exercices ont été réalisés en 2017, en particulier en cas de repli sur le site prévu dans l'éventualité d'une crue centennale de la Seine et afin de tester le dispositif en cas de pandémie. Un exercice de travail occasionnel à distance a également été mis en place.

La sécurité des systèmes d'information

La direction des risques et du contrôle interne définit la politique de sécurité des systèmes d'information du Groupe, la décline pour l'Établissement public, et en coordonne la mise en œuvre au sein des directions et du GIE Informatique CDC. Les objectifs de sécurité des systèmes d'information portent sur la disponibilité des systèmes, l'intégrité des données, leur confidentialité et la preuve (ou non-répudiation) de leur transmission, éléments réunis sous l'acronyme DIOP (Disponibilité, Intégrité, Confidentialité, Preuve).

Le programme de mise en œuvre de la sécurité des systèmes d'information est piloté par le Comité stratégique des systèmes d'information (CSSI) à raison de deux réunions par an.

La direction des risques et du contrôle interne émet, de manière systématique, un avis sur les risques liés à la sécurité des systèmes d'information sur chaque projet SI mené par l'Établissement public.

6.3 RISQUE JURIDIQUE ET FISCAL

Le risque juridique et fiscal regroupe tous les risques liés à l'ignorance, au non-respect ou à l'interprétation erronée des textes et lois en vigueur, et peut notamment se matérialiser au travers de contentieux, faisant suite à une défaillance dans l'application de procédures ou de réglementations.

La direction des risques et du contrôle interne s'appuie sur les compétences spécialisées de la direction juridique et fiscale et des services associés du Groupe pour assurer la supervision du dispositif de contrôle permanent en matière de risque juridique et fiscal et la coordination du contrôle de la conformité au sein du Groupe.

La direction juridique et fiscale et des services associés édicte des normes juridiques et fiscales dans un objectif de rationalisation et de plus grande rigueur de gestion. Ces normes sont applicables à toutes les activités opérationnelles du Groupe. En outre, afin de contribuer à la conformité juridique du Groupe, la direction juridique et fiscale et des services associés est associée aux projets impactant l'Établissement public dès leur phase de conception. Elle apporte également son concours aux directions opérationnelles et aux filiales sur des dossiers juridiques et fiscaux sur l'ensemble de leurs activités et des sujets transverses, par exemple en matière de sécurisation du développement de l'informatique.

7 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Caisse des Dépôts sont les sociétés consolidées, le fonds d'épargne, les fonds de retraite, les fonds gérés dans le cadre du grand emprunt national dont la Caisse des Dépôts assure la gestion sous mandat, et les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi.

7.1 RELATIONS ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE

Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont renseignées les données relatives aux opérations réciproques concernant les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (comptabilisées par mise en équivalence), et celles sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (comptabilisées par mise en équivalence).

(en millions d'euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Coentreprises mises en équivalence	Entreprises associées mises en équivalence	Coentreprises mises en équivalence	Entreprises associées mises en équivalence
Crédits	202	110	148	121
Autres actifs financiers		1		6
Autres actifs	7	2	7	2
Total des actifs avec des entités liées	209	113	155	129
Dettes ⁽¹⁾	1 152	96	1 207	47
Autres passifs financiers				
Autres passifs ⁽²⁾	950	22	1 150	1
Total des passifs avec des entités liées	2 102	118	2 357	48
Engagements donnés ⁽³⁾	1 528		1 543	
Engagements reçus	3		12	
Total des engagements avec des entités liées	1 531	-	1 555	-
Intérêts et produits nets assimilés	5	(2)	6	(2)
Commissions	6	(2)	5	(2)
Résultat net sur opérations financières				
Produits nets des autres activités	7	5	4	6
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	17	(7)	16	(6)
Résultat brut d'exploitation avec des entités liées	35	(6)	31	(5)

(1) Dont 1,0 Md€ de comptes ordinaires créditeurs avec Bpifrance au 31 décembre 2017 (1,2 Md€ en 2016) ;

(2) Dont 0,9 Md€ de capital non libéré Bpifrance (1,1 Md€ en 2016) ;

(3) Dont 1,5 Md€ d'avaux et cautions donnés à la CNP.

7.2 ENTITÉS NON CONTRÔLÉES PAR LE GROUPE

A) LE FONDS D'ÉPARGNE

La Caisse des Dépôts assure la gestion de fonds d'épargne centralisés confiés par l'État.

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Crédits ⁽¹⁾	4 491	1 787
Autres actifs financiers		
Autres actifs	49	39
Total des actifs	4 540	1 825
Dettes	1 280	2 630
Autres passifs financiers		
Autres passifs		83
Total des passifs	1 280	2 713
Engagements donnés	3 070	3 960
Engagements reçus ⁽²⁾	4 491	1 787
Total des engagements	7 561	5 747
Intérêts et produits nets assimilés	40	23
Commissions		
Résultat net sur opérations financières		5
Produits nets des autres activités	(249)	(207)
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	140	138
Résultat brut d'exploitation	(69)	(41)

(1) Dont 1,7 Md€ d'augmentation des prêts à taux zéro et 1,0 Md€ d'augmentation des prêts BEI ;

(2) Engagements de garantie reçus du fonds d'épargne au titre des prêts à taux zéro et BEI (1,8 Md€ en 2016, montant corrigé par rapport aux états financiers 2016).

B) LES FONDS DE RETRAITE

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Crédits		
Autres actifs financiers		
Autres actifs	64	87
Total des actifs	64	87
Dettes	1 411	1 371
Autres passifs financiers		
Autres passifs	50	48
Total des passifs	1 461	1 419
Engagements donnés		2
Engagements reçus		
Total des engagements		2
Intérêts et produits nets assimilés	2	3
Commissions		
Résultat net sur opérations financières		
Produits nets des autres activités	4	4
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	311	296
Résultat brut d'exploitation	317	302

C) LES FONDS GÉRÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR

En 2010, la Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion de huit conventions et douze actions du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) également connu sous le nom de Grand Emprunt.

Ainsi, l'État a confié la gestion opérationnelle d'une enveloppe de 7,4 milliards d'euros au groupe Caisse des Dépôts dont 6,5 milliards d'euros ont été versés sur un compte spécifique de la Caisse des Dépôts ouvert au Trésor.

Dans le cadre du deuxième Programme d'Investissement d'Avenir (PIA 2), la Caisse des Dépôts a été mobilisée sur sept nouvelles conventions et huit actions en 2014 pour une enveloppe de 936 millions d'euros et sur quatre nouvelles conventions et quatre actions en 2015 pour un montant de 623 millions d'euros et sur une nouvelle convention et une nouvelle action en 2016 pour un montant de 50 millions d'euros.

Au 31 décembre 2017, cette enveloppe, après versements et imputation des coûts de gestion, se répartit comme suit :

(en millions d'euros)	ACTIF		PASSIF	
	Créances représentatives des disponibilités investies ou à investir		Créances de restitution de l'État au titre de l'emprunt national	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
France Brevets	135	135	135	135
Développement technologie	794	788	794	788
Économie sociale et solidaire	64	75	64	75
Formation en alternance - Hébergement	79	109	79	109
Formation en alternance - Appareil de modernisation	100	124	100	124
Fonds national d'amorçage	318	375	318	375
Plateformes d'innovation des pôles de compétitivité	19	21	19	21
Fonds Écotecnologies	132	132	132	132
Sociétés d'accélération des transferts de technologie	386	393	386	393
Fonds pour la société numérique - Infrastructures	754	862	754	862
Fonds pour la société numérique - Services	649	651	649	651
Ville de demain	447	496	447	496
Nano 2017		77		77
Fonds National d'Innovation Culture de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat	9	11	9	11
Projets Territoriaux Intégrés pour la Transition Énergétique	20	20	20	20
Transition Numérique de l'État et Modernisation de l'Action Publique	35	40	35	40
French Tech Accélération	200	200	200	200
French Tech Attractivité	1	10	1	10
Partenariat pour la Formation Professionnelle et l'Emploi	100	110	100	110
Fonds Accélération Biotech Santé	340	340	340	340
Fonds de fonds de retournement	75	75	75	75
Innovation numérique pour l'excellence éducative	68	81	68	81
Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées	43	43	43	43
Fonds de fonds quartiers prioritaires	50	50	50	50
	4 818	5 218	4 818	5 218

Les caractéristiques des conventions signées entre l'État et la Caisse des Dépôts concernant le Grand Emprunt entraînent en application du référentiel comptable IFRS, une « décomptabilisation » des actifs et passifs liés à ces conventions dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts. Ils sont compris dans les comptes de régularisation des états financiers établis en normes françaises par la Caisse des Dépôts Section générale.

7.3 ENTITÉS ASSURANT LA GESTION DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le groupe Caisse des Dépôts a signé plusieurs conventions avec des fonds collectifs.

Au 31 décembre 2017 les encours d'opérations réciproques existant entre la Caisse des Dépôts et les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas significatifs.

8 - RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

8.1 CHARGES DE PERSONNEL

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Rémunérations du personnel et autres charges assimilées	(5 191)	(1 406)
Régimes postérieurs à l'emploi et avantages à long terme	(62)	(35)
Intéressement et participation	(92)	(62)
Total des charges de personnel	(5 345)	(1 503)

8.2 EFFECTIF MOYEN DES ENTREPRISES CONTRÔLÉES

	31.12.2017	31.12.2016
France	50 722	19 171
Étranger	48 950	6 065
Total effectif moyen	99 672	25 236

La consolidation par intégration globale de Transdev Group en 2017 (74 309 personnes) explique la forte augmentation des effectifs par rapport à 2016.

8.3 ENGAGEMENTS SOCIAUX

8.3.1 - ENGAGEMENTS SOCIAUX NETS COMPTABILISÉS

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Actifs et passifs comptabilisés au bilan		
Valeur actuelle de l'engagement couvert par des actifs	197	208
Valeur actuelle de l'engagement non couvert par des actifs	528	553
Valeur actuelle de l'engagement	725	761
Valeur de marché des actifs de couverture	(144)	(151)
Provision pour engagements sociaux	581	610
Dette actuarielle à moins d'un an	58	79
Dette actuarielle à plus d'un an	523	531

8.3.2 - VARIATION DES ENGAGEMENTS SOCIAUX AU COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Coût des services rendus des régimes postérieurs à l'emploi	(25)	(15)
Coût des services rendus des avantages à long terme	(18)	(11)
Coût des services passés (y compris modifications et réductions de régime) ⁽¹⁾	(75)	(1)
Profits et pertes résultant des liquidations de régime ⁽¹⁾	75	1
Coût des services	(43)	(26)
Charge nette d'intérêts	(8)	(5)
Écarts actuariels des régimes relatifs aux avantages à long terme	(11)	(4)
Charge de l'exercice des régimes postérieurs à l'emploi et avantages à long terme	(62)	(35)

(1) Au 31 décembre 2017, principalement effet de la mise en place du nouvel accord du 6 juillet 2017 de la Section générale.

8.3.3 - VARIATION DE LA PROVISION POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX AU BILAN

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Provision pour engagements sociaux à l'ouverture	610	422
Charge de l'exercice des régimes postérieurs à l'emploi et avantages à long terme	62	35
Prestations versées	(60)	(29)
Écarts actuariels des régimes postérieurs à l'emploi issus :		
- du changement des hypothèses démographiques ;	2	
- du changement des hypothèses financières ;	4	17
- des effets d'expérience.	(23)	1
Écarts actuariels des actifs de couverture	(7)	
Variations de périmètre		163
Autres variations	(7)	1
Provision pour engagements sociaux à la clôture	581	610

8.3.4 - ANALYSE DES COMPOSANTES DE LA PROVISION POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX

Ventilation des engagements par nature

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Indemnités de départ à la retraite	282	320
Autres régimes de retraites	67	72
Autres régimes postérieurs à l'emploi	64	64
Avantages à long terme	168	154
Provision pour engagements sociaux	581	610

Ventilation des engagements par entité consolidée

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Caisse des Dépôts Section générale	245	275
Transdev Group	158	164
Groupe Egis	49	45
Groupe Compagnie des Alpes	48	47
Groupe Icade	23	23
Informatique CDC	24	24
Société Nationale Immobilière	26	24
Autres entités	8	9
Provision pour engagements sociaux	581	610

8.3.5 - VENTILATION DES ACTIFS DE COUVERTURE PAR NATURE

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Actions	47	49
Obligations	32	46
Autres actifs	65	56
Total des actifs de couverture	144	151

8.3.6 - AUTRES INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS SOCIAUX

Taux d'actualisation moyens pondérés retenus pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite

Taux d'actualisation moyen par entité consolidée	31.12.2017	31.12.2016
Caisse des Dépôts Section générale	1,17 %	0,98 %
Transdev Group	1,40 %	1,35 %
Groupe Egis	1,28 %	1,50 %
Groupe Compagnie des Alpes	1,45 %	0,80 %
Groupe Icade	1,45 %	1,32 %
Informatique CDC	1,45 %	1,49 %
CDC Habitat	1,80 %	1,60 %

Le taux d'actualisation retenu est défini par rapport au référentiel iBoxx € Corporates AA 10+.

Ce référentiel représente de manière plus explicite le taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie.

Caisse des Dépôts - Section générale

Les dispositifs de l'Accord Cadre 2015-2017 ont expiré de plein droit le 31 décembre 2017. Un nouvel accord a été signé le 6 juillet 2017.

L'ensemble des mesures prises est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018 pour l'ensemble des personnels.

Régime de retraite multi-employeurs Transdev Group

Transdev Group participe à un régime à prestations définies multi-employeurs au travers ses filiales aux Pays-Bas. Il s'agit d'un fonds de pension (SPOV), non obligatoire, ouvert aux entreprises du secteur du transport.

27 entreprises sont adhérentes à fin 2017. Les salariés éligibles des sociétés du groupe Transdev adhérentes acquièrent des droits à partir de 21 ans sur la base de 1,8 % du salaire de référence par année de service (taux 2017). Au 31 décembre 2017:

- les actifs de couverture (à 100 %) s'élèvent à 3,9 milliards d'euros. Au 31 décembre 2017, ils sont principalement constitués d'actions (30 %), d'obligations d'état (32 %) et de valeurs immobilières (9 %) ;
- la valeur actualisée de l'obligation dans le référentiel comptable local est estimée à 3,5 milliards d'euros (à 100 %).

Ainsi, le plan présente un surplus. Comme Transdev Group n'a aucun droit sur ce surplus, aucun actif n'est reconnu dans l'état de la situation financière consolidée (plafonnement d'actif).

Analyse de sensibilité de la provision pour engagements sociaux en cas de hausse ou de baisse du taux d'actualisation

	31.12.2017	31.12.2016
Sensibilité de la dette actuarielle	+ / - 50 bps	+ / - 50 bps
Montant de la provision en cas de hausse du taux d'actualisation	543	569
Provision pour engagements sociaux à la clôture	581	610
Montant de la provision en cas de baisse du taux d'actualisation	625	655

9 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE ET AUX INTÉRÊTS MINORITAIRES SIGNIFICATIFS

Ci-dessous sont présentés les données à 100 % avant élimination des comptes et opérations réciproques et dans le format de publication (selon les normes IFRS) de l'entité des entreprises associées et des coentreprises significatives.

9.1 ENTREPRISES ASSOCIÉES SIGNIFICATIVES

L'entreprise associée significative est La Poste qui représente 74 % des participations dans les entreprises mises en équivalence (entreprises associées).

LA POSTE

	31.12.2017	31.12.2016
Pourcentage de contrôle et d'intérêts détenu par l'entité	26,32 %	26,32 %
Nature de la relation	Participation stratégique	Participation stratégique
Dividendes reçus	45 M€	45 M€

Informations financières résumées

Bilan - Groupe La Poste

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Actif		
Écarts d'acquisition	2 332	2 119
Immobilisations incorporelles	1 102	916
Immobilisations corporelles	5 771	5 661
Participations dans les sociétés mises en équivalence	4 098	3 426
Autres actifs financiers non courants	599	480
Impôts différés actifs	192	239
Actifs non courants	14 092	12 840
Actifs courants bancaires		
Prêts et créances sur la clientèle	88 048	78 784
Créances sur les établissements de crédit	84 088	84 461
Portefeuille de titres	46 953	54 799
Autres actifs financiers courants	1 493	1 716
Comptes de régularisation	1 815	1 497
Caisse, banque centrale	3 325	2 732
Autres actifs courants		
Stocks et en-cours	121	97
Créances clients et autres créances	3 930	3 886
Autres actifs financiers courants	712	609
Créance d'impôt sur les bénéfices	212	354
Autres comptes de régularisation - Actif	84	81
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 735	2 152
Actifs destinés à être cédés	55	179
Actifs courants	232 570	231 346
Total actif	246 662	244 186

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Passif		
Capital social	3 800	3 800
Primes d'émission	900	900
Réserves	4 790	4 247
Résultat latent sur instruments financiers	1 207	1 222
Réserve de conversion	(184)	(101)
Résultat de l'exercice part du Groupe	851	849
Capitaux propres Part du groupe	11 364	10 917
Intérêts minoritaires	169	115
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	11 534	11 033
Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme	5 313	5 836
Avantages du personnel - dette non courante	2 463	2 118
Provision pour risques et charges non courantes	207	328
Impôts différés passifs	188	277
Passifs non courants	8 171	8 560
Provisions pour risques et charges courantes		
Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance	2 669	2 593
Provision pour risques et charges courantes	459	567
Emprunts obligataires et dettes financières à court terme	984	1 064
Passifs courants bancaires		
Dettes envers les établissements de crédit	14 154	19 003
Dettes envers la clientèle	182 556	175 669
Dettes représentées par un titre et autres passifs financiers	17 875	17 785
Comptes de régularisation	2 099	2 203
Autres passifs courants		
Dettes fournisseurs et autres dettes	5 154	4 693
État - Impôt sur les bénéfices	42	47
Avantages du personnel - dette courante	743	774
Autres comptes de régularisation - Passif	222	196
Passifs courants	226 958	224 593
Total passif	246 662	244 186

Compte de résultat - Groupe La Poste

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Chiffre d'affaires des activités commerciales	18 463	17 696
Produit net bancaire	5 647	5 598
Produits opérationnels	24 110	23 294
Charges opérationnelles nettes	(23 106)	(22 313)
Résultat d'exploitation	1 012	975
Résultat financier	(168)	(169)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	844	806
Résultat net de l'ensemble consolidé	893	893
Part des minoritaires dans le résultat	42	(44)
Résultat net part du groupe	851	849

Autres éléments du résultat global - Groupe La Poste

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Résultat net	893	893
Éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres		
Éléments recyclables		
Écarts de conversion	(28)	(25)
Variation des résultats latents sur instruments financiers	(62)	170
Quote-part des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	1	134
Éléments non recyclables		
Écarts actuariels sur avantages du personnel	74	29
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur	(8)	(7)
Total des éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres (nets d'impôts)	(21)	301
Résultat global	871	1 195
Dont part du Groupe	827	1 142
Dont part des intérêts minoritaires	44	53

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable mise en équivalence-Groupe La Poste

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Capitaux propres part du groupe	11 364	10 917
Retraitement (principalement allocation du prix d'acquisition)	(1 244)	(1 244)
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	2 664	2 546
Écart d'acquisition net		
Perte de valeur sur titre La Poste	(1 020)	(410)
Valeur de mise en équivalence - Bilan Groupe Caisse des Dépôts	1 644	2 136

9.2 COENTREPRISES SIGNIFICATIVES

Les coentreprises significatives sont CNP Assurances, Bpifrance et Coentreprise de Transport d'Electricité qui représentent 93 % des participations dans les entreprises mises en équivalence (coentreprises).

GROUPE CNP ASSURANCES

	31.12.2017	31.12.2016
Pourcentage de contrôle et d'intérêt détenu par l'entité	40,88 %	40,88 %
Nature de la relation	Filiale assurance	Filiale assurance
Dividendes reçus	224 M€	216 M€

Informations financières résumées

Bilan - Groupe CNP Assurances

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Actif		
Écarts d'acquisition	273	310
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurances	24	22
Autres immobilisations incorporelles	502	534
Total actifs incorporels	799	866
Immobilier de placement	2 568	2 927
Titres conservés jusqu'à échéance	549	766
Titres disponibles à la vente	296 481	299 429
Titres de transaction	81 722	74 541
Prêts et avances	4 970	4 945
Instruments dérivés	798	654
Placement des activités d'assurance	387 088	383 262
Placement des activités du secteur bancaire et autres activités	9	11
Investissements dans les sociétés mises en équivalence	66	67
Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers	22 735	23 033
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	3 334	3 143
Créances d'impôts exigibles	533	456
Autres créances	4 647	4 236
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	292	309
Autres actifs d'exploitation à long terme	2 280	2 053
Participation aux bénéfices différée active		
Impôts différés actifs	284	294
Autres actifs	11 370	10 491
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités		
Trésorerie	1 231	1 400
Total actif	423 298	419 130

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Passif		
Capital	687	687
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 736	1 717
Réserve de réévaluation	4 132	3 847
Réserve de couverture des flux de trésorerie	(48)	(42)
Titres super subordonnés	1 765	1 765
Résultats cumulés	9 060	8 491
Résultat consolidé	1 284	1 200
Écarts de conversion	(359)	(131)
Capitaux propres du Groupe	18 257	17 534
Intérêts minoritaires	1 766	1 763
Capitaux propres totaux	20 023	19 297
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors UC	158 654	152 601
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance en UC	45 822	39 506
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	204 476	192 107
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	121 580	130 379
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	625	728
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	8 188	7 820
Passifs relatifs à des contrats financiers	130 393	138 927
Instruments dérivés séparés du contrat		
Participation aux bénéfices différée passive	30 335	30 714
Passifs relatifs aux contrats	365 204	361 748
Provisions pour risques et charges	210	251
Dettes subordonnées	5 300	5 427
Dettes de financement	5 300	5 427
Dettes d'exploitation représentées par des titres	10 310	8 646
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	470	143
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	14 262	14 884
Dettes d'impôts exigibles	299	292
Comptes courants créditeurs	50	45
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés	728	768
Instruments dérivés passifs	1 110	1 245
Impôts différés passifs	915	1 287
Autres dettes	4 417	5 098
Autres passifs	32 561	32 408
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		
Total passif	423 298	419 130

Compte de résultat - Groupe CNP Assurances

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Primes émises	32 460	31 780
Variation des primes non acquises	(383)	(285)
Primes acquises	32 077	31 495
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	160	124
Autres produits d'exploitation		
Produits des placements nets de charges	8 372	8 469
Plus ou moins values de cession des placements	379	837
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	3 294	1 463
Variation des dépréciations sur placements	729	15
Total des produits financiers nets de charges	12 774	10 784
Total des activités ordinaires	45 011	42 403
Charges des prestations des contrats	(37 538)	(35 731)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	106	66
Charges des autres activités	18	(3)
Frais d'acquisition des contrats	(3 982)	(3 796)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés et valeur des accords de distribution	(25)	(24)
Frais d'administration	(199)	(186)
Autres produits & charges opérationnels courants	(617)	(261)
Total des autres produits et charges courants	(42 237)	(39 935)
Résultat opérationnel courant	2 774	2 468
Autres produits et charges opérationnels non courants	(18)	(6)
Résultat opérationnel	2 756	2 462
Charges de financement	(247)	(228)
Variations de valeurs des actifs incorporels	2	1
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	7	6
Impôts sur les résultats	(895)	(744)
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 623	1 497
Intérêts minoritaires	(338)	(297)
Résultat net (part du Groupe)	1 285	1 200

Autres éléments du résultat global - Groupe CNP Assurances

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Résultat net	1 623	1 497
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
Éléments recyclables en résultat	(107)	934
Actifs disponibles à la vente		
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	(508)	2 647
Reclassement en résultat relatif aux cessions	(1 354)	(1 265)
Reclassement en résultat des dépréciations	240	619
Sous-total brut de participation et d'impôts différés	(1 622)	2 001
Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés	1 581	(1 400)
Impôts différés	328	(61)
<i>Dont variation de la réserve de réévaluation des actifs destinés à la vente</i>		
Sous-total net de participation et d'impôts différés	287	540
Réserve de couverture des flux de trésorerie	(7)	(37)
Variation de la réserve sur la période	(137)	(100)
Recyclage en résultat sur la période	127	43
Impôts différés	3	19
Incidence des écarts de conversion	(388)	431
Éléments non recyclables en résultat	(7)	
Écarts actuariels	(7)	
Autres variations		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(114)	934
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 509	2 431
Dont part du Groupe	1 315	1 919
Dont part des intérêts minoritaires	194	512

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable mise en équivalence - Groupe CNP Assurances

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Capitaux propres part du groupe	18 257	17 534
Retraitements (principalement les titres super subordonnés de CNP Assurances)	(1 824)	(1 862)
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	6 718	6 406
Écart d'acquisition net	208	208
Valeur de mise en équivalence - Bilan Groupe Caisse des Dépôts	6 926	6 614

BPIFRANCE

	31.12.2017	31.12.2016
Pourcentage de contrôle et d'intérêts détenu par l'entité	50 %	50 %
Nature de la relation	Partenariat de financement et d'investissement pour les entreprises	Partenariat de financement et d'investissement pour les entreprises
Dividendes reçus	127 M€	118 M€

Informations financières résumées

Bilan - Bpifrance

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Actif		
Caisse, banques centrales	357	882
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 551	3 854
Instruments dérivés de couverture	11	93
Actifs financiers disponibles à la vente	8 876	9 502
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 493	1 775
Prêts et créances sur la clientèle	34 881	33 323
Opérations de location financement et assimilées	6 009	6 005
Aides au financement de l'innovation	492	534
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	264	425
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 642	6 700
Actifs d'impôts courants et différés	65	45
Comptes de régularisation et actifs divers	2 542	2 994
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3 992	2 119
Immeubles de placement		
Immobilisations corporelles	123	122
Immobilisations incorporelles	114	103
Total actif	72 412	68 477

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Passif		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4	9
Instruments financiers dérivés de couverture	8	122
Dettes envers les établissements de crédit	12 365	12 298
Dettes envers la clientèle	3 470	3 813
Dettes représentées par un titre	24 786	20 655
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	211	435
Passifs d'impôts courants et différés	258	430
Comptes de régularisation et passifs divers	1 064	1 889
Provisions	2 853	1 873
Fonds de garantie publics et activité innovation	3 798	3 940
Dettes subordonnées	7	7
Capitaux propres part du groupe	23 242	22 675
Capital et réserves liées	20 981	20 981
Réserves consolidées	(873)	(1 305)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 771	2 275
Résultat de l'exercice	1 363	723
Intérêts minoritaires	347	332
Total passif	72 412	68 477

Compte de résultat - Bpifrance

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts et produits assimilés	1 585	1 519
Intérêts et charges assimilées	(860)	(851)
Commissions (produits)	52	47
Commissions (charges)	(3)	(2)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	432	146
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	777	360
Produits des autres activités	196	158
Charges des autres activités	(113)	(123)
Produit Net Bancaire	2 066	1 252
Charges générales d'exploitation	(554)	(508)
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(39)	(34)
Résultat brut d'exploitation	1 473	709
Coût du risque	(54)	(34)
Résultat d'exploitation	1 419	676
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	240	27
Gains ou pertes nets sur autres actifs	13	254
Impôt sur le résultat	(292)	(216)
Résultat net	1 380	741
Part des minoritaires dans le résultat	17	18
Résultat net part du groupe	1 363	723

Autres éléments du résultat global - Bpifrance

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Résultat net	1 380	741
Éléments pouvant être reclassés en résultat net	(584)	(101)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(498)	(116)
Écarts de conversion	(99)	21
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence	13	(6)
Éléments ne pouvant pas être reclassés en résultat net	(19)	17
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(19)	17
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(603)	(83)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	777	658
Dont part du Groupe	760	640
Dont part des intérêts minoritaires	17	18

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable mise en équivalence - Bpifrance

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Capitaux propres part du groupe	23 242	22 675
Retraitements (écarts d'évaluation)	523	319
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	11 883	11 497
Valeur de mise en équivalence - Bilan Groupe Caisse des Dépôts	11 883	11 497

COENTREPRISE DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

	31.12.2017
Pourcentage de contrôle et d'intérêts détenu par l'entité	29,9 %
Nature de la relation	Participation stratégique
Dividendes reçus	59 M€

Informations financières résumées

(en millions d'euros)	31.12.2017
Actif	
Actifs non courants	17 163
Actifs courants	2 793
Actif	19 956
Passif	
Capitaux propres	2 476
Passifs non courants	12 870
Passifs courants	4 610
Passif	19 956
Compte de résultat	
Produits des activités ordinaires	3 143
Excédent brut d'exploitation	1 288
Résultat net	178

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable mise en équivalence - CTE

(en millions d'euros)	31.12.2017
Capitaux propres part du groupe	2 476
Retraitements (principalement allocation du prix d'acquisition)	2 974
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	1 630
Valeur de mise en équivalence - Bilan Groupe Caisse des Dépôts	1 630

9.3 INTÉRÊTS MINORITAIRES SIGNIFICATIFS

COMPAGNIE DES ALPES

	30.09.2017	30.09.2016
Pourcentage d'intérêts détenu par l'entité	39,5 %	39,6 %
Pourcentage de contrôle détenu par l'entité	39,5 %	39,6 %
Pourcentage d'intérêts des minoritaires	60,5 %	60,4 %
Pourcentage de contrôle des minoritaires	60,5 %	60,4 %
Dividendes versés aux minoritaires	6	4

Informations financières résumées

(en millions d'euros)

	30.09.2017	30.09.2016
Actif		
Actifs non courants	1 431	1 388
Actifs courants	149	118
Actif	1 580	1 506
Passif		
Capitaux propres part du groupe	777	755
Intérêts minoritaires	55	50
Capitaux propres	832	806
Passifs non courants	276	412
Passifs courants	472	288
Passif	1 580	1 506
Compte de résultat		
Produits des activités ordinaires	765	722
Excédent brut opérationnel	203	184
Résultat opérationnel	93	73
Coût de l'endettement net	(16)	(16)
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition et autres actifs		
Résultat net	40	40
Part des minoritaires dans le résultat	(9)	(7)
Résultat net part du groupe	31	33

Autres éléments du résultat global

(en millions d'euros)	30.09.2017	30.09.2016
Résultat net	40	40
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	1	(3)
Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	1	(3)
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	41	37
Dont part du Groupe CDA	32	30
Dont part des intérêts minoritaires	9	7

Tableaux des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	30.09.2017	30.09.2016
Résultat net : part de groupe	31	33
Intérêts minoritaires	9	7
Résultat net	40	40
Flux de trésorerie liés à l'activité	182	186
Flux de trésorerie liés aux investissements	(163)	(166)
Flux de trésorerie liés aux financements	32	(23)
Variation de la trésorerie	51	(3)
Trésorerie d'ouverture	(17)	(14)
Trésorerie de clôture	34	(17)

Les comptes du Groupe Compagnie des Alpes arrêtés au 30 septembre sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre. Les opérations significatives intervenues sur le dernier trimestre de l'année sont prises en compte lors de l'établissement des comptes consolidés du Groupe Caisse des Dépôts.

ICADE

	31.12.2017	31.12.2016
Pourcentage d'intérêts détenu par l'entité	39,1 %	39,1 %
Pourcentage de contrôle détenu par l'entité	39,1 %	39,1 %
Pourcentage d'intérêts des minoritaires	60,9 %	60,9 %
Pourcentage de contrôle des minoritaires	60,9 %	60,9 %
Dividendes versés aux minoritaires	180	168

Informations financières résumées

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Actif		
Actifs non courants	9 500	8 473
Actifs courants	1 730	1 564
Actifs destinés à être cédés		
Actif	11 230	10 037
Passif		
Capitaux propres part du groupe	3 336	3 435
Intérêts minoritaires	774	665
Capitaux propres	4 110	4 100
Passifs non courants	5 030	4 263
Passifs courants	2 090	1 674
Passifs destinés à être cédés		
Passif	11 230	10 037
Compte de résultat		
Produits des activités ordinaires	1 658	1 498
Excédent brut opérationnel	535	521
Résultat opérationnel	324	263
Coût de l'endettement net	(84)	(109)
Résultat Financier	(127)	(164)
Charges d'impôts	6	(23)
Résultat des activités abandonnées		13
Résultat net	203	89
Part des minoritaires dans le résultat	(33)	(31)
Résultat net part du groupe	170	58

Autres éléments du résultat global

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Résultat net	203	89
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	2	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	24	37
Autres	1	3
Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	27	40
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	230	129
Dont part du Groupe	196	30
Dont part des intérêts minoritaires	34	99

Tableaux des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Résultat net : part de groupe	170	58
Intérêts minoritaires	33	31
Résultat net	203	89
Flux de trésorerie liés à l'activité	337	210
Flux de trésorerie liés aux investissements	(239)	(235)
Flux de trésorerie liés aux financements	29	(172)
Activités abandonnées		6
Variation de la trésorerie	127	(191)
Trésorerie d'ouverture	235	426
Trésorerie de clôture	362	235

ICADE SANTÉ

Les minoritaires présents au niveau du sous-groupe Icade sont principalement liés à la société Icade Santé, détenue à 56,5 % par Icade au 31 décembre 2017 (56,5 % au 31 décembre 2016). Le bilan et le compte de résultat de la société sont présentés ci-dessous.

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Actif		
Actifs non courants	2 901	2 653
Actifs courants	35	70
Actif	2 936	2 723
Passif		
Capitaux propres part du groupe	1 596	1 526
Intérêts minoritaires		
Capitaux propres	1 596	1 526
Passifs non courants	1 166	1 077
Passifs courants	178	120
Passif	2 940	2 723
Compte de résultat		
Produits des activités ordinaires	214	201
Excédent brut opérationnel	197	185
Résultat opérationnel	99	95
Coût de l'endettement net	(28)	(28)
Résultat financier	(29)	(29)
Résultat net global	71	65

10 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en millions d'euros)	Mazars		PwC	
	2017	2016	2017	2016
Audit				
Commissariat aux comptes certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Section générale	1,3	1,1	1,3	1,1
Filiales intégrées globalement	5,2	4,8	2,7	2,4
Services autres que la certification des comptes				
Section générale	0,3	0,4	0,2	0,5
Filiales intégrées globalement	0,6	0,5	0,4	0,1
Total	7,5	6,8	4,7	4,2

11 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

L'établissement public établit des comptes annuels distincts, en normes françaises, pour chacune des sections qui le composent : la section générale et la section du fonds d'épargne.

Le groupe Caisse des Dépôts présente la spécificité de réunir un Établissement public et des filiales et participations intervenant dans le champ concurrentiel. Il publie des comptes consolidés aux normes IFRS qui regroupent les comptes de la Section générale et ceux des entités qu'il contrôle, seul ou conjointement, pour former les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

Depuis 2017, la présentation du périmètre de consolidation du Groupe Caisse des Dépôts est organisée selon les trois pôles d'activité du Groupe. Les entités et les sous-groupes y compris leurs filiales sont ainsi détaillés par pôle.

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
PÔLE CAISSE DES DÉPÔTS						
CDC (SECTION GÉNÉRALE) <i>Siège social : 56, rue de Lille - 75356 Paris 07 SP</i>	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCET <i>Siège social : 52 rue Jacques Hillairet - 75612 Paris Cedex 12</i>	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GROUPE CDC Habitat (ex. Société Nationale Immobilière)						
CDC Habitat (ex. Société Nationale Immobilière) <i>Siège social : 100, avenue de France - 75013 Paris</i>	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAINTE BARBE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
AMPERE GESTION	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ADOMA	EQUI Co-Ent	56,44	56,44	EQUI Co-Ent	56,41	56,41
FONDS DE LOGEMENT INTERMÉDIAIRE	EQUI Ent Ass	19,14	19,14	EQUI Ent Ass	19,14	19,14
ADESTIA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
AUTRES ENTITÉS DU PÔLE CAISSE DES DÉPÔTS						
CDC ENTREPRISES VALEURS MOYENNES	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC PME CROISSANCE	EQUI Co-Ent	49,53	49,53	EQUI Co-Ent	48,21	48,21
EGIS ENVIRONMENTAL INVESTMENTS SAS	GLOB	87,24	87,24	GLOB	87,19	87,19
INFORMATIQUE CDC	GLOB	100,00	99,90	GLOB	99,90	99,90
SCI SARIHV	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FONCIERE FRANKLIN	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI BOULOGNE ILOT V	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI SILOGI	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI 43 45 RUE DE COURCELLES	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI 182 RUE DE RIVOLI	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI ALPHA PARK	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI PRINTEMPS LA VALETTE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SAS LA NEF LUMIERE	GLOB	100,00	87,50	GLOB	100,00	75,00
SAS RICHELIEU VIENNE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI DES REGIONS	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
OPCI RIVER OUEST	EQUI Co-Ent	40,01	40,01	EQUI Co-Ent	40,01	40,01
SAS CHATEAUDUN	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SAS MALTHAZAR	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SAS PRINTEMPS LA VALETTE II	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI MAC DONALD	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI FARMAN	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SAS PARIS NORD EST	GLOB	100,00	79,00	GLOB	100,00	79,00
SCI TOUR MERLE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI CUVIER MONTREUIL II	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI INNOVATIS II	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI MMV 2013	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC GPI - GESTION DES PLACEMENTS IMMOBILIERS	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC GPII - GESTION DES PLACEMENTS IMMOBILIERS INTERNES	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ACEP INV 3	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PARIS RIVE GAUCHE A9	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI BAUDELIQUE	GLOB	100,00	99,66			
PBEM - PARIS BATIGNOLLES EMERGENCE	GLOB	100,00	99,90			
GPI REUILLY	GLOB	100,00	99,90			
SCI BATIGNOLLES LOT 09	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
FONCIÈRE DÉVELOPPEMENT TOURISME	EQUI Ent Ass	49,90	49,90			
SCI PB10	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
FONCIÈRE PUBLIQUE SOLIDAIRE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
LE MARQUIS	EQUI Ent Ass	40,00	40,00			
SAS LAFAYETTE	GLOB	100,00	100,00			
SCI EVI-DANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
GPI RUE PETIT	GLOB	100,00	99,99			
STOA	GLOB	100,00	83,33			
QUALIUM INVESTISSEMENT				GLOB	100,00	100,00
UNIVERS 12	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC ELAN PME	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GROUPE ANATOL INVEST						
ANATOL INVEST HOLDING FRANCE <i>Siège social : 56, rue de Lille - 75007 Paris</i>	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ANATOL INVEST HOLDING BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PBW REAL ESTATE FUND (Pays-Bas)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ATRIUM TOWER (Pologne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
IBC (République Tchèque)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
MYSLBEK (République Tchèque)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PAIGE INVESTMENTS (Pologne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PÔLE BPIFRANCE						
GROUPE BPIFRANCE						
BPIFRANCE <i>Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort Cedex</i>	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
BPIFRANCE ASSURANCE EXPORT	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BPIFRANCE PARTICIPATIONS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AVENIR ENT DVLP C1	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AVENIR ENT DVLP C2	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AVENIR ENT DVLP C3	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AVENIR ENT DVLP C4	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AVENIR ENT MEZZANINE	EQUI Co-Ent	33,42	33,42	EQUI Co-Ent	33,42	33,42
CDC ENTREPRISES CAPITAL INVESTISSEMENT	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
DAHER				EQUI Ent Ass	8,60	8,60
ETI 2020	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
EUTELSAT COMMUNICATIONS	EQUI Ent Ass	13,23	13,23	EQUI Ent Ass	13,23	13,23
FCPR PART'COM	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI 2	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFIA PRIME				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI 3	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI 3 PRIME				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI 4	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI PARTS A	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI PARTS B	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI PARTS B PRIME	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FPMEI	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT CROISSANCE 1	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT CROISSANCE 2	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT CROISSANCE 3	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT CROISSANCE 4	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT CROISSANCE 5	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT CROISSANCE 6	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
France INVESTISSEMENT RÉGIONS 1	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT RÉGIONS 2	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT RÉGIONS 3	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT RÉGIONS 4	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FRANCE INVESTISSEMENT TOURISME	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FSI PME PORTEFEUILLE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FT1CI	EQUI Co-Ent	47,56	47,56	EQUI Co-Ent	47,56	47,56
SOPROL	EQUI Ent Ass	9,37	9,37	EQUI Ent Ass	9,37	9,37
STConso (palier détenant STM consolidé à 27,96 %)	EQUI Ent Ass	23,78	23,78	EQUI Ent Ass	23,78	23,78
TYROL ACQUISITION - Groupe TDF	EQUI Ent Ass	11,99	11,99	EQUI Ent Ass	11,99	11,99
CDCE-1				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BPIFRANCE INVESTISSEMENT	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AVENIR ENTREPRISE INVESTISSEMENT	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AVENIR TOURISME	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PATRIMOINE ET CRÉATION 3	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
LION PARTICIPATIONS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
GROUPE PSA	EQUI Ent Ass	6,16	6,16			
F2E	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
BPIFRANCE FINANCEMENT	EQUI Co-Ent	45,38	45,38	EQUI Co-Ent	45,38	45,38
ALSABAIL	EQUI Ent Ass	18,47	18,47	EQUI Ent Ass	18,47	18,47
AUXI-FINANCES	EQUI Co-Ent	45,38	45,38	EQUI Co-Ent	45,38	45,38
BPIFRANCE RÉGIONS	EQUI Co-Ent	45,38	45,38	EQUI Co-Ent	44,92	44,92
COMPAGNIE AUXILIAIRE BPIFRANCE				EQUI Co-Ent	45,38	45,38
GRAS SAVOYE BPIFRANCE	EQUI Ent Ass	15,43	15,43	EQUI Ent Ass	15,43	15,43
SCI BPIFRANCE	EQUI Co-Ent	45,38	45,38	EQUI Co-Ent	45,38	45,38
CDC INTERNATIONAL CAPITAL	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PÔLE AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS						
LA POSTE <i>Siège social : 9, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris</i>	EQUI Ent Ass	26,32	26,32	EQUI Ent Ass	26,32	26,32
GROUPE CNP ASSURANCES						
CNP ASSURANCES <i>Siège social : 4, place Raoul Dautry - 75716 Paris Cedex 15</i>	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
FILIALES STRATÉGIQUES						
CAIXA ASSESSORIA E CONSULTORIA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,15	21,15	EQUI Co-Ent	21,15	21,15
CAIXA CAPITALIZACAO (Brésil)	EQUI Co-Ent	10,79	10,79	EQUI Co-Ent	10,79	10,79
CAIXA CONSORCIOS (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,15	21,15	EQUI Co-Ent	21,15	21,15
CAIXA SAUDE (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,15	21,15	EQUI Co-Ent	21,15	21,15
CAIXA SEGURADORA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,15	21,15	EQUI Co-Ent	21,15	21,15
CAIXA SEGUROS HOLDING SA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,15	21,15	EQUI Co-Ent	21,15	21,15
CAIXA SEGUROS PARTICIPACOES DO SUL LTDA (Brésil)				EQUI Co-Ent	21,15	21,15
CAIXA SEGUROS PARTICIPACOES SECURITARIAS LTDA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,15	21,15	EQUI Co-Ent	21,15	21,15
CAIXA VIDA E PREVIDENCIA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,15	21,15	EQUI Co-Ent	21,15	21,15
CNP ASFALISTIKI (Chypre)	EQUI Co-Ent	20,48	20,48	EQUI Co-Ent	20,48	20,48
CNP CYPRIALIFE (Chypre)	EQUI Co-Ent	20,48	20,48	EQUI Co-Ent	20,48	20,48
CNP CYPRUS INSURANCE HOLDINGS (Chypre)	EQUI Co-Ent	20,48	20,48	EQUI Co-Ent	20,48	20,48
CNP CYPRUS TOWER LTD	EQUI Co-Ent	20,48	20,48	EQUI Co-Ent	20,48	20,48
CNP EUROPE LIFE (Irlande)	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
CNP HOLDING BRASIL (Brésil)	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
CNP PARTNERS SOLUTION (Espagne)	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
CNP PARTNERS (ex VIDA DE SEGUROS Y REASEGUROS) (Espagne)	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
CNP PRAKTORIAKI (Grèce)	EQUI Co-Ent	20,48	20,48	EQUI Co-Ent	20,48	20,48
CNP SA DE CAPITALIZACION Y AHORRO P/ FINES DETERMINADOS (Argentine)	EQUI Co-Ent	20,44	20,44	EQUI Co-Ent	20,44	20,44
CNP ASSURANCES COMPANA DE SEGUROS (ex CNP SEGUROS DE VIDA) (Argentine)	EQUI Co-Ent	31,26	31,26	EQUI Co-Ent	31,26	31,26
CNP UNICREDIT VITA (Italie)	EQUI Co-Ent	23,51	23,51	EQUI Co-Ent	23,51	23,51

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
CNP ZOIS (Grèce)	EQUI Co-Ent	20,48	20,48	EQUI Co-Ent	20,48	20,48
WIZ SOLUCOES E CORRETAGEM DE SEGUROS S.A (ex. FPC PAR CORRETORA DE SEGUROS SA) (Brésil)	EQUI Ent Ass	5,29	5,29	EQUI Ent Ass	5,29	5,29
HOLDING CAIXA SEGUROS PARTICIPACOES EM SAUDE LTDA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,15	21,15	EQUI Co-Ent	21,15	21,15
ITV				EQUI Co-Ent	40,88	40,88
MFPREVOYANCE SA	EQUI Co-Ent	26,57	26,57	EQUI Co-Ent	26,57	26,57
ODONTO EMPRESAS CONVENIOS DENTARIOS LTDA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,15	21,15	EQUI Co-Ent	21,15	21,15
PREVIPOSTE				EQUI Co-Ent	40,88	40,88
PREVISUL (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,15	21,15	EQUI Co-Ent	21,15	21,15
SANTANDER INSURANCE EUROPE LTD (Irlande)	EQUI Co-Ent	20,85	20,85	EQUI Co-Ent	20,85	20,85
SANTANDER INSURANCE LIFE LTD (Irlande)	EQUI Co-Ent	20,85	20,85	EQUI Co-Ent	20,85	20,85
SANTANDER INSURANCE SERVICES IRELAND LTD (Irlande)	EQUI Co-Ent	20,85	20,85	EQUI Co-Ent	20,85	20,85
CNP CAUTION	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
ARIAL CNP ASSURANCES	EQUI Co-Ent	16,35	16,35	EQUI Co-Ent	16,33	16,33
CNP ASSURANCES PARTICIPACOES LTDA (ex. VO- RONEZH EMPREEDIMENTOS E PARTICIPAÇÕES) (Brésil)	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
CNP LUXEMBOURG (Luxembourg)	EQUI Co-Ent	40,88	40,88			
OPCVM						
CNP ACP 10 FCP	EQUI Co-Ent	20,37	20,37	EQUI Co-Ent	22,46	22,46
CNP ACP OBLIG FCP	EQUI Co-Ent	20,33	20,33	EQUI Co-Ent	22,36	22,36
ECUREUIL PROFIL 30	EQUI Co-Ent	39,29	39,29	EQUI Co-Ent	38,18	38,18
ECUREUIL PROFIL 90	EQUI Co-Ent	23,16	23,16	EQUI Co-Ent	22,06	22,06
NATIXIS IONIS	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,85	40,85
OPCVM CAIXA CAPITALIZACAO SA (Brésil)	EQUI Co-Ent	10,79	10,79	EQUI Co-Ent	10,79	10,79
OPCVM CAIXA CONSORCIOS (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,15	21,15	EQUI Co-Ent	21,15	21,15
OPCVM CAIXA SEGURADORA SA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,15	21,15	EQUI Co-Ent	21,15	21,15
OPCVM CAIXA VIDA E PREVIDENCIA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,15	21,15	EQUI Co-Ent	21,15	21,15
OPCVM HOLDING CAIXA SEGUROS HOLDING SA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,15	21,15	EQUI Co-Ent	21,15	21,15
UNIVERS CNP 1 FCP	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,48	40,48
VIVACCIO ACT 5DEC	EQUI Co-Ent	33,31	33,31	EQUI Co-Ent	33,31	33,31
LBAM COURT TERME	EQUI Co-Ent	40,88	40,88			
ACTIVITES IMMOBILIÈRES ET AUTRES						
AEP 3 SCI	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
AEP 4 SCI	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
ASSURBAIL PATRIMOINE	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
ASSUR-IMMEUBLE	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
CIMO	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
CNP IMMOBILIER	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
ECUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT	EQUI Co-Ent	20,03	20,03	EQUI Co-Ent	20,03	20,03
LBP ACTIFS IMMO	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
OPCI AEP247	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
OPCI AEW IMCOM 1	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,88	40,88

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
OPCI AEW IMCOM 6	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
OPCI MTP INVEST	EQUI Co-Ent	40,67	40,67	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
SICAC	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
OUTLET INVEST	EQUI Co-Ent	40,86	40,86	EQUI Co-Ent	40,86	40,86
SAS ALLERAY	EQUI Co-Ent	40,88	40,88			
OPCI RASPAIL	EQUI Co-Ent	40,88	40,88			
GROUPE ICADE						
FONCIÈRE TERTIAIRE						
ICADE SA <i>Siège social : 27, rue Camille Desmoulins - CS 10166 92445 Issy-les-Moulineaux Cedex</i>	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,10
GIE ICADE MANAGEMENT	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,10
PARCS D'AFFAIRES						
SCI 68 VICTOR HUGO	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,10
SCI BASSIN NORD	EQUI Co-Ent	50,00	19,54	EQUI Co-Ent	50,00	19,54
SCI BATI GAUTIER	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,10
SCI LE PARC DU MILLENAIRE	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,10
SCI PDM 1	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,10
SCI PDM 2	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,10
BUREAUX						
ICADE TOUR EQHO	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,10
SCI CAMILLE DESMOULINS	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,10
SCI DU 1 TERRASSE BELLINI	EQUI Co-Ent	33,33	13,03	EQUI Co-Ent	33,33	13,03
SCI DU 69 BLD HAUSSMANN				GLOB	100,00	39,10
SCI ICADE LEO LAGRANGE	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,10
SCI ICADE RUE DES MARTINETS	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,10
SCI LE TOLBIAC	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,10
SCI MESSINE PARTICIPATIONS	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,10
SCI MORIZET	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,10
SCI EVRY MOZART	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,10
SCI LES TOVETS				GLOB	100,00	39,10
SCI BÂTIMENT SUD CENTRE HOSPITALIER PONTOISE	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,10
SCI BSM DU CHU DE NANCY	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,10
SAS ICADE TMM	GLOB	100,00	39,10			
SCI ISSY HOLDING CŒUR DE VILLE	EQUI Ent Ass	49,00	19,16			
GROUPE ANF IMMOBILIER						
SA ANF IMMOBILIER	GLOB	85,17	34,80			
SNC LES BASSINS A FLOTS	GLOB	100,00	34,80			
SCI LAFAYETTE	GLOB	53,98	18,79			
SCI STRATEGIE	GLOB	53,98	18,79			

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SCI SILKY WAY	GLOB	65,00	22,62			
SCI FUTURE WAY	GLOB	50,54	17,60			
SCI NEW WAY	GLOB	50,26	17,50			
SCI ORIANZ	GLOB	65,31	22,73			
SCI FACTOR E.	GLOB	65,31	22,73			
SAS FINANCIERE DES BROTTEUX	EQUI Ent Ass	20,00	6,96			
LOGEMENTS						
SCI PAYS DE LOIRE				GLOB	100,00	39,10
SAS SARVILEP	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,10
SMDH				GLOB	100,00	39,10
GROUPE ANF IMMOBILIER - HOTELS						
SCI ANF IMMOBILIER HOTELS	GLOB	77,00	26,80			
AUTRES						
ICADE 3.0	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,10
CYCLE-UP	EQUI Co-Ent	50,00	19,55			
FONCIÈRE SANTÉ						
SAS ICADE SANTÉ	GLOB	100,00	22,09	GLOB	100,00	22,09
SASU GVM SANTÉ				GLOB	100,00	22,09
SAS FONCIÈRE MSR	GLOB	100,00	22,09			
PROMOTION						
PROMOTION LOGEMENT						
	113 Sociétés contrôlées			105 Sociétés contrôlées		
	75 Coentre- prises			73 Coentre- prises		
	21 Entreprises associées			19 En- treprises associées		
PROMOTION TERTIAIRE						
	14 Sociétés contrôlées			14 Sociétés contrôlées		
	26 Coentre- prises			23 Coentre- prises		
	1 Entreprise associée			1 Entreprise associée		
GROUPE COMPAGNIE DES ALPES						
COMPAGNIE DES ALPES SA <i>Siège social : 50-52, boulevard Haussmann - 75009 Paris</i>	GLOB	100,00	39,49	GLOB	100,00	39,58
HOLDING & SUPPORTS						
CDA Financement	GLOB	100,00	39,49	GLOB	100,00	39,18
CDA DS	GLOB	100,00	39,49	GLOB	100,00	39,58

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
CDHA				GLOB	100,00	39,58
INGELO	GLOB	100,00	39,49	GLOB	100,00	39,58
LOISIRS RE (Luxembourg)	GLOB	100,00	39,49	GLOB	100,00	39,58
DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL						
BY GREVIN (Suisse)	GLOB	100,00	39,49	GLOB	100,00	39,58
CDA MANAGEMENT	GLOB	100,00	39,49	GLOB	100,00	39,58
CDA PRODUCTIONS	GLOB	100,00	39,49	GLOB	100,00	39,58
GREVIN MONTREAL INC (Canada)	GLOB	100,00	39,49	GLOB	100,00	39,58
CDA BEIJING (Chine)	GLOB	100,00	39,49	GLOB	100,00	39,58
MUSEE GREVIN PRAGUE (République tchèque)	GLOB	100,00	39,49	GLOB	100,00	39,58
MUSEE GREVIN SEOUL (Corée du Sud)	GLOB	100,00	36,52	GLOB	100,00	31,66
DOMAINES SKIABLES						
CDA SKI DIFFUSION SAS	GLOB	100,00	39,49	GLOB	100,00	39,58
DEUX ALPES LOISIRS SA (DAL)	GLOB	100,00	38,81	GLOB	100,00	38,89
SC2A	GLOB	100,00	38,81	GLOB	100,00	38,89
DOMAINE SKIABLE DE FLAINE SA (DSF)	GLOB	100,00	31,97	GLOB	100,00	32,04
DOMAINE SKIABLE DE LA ROSIERE SAS (DSR)	EQUI Ent Ass	20,00	7,90	EQUI Ent Ass	20,00	7,92
DOMAINE SKIABLE DE VALMOREL SAS (DSV)	EQUI Ent Ass	20,00	7,90	EQUI Ent Ass	20,00	7,92
GROUPE COMPAGNIE DU MONTBLANC SA	EQUI Ent Ass	37,49	14,80	EQUI Ent Ass	37,49	14,84
MERIBEL ALPINA SAS	GLOB	100,00	39,49	GLOB	100,00	39,58
PIERRE ET NEIGE SA	GLOB	100,00	38,81	GLOB	100,00	38,89
SERRE CHEVALIER VALLEY SA (SCV)	GLOB	100,00	39,49	GLOB	100,00	39,58
ADS	GLOB	100,00	38,42	GLOB	100,00	38,49
STE AMÉNAGEMENT ARVES GIFFRE SA (SAG)	GLOB	100,00	31,96	GLOB	100,00	32,03
STE AMÉNAGEMENT LA PLAGNE SA (SAP)	GLOB	100,00	38,72	GLOB	100,00	38,81
STE CONSTRUCTION IMMOBILIÈRE VALLEE DE BELLEVILLE SCI (SOIVABEL)	GLOB	100,00	32,23	GLOB	100,00	32,31
STE EXPLOIT RM MORZINE AVORIAZ SAS (SERMA)	EQUI Ent Ass	20,00	7,90	EQUI Ent Ass	20,00	7,92
STE EXPLOITATION VALLÉE DE BELLEVILLE SAS (SEVABEL)	GLOB	100,00	32,23	GLOB	100,00	32,31
STE TÉLÉPHÉRIQUES DE LA GRANDE MOTTE SA (STGM)	GLOB	100,00	30,72	GLOB	100,00	30,79
STE TÉLÉPHÉRIQUES DE VAL D'ISÈRE SAS (STVI)	GLOB	100,00	39,49	GLOB	100,00	39,58
VALBUS SAS	GLOB	100,00	39,49	GLOB	100,00	39,58
DESTINATIONS DE LOISIRS						
AVENIR LAND	GLOB	100,00	39,49	GLOB	100,00	39,58
BELPARK BV (Belgique)	GLOB	100,00	39,49	GLOB	100,00	39,58
CADEVI SAS				GLOB	100,00	39,58
CDA BRANDS	GLOB	100,00	39,49	GLOB	100,00	39,58
FRANCE MINIATURE	GLOB	100,00	39,49	GLOB	100,00	39,58
FUTUROSCOPE DESTINATION	GLOB	100,00	32,26	GLOB	100,00	32,30
PARC FUTUROSCOPE	GLOB	100,00	32,26	GLOB	100,00	32,30
GREVIN & CIE	GLOB	100,00	39,49	GLOB	100,00	39,58

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
FORT FUN (Allemagne)				GLOB	100,00	39,58
HARDERWIJK HELLENDORN HOLDING (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,49	GLOB	100,00	39,58
IMMOFLOR NV (Belgique)	GLOB	100,00	39,49	GLOB	100,00	39,58
MUSÉE GRÉVIN	GLOB	100,00	37,86	GLOB	100,00	37,95
CDA DL	GLOB	100,00	39,49	GLOB	100,00	39,58
PREMIER FINANCIAL SERVICES (Belgique)	GLOB	100,00	39,49	GLOB	100,00	39,58
WALIBI WORLD (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,49	GLOB	100,00	39,58
WALIBI HOLLAND (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,49	GLOB	100,00	39,58
WALIBI HOLIDAY PARK (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,49	GLOB	100,00	39,58
GROUPE EGIS						
EGIS SA <i>Siège social : 11, avenue du Centre - CS 30530 - Saint-Quentin-en-Yvelines - 78286 Guyancourt Cedex</i>	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
FRANCE						
ACOUSTB	GLOB	100,00	44,55	GLOB	100,00	44,55
AIRPORT AERONAUTICAL EQUIPMENT	ENT COMM	45,00	33,75	ENT COMM	45,00	33,75
ATELIER VILLES ET PAYSAGES	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
BTM	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EASYTRIP France SAS	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS AIRPORT OPERATION	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS ASSET MANAGEMENT SOLUTIONS	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS AVIA	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS BÂTIMENTS	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS BÂTIMENTS ANTILLES GUYANE	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS BÂTIMENTS CENTRE OUEST	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS BÂTIMENTS GRAND EST	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS BÂTIMENTS INTERNATIONAL	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS BÂTIMENTS MANAGEMENT	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS BÂTIMENTS MÉDITERRANÉE	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS BÂTIMENTS NORD	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS BÂTIMENTS OCÉAN INDIEN	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS BÂTIMENTS RHONE-ALPES	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS BÂTIMENTS SUD OUEST	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS CONCEPT	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS CONSEIL	GLOB	100,00	74,97	GLOB	100,00	74,97
EGIS CONSEIL BÂTIMENTS	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS EASYTRIP SERVICES SA	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS EAU	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS ENGINEERING	GLOB	100,00	74,98	GLOB	100,00	74,98
EGIS EXPLOITATION AQUITAINE	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS VILLES ET TRANSPORTS (ex. Egis France)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS HOLDING BATIMENT INDUSTRIE	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS INDUSTRIES	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
EGIS INFORMATIQUE	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS INGÉNIERIE	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS INTERNATIONAL	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS MOBILITÉ	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS PORTS	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS PROJECTS SA	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS RAIL	GLOB	100,00	74,98	GLOB	100,00	74,98
EGIS ROAD OPERATION SA	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS ROUTE	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS INVESTMENT PARTNERS - France	GLOB	100,00	22,50	GLOB	100,00	22,50
ENGAGE	EQUI Ent Ass	25,00	18,75	EQUI Ent Ass	25,00	18,75
ENIA	EQUI Ent Ass	25,00	18,75	EQUI Ent Ass	25,00	18,75
GME IDEX/EGIS	ENT COMM	40,00	30,00	ENT COMM	40,00	30,00
EBI	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
INGESUD	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
JEAN MULLER INTERNATIONAL	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
KIWHI PASS SOLUTIONS	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
PARK + PARKINGS SÉCURISÉS POIDS LOURDS	EQUI Co-Ent	40,00	30,00	EQUI Co-Ent	40,00	30,00
ROUTALIS SAS	GLOB	100,00	52,49	GLOB	100,00	52,49
SEGAP SA	EQUI Ent Ass	50,00	37,49	EQUI Ent Ass	50,00	37,49
SEP EGIS RAIL/ SETEC ITS	ENT COMM	70,00	52,49	ENT COMM	70,00	52,49
SEP NRL	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
SINTRA	GLOB	100,00	74,98	GLOB	100,00	74,98
SOCIÉTÉ DU MÉTRO DE MARSEILLE (SMM)	GLOB	100,00	74,98	GLOB	100,00	74,98
SOCIÉTÉ NOUVELLE INGÉROUTE	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
SOFREAVIA SERVICE SA	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
TOLLSYS	GLOB	100,00	52,49	GLOB	100,00	52,49
WIND-IT DEVELOPPEMENT	GLOB	100,00	59,69	EQUI Ent Ass	39,62	29,71
EGIS PARKING SERVICES France	GLOB	100,00	74,99			
MOOVIA	EQUI Co-Ent	30,00	22,50			
CYCLE-UP	EQUI Co-Ent	50,00	37,49			
AIR'PY	EQUI Ent Ass	24,50	18,37			
EIP FRANCE III	GLOB	100,00	37,57			
ÉTRANGER						
AERIA (Côte d'Ivoire)	EQUI Ent Ass	35,00	26,25	EQUI Ent Ass	35,00	26,25
ATTIKES DIADROMES (Grèce)	EQUI Ent Ass	20,00	15,00	EQUI Ent Ass	20,00	15,00
AUTOBAHN + A8 GMBH (Allemagne)	EQUI Ent Ass	5,00	3,75	EQUI Ent Ass	5,00	3,75
AUTOBAHN + SERVICES GMBH (Allemagne)	GLOB	100,00	50,24	GLOB	100,00	50,24
AUTOSTRADA EXPLO EKSPLOATACJA (AES) (Pologne)	EQUI Co-Ent	34,71	26,03	EQUI Co-Ent	34,71	26,03
BIKE U SP ZOO (Pologne)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
BONAVENTURA STRASSENERHALTUNG GMBH (Autriche)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
CAOG AIRPORT OPERATIONS LTD (Chypre)	ENT COMM	36,00	27,00	ENT COMM	36,00	27,00
CENTRE DES MÉTIERS DE L'AÉRIEN (Côte d'Ivoire)	EQUI Ent Ass	50,00	37,49			
CONTIR SRL (Italie)	GLOB	100,00	49,48	GLOB	100,00	51,33
DES Autostrada Spain SL (Espagne)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
DES Srl (Italie)				GLOB	100,00	74,99
EASYTRIP SERVICES CORPORATION (Philippines)	EQUI Co-Ent	34,00	25,49	EQUI Co-Ent	50,00	37,49
EASYTRIP SERVICES IRELAND LTD (Irlande)	EQUI Co-Ent	49,99	37,49	EQUI Co-Ent	50,00	37,49
EGIS ALGERIE SPA (Algérie)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS BEIJING ENGINEERING CONSULTING (Chine)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS BULGARIE EAD (Bulgarie)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS CAMEROUN (Cameroun)	GLOB	100,00	74,94	GLOB	100,00	74,94
EGIS ENGENHARIA E CONSULTORIA LTDA (ex LENC) (Brésil)	GLOB	100,00	70,97	GLOB	100,00	70,97
EGIS EYSER (Espagne)				GLOB	100,00	74,99
EGIS GEOPLAN PVT LTD (Inde)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS INDIA CONSULTING ENGINEERS PVT LTD (Inde)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS INDONESIA (Indonésie)	GLOB	100,00	41,24	GLOB	100,00	41,24
EGIS INFRAMAD (Madagascar)	GLOB	100,00	53,24	GLOB	100,00	53,24
EGIS INVESTMENT PARTNERS - A8 (Luxembourg)	GLOB	100,00	19,73	GLOB	100,00	19,73
EGIS INVESTMENT PARTNERS - INFRASTRUCTURE (Luxembourg)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS INVESTMENT PARTNERS - M25 (Luxembourg)	GLOB	100,00	15,00	GLOB	100,00	15,00
EGIS INVESTMENT PARTNERS PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	42,90	GLOB	100,00	40,49
EGIS INVESTMENT SARL (Luxembourg)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS KENYA (Kenya)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS LAGAN SERVICES (Irlande)	EQUI Co-Ent	50,00	37,49	EQUI Co-Ent	50,00	37,49
EGIS MONACO (Monaco)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS PARKING SERVICES BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	56,24	GLOB	100,00	56,24
EGIS POLAND SP Zoo (Pologne)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS POLSKA INZYNIERIA Z ORGRANICZONAQ (Pologne)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS PROJECTS ASIA PACIFIC PTY LTD (Australie)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS PROJECTS CANADA INC (Canada)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS PROJECTS INCORPORATION (États-Unis)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS PROJECTS IRELAND LTD (Irlande)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS PROJECTS PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS PROJECTS POLSKA (Pologne)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS RAIL ISRAËL (Israël)	GLOB	100,00	74,98	GLOB	100,00	74,98
EGIS RAIL PTE (Singapour)	GLOB	100,00	74,98	GLOB	100,00	74,98
EGIS RAIL THAÏLANDE (Thaïlande)	GLOB	100,00	44,99	GLOB	100,00	44,99
EGIS RAIL USA INC (États-Unis)	GLOB	100,00	74,98			
EGIS ROAD & TUNNEL OPERATIONS IRELAND LTD (Irlande)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS ROAD OPERATION AUSTRALIA PTY LTD (Australie)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS ROAD OPERATION CROATIA (Croatie)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS ROAD OPERATION INDIA (Inde)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
EGIS ROAD OPERATION PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS ROAD OPERATION POLOGNE (Pologne)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS ROAD OPERATION PORTUGAL (Portugal)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS ROAD OPERATION UK (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS ROMANIA (Roumanie)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS TUNEL ISLETMECILIGI A.S (Turquie)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGISMEX (Mexique)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
ENGLAND TIR SPA (Italie)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EP INFRASTRUKTURPROJEKTENTWICKLUNG (Autriche)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
FULTON HOGAN EGIS (Australie)	EQUI Co-Ent	50,00	37,50	EQUI Co-Ent	50,00	37,50
GEBZE IZMIR (Turquie)	EQUI Co-Ent	50,00	37,50	EQUI Co-Ent	50,00	37,50
HeBra HOLDING GmbH (Allemagne)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
HELIOS (Angleterre)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
HERMES AIRPORTS LTD (Chypre)	EQUI Ent Ass	20,00	15,00	EQUI Ent Ass	20,00	15,00
HOLDING ENGLAND TIR GROUP SPA (Italie)				GLOB	100,00	74,99
ICTAS EGIS (Turquie)	EQUI Co-Ent	51,00	38,24	EQUI Co-Ent	51,00	38,24
IJSBREKER ICT BV (Pays-Bas)				EQUI Ent Ass	50,00	37,49
INTERNATIONAL ADMINISTRATIEKANTOOR J.W. VERSLUIS N.V. (Pays Bas)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
IOSIS MAROC ZFT (Maroc)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
ISIS BELGIQUE (Belgique)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
ITS ROAD SERVICES LTD (Irlande)	EQUI Co-Ent	50,00	37,49	EQUI Co-Ent	50,00	37,49
JMI PACIFIC (Thaïlande)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
LEM ANTWERPEN (Belgique)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
LEM OOSTENDE (Belgique)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
M6 TOLNA USEMELTETO KFT (Hongrie)	GLOB	100,00	62,99	GLOB	100,00	62,99
MIDLINK M7/M8 LTD (Irlande)	GLOB	100,00	50,24	GLOB	100,00	50,24
NEW MOBILITY VENTURE (Pays Bas)	EQUI Ent Ass	47,50	35,62	EQUI Ent Ass	40,00	30,00
NORTHLINK M1 LTD (Irlande)	GLOB	100,00	50,24	GLOB	100,00	50,24
OCACSA (Mexique)	GLOB	100,00	56,11			
PROJACS INTERNATIONAL B.S.C. (Bahreïn)	GLOB	51,00	38,24	GLOB	51,00	38,24
PROJACS INTERNATIONAL PROJECT MANAGEMENT WILL (Koweït)	GLOB	51,00	38,24	GLOB	51,00	38,24
ROAD SAFETY OPERATION IRELAND LTD (Irlande)	EQUI Co-Ent	42,00	31,50	EQUI Co-Ent	42,00	31,50
SEMALY PORTUGAL (Portugal)	GLOB	100,00	74,98	GLOB	100,00	74,98
SEMALY UK (Grande Bretagne)	GLOB	100,00	74,98	GLOB	100,00	74,98
SOUTHLINK N25 LTD (Irlande)	GLOB	100,00	50,24	GLOB	100,00	50,24
TEN DESIGN ARCHITECTURE LTD (Chine)	GLOB	100,00	41,24			
TEN DESIGN FZ-LLC (Émirats Arabes Unis)	GLOB	100,00	41,24			
TEN DESIGN GROUP LTD (Hong Kong)	GLOB	100,00	41,24			
TEN KplusK ARCHITECTS Limited (Hong Kong)	GLOB	100,00	41,24			
TMC (Philippines)				EQUI Co-Ent	20,00	15,00
TRANS CANADA FLOW TOLLING INC (Canada)	EQUI Co-Ent	50,00	37,49	EQUI Co-Ent	50,00	37,49
TRANSLINK INVESTMENT (Australie)	EQUI Co-Ent	50,00	37,49	EQUI Co-Ent	50,00	37,49
TRANSPASS BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
TRANSPASS HOLDING BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
TRANSPASS SERVICES BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
TRANSROUTE UK LTD (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
TUNNEL NETWORK SERVICES (Australie)	GLOB	100,00	74,99			
VAT SOLUTIONS Spa (Italie)				GLOB	100,00	74,99
VIA4 SA (Pologne)	EQUI Co-Ent	45,00	33,75	EQUI Co-Ent	45,00	33,75
10 EUROPE Limited (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	41,24			
GROUPE TRANSDEV						
Transdev group <i>Siège social : 3 allée de Grenelle 92130 Issy-les-Moulineaux</i>	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
ALGÉRIE						
VEOLIA TRANSPORT PILOTE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
ALLEMAGNE						
AHRWEILER VERKEHRS GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
ALPINA IMMOBILIEN GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
BAYERISCHE OBERLANDBAHN GMBH IG	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
BAYERISCHE REGIOBAHN GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
BUSTOURISTIK TONNE GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
DEUTSCHE TOURING GMBH				EQUI Ent Ass	20,79	14,55
EISENBAHNWERKSTATT-GESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
EUROLINES FRANKFURT				EQUI Ent Ass	20,79	14,55
GRIENSTEIDL GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
HABUS GMBH VERKEHRSBETRIEBE	EQUI Co-Ent	51,00	35,70	EQUI Co-Ent	51,00	35,70
HEIDENHEIMER VERKEHRSGESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	52,39	GLOB	100,00	52,39
KSA VERWALTUNG GMBH AUGSBURG	EQUI Co-Ent	49,00	34,30	EQUI Co-Ent	49,00	34,30
KSI GMBH & CO.KG AUGSBURG	EQUI Co-Ent	49,00	34,30	EQUI Co-Ent	49,00	34,30
MITTELRHEINISCHER VERKEHRBETRIEB GMBH	GLOB	100,00	63,00	GLOB	100,00	63,00
MOVE ON TELEMATIC SERVICE GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
NASSAUISCHE VERKEHRS-GESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
NBRB TEILE UND LOGISTIKGESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	46,69	GLOB	100,00	46,69
NIEDERSCHLESISCHE VERKEHRSGESELLSCHAFT GMBH	GLOB	100,00	59,50	GLOB	100,00	59,50
NORDDEUTSCHE VERKEHRSBETRIEBE GMBH	GLOB	100,00	45,50	GLOB	100,00	45,50
NORD-OSTSEE-BAHN GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
NORDWESTBAHN GMBH	GLOB	100,00	44,80	GLOB	100,00	44,80
NUTZFAHRZEUGZENTRUM MITTELRHEIN GMBH	GLOB	100,00	66,43	GLOB	100,00	66,43
OBERLANDBAHN FAHRZEUGBEREITSTELLUNGS GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
OMNIBUS-VERKEHR RUOFF GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
OSTSEELAND VERKEHR GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PALATINA BUS GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PERSONENVERKEHR GMBH MÜRITZ				GLOB	100,00	70,00

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
R M V BETEILIGUNGS GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
RHEIN-BUS VERKEHRSBETRIEB GMBH	EQUI Co-Ent	51,00	35,70	EQUI Co-Ent	51,00	35,70
ROHDE VERKEHRSBETRIEBE GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SAX-BUS EILENBURGER BUSVERKEHR GMBH	GLOB	100,00	39,20	GLOB	100,00	39,20
SCHAUMBURGER VERKEHRS-GESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	35,70	GLOB	100,00	35,70
STADTBUS SCHWÄBISCH HALL GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TAETER-TOURS GMBH	GLOB	100,00	35,70	GLOB	100,00	35,70
TRANS REGIO DEUTSCHE REGIONALBAHN GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV BAHN GMBH	GLOB	100,00	70,00			
TRANSDEV GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV MITTELDEUTSCHLAND GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NIEDERSACHSEN/WESTFALEN GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NORD GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV OSTWESTFALEN GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PERSONALSERVICE GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV REGIO GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV REGIO OST GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV RHEINLAND GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV RHEIN-MAIN GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SACHSEN-ANHALT GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SERVICE GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SERVICE WEST GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV STADT GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SUD-WEST GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV TAUNUS GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV VERTRIEB GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV WEST GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VERKEHRSBETRIEB LAHN DILL GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VERKEHRSBETRIEB RHEIN EIFEL MOSEL GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VERKEHRSBETRIEB RHEIN LAHN GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VERKEHRSBETRIEB RHEIN-WESTERWALD GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VERKEHRSGESELLSCHAFT GÖRLITZ GMBH	GLOB	100,00	34,30	GLOB	100,00	34,30
WEST - BUS GMBH	EQUI Co-Ent	49,00	34,30	EQUI Co-Ent	49,00	34,30
WÜRTTEMBERGISCHE BUS-GESELLSCHAFT GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
WÜRTTEMBERGISCHE EISENBAHN-GESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
AUSTRALIE						
ACN 105 260 099	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
BRISBANE FERRIES	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
BUSLINK VIVO PTY LTD	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
CONNEX MELBOURNE PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
HARBOUR CITY FERRIES PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
MAINCO MELBOURNE PTY LTD	EQUI Co-Ent	30,00	21,00	EQUI Co-Ent	30,00	21,00
METROLINK VICTORIA PTY LTD	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
TRANSDEV AUSTRALASIA PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV AUSTRALIA PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV BRISBANE FERRIES PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV FERRIES SYDNEY PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV LINK PTY LTD	GLOB	100,00	70,00			
TRANSDEV MAINTENANCE SERVICES PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV MELBOURNE PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NSW PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NSW SOUTH PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV QUEENSLAND PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SOUTH WEST PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SYDNEY FERRIES PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SYDNEY PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV TSL PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV VICTORIA PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV WA PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VIVO CONNECT PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
AUTRICHE						
TRANSDEV ÖSTERREICH GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
BELGIQUE						
WITTE KRUIS BELGIE BVBA	GLOB	100,00	59,89	GLOB	100,00	59,89
WITTE KRUIS BELGIË VZW	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
EUROLINES BELGIQUE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CANADA						
CITYWAY CANADA	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV CANADA INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV QUEBEC, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SERVICES (CANADA) INC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
YORK BRT SERVICES I INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CHILI						
REDBUS URBANO SA	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VEOLIA TRANSPORT CHILE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CHINE						
ANQING ZHONGBEI BUS CO., LTD	EQUI Co-Ent	19,88	13,92	EQUI Co-Ent	19,88	13,92
HUAIBEI ZHONGBEI BUS CO., LTD.				EQUI Co-Ent	14,01	9,81
NANJING ZHONGBEI	EQUI Co-Ent	26,95	18,87	EQUI Co-Ent	26,95	18,87
COLOMBIE						
CITY MOVIL	EQUI Co-Ent	25,52	17,86	EQUI Co-Ent	25,52	17,86

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
CIUDAD MOVIL	EQUI Co-Ent	38,50	26,95	EQUI Co-Ent	38,50	26,95
CONEXION MOVIL	EQUI Co-Ent	33,41	23,38	EQUI Co-Ent	33,41	23,38
CORÉE						
SEOUL LINE 9	GLOB	100,00	30,80	GLOB	100,00	30,80
VEOLIA TRANSPORT KOREA	EQUI Co-Ent			EQUI Co-Ent	50,00	35,00
VT RATP KOREA	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
CROATIE						
TOURING CROATIA				EQUI Ent Ass	20,79	14,55
DANEMARK						
TOURING SCANDINAVIA				EQUI Ent Ass	20,79	14,55
ESPAGNE						
CGT, S.A., CGEA CONNEX, S.A., MARFINA, S.L., ARANDE, S.L. Y SOLER & SAURET, S.A., UTE LEY 18/1982, DE 26 DE MAYO	EQUI Co-Ent	66,00	46,20	EQUI Co-Ent	66,00	46,20
DETREN COMPANIA GENERAL DE SERVICIOS FERROVIARIOS, S.L., MARFINA, S.L. Y ARANDE, S.L., UTE, LEY 118/1982, DE 26 DE MAYO	EQUI Co-Ent	66,00	46,20	EQUI Co-Ent	66,00	46,20
EUROLINES PENINSULAR	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
MOVEBUS	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
TENEMETRO, S.L				GLOB	100,00	42,00
TRANSDEV ESPANA SLU	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VEOLIA TRANSPORTE ESPAÑA SLU	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VIAJES EUROLINES	EQUI Co-Ent	37,50	26,25	EQUI Co-Ent	37,50	26,25
ÉTATS-UNIS						
10-10 TAXI AR, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
10-10 TAXI FL 1, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
10-10 TAXI MN, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
10-10 TAXI NY, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
10-10 TAXI TX 1, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
10-10 TRANSPORTATION, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
AIRLINES ACQUISITION CO., INC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
AIRPORT LIMOUSINE SERVICE, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
ASSOCIATED CAB, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
ATC PARTNERS LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
ATC/VANCOM OF ARIZONA, LIMITED PARTNERSHIP	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
BELLE ISLE CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
BLUE BOOTH INCORPORATED	GLOB	100,00	58,95	GLOB	100,00	58,95
BLUE VAN JV	GLOB	100,00	53,20	GLOB	100,00	53,20
BLUE VAN LEASING CORPORATION	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CENTRAL CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CENTURY CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
CHAMPION CAB COMPANY, INC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CHECKER AIRPORT TAXI, INC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CHECKER CAB ASSOCIATION, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CHECKER YELLOW CAB OF JACKSONVILLE, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CHOICE CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CIRCLE CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CLASSIC CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CLEARWATER TRANSPORTATION, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CLOUD 9 SHUTTLE, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
COAST CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
COLONIAL CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
COLORADO AIRPORT SHUTTLE SERVICES, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
COLORADO CAB COMPANY, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
COLORADO SPRINGS TRANSPORTATION, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
COLORADO TRANS MANAGEMENT, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
COMPUTER CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CONNEX RAILROAD LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CORDIAL CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
DHTC, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
DULLES TRANSPORTATION PARTNERSHIP	GLOB	100,00	42,00	GLOB	100,00	42,00
ENVIRO CAB , LLC TX	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
ENVIROCAB, LLC VIRGINIA	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
GOLDEN TOUCH TRANSPORTATION OF NEW YORK, INC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
GOLDEN TOUCH TRANSPORTATION OF THE DISTRICT OF COLUMBIA	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
GREEN TOMATO CARS DC, LLC:	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
GREEN TOMATO CARS VA, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
HUNTLEIGH TRANSPORTATION SERVICES LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
HOUSTON O & M LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
INTELLIRIDE LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
JIMMY'S CAB, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
KANSAS CITY LIMOUSINE LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
KANSAS CITY SHUTTLE LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
KANSAS CITY TAXI LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
MASSACHUSETTS BAY COMMUTER RAILROAD LLC	GLOB	100,00	42,00	GLOB	100,00	42,00
MCLEAN CONSULTING, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
MINI BUS SYSTEMS, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
NATIONAL HARBOR TRANSPORTATION SERVICES LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
OAK STREET SALES, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PHOENIX TRANSIT JOINT VENTURE	GLOB	100,00	57,40	GLOB	100,00	57,40
PITTSBURGH CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PITTSBURGH TRANSPORTATION COMPANY	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PITTSBURGH TRANSPORTATION GROUP CHARTER SERVICES, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PROFESSIONAL FLEET MANAGEMENT LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
PROFESSIONAL TRANSIT MANAGEMENT, LTD.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PROFESSIONAL TRANSIT SOLUTIONS LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PTM OF ASHEVILLE, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PTM OF ATTLEBORO, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PTM OF CAPE COD, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PTM OF BOISE, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PTM OF DUTCHESS COUNTY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PTM OF GEORGIA, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PTM OF RACINE, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PTM OF TUCSON, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PTM OF JACKSON, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PTM OF WAUKESHA, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PTM PARATRANSIT OF TUCSON, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PTM OF WILMINGTON, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
RAYRAY CAB COMPANY, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SACRAMENTO TRANSPORTATION, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SAFETY CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SCOUT CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SE FLORIDA TRANSPORTATION, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SECURE CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SELECT CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SENTINEL CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SERENE CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SERVICE CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SFO AIRPORTER, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SHAMROCK CHARTERS, INC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SHAMROCK LEASING LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SHAMROCK LUXURY LIMOUSINE LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SHAMROCK TAXI OF FORT COLLINS, INC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SHUTTLE ASSOCIATES LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SHUTTLE EXPRESS, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SHUTTLEPORT ARIZONA JOINT VENTURE	GLOB	100,00	45,50	GLOB	100,00	45,50
SHUTTLEPORT CALIFORNIA LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SHUTTLEPORT CONNECTICUT LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SHUTTLEPORT DC LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SHUTTLEPORT FLORIDA LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SHUTTLEPORT SERVICES ARIZONA LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SKYLINE CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SMARTER MOBILITY, LLC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SPENCER LEASING LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SPLIT	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	59,50
SUN TAXICAB ASSOCIATION, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUNRISE CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPER TRANSPORTATION OF FLORIDA, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SUPERIOR CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE ARIZONA, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE ATLANTA, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE DALLAS FORT WORTH, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE FRANCHISE CORPORATION	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE INTERNATIONAL DENVER, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPER SHUTTLE INTERNATIONAL INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE LAS VEGAS, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE LEASING, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE LOS ANGELES, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE LOUISIANA, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE OF HOUSTON, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE OF MINNESOTA, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE OF PENNSYLVANIA, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE ORANGE COUNTY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE RALEIGH-DURHAM, INC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE SAN FRANCISCO, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE TENNESSEE, INC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERTAXI, INC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPREME CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TEMPE ARIZONA VF JOINT VENTURE	GLOB	100,00	59,50	GLOB	100,00	59,50
THE LIMO, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
THE YELLOW CAB COMPANY	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV BUS ON DEMAND LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NORTH AMERICA	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV ON DEMAND INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SERVICES INC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSPORTATION TECHNOLOGY SERVICES, INC.				GLOB	100,00	70,00
UNIFIED DISPATCH, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VEOLIA TRANSPORTATION MAINTENANCE AND INFRASTRUCTURE, INC.	GLOB	100,00	49,00	GLOB	100,00	49,00
WASHINGTON SHUTTLE, INC.	GLOB	100,00	63,00	GLOB	100,00	63,00
WIER TRANSPORTATION	GLOB	100,00	34,30	GLOB	100,00	34,30
YC HOLDINGS, INC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
YELLOW CAB ASSOCIATION, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
YELLOW CAB COMPANY OF PITTSBURGH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
YELLOW TAXI ASSOCIATION, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
ZTRIP, INC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
FINLANDE						
AJELO				GLOB	100,00	59,50
TRANSDEV FINLAND OY	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV HELSINKI OY	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VEOLIA TRANSPORT ESPOO OY	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VEOLIA TRANSPORT VANTAA OY	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
FRANCE						
AEROPASS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
AERO PISTE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
AIR PY	EQUI Ent Ass	24,50	17,15	EQUI Ent Ass	24,50	17,15
AIRCAR	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
ALBATRANS	EQUI Ent Ass	57,55	40,29	EQUI Ent Ass	57,55	40,29
ALTIBUS.COM	GLOB	100,00	46,18	GLOB	100,00	46,18
ANTRAS HOLDING	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
ARTOIS GOHELLE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
ARY	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
ATRIOM DE BEAUVAISIS	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
ATRIOM DU COMPIEGNOIS	GLOB	100,00	67,13	GLOB	100,00	67,13
AUTOBUS AUBAGNAIS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
AUTOBUS AURELIENS	GLOB	100,00	48,77	GLOB	100,00	48,77
AUTOBUS DE L'ÉTANG	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
AUTOCARS ALIZES	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
AUTOCARS DARCHÉ-GROS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
AUTOCARS DE L'AVESNOIS	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
AUTOCARS MARNE-LA-VALLÉE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
AUTOCARS MARTIN HAUTE TARENTEAISE VOYAGES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
AUTOCARS MUSSO	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
AUTOCARS SABARDU	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
AUTOCARS TOURNEUX	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
AUXERROIS MOBILITÉS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
BEAUVAISIS MOBILITÉ	GLOB	100,00	69,98	GLOB	100,00	69,98
BESANÇON MOBILITÉ	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
BIEVRE BUS MOBILITÉS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
BIO SERVICE LOGISTIQUE	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
BUS DE L'ETANG DE BERRE				GLOB	100,00	69,78
BUS EST	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CABARO	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
CAP PAYS CATHARE	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
CARBU WASH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CARS DU PAYS D'AIX	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CEA TRANSPORTS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CENTRALE DE RÉSERVATION EUROPE AUTOCAR	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CFTA	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CFTA CENTRE OUEST	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
CFTA PUY-DE-DÔME	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CFTA RHÔNE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CHARTRES MOBILITÉ				GLOB	100,00	70,00
CIE ARMORICAINE DE TRANSPORTS	GLOB	100,00	69,94	GLOB	100,00	69,94
CIE DES AUTOCARS DE TOURAINE	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
CITEBUS DES DEUX RIVES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
CITRAM AQUITAINE	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
CITRAM PYRÉNÉES	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
CITYWAY	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
COMPAGNIE DES AUTOCARS DE PROVENCE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
COMPAGNIE DES BACS DE LOIRE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
COMPAGNIE DES PARCS ET DES PASSEURS DU MONT SAINT MICHEL	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
COMPAGNIE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OUEST PARISIEN	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCÉANE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
COMPAGNIE DES TRANSPORTS DU PAYS DE VANNES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
COMPAGNIE FERROVIAIRE SUD FRANCE				GLOB	100,00	70,00
COMPAGNIE FRANCAISE DE TRANSPORT INTERURBAIN	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
COMPAGNIE OCÉANE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CONNEX LOCATION CARS ET BUS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
COMPAGNIE SAINT-QUENTINOISE DE TRANSPORTS	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
CONTRÔLE DE STATIONNEMENT EN VOIERIE	GLOB	100,00	70,00			
COURRIERS DE LA GARONNE	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
CREUSOT MONTCEAU TRANSPORTS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
E.A.P	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
ECAUXMOBILITÉ	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
EQUIVAL SAS				GLOB	100,00	70,00
ETABLISSEMENTS BREMOND FRÈRES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
ETABLISSEMENTS MONEGER ET COMPAGNIE	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
EURE-ET-LOIR MOBILITÉ	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
EURL LITTORAL	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
EURL MEDISUD	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
EUROLINES FRANCE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
FLEET ME	GLOB	100,00	66,52	GLOB	100,00	66,52
FNM2				GLOB	100,00	69,97
FOURAS AIX	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
FRIOUL IF EXPRESS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
GREENTOMATOCARS				GLOB	100,00	70,00
GREENTOMATOCARS LEASING				GLOB	100,00	70,00
IBERFRAN	EQUI Co-Ent	12,71	8,90	EQUI Co-Ent	12,71	8,90
IBEROLINES	EQUI Co-Ent	25,42	17,79	EQUI Co-Ent	25,42	17,79
INTER PISTES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
INTERVAL	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
KERDONIS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
RATP DEV TRANSDEV ASIA SA	Equi Co-Ent	50,00	35,00	Equi Co-Ent	50,00	35,00
LAON MOBILITÉ				GLOB	100,00	70,00
LAVAL U.P	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
LES AUTOBUS ARTÉSIENS	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
LES AUTOBUS DU FORT	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
LES CARS D'ORSAY	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
LES CARS ROSE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
LES COURRIERS AUTOMOBILES PICARDS	GLOB	100,00	68,50	GLOB	100,00	68,50
LES COURRIERS DE L'AUBE	GLOB	100,00	69,93	GLOB	100,00	69,86
LES COURRIERS DE SEINE-ET-OISE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
LES LIGNES DU VAR	GLOB	100,00	69,96	GLOB	100,00	69,96
LES RAPIDES DU VAL DE LOIRE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
L'IMMOBILIÈRE DES FONTAINES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
LITTORAL NORD AUTOCARS	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
MACONNAIS MOBILITÉS	GLOB	100,00	70,00			
MAINTENANCE, ÉTUDES ET RÉALISATIONS EN CIRCULATION URBAINE ET RÉGULATION	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
MANU-PISTE				GLOB	100,00	70,00
MECA PISTE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
MOBILINK (EX-CIOTABUS)	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
MOBILITÉ ET SERVICES	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
MOBILITÉ LOGISTIQUE SANTÉ	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
MONT-BLANC BUS	GLOB	100,00	52,42	GLOB	100,00	52,42
MOUV'IDEES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
MULHOUSE MOBILITÉS	GLOB	100,00	61,48	GLOB	100,00	61,48
N°4 MOBILITÉS	GLOB	100,00	67,66	GLOB	100,00	67,58
NORMANDIE VOYAGES	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
ODULYS	GLOB	100,00	38,50	GLOB	100,00	38,50
PASSAGERS PÔLE SERVICES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PAYS D'OC MOBILITES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	67,76
PÔLE ÎLE-DE-FRANCE IMMOBILIER AND FACILITIES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PREVOST	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
PROGETOURS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PROXIWAY	GLOB	100,00	69,99	GLOB	100,00	69,99
RAMBOUILLET U.P	GLOB	100,00	69,98	GLOB	100,00	69,98
RAPIDES DE CÔTE D'AZUR	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
RAPIDES DE BOURGOGNE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
RAPIDES DE SAÔNE-ET-LOIRE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
RAPIDES DU LITTORAL	GLOB	100,00	69,90	GLOB	100,00	69,90
REGIE MIXTE DES TRANSPORTS TOULONNAIS	GLOB	100,00	49,98	GLOB	100,00	49,98
RHÔNEXPRESS	EQUI Ent Ass	28,20	19,74	EQUI Ent Ass	28,20	19,74
S.E.R.I 49	GLOB	100,00	69,57	GLOB	100,00	69,57
SAEM DES AUTOCARS ET AUTOBUS AUNIS ET SAINTONGE	EQUI Co-Ent	49,98	34,99	EQUI Co-Ent	49,98	34,99
SAINT-QUENTIN MOBILITÉ	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SANTÉ MOBILITÉ SERVICES	GLOB	100,00	49,00	GLOB	100,00	49,00
SARL DELEYROLLE AAAC	EQUI Co-Ent	48,00	33,60	EQUI Co-Ent	48,00	33,60
SARL GETS	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
SARL MARTEGALES	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
SARL LA BELLE AUTO				EQUI Co-Ent	50,00	35,00
SARL MIDI PROVENCE	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SARL PATRICK	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
SARL PONT DE L'ARC	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
SARL PROVENCE SECOURS	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
SARL SE LA MIMETAINE	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
SARL SUD LOGISTIQUE	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
SAS AUTONOMIE ET SANTÉ	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SAS GENTY				EQUI Co-Ent	50,00	35,00
SAS HOLDING MIMETAINE	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
SCI LA MARE AU MOULIN	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SCI DU CLOS PIERVIL	GLOB	100,00	69,89	GLOB	100,00	69,89
SCI LE PRÉ BOUDROT	EQUI Co-Ent	49,00	34,30	EQUI Co-Ent	49,00	34,30
SCI LES MELEZES				GLOB	100,00	70,00
SENONAIS MOBILITÉS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SEVM SAS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SITE.OISE	GLOB	100,00	46,20	GLOB	100,00	46,20
SNC MASSILIA	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIÉTÉ AÉROPORTUAIRE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE BEAUVAIS	EQUI Co-Ent	49,00	34,30	EQUI Co-Ent	49,00	34,30
SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'AÉROPORT DE LA REGION DE LILLE	EQUI Ent Ass	34,00	23,80	EQUI Ent Ass	34,00	23,80
SOCIÉTÉ DE PRESTATIONS TRANSDEV IDF	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIÉTÉ DE SERVICES ET D'EXPLOITATION DE GARES ROUTIERES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIÉTÉ DE TRANSPORT D'ANNONAY DAVEZIEUX ET EXTENSIONS	GLOB	100,00	66,57	GLOB	100,00	66,57
SOCIÉTÉ DE TRANSPORTS AUTOMOBILES ET DE VOYAGES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS BERARD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS BRIANÇONNAIS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE CALAIS ET EXTENSIONS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE DUNKERQUE ET EXTENSIONS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMÉRATION CHALONNAISE	GLOB	100,00	56,00	GLOB	100,00	56,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMÉRATION THONONNAISE	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DÉPARTEMENTAUX DU GARD	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
STE DES TRANSPORTS DEP DU LOIR-ET-CHER	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DU BASSIN CHELLOIS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS LIBOURNAIS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS PAR AUTOCARS DE L'OUEST PAYS DE LA LOIRE	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS URBAINS DE DIEPPE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE TRANSPORTS ET DE RÉPARATIONS AUTOMOBILES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIÉTÉ DU MÉTRO DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIÉTÉ NICOISE D'ENLÈVEMENT ET DE GARDIENNAGE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIÉTÉ NOUVELLE CPL	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIÉTÉ NOUVELLE DES AUTOBUS AJACCIENS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SOCIÉTÉ NOUVELLE DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION NICOISE				GLOB	100,00	70,00
SOCIÉTÉ VAROISE DE TRANSPORTS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOLEA	GLOB	100,00	61,48	GLOB	100,00	61,48
SUD CARS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUD EST MOBILITÉS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SURESNES U.P	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
T.C.R.M TRANSP. COMMUNS REGION METZ	EQUI Ent Ass	39,96	27,97	EQUI Ent Ass	39,96	27,97
TIPS	GLOB	100,00	65,10	GLOB	100,00	65,10
TPMR STRASBOURG	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
TPMR TOULOUSE	GLOB	100,00	69,96	GLOB	100,00	69,96
TPMR TOURS	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
TRANS PROVENCE	GLOB	100,00	69,67	GLOB	100,00	69,67
TRANS VAL DE FRANCE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANS VAL-D'OISE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSAMO	GLOB	100,00	66,54	GLOB	100,00	66,54
TRANSOVOIE	GLOB	100,00	69,65	GLOB	100,00	69,65
TRANSDEV	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV FOUGERES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV AÉROPORT CARCASSONNE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV AÉROPORT LIAISONS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV AÉROPORT PERPIGNAN	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV AÉROPORT SERVICES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV AÉROPORT TRANSIT	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV AGGLOMÉRATION DE BAYONNE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV ALPES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV ALPES-MARITIMES	GLOB	100,00	69,98	GLOB	100,00	69,98
TRANSDEV ARLES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV AUVERGNE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV BASSIN D'ARCACHON	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV BRIVE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV BUSINESS INFORMATION SOLUTIONS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV CHAMBERY	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV DAUPHINÉ	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV DU MARSAN	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV ESPACES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV EST	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV EUROLINES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV EXPRESS				GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV EXPRESS GRAND OUEST	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV EXPRESS RHÔNE-ALPES AUVERGNE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV EXPRESS SUD OUEST	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV GRAND EST	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV HAUTE SAVOIE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
TRANSDEV ICM	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV ÎLE DE FRANCE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV IDF CSP CONTRÔLE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV ISTRE	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV LIGNES VOSGES	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV LOCATION DE VÉHICULE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV LYS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV MARITIME				GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV MEDITERRANNEE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV MONTPELLIER	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NANCY	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NIORT AGGLOMÉRATION	GLOB	100,00	70,00			
TRANSDEV ON DEMANDE France				GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV OUTRE MER	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PARIS EST	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PARIS SUD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PAYS D'OR	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PAYS ROCHEFORTAIS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PICARDIE	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV POITOU-CHARENTES	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV RAIL				GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV REIMS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV RHÔNE-ALPES INTERURBAIN	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV ROANNE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV ROYAN ATLANTIQUE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SAINT-DIZIER	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SHUTTLE FRANCE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV STATIONNEMENT	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SUD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SUD OUEST	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV TRÈFLE	GLOB	100,00	70,00			
TRANSDEV URBAIN	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV VALENCE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSÉVRY	EQUI Ent Ass	44,37	31,06	EQUI Ent Ass	44,37	31,06
TRANSPORTS DU VAL-DE-SEINE	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
TRANSPORTS DE TOURISME DE L'OCEAN	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
TRANSPORTS D'EURE-ET-LOIR	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
TRANSPORTS DU VAL-D'OISE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSPORTS EN COMMUN DE COMBS-LA-VILLE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION AVIGNONAISE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSPORTS EN COMMUN D'ORANGE				GLOB	100,00	35,70
TRANSPORTS MARNE ET MORIN	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
TRANSPORTS PARIS BEAUVAIS	EQUI Co-Ent	49,00	34,30	EQUI Co-Ent	49,00	34,30
TRANSPORTS PUBLICS DE L'AGGLOMÉRATION STEPHANOISE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSPORTS RAPIDE AUTOMOBILE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV URBAINS DU VALENCIENNOIS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
URBIS PARK SERVICES SAS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VAD	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
VAL D'EUROPE AIRPORT	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VE AIRPORT	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VELOWAY	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VEOLIA EDF NICE AUTO PARTAGE	EQUI Co-Ent	69,98	48,99	EQUI Co-Ent	69,98	48,99
VEOLIA TRANSPORT BORDEAUX				GLOB	100,00	70,00
VILLENEUVE MOBILITÉ	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VISUAL	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VOYAGES CROLARD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VOYAGE ET TRANSPORTS DE NORMANDIE	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
GUERNESEY						
CAMELBACK INSURANCE LIMITED GUERNISAY	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
HONG KONG						
HONG KONG ENGINEERING	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
VT RATP CHINA	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
VT RATP CONSULTING CO. LTD	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
VEOLIA TRANSPORT CHINA LTD HK	GLOB	100,00	38,50	GLOB	100,00	38,50
HONG KONG TRAMWAYS LIMITED (MEE)	EQUI Ent Ass	49,50	34,65	EQUI Ent Ass	49,50	34,65
INDE						
MÉTRO ONE OPERATION	GLOB	100,00	26,95	GLOB	100,00	26,95
RATP DEV TRANSDEV INDIA	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
IRLANDE						
TRANSDEV DUBLIN LIGHT RAIL LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV IRELAND BUS LIMITED	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV IRELAND LIMITED	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
ISRAEL						
VEOLIA TRANSPORTATION ISRAEL LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
LUXEMBOURG						
TRANSDEV RÉ	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
MAROC						
TRANSDEV RABAT SALE SA	GLOB	100,00	69,99	GLOB	100,00	69,99

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
NOUVELLE CALEDONIE						
CARSUD SA (MEE)	EQUI Ent Ass	27,96	19,57	EQUI Ent Ass	27,96	19,57
NOUVELLE ZELANDE						
TRANSDEV AUCKLAND LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NEW ZEALAND LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV WELLINGTON LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PAYS-BAS						
ABEL TECHNOLOGIE B.V.	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
ACM OPLEIDINGEN BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
ACM ZORGOPLEIDINGEN BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
BEDRIJFSVERVOER LIMBURG BV	EQUI Co-Ent	21,60	15,12	EQUI Co-Ent	21,60	15,12
CONNEXION FINANCE BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
CONEXXION MULTIMODAL BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
CONNEXION NEDERLAND NV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
CONNEXION OPENBAAR VERVOER NV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
CONNEXION TAXI SERVICES BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
CONNEXION TOURS BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
CONNEXION VLOOT BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
CONNEXION WATER BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
CONNEXION ZORGVERVOER B.V.	GLOB	100,00	60,49			
CONNEXION ZORGVERVOER ZUID HOLLAND B.V.	GLOB	100,00	60,49			
COÖPERATIE REGIONAL AMBULANCEVOORZIENING KENNERMERLAND U.A.	EQUI Ent Ass	43,22	30,25	EQUI Ent Ass	43,22	30,25
COÖPERATIE REGIONALE AMBULANCEVOORZIENING HAAGLANDEN U.A.	EQUI Ent Ass	21,61	15,12	EQUI Ent Ass	21,61	15,12
CTS NOORD BV	EQUI Ent Ass	44,07	30,84	EQUI Ent Ass	44,07	30,84
CXX AML MATERIEEL B.V.	GLOB	100,00	60,49			
DE GROOTH VERVOER BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
EUROLINES NETHERLANDS NV	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
FUTURE TECHNOLOGY NEDERLAND BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
GVU NV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
HEART SAFE LIVING BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
HERMES GROEP NV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
HERMES OPENBAAR VERVOER BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
KROON ARBOZAKEN B.V.	GLOB	100,00	60,49			
OMNITAX BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	70,00
OV REGIO LJSSELMOND BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
PARTEXX BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
PERSONEELSVoorziening BRABANTS BUSVERVOER BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	70,00
PERSONENVERVOER GRONINGEN BV	EQUI Co-Ent	28,80	20,16	EQUI Co-Ent	28,80	20,16
PERSONENVERVOER VAN DIJK DELFTZIJL BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
PERSONENVERVOER ZUID-NEDERLAND BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	70,00
REISINFORMATIEGROEP BV	EQUI Ent Ass	28,36	19,85	EQUI Ent Ass	28,36	19,85

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
ROLINE BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
SCHIPHOL TRAVEL TAXI BV	EQUI Ent Ass	43,22	30,25	EQUI Ent Ass	43,22	30,25
STADSBUS GROEP MAASTRICHT NV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	70,00
STADSBUS MAASTRICHT PARTICIPATIES BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	70,00
STAN ECOZORG B.V	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
STICHTING AMBULANCEZORG NOORD EN OOST GELDERLAND	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
STICHTING REGIONALE AMBULANCEVOORZIENING ZEELAND	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
TAXI CENTRALE MIDDEN-BRABANT	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	70,00
TBC HOLDING B.V.	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
TECHNO SERVICE NEDERLAND NV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
TRANZER B.V	EQUI Ent Ass	12,96	9,07			
VEOLIA TRANSPORT BRABANT N.V.	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	70,00
VEOLIA TRANSPORT FAST FERRIES B.V.	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	70,00
VEOLIA TRANSPORT LIMBURG B.V.	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	70,00
VEOLIA TRANSPORT LIMBURG BUS B.V.	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	70,00
VEOLIA TRANSPORT LIMBURG TOUR	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	70,00
VEOLIA TRANSPORT NEDERLAND HOLDING B.V.	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	70,00
VEOLIA TRANSPORT NEDERLAND OPENBAAR VERVOER B.V	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	70,00
VEOLIA TRANSPORT PERSONEELSVORZIENING	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	70,00
VEOLIA TRANSPORT RAIL B.V.	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	70,00
VERENIGING AMBULANCEZORG REGIO NOORD- HOLLAND NOORD IN COÖPERATIEF VERBAND U.A.	EQUI Ent Ass	43,22	30,25	EQUI Ent Ass	43,22	30,25
WITTE KRUIS AMBULANCE BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
WITTE KRUIS AMBULANCEZORG BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
WITTE KRUIS BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
WITTE KRUIS HOLDING BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
WITTE KRUIS MIDELEN BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
WITTE KRUIS ZORG BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
WKA ZEELAND	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
PORTUGAL						
AUTO VIAÇAO AVEIRENSE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CAIMA TRANSPORTES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
EMPRESA DE TRANSPORTES ANTONIO CUNHA	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
IBERO EUROSUR S.L.	EQUI Co-Ent	25,42	17,45	EQUI Ent Ass	25,10	17,57
INTERCENTRO	GLOB	100,00	33,90	GLOB	100,00	34,47
INTERGALIZA	EQUI Co-Ent	25,42	17,79	EQUI Co-Ent	25,42	17,79
INTERNORTE	GLOB	100,00	35,59	GLOB	100,00	35,59
MINHO BUS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
RODOVIARIA DE ENTRE D'OURO E MINHO	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
RODOVIARIA DA BEIRA INTERIOR	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
RODOVIARIA DA BEIRA LITORAL	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
RODOVIARIA DO LIS	EQUI Co-Ent	25,42	17,79	EQUI Co-Ent	25,42	17,79

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
RODOMARIA DO OESTE	EQUI Co-Ent	25,42	17,79	EQUI Co-Ent	25,42	17,79
RODOIARIA DO TEJO	EQUI Co-Ent	25,42	17,79	EQUI Co-Ent	25,42	17,79
TRANSDEV DOURO	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV INTERIOR	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV MOBILIDADE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NORTE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PARTICIPACOES SGPS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PORTO	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
RÉPUBLIQUE DE SERBIE						
TOURING SERBIA				EQUI Ent Ass	20,79	14,55
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE						
TOURING BOHEMIA				EQUI Ent Ass	20,79	14,55
VEOLIA EUROLINES CZ A.S.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
RÉUNION						
TRANSDEV SERVICES REUNION	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
ROYAUME-UNI						
BLAZEFIELD BUSES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
BLAZEFIELD TRAVEL GROUP	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
BURNLEY & PENDLE TRAVEL	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CABFIND LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
COMET CAR HIRE LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CONNEX SOUTH EASTERN	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
GREEN TOMATO CARS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
HARROGATE & DISTRICT TRAVEL LIMITED	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
KEIGHLEY & DISTRICT TRAVEL LIMITED	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
LANCASHIRE UNITED LIMITED	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV BLAZEFIELD LIMITED	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV CLAIMS INVESTIGATIONS LIMITED	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NORTHERN BLUE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV TRAM UK	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV YORK	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV LONDON LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRIDENT HERITAGE LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
YORKSHIRE COASTLINER	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUÈDE						
BUSSDEPÅN I KRISTIANSTAD AB	EQUI Ent Ass	43,00	30,10	EQUI Ent Ass	43,00	30,10
GÖTEBORGS-STYRSÖ SKÅRGÅRDSTRAFIK AB	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00

Groupes/sociétés	31.12.2017			31.12.2016		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
KOMMANDITBOLAGET BUSSNINGEN	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
MERRESOR AB	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PEOPLE TRAVEL GROUP AB	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NORTHERN EUROPE AB	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SVERIGE AB	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV UPPLAND AB	GLOB	100,00	70,00			
COENTREPRISE DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ						
COENTREPRISE DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ <i>Siège social : 69-71 rue de Miromesnil - 75008 Paris</i>	EQUI Co-Ent	29,90	29,90			
RTE	EQUI Co-Ent	29,90	29,90			
AIRTELIS	EQUI Co-Ent	29,90	29,90			
ARTERIA	EQUI Co-Ent	29,90	29,90			
CIRTEUS	EQUI Co-Ent	29,90	29,90			
CORES0	EQUI Ent Ass	4,78	4,78			
HGRT	EQUI Ent Ass	10,16	10,16			
IFA2	ENT COMM	14,95	14,95			
INELFE	ENT COMM	14,95	14,95			
RTE IMMO	EQUI Co-Ent	29,90	29,90			
RTE INTERNATIONAL	EQUI Co-Ent	29,90	29,90			
AUTRES ENTITÉS INFRASTRUCTURE & TRANSPORT						
CDC INFRASTRUCTURE				GLOB	100,00	100,00
VERDUN PARTICIPATIONS 1	EQUI Ent Ass	49,00	49,00	EQUI Ent Ass	49,00	49,00
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	EQUI Ent Ass	33,20	33,20	EQUI Ent Ass	33,20	33,20
ADL PARTICIPATIONS	EQUI Ent Ass	24,50	24,50			

Méthodes de consolidation GLOB : Intégration globale

EQUI Co-Ent : Mise en équivalence de coentreprise

EQUI Ent Ass : Mise en équivalence d'entreprise associée

ENT COMM : Entreprise commune

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Examen des Comptes et des Risques (« CECR »).

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni

de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- ▶ PricewaterhouseCoopers Audit : les principales missions réalisées sur l'exercice 2017 ont porté sur des émissions de lettre de confort dans le cadre de programmes d'émission et des attestations.
- ▶ Mazars : les principales missions réalisées sur l'exercice 2017 ont porté sur des émissions de lettre de confort dans le cadre de programmes d'émission, des attestations, ainsi que des Due diligence.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

SI, GESTION DES ACCÈS ET DES HABILITATIONS SUR LES SYSTÈMES D'INFORMATION CONCOURANT À LA PRODUCTION DES ÉTATS FINANCIERS

Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
<p>La fiabilité et la sécurité des systèmes d'information jouent un rôle clé dans la préparation des comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations.</p> <p>En particulier, l'existence d'un dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information et des niveaux d'autorisation en fonction des profils de collaborateurs constitue un contrôle clé pour limiter le risque de fraudes ou d'erreurs imputables à des modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données sous-jacentes.</p> <p>La gestion des droits d'accès représente à ce titre un point clé de l'audit, qui fait par ailleurs l'objet d'une attention particulière de la Caisse des dépôts et consignations.</p>	<p>Les travaux que nous avons mis en œuvre avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont plus particulièrement porté sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ compréhension des systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ; ▶ prise de connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au processus de création, modification et suppression des droits d'accès des utilisateurs aux applications et infrastructures sous-jacentes ; ▶ évaluation de l'efficacité des contrôles clés mis en place dans le cadre du processus de recertification périodique des droits d'accès, validation de la couverture de l'exhaustivité du périmètre et test des contrôles clés mis en place par la Direction ; ▶ appréciation des droits à haut privilège accordés aux utilisateurs au regard de leur rôle et responsabilité ; ▶ vérification de la correcte séparation des environnements de développement et de production ; ▶ réalisation de travaux spécifiques complémentaires sur les droits d'accès.

ÉVALUATION DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE - AFS

(Se référer à la note 3.3 des annexes aux comptes consolidés)

Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Le poste « Actifs financiers disponibles à la vente » représente au bilan un total de 65,6 milliards d'euros. Il comprend les titres à revenu fixe, les actions et les autres titres à revenu variable comme indiqué dans les annexes aux comptes consolidés (note 3.3).</p> <p>Ces actifs font l'objet d'une évaluation en juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres. En cas de dépréciation durable pour les titres de capitaux propres, déterminée selon les critères présentés dans l'annexe, une dépréciation est comptabilisée en résultat. La détermination de la juste valeur fait intervenir plusieurs techniques d'évaluation et diverses hypothèses macroéconomiques, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">▀ le recours à des éléments historiques (capitaux propres, cours de bourse et moyenne de cours de bourse) ;▀ le recours à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et plan d'affaires) ;▀ l'utilisation d'hypothèses de marché, notamment le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini. <p>Le caractère durable d'une dépréciation est une estimation qui requiert l'exercice du jugement par la direction dans son choix des éléments à considérer selon les titres concernés. À ce titre, nous avons considéré que la valorisation des actifs financiers disponibles à la vente constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons évalué les processus mis en œuvre par la Caisse des dépôts et consignations pour mesurer la correcte évaluation des actifs financiers disponibles à la vente.</p> <p>En fonction des différentes méthodes retenues, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none">▀ vérifié l'adéquation des méthodes retenues au regard des pratiques communément admises ;▀ vérifié que les éléments historiques retenus étaient cohérents avec les données disponibles au 31 décembre 2017 (cours de bourse) ou avec les états financiers des sociétés concernées ;▀ impliqué, le cas échéant, nos experts en valorisation pour procéder à l'évaluation des hypothèses macroéconomiques utilisées et des taux d'actualisation retenus ;▀ apprécié la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes.

ÉVALUATION DES PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

(Se référer à la note 3.10 des annexes aux comptes consolidés)

Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Le poste « titres mis en équivalence » représente au bilan un total de 24,7 milliards d'euros. Il comprend les titres détenus dans le cadre d'entreprises associées et de coentreprises comme indiqué dans les annexes aux comptes consolidés (note 3.10).</p> <p>La valeur des titres mis en équivalence correspond à la quote-part détenue (pourcentage d'intérêt) dans les capitaux propres des sociétés correspondantes, augmentée des éventuels écarts d'acquisition et d'évaluation. Cette valeur fait l'objet d'un test annuel de dépréciation, qui fait intervenir plusieurs techniques d'évaluation et diverses hypothèses macroéconomiques, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">▀ le recours à des éléments historiques (capitaux propres, cours de bourse) ;▀ le recours à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et plan d'affaires) ;▀ l'utilisation d'hypothèses de marché, notamment le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini. <p>Il s'agit d'une estimation qui requiert l'exercice du jugement par la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. À ce titre, nous avons considéré que la valorisation des titres mis en équivalence constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons évalué les processus mis en œuvre par la Caisse des dépôts et consignations pour mesurer l'éventuel besoin de dépréciation des titres mis en équivalence.</p> <p>En fonction des différentes méthodes retenues, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none">▀ vérifié que les données financières historiques retenues correspondent aux données validées par les auditeurs des sociétés concernées ;▀ examiné les éléments prévisionnels utilisés en nous assurant qu'ils étaient validés par les organes de direction des sociétés concernées, qu'ils étaient cohérents avec les hypothèses retenues pour les construire et les performances passées ;▀ impliqué, le cas échéant, nos experts en valorisation pour procéder à l'évaluation des hypothèses macroéconomiques utilisées et des taux d'actualisation retenus. <p>S'agissant des filiales incluses dans le périmètre de notre audit, nous avons apprécié la cohérence de la valeur des titres retenue par la Caisse des dépôts et consignation avec les conclusions des auditeurs des filiales concernées.</p>

VÉRIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe Caisse des dépôts et consignations.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations par décision du directeur général appelé à statuer sur les comptes du 31 décembre 2004 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2017, les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars étaient dans la 14^e année de leur mission sans interruption, dont 12

années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▀ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▀ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▀ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

▀ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

▀ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

▀ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

RAPPORT AU CECR

Nous remettons un rapport au CECR qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au CECR, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au CECR la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le CECR des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 9 avril 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Patrice Morot

Cyrille Dietz

MAZARS

Gilles Rainaut

Jean Latorzeff

Rémunération des dirigeants du groupe Caisse des Dépôts

135 Rémunération des directeurs
de l'Établissement public membres
du comité de direction du Groupe

135 Rémunération du directeur
général de la Caisse des Dépôts

136 Rémunération des dirigeants
de filiales, membres du comité
de direction du Groupe



RÉMUNÉRATION DES DIRECTEURS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC* MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION DU GROUPE AU 31.12.2017

Total des parts fixes ⁽¹⁾ de rémunération 2017 en année pleine	3 111 027
Total des parts variables ⁽¹⁾ de rémunération en cible au titre de l'exercice 2017 ⁽²⁾	639 524
Total des parts variables ⁽¹⁾ de rémunération versées au titre de l'exercice 2017 ⁽²⁾	624 109
Total des avantages en nature au titre de l'exercice 2017 ⁽²⁾	20 121
Effectif	13

Données en euros bruts.

(1) Terminologie du code AFEP-MEDEF ;

(2) Données *pro rata temporis* ;

*hors directeur général.

MODALITÉS DE DÉTERMINATION DE LA PART VARIABLE

Les modalités de détermination de la part variable tiennent compte de standards propres à la Caisse des Dépôts. Cette part variable peut par exception être différente en fonction du parcours et des compétences spécifiques du directeur. Les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés chaque année sont adaptés à chacune des directions concernées et résultent de la lettre-contrat d'objectifs qui est déterminée pour chaque direction entre le directeur général et le directeur concerné. Un volet managérial figure systématiquement dans les objectifs fixés.

RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAISSE DES DÉPÔTS AU 31.12.2017

Rémunération fixe au titre de l'exercice 2017 en année pleine	Rémunération variable au titre de l'exercice 2017			Indemnité de départ : situation au 31.12. 2017	Compléments de retraite - Situation au 31.12.2017	Options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice 2017	Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2017	Jetons de présence au titre de l'exercice 2017	Avantages en nature au titre de l'exercice 2017
	Montant maximal	Montant versé	Critères d'attribution						
400 000	50 000	0	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant

Données en euros bruts.

MODALITÉS DE DÉTERMINATION DE LA PART VARIABLE

La détermination du niveau d'atteinte des objectifs et du montant de la prime pouvant être versé, variables par nature d'une année sur l'autre, seront laissées à l'appréciation conjointe du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé du budget après consultation du président de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS DE FILIALES, MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION DU GROUPE AU 31.12.2017

Filiale	Nom et fonction	Capital détenu par la CDC au 31.12.2017	Rémunération fixe au titre de l'exercice 2017	Rémunération variable au titre de l'exercice 2017	
				Montant maximal	Montant versé
Bpifrance	Nicolas DUFOURCQ, directeur général	50,00 %	400 000	50 000	/ (4)
CDC Biodiversité	Laurent PIERMONT, président	100,00 %	200 000	70 000	68 600
CDC International Capital	Laurent VIGIER, président directeur général	100,00 %	262 000	78 600	72 375
CNP Assurances	Frédéric LAVENIR, directeur général	40,88 %	400 000	50 000	28 777 (1)
Compagnie des Alpes (5)	Dominique MARCEL, président directeur général	39,49 %	400 000	107 201	180 000
Egis	Nicolas JACHET, président directeur général	74,99 %	305 790	137 606	114 763
Icade	Olivier WIGNIOLLE, directeur général	39,10 %	400 000	50 000	50 000 (2)
SCET	Stéphane KEITA, président directeur général	100,00 %	260 000	91 000	91 000
CDC Habitat (ex SNI)	André YCHE, président du directoire	100,00 %	325 000	110 000	55 000
Société Forestière	Gilles SEIGLE, président directeur général	49,96 %	287 400	100 590	100 000 (3)
Transdev	Thierry MALLET, Président directeur général	70,00 %	400 000	50 000	50 000

Rémunération en année pleine, en euros bruts.

* L'indemnité de rupture n'a pas vocation à être versée lorsque le dirigeant fonctionnaire est réintégré dans son corps d'origine.

(1) Conformément à la politique de rémunération de CNP Assurances, 60 % de la somme de 47 961 euros seront payés en 2017, puis 20 % en 2018, 10 % en 2019 et 10 % en 2020 ;

(2) Selon l'application des règles *Say on Pay*, le montant sera versé après l'approbation de l'assemblée générale d'Icade du 25 avril 2018 comme précisé dans le rapport du CA sur la gouvernance d'entreprise ;

(3) Montant maximum règles SGP examen par le Comité d'audit le 21 mars et approbation (CA du 10 avril 2018) ;

(4) Montant non encore versé (en attente tenue comité des rémunérations puis approbation du CA de Bpifrance et du ministre de l'Économie) ;

(5) Exercice fiscal décalé : du 01/10/2016 au 30/09/2017 + Structure de rémunération du PDG modifiée à compter du 09/03/2017.

N/A : non applicable.

Rémunération variable au titre de l'exercice 2017		Indemnité de départ : situation au 31.12.2017*	Compléments de retraite - Situation au 31.12.2017	Conformité aux recom- mandations AFEP/MEDEF (pour les sociétés cotées)	Options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice 2017	Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2017	Jetons de présence au titre de l'exercice 2017
Critères d'attribution							
Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs						
60 %	40 %	non	non	N/A	non	non	non
50 %	50 %	non	non	N/A	non	non	non
50 %	50 %	oui	non	N/A	non	non	non
50 %	50 %	non	non	oui	non	non	non
50 %	50 %	oui	oui, à cotisations définies et à prestations définies	oui	non	non	non
60 %	40 %	oui	non	N/A	non	non	non
50 %	50 %	oui	non	oui	non	non	non
30 %	70 %	non	non	N/A	non	non	non
60 %	40 %	oui	oui, à cotisations définies	N/A	non	non	non
60 %	40 %	oui	non	N/A	non	non	non
60 %	40 %	oui	oui, à cotisations définies	N/A	non	non	non

Comptes annuels de la Section générale au 31.12.2017

examinés et arrêtés par le directeur général
de la Caisse des Dépôts en date du 16 mars 2018

140 Bilan

141 Hors-bilan

142 Compte de résultat

143 Notes annexes
aux états financiers



Sommaire

détaillé

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Bilan	140
Hors-bilan	141
Compte de résultat	142

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Environnement économique, évènements marquants de la période et postérieurs à la clôture	143
2. Principes comptables et méthodes d'évaluation	144
3. Notes relatives au bilan	149
3.1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit.....	149
3.2 - Opérations avec la clientèle.....	150
3.3 - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille.....	151
3.3.1 - Analyse par nature et type de portefeuille.....	151
3.3.2 - Éléments complémentaires.....	152
3.4 - Participations.....	153
3.4.1 - Principales participations.....	153
3.4.2 - mouvements.....	154
3.5 - Immobilisations corporelles et incorporelles.....	154
3.6 - Comptes de régularisation et actifs divers.....	155
3.7 - Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit.....	155
3.8 - Opérations avec la clientèle.....	156
3.9 - Dettes représentées par un titre.....	157
3.10 - Comptes de régularisation et passifs divers.....	158
3.11 - Provisions.....	159
3.12 - Variation des capitaux propres.....	160
3.13 - Risques de crédit.....	161
3.13.1 - Ventilation des créances sur les établissements de crédit.....	161
3.13.2 - Ventilation des opérations avec la clientèle.....	162
3.13.3 - Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés).....	163
3.13.4 - Ventilation par durée restant à courir.....	163
3.14 - Bilan ventilé par devise - Valeurs nettes après dépréciation.....	164

4. Notes relatives au hors-bilan	165
4.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises.....	165
4.2 - Instruments financiers à terme.....	166
4.2.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme.....	166
4.2.2 - Ventilation par durée résiduelle.....	167
4.2.3 - Ventilation par devise.....	168
4.2.4 - Ventilation par zone géographique des swaps de taux.....	168
4.3 - Risques de crédit - Ventilation par zone géographique des engagements donnés.....	168
5. Notes relatives au résultat	169
5.1 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires.....	169
5.2 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle.....	169
5.3 - Intérêts et assimilés sur obligations et titres à revenu fixe.....	170
5.4 - Autres intérêts et assimilés.....	170
5.5 - Revenus des titres à revenu variable.....	171
5.6 - Produits et charges de commissions.....	171
5.7 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.....	171
5.8 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.....	172
5.9 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets.....	172
5.10 - Charges générales d'exploitation.....	173
5.10.1 - Charges générales d'exploitation.....	173
5.10.2 - Effectifs rémunérés.....	173
5.11 - Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	174
5.12 - Coût du risque.....	174
5.13 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	174
5.14 - Charge d'impôt.....	174
6. Notes spécifiques	175
6.1 - Programme d'Investissement d'Avenir.....	175
6.2 - Détail des effets publics et valeurs assimilées par pays émetteur (hors titres empruntés).....	176

États financiers sociaux

BILAN

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		50 494	48 953
Caisse, banques centrales		8 783	7 647
Effets publics et valeurs assimilées	3.3	27 170	28 774
Créances sur les établissements de crédit	3.1	14 541	12 532
Opérations avec la clientèle	3.2	2 852	3 287
Comptes ordinaires débiteurs		318	348
Autres concours à la clientèle à terme		2 534	2 939
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	3.3	51 796	50 355
Obligations et autres titres à revenu fixe		37 697	36 804
Actions et autres titres à revenu variable		14 099	13 551
Participations	3.4	24 541	22 124
Immobilisations corporelles et incorporelles	3.5	3 831	3 579
Comptes de régularisation et actifs divers	3.6	9 016	10 071
Total Actif		142 530	138 369
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées	3.7	4 016	5 296
Banques centrales			2
Dettes envers les établissements de crédit à vue		1 032	2 320
Dettes envers les établissements de crédit à terme		2 984	2 974
Opérations avec la clientèle	3.8	64 390	58 743
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle		51 384	46 856
Autres dettes envers la clientèle		13 006	11 887
Dettes représentées par un titre	3.9	37 684	39 070
Comptes de régularisation et passifs divers	3.10	13 701	13 013
Provisions	3.11	868	734
Dépôts de garantie		1	1
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	3.12	556	556
Capitaux propres - hors FRBG	3.12	21 314	20 956
Réserves et autres		19 212	19 212
Report à nouveau		1 160	521
Résultat de l'exercice		1 254	1 223
Acompte sur dividende		(312)	
Total Passif		142 530	138 369

HORS-BILAN

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Engagements de financement et de garantie donnés		
Engagements de financement	13 959	12 481
En faveur d'établissements de crédit	9 730	8 345
En faveur de la clientèle	4 159	4 066
Engagements de financement douteux	70	70
Engagements de garantie	3 732	4 053
D'ordre d'établissements de crédit	1 890	2 091
D'ordre de la clientèle	1 842	1 962
Engagements douteux		
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de financement	19 860	24 227
Reçus d'établissements de crédit	19 860	24 227
Reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	13 403	11 849
Reçus d'établissements de crédit	11 055	8 993
Reçus de la clientèle	1 506	2 034
Reçus de l'État et assimilés	842	822
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	1 454	3 197
Titres à livrer	53	
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés	17 247	21 218
Autres engagements reçus	1	53

COMPTES DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts et produits assimilés		1 823	1 789
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1	323	205
Opérations avec la clientèle	5.2	117	139
Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	852	909
Autres intérêts et produits assimilés	5.4	531	536
Intérêts et charges assimilés		(1 287)	(1 101)
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1	(113)	9
Opérations avec la clientèle	5.2	(365)	(319)
Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	(586)	(523)
Autres intérêts et charges assimilés	5.4	(223)	(268)
Revenus des titres à revenu variable	5.5	1 324	1 229
Commissions (produits)	5.6	10	10
Commissions (charges)	5.6	(31)	(34)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.7	(26)	(16)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.8	487	466
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	5.9	(347)	(249)
Produit net bancaire		1 953	2 094
Charges générales d'exploitation	5.10	(398)	(434)
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	5.11	(118)	(112)
Résultat brut d'exploitation		1 437	1 548
Coût du risque	5.12	(3)	1
Résultat d'exploitation		1 434	1 549
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.13	396	57
Résultat courant avant impôt		1 830	1 606
Charge d'impôt	5.14	(576)	(383)
Résultat net		1 254	1 223

Notes annexes aux états financiers

1 - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE ET POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE 2017

I - CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

La conjoncture mondiale a connu une dynamique positive en 2017. Au niveau international, seule l'économie britannique a montré un affaïssissement du fait du « Brexit ». En Chine, le ralentissement tendanciel de l'activité s'est poursuivi avec un lent rééquilibrage de la demande interne vers davantage de consommation. Deux risques demeurent sous surveillance : le risque de crédit et le risque immobilier. Aux États-Unis, la croissance est restée ferme, et la Fed a poursuivi la normalisation de sa politique monétaire de manière progressive compte tenu des pressions inflationnistes modérées (trois hausses de taux en 2017 portant le taux des *fed funds* à 1,5 %).

En France, le cycle de reprise s'est accéléré en 2017 : le rythme de croissance est passé de 1 % l'an en moyenne depuis 2013, à 1,9 % en 2017. Le cycle économique est devenu au fil du temps plus autonome, avec un marché de l'emploi actif et plus équilibré, avec un rebond de l'investissement productif et en construction (mais pas de l'investissement public). Sur le marché de l'immobilier résidentiel, l'année 2017 a été particulièrement dynamique avec une progression des prix et des transactions très élevées, les taux d'intérêt bas préservant la capacité d'achat des ménages qui ont acheté par anticipation et stimulé le marché. L'inflation s'est redressée de 0,6 % fin 2016 à 1,4 % fin 2017 du fait de la hausse du prix des matières premières (pétrole).

II - MARCHÉS FINANCIERS

Les marchés financiers ont été marqués par peu de volatilité. Le cycle économique et les liquidités abondantes ont soutenu le prix de tous les actifs. Sur le marché monétaire, le contexte a été marqué par trois hausses de 25 pb des taux directeurs de la Fed, en mars, juin et décembre, qui ont été bien absorbées par les marchés. Le compartiment monétaire européen est resté caractérisé par des taux négatifs : les risques déflationnistes se sont dissipés mais la reprise est encore loin de générer des tensions inflationnistes, ce qui justifie un statu quo de la BCE. Le taux Euribor 3 mois finit l'année 2017 à -0,33 %, proche de son niveau de fin 2016 (-0,32 %).

Sur le marché obligataire français, le contexte a été influencé par deux grands facteurs :

- ▶ La prime de risque politique : en hausse à partir de novembre 2016 dans le contexte des élections américaines, puis devenant très volatile au cours du premier semestre. En France, la prime de risque s'est normalisée avec les résultats de la présidentielle et des législatives qui ont rassuré les investisseurs ;
- ▶ La politique monétaire très accommodante de la BCE qui a acheté massivement des obligations souveraines (80 Md€ par mois jusqu'en

mars, puis 60 Md€ après), ce qui a porté les prix et pesé sur les taux qui sont restés bas. L'annonce de l'allègement du programme d'achat à partir de janvier 2018 (30 Md€ d'achats mensuels) n'a pas modifié sensiblement le rapport offre/Demande. En effet, même en réduisant ses interventions, la BCE préserve la « sur-demande obligataire » de court terme, en achetant 45 Md€ par mois (dont 15 Md€ de réinvestissement) au moins jusqu'à septembre 2018. En conséquence, le taux OAT 10 ans finit l'année 2017 à 0,79 % à peine supérieur à celui de fin 2016 (0,69 %).

Sur le marché actions, la progression des indices a été générale (CAC 40 : +9,3 % sur l'année 2017), portée par la croissance économique, l'absence de risque inflationniste, des politiques monétaires accommodantes et la croissance des bénéfices des entreprises avec des taux de dividende élevés. Cependant, la liquidité demeure abondante et les investisseurs sont ainsi confrontés à des rendements peu attractifs dans des classes d'actifs non risqués. Cette liquidité abondante a écrasé les primes de risque de sorte que nombre d'actifs sont aujourd'hui considérés comme « chers » donc potentiellement fragiles, ce qui pose la question du niveau de valorisation des actions et de tous les actifs risqués.

Variation des indices actions

	2015	2016	2017	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4
France	8,5 %	4,9 %	9,3 %	5,4 %	0,0 %	4,1 %	-0,3 %
Allemagne	9,6 %	6,9 %	12,5 %	7,2 %	0,1 %	4,1 %	0,7 %
Espagne	-7,2 %	-2,0 %	7,4 %	11,9 %	-0,2 %	-0,6 %	-3,3 %
Italie	12,7 %	-10,2 %	13,6 %	6,5 %	0,4 %	10,3 %	-3,7 %
Portugal	10,7 %	-11,9 %	15,2 %	7,0 %	2,9 %	5,0 %	-0,4 %
Royaume-Uni	-4,9 %	14,4 %	7,6 %	2,5 %	-0,1 %	0,8 %	4,3 %
États-Unis	-0,7 %	9,5 %	19,4 %	5,5 %	2,6 %	4,0 %	6,1 %
Japon	9,1 %	0,4 %	19,1 %	-1,1 %	5,9 %	1,6 %	11,8 %
Hong Kong	-7,2 %	0,4 %	36,0 %	9,6 %	6,9 %	6,9 %	8,6 %
Brésil	-13,3 %	38,9 %	26,9 %	7,9 %	-3,2 %	18,1 %	2,8 %
Mexique	-0,4 %	6,2 %	8,1 %	6,4 %	2,7 %	1,0 %	-2,0 %
Russie	26,1 %	26,8 %	-5,5 %	-10,6 %	-5,8 %	10,5 %	1,6 %

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

III - PRÊTS À TAUX ZÉRO DU FONDS D'ÉPARGNE

Suite à l'annonce par le président de la République, lors de la journée du bicentenaire de la Caisse des Dépôts du 12 janvier 2016, de la mise en place par le fonds d'épargne de prêts à taux zéro en faveur des organismes de logement social et du secteur public local, deux dispositifs innovants ont été mis en place par la Caisse des Dépôts :

- ▶ des « Prêts Haut de Bilan Bonifiés » afin « d'accompagner la mutation du

parc social, de renforcer le soutien à la rénovation et d'encourager la production d'un habitat durable » ;

- des « Prêts Croissance Verte » à taux zéro en faveur de la réhabilitation des bâtiments publics des collectivités territoriales afin de renforcer la capacité de la Caisse des Dépôts à répondre aux problématiques variées d'aménagement du territoire.

Ces dispositifs sont financés et bonifiés par la Section générale avec une première enveloppe de prêts de 450 millions d'euros de « Prêts Haut de Bilan Bonifiés » et 900 millions d'euros de « Prêts Croissance Verte » mise à disposition le 20 juin 2016, puis une seconde enveloppe de 200 millions d'euros de « Prêts Croissance Verte » mise à disposition le 21 décembre 2016. Ces prêts ont été respectivement bonifiés à hauteur de 108 millions d'euros et 103 millions d'euros par la Section générale, soit un coût total de 211 millions d'euros en 2016.

Le 17 janvier 2017, la Caisse des Dépôts a mis à disposition du fonds d'épargne des nouvelles enveloppes de prêts pour 550 millions d'euros de « Prêts Haut de Bilan Bonifiés » et de 360 millions d'euros de « Prêts Croissance Verte ». Ces prêts sont respectivement bonifiés à hauteur de 189 millions d'euros et 47 millions d'euros par la Section générale, soit un coût total de 236 millions d'euros en 2017 en complément de la bonification de 2016.

IV - LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CNP ASSURANCES FINALISENT L'ACQUISITION DE 49,9 % DU CAPITAL DE RTE

Suite à l'approbation des autorités compétentes en matière de contrôle des concentrations, la Caisse des Dépôts et CNP Assurances ont finalisé le 31 mars 2017 l'acquisition d'une participation indirecte de 49,9 % du capital de RTE.

Le développement, le déploiement et la modernisation des grandes infrastructures nationales sont au cœur des activités de la Caisse des Dépôts : cette entrée au capital de RTE s'inscrit en pleine cohérence avec sa mission d'investisseur de long terme et son engagement en faveur de la transition énergétique et écologique.

Au 31 décembre 2017, la Caisse des Dépôts détient 29,9 % du capital de la société Coentreprise de Transport d'Électricité, CNP Assurances en détient 20 %.

V - CESSION DE LA PARTICIPATION AU CAPITAL DE SANEF

La Caisse des Dépôts a procédé à la cession de la totalité de sa participation au capital de HIT (holding du groupe Sanef) le 20 février 2017 pour un montant de 467 millions d'euros.

Cette opération participe à la respiration du portefeuille de participations de la Caisse des Dépôts engagée dès 2014 ; elle consolide les fonds propres de l'établissement public et renforce la cohérence du Groupe.

VI - CDC HABITAT (EX. SOCIÉTÉ NATIONALE IMMOBILIÈRE)

CDC Habitat, premier bailleur de France, va très fortement accélérer le rythme de sa production de logements sociaux et intermédiaires au cours des cinq prochaines années, notamment avec la construction de 70 000 nouveaux logements dont 35 000 en Île-de-France.

Afin de porter la stratégie de développement de CDC Habitat, la Caisse des Dépôts a décidé d'augmenter le capital social de 400 millions d'euros pour le porter de 493 millions d'euros à 893 millions d'euros.

VII - TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE : CDC INFRASTRUCTURE

Dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine du 14 février 2017, les actifs antérieurement détenus par CDC Infrastructure sont dorénavant détenus par la Caisse des Dépôts.

Cette opération génère pour la Caisse des Dépôts un boni d'un montant de 155 millions d'euros.

VIII - OFFRE PUBLIQUE MIXTE SIMPLIFIÉE SUR CHRISTIAN DIOR

Le 22 mai 2017, la société Semyrhamis (société du groupe familial Arnault) a offert de manière irrévocable aux actionnaires de la société Christian Dior,

autres que les membres du groupe familial Arnault, d'acquérir et/ou d'échanger la totalité des actions de la Société qu'ils détiennent.

L'Offre est constituée d'une offre publique mixte simplifiée à titre principal, assortie à titre subsidiaire d'une offre publique d'achat simplifiée et d'une offre publique d'échange simplifiée, dans la proportion globale de 66,11 % en numéraire et 33,89 % en actions Hermès International.

Le 12 juillet 2017, la Caisse des Dépôts a enregistré dans ses comptes sociaux une plus-value de 426 millions d'euros.

IX - CRÉATION D'UN VÉHICULE COMMUN D'INVESTISSEMENT PAR L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT ET LA CAISSE DES DÉPÔTS : STOA

L'Agence Française de Développement et la Caisse des Dépôts ont annoncé, à l'occasion de leur premier déplacement commun en Afrique de l'Ouest, la création d'un véhicule commun d'investissement dans les infrastructures, doté de 600 millions d'euros de fonds propres.

Il s'inscrit dans la stratégie commune définie par la charte d'alliance, signée le 6 décembre 2016 à Paris, entre l'Agence Française de Développement et la Caisse des Dépôts, en présence du président de la République, concrétisation du rapprochement stratégique entre les deux institutions.

Ce véhicule s'inscrit dans la volonté commune des deux groupes d'accompagner les quatre transitions énergétique et écologique, numérique, territoriale et démographique.

Au 31 décembre 2017, en conséquence de l'apport de 100 millions d'euros libéré à hauteur de 50 millions d'euros, la Caisse des Dépôts détient 83,3 % du capital de STOA, l'Agence Française de Développement en détient 16,7 %.

X - FONCIÈRE PUBLIQUE SOLIDAIRE

Conformément aux engagements pris lors du bicentenaire de la Caisse des Dépôts, la société Foncière Publique Solidaire a été créée au 1^{er} semestre 2017. Celle-ci a pour mission d'acquérir du foncier public et privé à des fins de logement. Sa vocation première sera de permettre la construction de logements, en particulier sociaux, en assurant un équilibre financier, notamment grâce à la réalisation de logements intermédiaires et libres. C'est donc une foncière à vocation d'intérêt général qui pourra intervenir partout sur le territoire métropolitain comme ultra-marin, avec une priorité donnée aux zones tendues.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

2 - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes au 31 décembre 2017 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. Ces principes sont énoncés dans les règlements ANC n° 2014-03 et n° 2015-06 relatifs au plan comptable général, sous réserve des adaptations prévues par le règlement ANC n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et son annexe.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2014-07 (livre I - titre 1 - chapitre 2 relatif au modèle des états de synthèse).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2016.

I - ENREGISTREMENT EN COMPTE DE RÉSULTAT

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

II - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension. Les dispositions comptables du règlement n° 2014-07 (livre II - titre 1 relatif à la comptabilisation des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours et titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

2.1 - Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *pro rata temporis*.

- ▶ Les commissions perçues et les coûts de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition des crédits sont étalés de manière actuarielle, sauf s'il est démontré que ces éléments ne sont pas significatifs.
- ▶ Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de 3 mois (plus de 6 mois en matière immobilière, plus de 9 mois vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.
- ▶ De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.
- ▶ Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchuées du terme, ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation, et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.
- ▶ Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.
- ▶ Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.
- ▶ Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées, et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.
- ▶ Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restante à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.
- ▶ Les engagements par signature suivent les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués aux crédits.

2.2 - Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *pro rata temporis*. Les titres pris en pension livrée, puis cédés, sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

III - TITRES ET OPÉRATIONS SUR TITRES

3.1 - Titres

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement n° 2014-07 (livre II - titre 3 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres).

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

Titres de transaction

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des TCN. Ils sont acquis (ou vendus) dès l'origine avec l'intention de les revendre (ou de les racheter) à court terme. Ils se négocient sur des marchés liquides et sont valorisés à leur valeur de marché. À chaque arrêté, les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat.

Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuilles de transaction, d'investissement, d'activité de portefeuille (TAP) ou de participation.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du « premier entré, premier sorti », et sont évalués de la façon suivante :

- ▶ Actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;
- ▶ Bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché. Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par Bloomberg. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels l'établissement public dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations.

Néanmoins, les dispositions comptables du règlement n° 2014-07 (livre II - titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime - décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière, avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice.

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.

Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition. Ils sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, le cours de bourse, la capitalisation des résultats. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'usage de ces titres.

3.2 - Opérations sur titres

OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédit, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode « dernier entré, premier sorti » (DEPS ou LIFO). En date d'arrêté, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêté. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *prorata temporis* en résultat.

IV - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 (livre II - titre 5 relatif aux instruments financiers à terme).

En application de la stratégie définie sur le développement des activités de négociation et la gestion des risques de marché, la Caisse des Dépôts intervient sur l'ensemble des marchés organisés et de gré à gré d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux, de change et sur actions. Ces interventions sont réalisées, en France comme à l'étranger, dans le cadre de couvertures affectées ou globales, ou dans le cadre de prise de positions ouvertes isolées.

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

4.1 - Contrats d'échange de taux et de devises

Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments financiers à terme affectés, dès l'origine, à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène d'éléments identifiés sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts.

Les résultats sur instruments financiers affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés *prorata temporis*.

Positions ouvertes isolées

Les contrats sont évalués, à la date d'arrêté des comptes, à leur valeur de marché.

- ▶ Pour les contrats négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- ▶ Pour les contrats négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

4.2 - Autres opérations

Les autres opérations se composent principalement des futures et des options.

Opérations de couverture

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

Opérations autres que de couverture

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché.

- ▶ Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- ▶ Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Afin de mieux traduire la réalité économique de l'activité et par dérogation à la réglementation française, les instruments peu liquides sont également valorisés à un prix de marché théorique.

4.3 - Opérations complexes

Les opérations complexes correspondent à des combinaisons synthétiques d'instruments de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents.

Chaque composante de la transaction est comptabilisée en bilan et hors-bilan en suivant la nature juridique des produits sous-jacents.

Le résultat est appréhendé globalement et comptabilisé en un seul lot, de manière à refléter la nature économique des opérations, comme s'il s'agissait d'un instrument unique. Dans le cas de produits totalement nouveaux, sans référence à une réglementation explicite, l'approche comptable du résultat procède d'un raisonnement par analogie avec des types de produits existants. La comptabilisation du résultat est fonction de l'intention de gestion.

Opérations relevant de la logique de couverture

Pour des raisons de prudence, dans le cas notamment de faible liquidité du marché, le résultat est comptabilisé *prorata temporis*. Une dépréciation est constituée en cas de valeur de marché négative.

Gestion de portefeuille de transaction

Le résultat, assimilable à une commission de montage, est comptabilisé à l'origine. Une décote est appliquée pour tenir compte des frais futurs de gestion et des risques de contrepartie éventuels.

4.4 - Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, demande de valorisation à un établissement indépendant spécialiste des valorisations complexes, et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments.

V - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Conformément au règlement n° 2014-03 relatif au plan comptable général (livre I - titre II - chapitre I - section 3 relatif à l'évaluation des actifs à la date d'entrée dans le patrimoine), les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés ainsi que des coûts d'emprunt, le cas échéant.

En application du règlement n° 2014-03 relatif au plan comptable général (livre I - titre II - chapitre I - section 4 relatif à l'évaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée), la Section générale immobilise par composants les dépenses de remplacement et d'entretien. Les 5 catégories de composants identifiées sont amorties en mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée, en fonction du type d'immeuble défini :

- gros œuvre : de 50 ans à 100 ans ;
- couverture/façade : 30 ans ;
- agencements : 10 ans ;
- installations générales et techniques : 20 ans ;
- gros entretien : 15 ans.

▶ La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, doit être prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'application des principes réglementaires s'est traduite pour l'ensemble des actifs immobiliers par l'absence de prise en compte de valeur résiduelle dans la base amortissable, celle-ci ne pouvant être déterminée de façon fiable.

▶ Les logiciels et coûts de développements sont amortis sur 3 ans, ou sur 7 ans s'agissant des projets informatiques stratégiques.

▶ À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

De même, les réserves forestières font l'objet d'une dépréciation en cas de perte de valeur.

VI - IMMOBILIER DE PLACEMENT

La Caisse des Dépôts détient, sur le long terme, un patrimoine locatif important. Les immeubles présentant lors de la clôture un indice interne ou externe de perte de valeur, ainsi que ceux destinés à être cédés à moyen terme font l'objet d'un test de dépréciation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en Produit net bancaire dans la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets » du compte de résultat.

Les valeurs de marché, pour les immeubles significatifs, sont évaluées par référence à des expertises externes.

VII - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

7.1 - Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

7.2 - Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

VIII - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (certificats de dépôts, BMTN et EMTN). Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

IX - PROVISIONS

Figurent sous cette rubrique :

9.1 - Provisions sur opérations de financement et instruments financiers

Il s'agit de provisions couvrant des risques précisément identifiés, liés à des opérations bancaires ou à des instruments financiers ainsi que des pertes liées à certains secteurs d'activité. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions pour bonification d'intérêts sur enveloppes de prêts accordés, notamment par le fonds d'épargne.

9.2 - Provisions pour engagements sociaux

Ces provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondent notamment aux comptes épargne temps et aux indemnités de départ à la retraite prévues dans l'« Accord relatif à l'accompagnement des parcours professionnels par la promotion de l'épargne salariale et de dispositifs liés aux départs à la retraite » signé le 6 juillet 2017. Il est également tenu compte de l'« Accord de transition relatif à la prorogation en 2018 de diverses mesures sociales » signé le 26 décembre 2017, qui reconduit pendant un an (du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018) diverses mesures sociales issues de l'accord-cadre 2015-2017.

9.3 - Autres provisions pour risques

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions destinées à couvrir les charges prévisibles des litiges fiscaux notifiés.

X - ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les avantages consentis au personnel sont répartis en plusieurs catégories :

- ▶ des avantages à court terme : salaires, congés annuels, intéressement ;
- ▶ des avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit, couverture prévoyance, frais médicaux ;
- ▶ des avantages à long terme : médailles du travail, comptes épargne temps ;
- ▶ des avantages liés à la fin de contrat de travail : régimes de cessation progressive d'activité.

Certains retraités de l'Établissement public bénéficient de prestations postérieures à l'emploi telles que la couverture de prévoyance et de frais médicaux ainsi que la compensation accordée par la Caisse des Dépôts dans le cadre de l'Épargne prévoyance individuelle.

Les avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et liés à la fin du contrat de travail, notamment issus de l'« Accord relatif à l'accompagnement des parcours professionnels par la promotion de l'épargne salariale et de dispositifs liés aux départs à la retraite », peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

▶ Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui libèrent la Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

▶ Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels la Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur, et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement. Les provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont ajustées à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations prennent en compte l'utilisation d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation) et internes à la Caisse des Dépôts (taux de départ, taux d'évolution des rémunérations, table de mortalité...). Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels.

La Caisse des Dépôts applique la recommandation de l'ANC n° 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires depuis le 1^{er} janvier 2013. En application de cette recommandation, la Caisse des Dépôts a choisi de retenir les dispositions de la norme IAS 19 telle qu'adoptée par l'Union européenne dans le cadre de son règlement n° 475/2012, à l'exception des paragraphes traitant de l'information en annexe et de certaines adaptations énumérées dans la recommandation, principalement l'interdiction de comptabiliser les écarts actuariels en capitaux propres.

En cas de modification d'un régime existant ou de mise en place d'un nouveau régime, le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et en totalité au compte de résultat.

La Caisse des Dépôts a également choisi de comptabiliser immédiatement et intégralement en résultat les écarts actuariels.

Les provisions relatives aux avantages à long terme et aux avantages liés à la fin du contrat de travail sont évaluées selon la même méthode que celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi. Les engagements correspondant aux primes liées à l'attribution de médailles du travail et aux comptes épargne temps sont calculés selon la même méthode actuarielle que celle utilisée pour le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite.

XI - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs. Ce fonds fait l'objet de dotations ou de reprises constatées au compte de résultat.

XII - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Section générale verse chaque année au Trésor public une Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS) dont le montant est égal à celui qui résulterait de l'application aux bénéfices de l'établissement de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Pour la France, les taux d'imposition appliqués pour le 31 décembre 2017 s'établissent :

- ▶ à 39,43 % contributions sociale et exceptionnelle incluses pour les opérations relevant du taux de droit commun ;
- ▶ à 22,48 %, contributions sociale et exceptionnelle incluses pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux TSPI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées détenus depuis plus de 2 ans ;
- ▶ à 17,75 % contributions sociale et exceptionnelle incluses pour les opérations relevant du taux réduit long terme (cessions de parts de FCPR fiscaux détenues depuis plus de 5 ans, provisions sur parts de FCPR fiscaux, ainsi que certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux) ;
- ▶ à 4,73 % contributions sociale et exceptionnelle incluses pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux titres de participation au sens comptable et au sens fiscal (titres détenus à plus de 5 %) détenus depuis plus de 2 ans, exclusion faite des TSPI non cotées qui relèvent du régime de droit commun (39,43 %).

Par ailleurs, conformément à la note d'information de l'ANC publiée le 28 février 2013, le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est comptabilisé en déduction des frais de personnel.

XIII - OPÉRATIONS EN DEVISES

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, sont convertis au cours de change constaté à la date d'arrêté. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Le cas échéant, les opérations de change à terme, réalisées dans une intention autre que de couverture, sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

XIV - RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers de la Section générale exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci, notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- ▶ la détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille et les titres de participation, celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritère tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à des éléments tels que les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation, dont l'estimation est rendue d'autant plus difficile aujourd'hui par le contexte économique) ;
- ▶ la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- ▶ l'appréciation du risque de contrepartie sur les portefeuilles de taux ;
- ▶ le cas échéant l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

3 - NOTES RELATIVES AU BILAN

3.1 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Comptes ordinaires débiteurs	2 195	2 303
Comptes courants du fonds d'épargne		
Intérêts courus		
Créances sur les établissements de crédit à vue	2 195	2 303
Crédits de trésorerie	4 483	2 309
Capital et assimilé ⁽¹⁾	4 470	2 300
Créances douteuses	17	17
Dépréciations	(3)	(8)
Intérêts courus	(1)	
Crédits divers	7 863	7 920
Capital et assimilé ⁽²⁾	7 844	7 911
Intérêts courus	19	9
Créances sur les établissements de crédit à terme	12 346	10 229
Créances sur les établissements de crédit	14 541	12 532

(1) Dont 400 M€ de financement court terme en faveur de la SFIL (400 M€ au 31 décembre 2016) ;

(2) Dont 2 757 M€ de financement long terme en faveur de la SFIL (5 455 M€ au 31 décembre 2016) et 4 473 M€ de prêts au fonds d'épargne (1 784 M€ au 31 décembre 2016).

3.2 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Comptes ordinaires clientèle	293	338
Créances douteuses	24	9
Dépréciations	(2)	(2)
Intérêts courus	3	3
Comptes ordinaires débiteurs à vue	318	348
Crédits de trésorerie et créances commerciales	336	717
Capital et assimilé	329	643
Créances douteuses	183	183
Dépréciations	(176)	(168)
Intérêts courus		59
Crédits à l'équipement	896	874
Capital et assimilé	868	846
Créances douteuses	4	5
Dépréciations	(1)	(1)
Intérêts courus	25	24
Crédits au logement	310	355
Capital et assimilé	310	354
Créances douteuses	2	3
Dépréciations	(2)	(2)
Intérêts courus		
Crédits divers	992	993
Capital et assimilé	826	860
Créances douteuses	267	216
Dépréciations	(102)	(85)
Intérêts courus	1	2
Autres concours à la clientèle à terme	2 534	2 939
Opérations avec la clientèle	2 852	3 287

3.3 - OPÉRATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

3.3.1 - ANALYSE PAR NATURE ET TYPE DE PORTEFEUILLE

(en millions d'euros)	31.12.2017					31.12.2016				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées	2 262	4 904	20 004		27 170	2 264	7 490	19 020		28 774
Effets publics et valeurs assimilées		4 904	20 004		24 908		7 490	19 020		26 510
Titres prêtés										
Titres empruntés	2 262				2 262	2 264				2 264
Obligations et autres titres à revenu fixe		34 748	2 949		37 697		33 948	2 856		36 804
Obligations		2 139	560		2 699		1 984	371		2 355
Autres titres à revenu fixe		32 609	2 389		34 998		31 964	2 485		34 449
Titres prêtés										
Actions et autres titres à revenu variable		3 674		10 425	14 099		3 357		10 194	13 551
Actions		2 046		9 008	11 054		1 708		8 800	10 508
OPCVM		747		1 358	2 105		686		1 336	2 022
Autres titres à revenu variable		881		59	940		963		58	1 021
Titres prêtés										
Total par type de portefeuille	2 262	43 326	22 953	10 425	78 966	2 264	44 795	21 876	10 194	79 129

3.3.2 - ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

(en millions d'euros)	31.12.2017					31.12.2016				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées	2 262	4 904	20 004		27 170	2 264	7 490	19 020		28 774
Valeur brute	2 262	4 798	17 846		24 906	2 264	7 355	16 771		26 390
Primes/Décotes		75	1 872		1 947		100	1 962		2 062
Créances rattachées		31	286		317		40	287		327
Dépréciations							(5)			(5)
Valeur de marché	2 262	4 966	22 737		29 965	2 264	7 543	22 075		31 882
Obligations et autres titres à revenu fixe		34 748	2 949		37 697		33 948	2 856		36 804
Valeur brute		34 594	2 890		37 484		33 771	2 788		36 559
Primes/Décotes		63	27		90		77	32		109
Créances rattachées		115	32		147		113	36		149
Dépréciations		(24)			(24)		(13)			(13)
Valeur de marché		34 986	3 292		38 278		34 349	3 274		37 623
Actions et autres titres à revenu variable		3 674		10 425	14 099		3 357		10 194	13 551
Valeur brute		3 847		11 579	15 426		3 561		11 256	14 817
Créances rattachées		2		26	28		2		25	27
Dépréciations		(175)		(1 180)	(1 355)		(206)		(1 087)	(1 293)
Valeur de marché		5 914		17 654	23 568		4 934		15 954	20 888
Total par type de portefeuille	2 262	43 326	22 953	10 425	78 966	2 264	44 795	21 876	10 194	79 129

3.4 - PARTICIPATIONS

3.4.1 - PRINCIPALES PARTICIPATIONS

(en millions d'euros)	31.12.2017				31.12.2016
Liste des principaux titres de participation	% de détention	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Bpifrance	50,0	10 491		10 491	10 491
Icade*	39,0	2 309		2 309	2 309
CNP Assurances*	40,9	1 863		1 863	1 863
La Poste	26,3	1 643		1 643	1 643
Coentreprise de Transport d'Électricité	29,9	1 615		1 615	
CDC Habitat (ex. SNI)	100,0	1 375		1 375	975
Transdev Group	70,0	1 191	(421)	770	770
CDC International Capital	100,0	741	(28)	713	292
Holding Infrastructures Gazières	32,4	251		251	
Compagnie Nationale du Rhône	33,2	235		235	235
Compagnie des Alpes*	39,5	194		194	194
Egis	75,0	119		119	119
CDC Infrastructure					793
Sous-total des principales participations		22 027	(449)	21 578	19 684
Autres titres de participation, avances et créances		3 677	(714)	2 963	2 440
Total des participations, avances et créances		25 704	(1 163)	24 541	22 124

* Participations cotées.

INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS

(en millions d'euros)						
Liste des principaux titres de participation	Devise	Capital et primes liées au capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	% de détention	Réf.
Bpifrance	EUR	20 981	898	1 363	50,0	(1)
Icade	EUR	2 804	362	170	39,0	(1)
CNP Assurances	EUR	2 423	14 549	1 285	40,9	(1)
La Poste	EUR	4 700	5 813	851	26,3	(1)
Coentreprise de Transport d'Électricité	EUR	2 700	(402)	178	29,9	(1)
CDC Habitat (ex. SNI)	EUR	946	1 129	119	100,0	(1)
Transdev Group	EUR	1 137	(218)	76	70,0	(1)
CDC International Capital	EUR	737	(14)	(3)	100,0	(1)
Holding Infrastructures Gazières	EUR	577	15*	53	32,4	(2)
Compagnie Nationale du Rhône	EUR	5	707	39	33,2	(1)
Compagnie des Alpes	EUR	443	303	31	39,5	(1)
Egis	EUR	69	328	32	75,0	(1)

(1) Données retenues pour les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2017 ;

(2) Données sociales au 31/12/2016 ;

* Dont acompte sur dividendes de 48 M€.

3.4.2 - MOUVEMENTS

(en millions d'euros)	31.12.2016	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements (1)	31.12.2017
Titres de participation	21 340	2 876	(341)	(320)	23 555
Valeur brute	22 185	2 986	(404)	(295)	24 472
Participations et autres titres détenus à long terme	1 772	441	(404)	232	2 041
Parts dans les entreprises liées	20 413	2 545		(527)	22 431
Provisions pour dépréciations	(845)	(110)	63	(25)	(917)
Participations et autres titres détenus à long terme	(307)	(87)	63	(25)	(356)
Parts dans les entreprises liées	(538)	(23)			(561)
Avances et créances rattachées	784	162	(135)	175	986
Valeur brute	936	189	(173)	280	1 232
Participations et autres titres détenus à long terme	744	178	(161)	280	1 041
Parts dans les entreprises liées	192	11	(12)		191
Provisions pour dépréciations	(152)	(27)	38	(105)	(246)
Participations et autres titres détenus à long terme	(144)	(27)	38	(105)	(238)
Parts dans les entreprises liées	(8)				(8)
Participations	22 124	3 038	(476)	(145)	24 541

(1) Les autres mouvements concernent principalement la TUP CDC Infrastructure.

3.5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en millions d'euros)	31.12.2016	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31.12.2017
Immobilisations corporelles d'exploitation	452	(3)			449
Immobilisations corporelles d'exploitation - montant brut	828	19	(2)		845
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation	(376)	(22)	2		(396)
Immobilisations corporelles de placement	2 849	246	(118)	105	3 082
Immobilisations en cours - montant brut	5	26		(5)	26
Dépréciations des immobilisations en cours	(1)			1	
Terrains et immeubles - montant brut	294			5	299
Amortissements et dépréciations des terrains et immeubles	(172)	(8)			(180)
Forêts et réserves foncières - montant brut	25	1			26
Amortissements et dépréciations des forêts et réserves foncières					
Sociétés propriétaires d'immeubles de placement - montant brut	2 923	264	(135)	128	3 180
Dépréciations des sociétés propriétaires d'immeubles de placement	(225)	(37)	17	(24)	(269)
Immobilisations incorporelles	278	22			300
Concessions, licences, brevets - montant brut	550		(27)	109	632
Amortissements et dépréciations des concessions, licences, brevets	(382)	(96)	27		(451)
Autres immobilisations incorporelles - montant brut	110	118		(109)	119
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 579	265	(118)	105	3 831

3.6 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Charges à répartir sur plusieurs exercices	85	150
Charges constatées d'avance	84	56
Produits à recevoir	276	239
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	180	1 432
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	7 874	7 278
Comptes de régularisation	8 499	9 155
Débiteurs divers	473	872
- bonifications à recevoir		
- autres débiteurs divers	473	872
Créances douteuses sur opérations diverses	6	6
Stocks et assimilés (Forêts)	44	44
Dépréciations des actifs divers	(6)	(6)
Actifs divers	517	916
Comptes de régularisation et actifs divers	9 016	10 071

(1) Dont au 31 décembre 2017, une créance sur l'État au titre du Programme d'Investissement d'Avenir pour 4 818 M€ (5 218 M€ au 31 décembre 2016) (cf. note 6.1).

3.7 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Comptes ordinaires créditeurs	286	260
Comptes courants du fonds d'épargne	743	2 063
Intérêts courus	3	(3)
Dettes envers les établissements de crédit à vue	1 032	2 320
Comptes et emprunts à terme	2 391	601
Titres donnés en pension livrée	584	2 376
Intérêts courus	9	(3)
Dettes envers les établissements de crédit à terme	2 984	2 974
Dettes envers les établissements de crédit	4 016	5 294

3.8 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Comptes ordinaires créditeurs ⁽¹⁾	51 151	46 661
Intérêts courus	233	195
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	51 384	46 856
Consignations ⁽²⁾	11 240	10 100
Comptes créditeurs à terme	1 032	1 126
Autres sommes dues à la clientèle	93	42
Intérêts courus	641	619
Autres dettes envers la clientèle	13 006	11 887
Opérations avec la clientèle	64 390	58 743

(1) Le solde des comptes ordinaires créditeurs de 51 151 M€ est constitué principalement par les dépôts :

- des notaires pour 35 499 M€ (30 884 M€ au 31 décembre 2016),
- des mandataires et administrateurs judiciaires pour 6 586 M€ (6 512 M€ au 31 décembre 2016),
- du FRR pour 921 M€ (1 103 M€ au 31 décembre 2016),
- de Bpifrance Participations pour 762 M€ (1 032 M€ au 31 décembre 2016),
- de l'Accoss pour 119 M€ (702 M€ au 31 décembre 2016),
- des autres professions juridiques pour 1 220 M€ (1 064 M€ au 31 décembre 2016),
- des huissiers pour 443 M€ (437 M€ au 31 décembre 2016) ;

(2) Dont 4,5 Md€ (3,7 Md€ au 31 décembre 2016) liés à l'entrée en vigueur de la loi 2014-617 du 13 juin 2014 sur les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence.

3.9 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Euro commercial papers	17 978	19 192
Certificats de dépôts	2 208	803
Émissions à court terme	20 186	19 995
Euro medium term notes	16 917	18 507
Bons à moyen terme négociables	318	302
Émissions à moyen et long terme ⁽¹⁾	17 235	18 809
Dettes rattachées	263	266
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	37 684	39 070
Dettes représentées par un titre	37 684	39 070

(1) Dont au 31 décembre 2017, 8 381 M€ de placement privé et 8 854 M€ d'émissions obligataires de référence.

Détail des émissions obligataires de référence

Devise	Échéance	Coupon	ISIN	31.12.2017
EUR	9 avril 2018	4,375	FR0010606848	1 000
	10 décembre 2018	1,125	FR0011654763	500
	20 février 2019	4,125	FR0010725549	1 000
	1 mars 2022	0,200	FR0013239985	500
USD	4 juin 2018	1,250	FR0012759025	834
	13 novembre 2018	1,500	FR0013049434	834
	17 mai 2019	1,250	FR0013171006	834
	7 novembre 2019	1,375	FR0013216959	834
	14 novembre 2020	2,000	FR0013295912	834
CHF	16 avril 2018	3,625	CH0043140794	128
	16 décembre 2020	1,250	CH0229001000	213
	12 novembre 2027	0,300	CH0386949348	214
GBP	23 décembre 2019	1,500	FR0012616886	282
	12 juin 2020	0,500	FR0013260734	338
JPY	30 juillet 2019	0,293	JP525023AE76	148
	30 janvier 2020	0,327	JP525023BE75	36
	23 juillet 2020	0,320	JP525023AF75	74
	30 juillet 2021	0,454	JP525023CE74	32
	22 juillet 2022	0,465	JP525023BF74	74
	30 juillet 2024	0,725	JP525023DE73	80
	29 novembre 2028	1,302	FR0011643766	65
Total des émissions obligataires de référence				8 854

3.10 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Produits constatés d'avance	160	241
Charges à payer	46	78
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	466	168
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	7 880	7 314
Comptes de régularisation	8 552	7 801
Dettes de titres	2 263	2 264
Versements restant à effectuer sur titres	2 187	1 584
- sur titres de participation ⁽²⁾	1 723	1 296
- sur TAP	464	288
Intérêts courus		
Autres créditeurs divers	699	1 364
Créditeurs divers	5 149	5 212
Comptes de régularisation et passifs divers	13 701	13 013

(1) Dont au 31 décembre 2017, une créance sur l'État au titre du Programme d'Investissement d'Avenir pour 4 818 M€ (5 218 M€ au 31 décembre 2016) (cf. note 6.1) ;

(2) Dont 950 M€ de capital non libéré sur Bpifrance (1 150 M€ au 31 décembre 2016), 319 M€ de capital non libéré sur CDC International Capital et 300 M€ de capital non libéré sur CDC Habitat (ex. SNI).

3.11 - PROVISIONS

(en millions d'euros)	31.12.2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31.12.2017
Provisions pour engagements sociaux	275	108	(30)	(108)		245
- retraites	109	75	(17)	(101)		66
- médailles du travail	32	3	(2)			33
- autres	134	30	(11)	(7)		146
Provisions pour risques immobiliers	1					1
Provisions pour risques de contrepartie	3	2				5
- engagement par signature	2	1				3
- prêts						
- autres	1	1				2
Provisions pour impôts	160		(41)			119
Provisions sur instruments de marché	9			(8)		1
Autres provisions pour risques et charges⁽¹⁾	286	247	(25)	(11)		497
- sur prêts bonifiés	226	236	(15)			447
- autres	60	11	(10)	(11)		50
Provisions	734	357	(96)	(127)		868

(1) Dont 236 M€ de bonifications liées aux engagements de mise en place des prêts à taux zéro du fonds d'épargne.

3.12 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Capitaux propres au 31.12.2015	Affectation du résultat 2015	Versement au titre du résultat 2015	Autres variations	Résultat au 31.12.2016	Capitaux propres au 31.12.2016	Affectation du résultat 2016	Versement au titre du résultat 2016	Autres variations ⁽¹⁾	Résultat au 31.12.2017	Capitaux propres au 31.12.2017
Réserve générale	19 178					19 178					19 178
Écart de réévaluation	34					34					34
Report à nouveau	(156)	1 140	(463)			521	1 223	(584)			1 160
Résultat de l'exercice	1 140	(1 140)			1 223	1 223	(1 223)			1 254	1 254
Acompte sur dividende									(312)		(312)
Capitaux propres – hors FRBG	20 196		(463)		1 223	20 956		(584)	(312)	1 254	21 314
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	556					556					556
Capitaux propres (y compris FRBG)	20 752		(463)		1 223	21 512		(584)	(312)	1 254	21 870

(1) Le 15 décembre 2017 la Caisse des Dépôts a effectué un premier versement à l'État calculé sur la base du résultat du premier semestre 2017.

3.13 - RISQUES DE CRÉDIT

3.13.1 - VENTILATION DES CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31.12.2017					31.12.2016	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
Répartition par zone géographique							
France	14 527			17	(3)	14 541	12 532
Europe							
Autres							
Total	14 527			17	(3)	14 541	12 532
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	5 791			5	(1)	5 795	3 407
De 3 mois à 1 an	1 729			2		1 731	3 094
De 1 an à 5 ans	1 292			2		1 294	1 670
Supérieure à 5 ans	5 715			8	(2)	5 721	4 361
Total	14 527			17	(3)	14 541	12 532

3.13.2 - VENTILATION DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31.12.2017					31.12.2016	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
Répartition par zone géographique							
France	2 650		89	371	(266)	2 844	3 279
Europe				18	(17)	1	
Autres	5		2			7	8
Total	2 655		91	389	(283)	2 852	3 287
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	372		30	12	(12)	402	727
De 3 mois à 1 an	146		4	24	(17)	157	232
De 1 an à 5 ans	660		18	109	(79)	708	690
Supérieure à 5 ans	1 477		39	244	(175)	1 585	1 638
Total	2 655		91	389	(283)	2 852	3 287
Répartition par secteur							
HLM	10					10	10
EPIC - SEM	381		61	2	(16)	428	467
Collectivités locales	14					14	10
Sociétés commerciales	953		16	39	(41)	967	1 281
Administrations privées	27		1	156	(37)	147	142
Administrations publiques	87					87	82
Clients particuliers	920		10	18	(19)	929	1 041
Professions juridiques	199		3		(1)	201	196
Sociétés financières	21			174	(169)	26	15
Autres	43					43	43
Total	2 655		91	389	(283)	2 852	3 287

3.13.3 - VENTILATION DES TITRES À REVENU FIXE (HORS TITRES EMPRUNTÉS)

(en millions d'euros)	31.12.2017				31.12.2016
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total
Répartition par zone géographique					
France	38 643			(4)	38 639
Europe	18 347			(19)	18 328
Autres	5 639			(1)	5 638
Total	62 629			(24)	62 605
Répartition par durée résiduelle					
Inférieure à 3 mois	6 869				6 869
De 3 mois à 1 an	24 709			(1)	24 708
De 1 an à 5 ans	9 820			(1)	9 819
Supérieure à 5 ans	21 231			(22)	21 209
Total	62 629			(24)	62 605
Répartition par notation synthétique ⁽¹⁾					
AAA	2 160				2 160
AA	27 881				27 881
A	26 374			(5)	26 369
BBB	4 267			(8)	4 259
BB	443				443
B					
CCC	18			(10)	8
Non renseigné	1 486			(1)	1 485
Total	62 629			(24)	62 605

(1) Notation synthétique des agences Moody's, Standard & Poor's et Fitch.

3.13.4 - VENTILATION PAR DURÉE RESTANT À COURIR

(en millions d'euros)	31.12.2017				Total
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	
Actif					
Créances sur les établissements de crédit	5 795	1 731	1 294	5 721	14 541
Opérations avec la clientèle	402	157	708	1 585	2 852
Titres à revenu fixe (hors titres empruntés)	6 869	24 708	9 819	21 209	62 605
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	1 311	390	314	2 001	4 016
Opérations avec la clientèle	52 735	329	476	10 850	64 390
Dettes représentées par un titre	15 173	9 811	6 635	6 065	37 684

3.14 - BILAN VENTILÉ PAR DEVISE - VALEURS NETTES APRÈS DÉPRÉCIATION

(en millions d'euros)	EUR	USD	GBP	Autres	Total
Actif					
Opérations interbancaires et assimilées	46 936	474	1	3 083	50 494
Caisse, banques centrales	8 783				8 783
Effets publics et valeurs assimilées	23 652	452		3 066	27 170
Créances sur les établissements de crédit	14 501	22	1	17	14 541
Opérations avec la clientèle	2 849	1		2	2 852
Comptes ordinaires débiteurs	316			2	318
Autres concours à la clientèle à terme	2 533	1			2 534
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	45 398	2 034	1 064	3 300	51 796
Obligations et autres titres à revenu fixe	34 789	984	84	1 840	37 697
Actions et autres titres à revenu variable	10 609	1 050	980	1 460	14 099
Participations	24 535			6	24 541
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 831				3 831
Comptes de régularisation et actifs divers	8 940	70	3	3	9 016
Total Actif	132 489	2 579	1 068	6 394	142 530
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	3 790	5	33	188	4 016
Banques centrales					
Dettes envers les établissements de crédit à vue	806	5	33	188	1 032
Dettes envers les établissements de crédit à terme	2 984				2 984
Opérations avec la clientèle	63 607	486	22	275	64 390
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	50 608	486	22	268	51 384
Autres dettes envers la clientèle	12 999			7	13 006
Dettes représentées par un titre	8 712	24 569	1 631	2 772	37 684
Comptes de régularisation et passifs divers	13 690	21	10	(20)	13 701
Provisions	868				868
Dépôts de garantie	1				1
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	556				556
Capitaux propres - hors FRBG	21 314				21 314
Réserves et autres	19 212				19 212
Report à nouveau	1 160				1 160
Résultat de l'exercice	1 254				1 254
Acompte sur dividende	(312)				(312)
Total Passif	112 538	25 081	1 696	3 215	142 530

4 - NOTES RELATIVES AU HORS-BILAN

4.1 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE CHANGE COMPTANT ET À TERME ET DE PRÊTS/EMPRUNTS DE DEVISES

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Opérations de change comptant		
Euros achetés non encore reçus	6	3
Devises achetées non encore reçues	3	5
Euros vendus non encore livrés	3	5
Devises vendues non encore livrées	6	3
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
<i>Euros à recevoir</i>	8 860	10 769
<i>Devises à livrer</i>	8 433	10 918
Devises à recevoir contre euros à livrer		
<i>Devises à recevoir</i>	29 045	25 721
<i>Euros à livrer</i>	28 427	27 147
Report/Déport non couru		
À recevoir	206	116
À payer	32	75

4.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

4.2.1 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN RELATIFS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en millions d'euros)	31.12.2017				31.12.2016			
	Transaction		Trésorerie/Couverture		Transaction		Trésorerie/Couverture	
	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt
Opérations fermes								
Marchés organisés								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Marchés de gré à gré	21 742	21 742	21 878	21 878	20 260	20 260	26 881	26 881
Instruments de taux d'intérêt	21 742	21 742	21 878	21 878	20 260	20 260	26 881	26 881
Valeur de marché	1	1	1 794	1 988	1	4	1 682	2 041
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Opérations conditionnelles								
Marchés organisés								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Marchés de gré à gré	330				270	330		
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change ⁽¹⁾	330				270	330		

(1) L'engagement de 330 M€ au 31 décembre 2017 concerne l'accord sur l'actionnariat de Transdev signé entre la Caisse des Dépôts et Veolia.

4.2.2 - VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en millions d'euros)	31.12.2017					31.12.2016				
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	11 000	20 879	5 780	5 961	43 620	14 901	19 387	7 301	5 552	47 141
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	11 000	20 879	5 780	5 961	43 620	14 901	19 387	7 301	5 552	47 141
Engagements donnés sur instruments de cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments de cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change						270				270
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change			330		330			330		330

4.2.3 - VENTILATION PAR DEVISE

(en millions d'euros)	31.12.2017					31.12.2016				
	EUR	USD	GBP	Autres	Total	EUR	USD	GBP	Autres	Total
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	42 223		620	777	43 620	45 311	341	584	905	47 141
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	42 223		620	777	43 620	45 311	341	584	905	47 141
Engagements donnés sur instruments de cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments de cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Achat/Emp Op condi Autres instruments						270				270
Vente/Pret Op condi Autres instruments	330				330	330				330

4.2.4 - VENTILATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DES SWAPS DE TAUX

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
France	4 477	7 129
Europe ⁽¹⁾	39 069	39 931
Autres	74	81
Total	43 620	47 141

(1) Dont Royaume-Uni pour 38,2 Md€ (38,8 Md€ au 31 décembre 2016).

4.3 - RISQUES DE CRÉDIT - VENTILATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DES ENGAGEMENTS DONNÉS

(en millions d'euros)	31.12.2017				31.12.2016			
	France	Europe	Autres	Toutes zones	France	Europe	Autres	Toutes zones
Engagements donnés sains	34 862	4	2	34 868	37 667		15	37 682
Engagements donnés douteux	69		1	70	70			70
Total des engagements donnés	34 931	4	3	34 938	37 737		15	37 752

5 - NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT

5.1 - INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts sur banques centrales		
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs		1
Produits sur report/Déport	278	203
Intérêts sur prêts et valeurs reçues en pension	43	(2)
Autres intérêts et produits assimilés	2	3
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	323	205
Intérêts sur banques centrales	(33)	(3)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(6)	31
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	10	10
Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension	(18)	(1)
Charges sur report/Déport	(63)	(23)
Autres intérêts et charges assimilées	(3)	(5)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires	(113)	9

5.2 - INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	4	5
Intérêts sur crédits à la clientèle et valeurs reçues en pension	68	90
Autres intérêts et produits assimilés	13	8
Produit sur report/Déport	32	36
Dotations/Reprises aux provisions pour intérêts douteux		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	117	139
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(299)	(267)
Intérêts sur consignations	(48)	(45)
Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension	(3)	(4)
Autres intérêts et charges assimilées	(1)	(1)
Autres charges sur engagements		
Charges sur report/Déport	(14)	(2)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	(365)	(319)

5.3 - INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS SUR OBLIGATIONS ET TITRES À REVENU FIXES

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Effets publics	47	39
Obligations	48	44
Autres titres à revenu fixe	139	167
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	234	250
Effets publics	530	552
Obligations	14	12
Autres titres à revenu fixe	74	95
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	618	659
Intérêts et produits assimilés sur obligations et titres à revenu fixe	852	909
Euro commercial papers	(165)	(127)
Certificats de dépôts	(15)	(3)
Bons à moyen terme négociables	(10)	(9)
Euro medium term notes	(396)	(384)
Intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe	(586)	(523)

5.4 - AUTRES INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Micro-couverture	531	535
Swaps de taux	238	270
Swaps financiers	164	164
Swaps complexes	129	101
Sur titres		1
Autres intérêts et produits assimilés	531	536
Micro-couverture	(223)	(268)
Swaps de taux	(161)	(210)
Swaps financiers	(47)	(37)
Swaps complexes	(15)	(21)
Autres intérêts et charges assimilées	(223)	(268)

5.5 - REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Actions	80	66
OPCVM	39	71
Autres titres à revenu variable	16	17
Revenus des titres de placement	135	154
Actions	451	445
OPCVM	28	25
Autres titres à revenu variable	4	3
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	483	473
Revenus des titres de participation	706	602
Revenus des titres à revenu variable	1 324	1 229

5.6 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

(en millions d'euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit				
Opérations avec la clientèle	3		4	
Opérations sur titres		(11)		(11)
Prestations de services et divers	7	(20)	6	(23)
Prestations sur instruments financiers à terme				
Commissions	10	(31)	10	(34)
Produits et charges de commissions	(21)		(24)	

5.7 - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Résultats sur opérations sur titres de transaction		
Résultats sur opérations de change	(26)	(17)
Résultats sur opérations sur instruments financiers		1
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	(26)	(16)

5.8 - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Résultat de cession des titres de placement	93	147
- effets publics et valeurs assimilées	(2)	(8)
- obligations	4	2
- autres titres à revenu fixe	3	2
- actions	35	155
- OPCVM et autres titres à revenu variable	53	(4)
Autres produits et charges sur titres de placement	(3)	(2)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de placement	33	97
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	123	242
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	463	106
- actions	332	(5)
- OPCVM et autres titres à revenu variable	131	111
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(2)	(3)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille	(97)	121
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	364	224
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	487	466

5.9 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE NETS

(en millions d'euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations de placement	2		18	
Dotations/Reprises d'amortissements et dépréciations sur immobilisations de placement	17	(46)	93	(58)
Revenus et charges sur immeubles de placement	138	(23)	148	(29)
Produits et charges sur immobilisations de placement	157	(69)	259	(87)
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	17		14	
Rémunérations versées aux préposés		(49)		(86)
Autres produits et charges divers d'exploitation ⁽¹⁾	40	(443)	55	(404)
Autres produits et charges d'exploitation	57	(492)	69	(490)
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	214	(561)	328	(577)
Total net		(347)		(249)

(1) Dont 236 M€ au 31 décembre 2017 (211 M€ au 31 décembre 2016) de dotations aux provisions sur bonifications des prêts à taux zéro du fonds d'épargne.

5.10 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

5.10.1 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Salaires et traitements	(380)	(370)
Autres charges sociales	(210)	(208)
Intéressement	(27)	(26)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(64)	(58)
Dotations/Reprises aux provisions	29	(10)
Frais de personnel	(652)	(672)
Impôts et taxes	(14)	(14)
Loyers, charges locatives	(17)	(10)
Primes d'assurances	(1)	(1)
Études et recherches	(149)	(151)
Services extérieurs - divers	(62)	(62)
Autres charges	(24)	(24)
Autres frais administratifs	(267)	(262)
Refacturation	520	499
Refacturation	520	499
Autres produits et charges générales d'exploitation	1	1
Autres produits et charges générales d'exploitation	1	1
Charges générales d'exploitation	(398)	(434)

5.10.2 - EFFECTIFS RÉMUNÉRÉS

(en nombre de personnes)	31.12.2017	31.12.2016
Effectif moyen cadres Droit public	1 113	1 056
Effectif moyen cadres Droit privé	2 000	1 996
Effectif moyen cadres Statutaires des mines	33	35
Effectif moyen : cadres	3 146	3 087
Effectif moyen non cadres Droit public	2 725	2 799
Effectif moyen non cadres Droit privé	301	277
Effectif moyen non cadres Statutaires des mines	87	97
Effectif moyen : non cadres	3 113	3 173
Total effectif moyen	6 259	6 260
Effectif de clôture cadres Droit public	1 149	1 086
Effectif de clôture cadres Droit privé	1 995	2 004
Effectif de clôture cadres Statutaires des mines	30	35
Effectif de clôture : cadres	3 174	3 125
Effectif de clôture non cadres Droit public	2 664	2 785
Effectif de clôture non cadres Droit privé	304	298
Effectif de clôture non cadres Statutaires des mines	79	94
Effectif de clôture : non cadres	3 047	3 177
Total effectif de clôture	6 221	6 302

5.11 - DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Dotations nettes sur immobilisations incorporelles	(97)	(91)
Concessions et logiciels	(97)	(91)
Dotations nettes sur immobilisations corporelles	(21)	(21)
Immeubles et agencements	(20)	(19)
Mobiliers, matériels et outillages	(1)	(2)
Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations	(118)	(112)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(118)	(112)

5.12 - COÛT DU RISQUE

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Dépréciation des créances	(4)	(2)
Risques de contrepartie	(1)	(1)
Autres risques		
Dotations pour dépréciations et provisions	(5)	(3)
Dépréciation des créances	2	5
Risques de contrepartie		
Reprises de dépréciations et provisions	2	5
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations		(1)
Pertes et récupérations		(1)
Coût du risque	(3)	1

5.13 - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Gains/Pertes sur avances et cessions de participations et autres titres détenus à long terme	431	(303)
Dotations/Reprises des dépréciations des avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme	(35)	360
Gains ou pertes sur avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme	396	57
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	396	57

5.14 - CHARGE D'IMPÔT

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS)	(617)	(383)
Dotations/Reprises nettes aux provisions pour impôts	41	
Charge d'impôt	(576)	(383)

6 - NOTES SPÉCIFIQUES

6.1 - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR

(en millions d'euros)	ACTIF		PASSIF	
	Créances représentatives des disponibilités investies ou à investir		Créances de restitution de l'État au titre de l'emprunt national	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
France Brevets	135	135	135	135
Développement technologie	794	788	794	788
Économie sociale et solidaire	64	75	64	75
Formation en alternance - Hébergement	79	109	79	109
Formation en alternance - Appareil de modernisation	100	124	100	124
Fonds national d'amorçage	318	375	318	375
Plateformes d'innovation des pôles de compétitivité	19	21	19	21
Fonds Écotechnologies	132	132	132	132
Sociétés d'accélération des transferts de technologie	386	393	386	393
Fonds pour la société numérique - Infrastructures	754	862	754	862
Fonds pour la société numérique - Services	649	651	649	651
Ville de demain	447	496	447	496
Nano 2017		77		77
Fonds national d'innovation - Culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat	9	11	9	11
Projets territoriaux intégrés pour la transition énergétique	20	20	20	20
Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique	35	40	35	40
French Tech Accélération	200	200	200	200
French Tech Attractivité	1	10	1	10
Partenariat pour la Formation professionnelle et l'emploi	100	110	100	110
Fonds Accélération Biotech Santé	340	340	340	340
Fonds de fonds de retournement	75	75	75	75
Innovation numérique pour l'excellence éducative	68	81	68	81
Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées	43	43	43	43
Fonds de fonds quartiers prioritaires	50	50	50	50
Comptes de régularisation	4 818	5 218	4 818	5 218

En 2010, la Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion de huit conventions et douze actions du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) également connu sous le nom de Grand Emprunt.

Ainsi, l'État a confié la gestion opérationnelle d'une enveloppe de 7,4 milliards d'euros au groupe Caisse des Dépôts, dont 6,5 milliards d'euros ont été versés sur un compte spécifique de la Caisse des Dépôts ouvert au Trésor.

Dans le cadre du deuxième Programme d'Investissement d'Avenir (PIA 2), la Caisse des Dépôts a été mobilisée sur sept nouvelles conventions et huit actions en 2014 pour une enveloppe de 936 millions d'euros, sur quatre nouvelles conventions et quatre actions en 2015 pour un montant de 623 millions d'euros, et sur une nouvelle convention et une nouvelle action en 2016 pour un montant de 50 millions d'euros.

Au 31 décembre 2017, cette enveloppe, après versements et imputation des coûts de gestion, se répartit comme détaillé dans le tableau ci-dessus.

6.2 - DÉTAIL DES EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES PAR PAYS ÉMETTEUR (HORS TITRES EMPRUNTÉS)

(en millions d'euros)	31.12.2017			31.12.2016
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Total de l'exposition	24 908		24 908	26 510
Afrique du Sud	88		88	102
Allemagne	303		303	885
Autriche	450		450	452
BEI (Supranational)	50		50	50
Belgique	39		39	77
Brésil	92		92	150
Bulgarie				73
Chili	177		177	181
Colombie	95		95	76
Croatie	57		57	38
Espagne	95		95	898
Finlande	140		140	216
France	18 806		18 806	17 258
Grèce				
Indonésie	115		115	
Irlande	345		345	345
Israël	111		111	61
Italie				118
Japon	3 066		3 066	4 579
Lituanie	39		39	46
Mexique	166		166	169
Pays-Bas	8		8	23
Pologne	207		207	218
Pérou	129		129	98
Qatar				34
Roumanie	142		142	149
République de Corée (Corée du Sud)	77		77	88
République tchèque	5		5	5
Slovénie	58		58	67
Venezuela	48		48	54

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE LA SECTION GÉNÉRALE (Exercice clos le 31 décembre 2017)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Examen des Comptes et des Risques (« CECR »).

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2017

à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- ▶ PricewaterhouseCoopers Audit : les principales missions réalisées sur l'exercice 2017 ont porté sur des émissions de lettre de confort dans le cadre de programmes d'émission et des attestations.
- ▶ Mazars : les principales missions réalisées sur l'exercice 2017 ont porté sur des émissions de lettre de confort dans le cadre de programmes d'émission, des attestations, ainsi que des Due diligences.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

GESTION DES ACCÈS ET DES HABILITATIONS SUR LES SYSTÈMES D'INFORMATION CONCOURANT À LA PRODUCTION DES ÉTATS FINANCIERS

Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
<p>La fiabilité et la sécurité des systèmes d'information jouent un rôle clé dans la préparation des comptes annuels de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations.</p> <p>En particulier, l'existence d'un dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information et des niveaux d'autorisation en fonction des profils de collaborateurs constitue un contrôle clé pour limiter le risque de fraudes ou d'erreurs imputables à des modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données sous-jacentes.</p> <p>La gestion des droits d'accès représente à ce titre un point clé de l'audit, qui fait par ailleurs l'objet d'une attention particulière de la Caisse des dépôts et consignations.</p>	<p>Les travaux que nous avons mis en œuvre avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont plus particulièrement porté sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ compréhension des systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ;▶ prise de connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au processus de création, modification et suppression des droits d'accès des utilisateurs aux applications et infrastructures sous-jacentes ;▶ évaluation de l'efficacité des contrôles clés mis en place dans le cadre du processus de recertification périodique des droits d'accès, validation de la couverture de l'exhaustivité du périmètre et test des contrôles clés mis en place par la Direction ;▶ appréciation des droits à haut privilège accordés aux utilisateurs au regard de leur rôle et responsabilité ;▶ vérification de la correcte séparation des environnements de développement et de production ;▶ réalisation de travaux spécifiques complémentaires sur les droits d'accès.

ÉVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION

(Se référer aux notes 2 et 3.4 des annexes aux comptes sociaux)

Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Les titres de participation, figurant au bilan de l'Établissement public, au 31 décembre 2017 pour un montant net de 24,5 milliards d'euros, représentent un poste significatif du bilan. Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée dans le bilan au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.</p> <p>L'estimation de cette valeur requiert l'exercice du jugement par la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. Ces éléments peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (actif net, cours de bourse), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et plan d'affaires des participations détenues).</p> <p>La conjoncture et l'environnement économiques auxquels sont confrontées certaines filiales, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent avoir un impact sur l'évolution de leurs résultats et la marche des affaires.</p> <p>Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté, le cas échéant avec l'aide de nos experts en valorisation, à mettre en œuvre les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ vérifier, sur la base d'un échantillon, que les actifs net retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces actifs nets sont fondés sur une documentation probante ; ▶ vérifier les cours de bourse utilisés ; ▶ apprécier la cohérence des prévisions de flux de trésorerie des activités utilisées pour déterminer la valeur d'utilité des participations avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques approuvés par leur organe de direction ou de surveillance ; ▶ apprécier la cohérence des hypothèses macroéconomiques retenues notamment le taux d'actualisation avec l'environnement économique.

ÉVALUATION DES TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

(Se référer aux notes 2 et 3.3 des annexes aux comptes sociaux)

Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Les titres de l'activité de portefeuille qui figurent au bilan de l'Établissement public, au 31/12/2017 sont constitués de 10,4 milliards d'euros, dont 9 milliards d'euros d'actions.</p> <p>Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée dans le bilan au prix d'acquisition (coût historique) et figurent, en date de clôture, au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.</p> <p>La valeur d'utilité est estimée par la direction en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, l'Établissement Public estime que la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque la direction considère que cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.</p> <p>L'estimation de cette valeur requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à prendre en compte selon les titres considérés, notamment les éléments prévisionnels en cas de mise en œuvre d'une approche multicritère (perspectives de rentabilité et plan d'affaires des titres détenus).</p> <p>S'agissant d'un poste significatif du bilan et compte tenu des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de l'activité de portefeuille constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de l'activité de portefeuille, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement, le cas échéant avec l'aide de nos experts en valorisation, à mettre en œuvre les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ vérifier l'adéquation des méthodes retenues au regard des pratiques communément admises ; ▶ vérifier les cours de bourse utilisés ; ▶ obtenir les prévisions de flux de trésorerie des activités des titres concernées établis à partir des consensus d'analystes retenus par les gestionnaires de portefeuille ; ▶ apprécier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION DE LA SECTION GÉNÉRALE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION DE LA SECTION GÉNÉRALE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations par décision du directeur général appelé à statuer sur les comptes du 31 décembre 2004 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2017, les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars étaient dans la 14^e année de leur mission sans interruption, dont 12 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au CECR de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 9 avril 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Patrice Morot

Cyrille Dietz

MAZARS



Gilles Rainaut

Jean Latorzeff

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

RAPPORT AU CECR

Nous remettons un rapport au CECR qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au CECR, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au CECR la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le CECR des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Comptes annuels du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts au 31.12.2017

examinés et arrêtés par le directeur général
de la Caisse des Dépôts en date du 16 mars 2018

- 182** Bilan
- 183** Hors-bilan
- 184** Compte de résultat
- 185** Notes annexes
aux états financiers



Sommaire

détaillé

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Bilan	182
Hors-bilan	183
Compte de résultat	184

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Évènements marquants de la période et postérieurs à la clôture	185
--	-----

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation	186
---	-----

3. Notes relatives au bilan	190
--	-----

3.1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit.....	190
3.2 - Opérations avec la clientèle.....	191
3.3 - Ensemble des crédits.....	192
3.3.1 - Mouvements.....	192
3.3.2 - Détail sur les encours douteux.....	193
3.4 - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille.....	194
3.4.1 - Analyse par nature et type de portefeuille.....	194
3.4.2 - Eléments complémentaires.....	195
3.5 - Comptes de régularisation et actifs divers.....	196
3.6 - Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit.....	196
3.7 - Opérations avec la clientèle.....	197
3.8 - Les dépôts.....	197
3.8.1 - Dépôts centralisés.....	197
3.8.2 - Rémunération des dépôts.....	197
3.8.3 - Compléments d'intérêts à verser aux réseaux.....	198
3.9 - Comptes de régularisation et passifs divers.....	198
3.9.1 - Comptes de régularisation et passifs divers.....	198
3.9.2 - Détail des produits constatés d'avance sur bonifications.....	198
3.10 - Provisions.....	199
3.11 - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG).....	199
3.12 - Variation des capitaux propres.....	200
3.13 - Risques de crédit.....	200
3.13.1 - Ventilation des créances sur les établissements de crédit.....	200
3.13.2 - Ventilation des opérations avec la clientèle.....	201
3.13.3 - Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés).....	202
3.14 - Bilan ventilé par devise - Valeurs nettes après dépréciation.....	203

4. Notes relatives au hors-bilan	204
---	-----

4.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme, et de prêts/Emprunts de devises.....	204
4.2 - Instruments financiers à terme.....	205
4.2.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme.....	205
4.2.2 - Ventilation par durée résiduelle.....	206
4.2.3 - Ventilation par devise.....	207
4.2.4 - Ventilation par zone géographique des swaps de taux.....	207
4.3 - Risques de crédit - Ventilation par zone géographique des engagements donnés.....	207

5. Notes relatives au résultat	208
---	-----

5.1 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires.....	208
5.2 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle.....	208
5.3 - Intérêts et produits assimilés sur prêts.....	209
5.4 - Intérêts sur dépôts.....	210
5.4.1 - Intérêts et charges assimilés sur dépôts.....	210
5.4.2 - Taux de rémunération des livrets réglementés.....	210
5.5 - Intérêts et assimilés sur obligations et titres à revenu fixe.....	210
5.6 - Autres intérêts et assimilés.....	211
5.7 - Revenus des titres à revenu variable.....	211
5.8 - Produits et charges de commissions.....	212
5.9 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.....	212
5.10 - Charges générales d'exploitation.....	213
5.11 - Coût du risque.....	213
5.12 - Dotations nettes aux FRBG et provisions réglementées.....	213

États financiers sociaux

BILAN

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		63 939	65 000
Effets publics et valeurs assimilées	3.4	46 853	43 000
Créances sur les établissements de crédit	3.1	17 086	22 000
Opérations avec la clientèle	3.2	168 822	162 511
Autres concours à la clientèle à terme		168 822	162 511
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	3.4	31 354	27 076
Obligations et autres titres à revenu fixe		19 238	15 193
Actions et autres titres à revenu variable		12 116	11 883
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Comptes de régularisation et actifs divers	3.5	1 196	227
Total actif		265 311	254 814
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées	3.6	249 722	240 260
Opérations avec la clientèle	3.7	79	79
Autres dettes envers la clientèle		79	79
Comptes de régularisation et passifs divers	3.9	2 133	2 118
Provisions	3.10	2 371	2 149
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	3.11	4 657	3 891
Capitaux propres – hors FRBG	3.12	6 349	6 317
Réserves et autres		5 460	5 457
Report à nouveau		239	239
Résultat de l'exercice		650	621
Total passif		265 311	254 814

HORS-BILAN

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Engagements de financement et de garantie donnés		
Engagements de financement	28 864	29 713
En faveur d'établissements de crédit	20	37
En faveur de la clientèle	28 841	29 620
Engagements de financement douteux	3	56
Engagements de garantie	4 491	1 787
D'ordre d'établissements de crédit	4 491	1 787
D'ordre de la clientèle		
Engagements douteux		
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de financement	2 888	3 761
Reçus d'établissements de crédit	2 888	3 761
Reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	154 150	149 300
Reçus d'établissements de crédit	13 858	14 202
Reçus de la clientèle	2 374	1 540
Reçus de l'État et assimilés	137 918	133 558
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	635	543
Titres à livrer		
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés		
Autres engagements reçus		

COMPTES DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts et produits assimilés		3 991	4 295
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1 et 5.3	346	402
Opérations avec la clientèle	5.2 et 5.3	2 393	2 374
Obligations et autres titres à revenu fixe	5.5	1 140	1 143
Autres intérêts et produits assimilés	5.6	112	376
Intérêts et charges assimilés		(3 044)	(3 492)
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1 et 5.4	(2 696)	(2 773)
Opérations avec la clientèle	5.2 et 5.4	(2)	(2)
Autres intérêts et charges assimilés	5.6	(346)	(717)
Revenus des titres à revenu variable	5.7	493	589
Commissions (produits)	5.8	3	4
Commissions (charges)	5.8	(474)	(228)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		(41)	(25)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.9	541	454
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets		(11)	(7)
Produit net bancaire		1 458	1 590
Charges générales d'exploitation	5.10	(140)	(138)
Résultat brut d'exploitation		1 318	1 452
Coût du risque	5.11	98	(117)
Résultat d'exploitation		1 416	1 335
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
Résultat courant		1 416	1 335
Dotations nettes aux FRBG et provisions réglementées	5.12	(766)	(714)
Résultat net		650	621

Notes annexes aux états financiers

1 - ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE ET POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

I - ÉVOLUTION DES TAUX RÉGLEMENTÉS

L'arrêté du 25 janvier 2017 relatif aux taux visés dans le règlement n° 86-13 du 14 mai 1986 fixe pour la période du 1^{er} février 2017 au 31 juillet 2017 le taux du livret A et du livret de développement durable et solidaire (LDDS) à 0,75 %, et le taux du LEP à 1,25 %.

L'arrêté du 27 juillet 2017 relatif aux taux visés dans le règlement n° 86-13 du 14 mai 1986 fixe pour la période du 1^{er} août 2017 au 31 janvier 2018 le taux du livret A et du livret de développement durable et solidaire (LDDS) à 0,75 %, et le taux du LEP à 1,25 %.

L'arrêté du 27 novembre 2017 stabilise le taux du livret A à 0,75 % entre le 1^{er} février 2018 et le 31 janvier 2020, sans modifier à ce stade la formule de calcul du taux. Les taux qui dépendent directement du taux du livret A sont fixés au niveau correspondant. La possibilité donnée au ministre chargé de l'économie de réviser les taux, sur proposition du gouverneur de la Banque de France, en cas de circonstances exceptionnelles ou si la Banque de France estime que la variation de l'inflation ou des marchés monétaires est très importante, est suspendue. Au 31 décembre 2017, cet arrêté est sans impact sur les comptes du fonds d'épargne.

II - ÉVOLUTION DES RÈGLES DE CENTRALISATION

L'article 140 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 supprime la notion de centralisation intégrale des dépôts collectés au titre du livret A et du livret de développement durable et solidaire et prévoit la mise en place d'un régime transitoire de récupération de la liquidité par les banques.

Le décret n° 2018-83 du 12 février 2018 précise les conditions de mise en œuvre de la réforme. En particulier, les banques pourront si elles le désirent passer d'une durée de récupération de dix ans (cas standard) à deux ans et trois occurrences. Au 31 décembre 2017, le décret est sans impact sur les comptes du fonds d'épargne.

III - COMMISSION D'ACCESSIBILITÉ BANCAIRE

L'arrêté du 4 décembre 2017 fixe le montant de la commission d'accessibilité bancaire versée par le fonds d'épargne à La Banque Postale pour les années 2015 à 2020. La trajectoire des commissions sur la période 2016-2020 est rehaussée de 130 millions d'euros par an par rapport à la trajectoire établie par l'arrêté du 26 février 2015 pris en application de l'article R. 221-8-1 du Code monétaire et financier.

En décembre 2017, la mise en application de l'arrêté s'est traduite par le versement à La Banque Postale des 130 millions d'euros complémentaires relatifs à l'exercice 2016, pour lesquels une provision avait été enregistrée dans les comptes du fonds d'épargne au 31 décembre 2016. Cette provision est intégralement reprise au 31 décembre 2017.

IV - PRÊTS À TAUX ZÉRO POUR LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS ET LES ORGANISMES DE LOGEMENTS SOCIAUX

En réponse aux annonces du président de la République du 12 janvier 2016, la Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire du fonds d'épargne, a mis en place deux nouveaux financements :

- des « Prêts Croissance Verte » à taux zéro, en faveur de la réhabilitation des bâtiments publics des collectivités territoriales. Ces prêts distribués par le fonds d'épargne sont financés par des emprunts bonifiés, à taux zéro, contractés auprès de la Section générale de la Caisse des Dépôts. Le 16 janvier 2017, la Section générale a mis à disposition du fonds d'épargne une enveloppe de 360 millions d'euros, qui vient s'ajouter à l'enveloppe de 1 100 millions d'euros accordée en 2016 ;
- des « Prêts Haut de Bilan Bonifiés » à taux zéro à l'attention des organismes de logements sociaux. Ce dispositif distribué par le fonds d'épargne est financé par des emprunts à taux zéro, apportés par la Section générale de la Caisse des Dépôts et par la BEI. Le taux zéro des emprunts est obtenu par des bonifications apportées respectivement par la Section générale et par Action Logement, dans la limite de 300 millions d'euros par établissement.

La Section générale a mis à disposition du fonds d'épargne une enveloppe de 550 millions d'euros le 16 janvier 2017, qui vient s'ajouter aux 450 millions d'euros accordés en 2016.

La BEI a mis à disposition du fonds d'épargne, par l'intermédiaire de la Section générale, une enveloppe de 800 millions d'euros le 15 juin 2017 et une enveloppe de 200 millions d'euros le 21 décembre 2017.

Dans le cadre de sa participation au financement du programme, Action Logement a versé le 10 janvier 2017 un montant de bonification de 150 millions d'euros sur un compte spécifique, en complément des 150 millions d'euros déjà versés en 2016.

V - CESSION DU TITRE SANEF

Conformément à l'accord engageant du 23 janvier 2017, le fonds d'épargne a procédé à la cession de ses titres HIT (holding du groupe Sanef) le 20 février 2017 pour un montant de 233 millions d'euros.

VI - AJUSTEMENT DU FRBG

Au 31 décembre 2017, les fonds propres disponibles (réserves et report à nouveau, après affectation du résultat, et FRBG) couvrent les besoins de fonds propres.

Les réserves et report à nouveau, après affectation du résultat, couvrent le montant des besoins de fonds propres au titre du pilier 1 de la réglementation de Bâle II, qui constitue le socle des exigences réglementaires minimales. Le FRBG a vocation à faire face aux risques présentés par le bilan du fonds d'épargne. À ce titre notamment, il est doté pour couvrir progressivement les besoins en fonds propres relatifs au pilier 2 de la réglementation de Bâle II. La dotation au 31 décembre 2017 s'élève à 766 millions d'euros.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

2 - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes au 31 décembre 2017 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. Ces principes sont énoncés dans les règlements ANC n° 2014-03 et n° 2015-06 relatifs au plan comptable général, sous réserve des adaptations prévues par le règlement ANC n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et son annexe.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2014-07 (livre I - titre 1 - chapitre 2 relatif au modèle des états de synthèse).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2016.

I - ENREGISTREMENT EN COMPTE DE RÉSULTAT

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

II - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n° 2014-07 (livre II - titre 1 relatif à la comptabilisation des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours et titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

2.1 - Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *pro rata temporis*.

- ▶ Les commissions perçues et les coûts de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition des crédits sont étalés de manière actuarielle.
- ▶ Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues, et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois en matière immobilière et vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.
- ▶ De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.
- ▶ Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchuées du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.
- ▶ Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être

portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.

- ▶ Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes provisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.
- ▶ En ce qui concerne l'application de l'article 2231-2 du règlement n° 2014-07 relatif à l'actualisation des pertes provisionnelles, la méthode de calcul des provisions sur encours appliquée par le fonds d'épargne a été conservée, compte tenu des caractéristiques des prêts du fonds d'épargne (intérêts de retard calculés au taux contractuel, payés par la contrepartie) : en effet, il est démontré que cette méthode n'a pas d'impact financier significatif par rapport à ce que donnerait une actualisation des pertes provisionnelles prêt par prêt.
- ▶ Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.
- ▶ Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégré sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées. Les restructurations ne donnent donc pas lieu à la comptabilisation d'une décote dans la mesure où :
 - les restructurations accordées entre 1994 et 2000 ont été faites à la demande des pouvoirs publics et ont été appliquées à l'ensemble des organismes de logement social, dans le but de relancer la construction de logements sociaux,
 - à partir de 2001, les réaménagements ayant concerné des emprunteurs sensibles ont été, dans leur majorité, renouvelés au même taux et n'ont pas engendré de perte actuarielle pour le fonds d'épargne.
- ▶ Certains prêts du fonds d'épargne comportent des annuités progressives et donnent lieu à des intérêts compensateurs contractuels. Les intérêts compensateurs, qui représentent la différence cumulée entre les intérêts acquis et les intérêts exigibles, sont constatés en intérêts courus non échus ; ils sont progressivement encaissés au rythme de l'amortissement des prêts.
- ▶ Les indemnités perçues lors des remboursements anticipés sont prises intégralement en résultat l'année de réalisation. Elles sont comptabilisées en intérêts.
- ▶ Les indemnités perçues lors des réaménagements sont étalées de manière actuarielle sur la durée du nouveau prêt sauf s'il est démontré que celles-ci ne sont pas significatives. Elles sont comptabilisées en intérêts.
- ▶ Les prêts octroyés par le fonds d'épargne sont en quasi-totalité garantis par les collectivités locales, la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS), ou par l'État.
- ▶ Dans le cadre des opérations de rachat de prêts (CGLLS, anciens prêts de l'État ou autres), l'écart entre la valeur de reprise et la valeur comptable est enregistré en surcotes et décotes qui sont reprises en produits d'intérêt, de manière actuarielle, sur la durée de vie des prêts. L'échéancier des reprises en résultat est actualisé chaque mois pour tenir compte des remboursements anticipés, et des réaménagements effectivement constatés, ainsi que des éventuelles révisions de taux.
- ▶ Enfin, sont enregistrés en engagements hors-bilan donnés les prêts accordés non encore versés. Les engagements reçus présentés dans le hors-bilan publié recouvrent :

- les garanties des établissements de crédit,
- les garanties de l'État et des collectivités locales venant en couverture des prêts comptabilisés au bilan du fonds d'épargne.

2.2 - Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *pro rata temporis*. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

III - TITRES ET OPÉRATIONS SUR TITRES

3.1 - Titres

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement n° 2014-07 (livre II - titre 3 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres).

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuilles de transaction, d'investissement, d'activité de portefeuille (TAP) ou de participation.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (à l'exception des titres de placement à revenu variable gérés selon la méthode du coût moyen pondéré), et sont évalués de la façon suivante :

- ▶ actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;
- ▶ bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché. Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par des sources externes. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels l'Établissement public dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations.

Néanmoins, les dispositions comptables du règlement n° 2014-07 (livre II - titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime - décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice.

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.

3.2 - Opérations sur titres

OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédit, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode « dernier entré, premier sorti » (DEPS ou LIFO). En date d'arrêté, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêté. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *pro rata temporis* en résultat.

IV - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 (livre II - titre 5 relatif aux instruments financiers à terme).

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

4.1 - Contrats d'échange de taux et de devises

Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments financiers à terme affectés, dès l'origine, à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène d'éléments identifiés sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts.

Les charges ou produits sur instruments financiers à terme affectés le cas échéant à une couverture globale de taux sont enregistrés *pro rata temporis*. Par ailleurs, les résultats latents sur les instruments financiers à terme affectés à une couverture globale de taux ne sont pas comptabilisés.

4.2 - Autres opérations

Les autres opérations se composent principalement des options.

Opérations de couverture

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

4.3 - Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, comparaison avec des transactions réelles et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments. Dans le cas où la valorisation des instruments

serait faite à partir de modèles, ceux-ci intègrent les paramètres qui affectent l'évaluation de ces instruments, notamment le niveau de liquidité des marchés concernés. Dans une approche prudente, les calculs sont corrigés pour tenir compte des faiblesses de certains de ces paramètres, en particulier quant à leur pertinence sur longue période.

Compte tenu de la nature des titres dans lesquels le fonds d'épargne investit, l'utilisation de modèle purement interne est exceptionnelle.

V - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

5.1 - Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

5.2 - Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

VI - PROVISIONS CONSTITUÉES AU TITRE DES MARGES NÉGATIVES SUR PRÊTS

Des provisions sont constituées par le fonds d'épargne en couverture des pertes certaines résultant des programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource à laquelle ils sont adossés.

Les provisions constituées au titre des marges négatives sur prêts sont calculées sur la base des encours effectivement comptabilisés au bilan (prêts versés) et de la fraction probablement appelée des prêts inscrits au hors-bilan (offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés).

La perte actuarielle dégagée par les prêts adossés aux ressources des livrets réglementés fait l'objet d'une provision évaluée à partir du scénario de taux retenu pour la gestion ALM et l'allocation d'actifs du groupe CDC, de façon à assurer la cohérence des approches en termes de gestion financière.

Une partie des Prêts locatifs intermédiaires (PLI) a été refinancée sur emprunts et la perte actuarielle a été provisionnée.

Pour certains prêts, des intervenants externes (Action Logement, Section générale de la Caisse des Dépôts) bonifient, dans le cadre d'accords portant sur les enveloppes et les modalités de bonification, la ressource ou les prêts du fonds d'épargne, de telle sorte que l'emprunteur final bénéficie d'un taux particulièrement privilégié. Dans ce cas, la provision comptabilisée par le fonds d'épargne est calculée, en retenant comme différentiel de taux l'écart entre le coût de la ressource et le taux emprunteur, net des bonifications consenties. Les mouvements sur les provisions (et les éventuelles bonifications associées) sont comptabilisés en marge d'intérêt.

VII - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)

Ce fonds, destiné à faire face aux risques bancaires généraux inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur les marchés, est doté de sorte que, venant compléter les réserves, le report à nouveau et le résultat en instance d'affectation, il permette de satisfaire un niveau de fonds propres dont les modalités de calcul sont adaptées des options offertes par la réglementation Bâle II telles que présentées dans les publications du Comité de Bâle, réglementation à laquelle le fonds d'épargne a décidé de se soumettre volontairement.

Le niveau des fonds propres requis devrait être couvert par :

- les réserves ;
- le report à nouveau ;
- le FRBG ;
- le résultat net en instance d'affectation.

Le niveau du FRBG est ajusté afin de permettre au minimum de rendre les fonds propres cohérents avec les risques encourus par le fonds d'épargne en termes de :

- risque de crédit sur les prêts et actifs financiers ;
- risque opérationnel.

Ces deux risques constituent le pilier 1 de la réglementation Bâle II.

Le risque global de taux qui constitue le pilier 2 de la réglementation Bâle II. Les réserves et reports à nouveau, après affectation du résultat de l'exercice, couvrent le montant des exigences de fonds propres au titre du pilier 1 de la réglementation de Bâle II, qui constitue le socle des exigences réglementaires minimales. Le FRBG a vocation à faire face aux risques présentés par le bilan du fonds d'épargne. À ce titre notamment, il est doté pour couvrir progressivement les besoins de fonds propres au titre du pilier 2.

VIII - OPÉRATIONS EN DEVISES

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, sont convertis au cours de change constaté à la date d'arrêt. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations. Les positions de change en devises sont couvertes par des opérations fermes.

IX - RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers (bilan et compte de résultat) du fonds d'épargne s'appuie sur des hypothèses de scénarios économiques et financiers, ou des estimations de valeur d'actifs. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour formuler ces hypothèses et pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- la détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille, celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritère tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à l'évolution du positionnement concurrentiel, aux perspectives de cash flows, de flux de dividendes, de structure de comptes de résultat. Elles requièrent également une évaluation du risque associé (taux d'actualisation)) ;
- la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges sur les prêts adossés aux ressources des livrets réglementés, sur un scénario macro-économique dont les données ne sont pas directement observables sur les marchés ;
- l'appréciation du risque de contrepartie sur les portefeuilles de taux ;
- la détermination des dépréciations sur les encours de prêts considérés comme douteux au regard du risque de crédit ;
- le cas échéant l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

X - INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LES RISQUES DE MARCHÉ

10.1 - Gestion actif/passif

Le fonds d'épargne est exposé au risque de transformation puisqu'il prête à moyen et long terme à partir de ressources à vue. Cependant, la stabilité des dépôts, historiquement constatée, l'indexation de la majeure partie des prêts sur le taux de la ressource, ainsi que le maintien d'un niveau de liquidité adéquat, permettent de réaliser cette transformation dans de bonnes conditions de sécurité.

Les risques de taux et de liquidité sont mesurés au moyen d'outils de gestion actif/passif, qui prennent en compte à un niveau très fin les caractéristiques des actifs et des passifs et permettent notamment de simuler l'évolution du

bilan selon différentes hypothèses de collecte et de versements de prêts. Dans un souci de sécurité maximale du dispositif pour les déposants, il est procédé à un dimensionnement et une structuration des portefeuilles d'actifs financiers, afin de ménager de réelles possibilités d'adaptation aux évolutions potentielles du risque de liquidité, tout en protégeant la marge actuelle et la marge future contre la variation des taux d'intérêt.

Le fonds d'épargne a mesuré les effets des normes réglementaires, notamment par rapport à la couverture du risque de taux. Cet élément fait partie du pilier 2 de la réglementation Bâle II sur les fonds propres publiée par le Comité de Bâle en juillet 2004 et à partir de laquelle le fonds d'épargne a adapté le calcul de son besoin en fonds propres.

Par ailleurs, les différents indicateurs de mesure et de suivi du risque de liquidité mettent en évidence une exposition modérée.

10.2 - Le contrôle des risques

La direction des risques et du contrôle interne du groupe Caisse des Dépôts repose sur trois niveaux : métier, Établissement public, groupe. Le contrôle général, au niveau du groupe, fixe les normes et valide les instruments et les méthodes ; le contrôle des risques, au niveau de l'Établissement public, est en charge du suivi des risques financiers des portefeuilles.

Concernant les risques de crédit, un comité des risques de contrepartie, qui se réunit mensuellement, est en charge de :

- ▶ définir et suivre la politique de risque de crédit ;
- ▶ arrêter la méthodologie de fixation des limites des contreparties, sur proposition du contrôle des risques ;
- ▶ fixer les limites par contrepartie, sur proposition du contrôle des risques, sachant que chaque portefeuille bénéficie de limites indépendantes.

Le contrôle des risques est en charge du suivi au quotidien du respect des limites par chaque direction financière. Il appuie ses propositions de limites sur des analyses synthétiques effectuées essentiellement à partir de ses propres analyses, des agences de notations et des informations publiques.

3 - NOTES RELATIVES AU BILAN

3.1 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Comptes courants du fonds d'épargne ⁽¹⁾		803	2 076
Comptes courants ⁽²⁾		802	2 075
Disponibilités représentatives des réserves obligatoires		1	1
Intérêts courus		(1)	(2)
Créances sur les établissements de crédit à vue		802	2 074
Crédits à l'équipement		1 163	1 421
Capital et assimilé		1 144	1 400
Intérêts courus		19	21
Crédits au logement		12 132	15 256
Capital et assimilé		12 094	15 208
Intérêts courus		38	48
Crédits divers ⁽³⁾		2 989	3 249
Capital et assimilé		2 950	3 200
Intérêts courus		39	49
Créances sur les établissements de crédit à terme	3.3.1	16 284	19 926
Créances sur les établissements de crédit		17 086	22 000

(1) L'Établissement public Caisse des Dépôts, entité Section générale, est le banquier du fonds d'épargne : à ce titre, il assure la centralisation de la trésorerie ainsi que l'ensemble des prestations de nature bancaire ;

(2) Dont 300 M€ reçus d'Action Logement au titre de la bonification de la ressource destinée à financer les prêts haut de bilan à taux zéro ;

(3) Concerne l'encours de prêts de refinancement Bpifrance Financement.

3.2 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Crédits de trésorerie et créances commerciales		77	483
Capital et assimilé		77	483
Créances douteuses		1	
Dépréciations		(1)	
Intérêts courus			
Crédits à l'équipement ⁽¹⁾		21 967	19 792
Capital et assimilé		21 689	19 537
Créances douteuses		115	66
Dépréciations		(23)	(8)
Intérêts courus		186	197
Crédits au logement ⁽²⁾		146 619	142 018
Capital et assimilé		144 476	139 580
Créances douteuses		1 016	1 202
Dépréciations		(52)	(36)
Intérêts courus		1 179	1 272
Crédits divers		159	218
Capital et assimilé		159	218
Intérêts courus			
Autres concours à la clientèle à terme	3.3.1	168 822	162 511
Opérations avec la clientèle		168 822	162 511

(1) Dont 1 978 M€ au secteur public local financés sur ressource de marché (768 M€ de prêts à taux fixe sur ressource européenne permettant de répondre aux besoins des petites et moyennes collectivités et 1 210 M€ de prêts croissance verte à taux zéro pour la rénovation des bâtiments publics) ;

(2) Dont 950 M€ sur ressource de marché (345 M€ de prêts à taux fixe sur ressource européenne dédiés à la réhabilitation des logements sociaux et 605 M€ de prêts haut de bilan bonifiés accordés aux bailleurs sociaux visant à accélérer les investissements de travaux pour la réhabilitation thermique).

3.3 - ENSEMBLE DES CRÉDITS

3.3.1 - MOUVEMENTS

(en millions d'euros)	31.12.2016	Versements	Remboursements	Autres mouvements (1)	31.12.2017
Crédits équipement	21 213	3 640	(1 710)	(13)	23 130
Capital	20 995	3 640	(1 710)	(3)	22 922
<i>Anciens prêts équipement aux collectivités locales</i>	154		(13)		141
<i>Prêts de refinancement aux collectivités locales</i>	6 674		(817)	4	5 861
<i>Prêts nouveaux emplois</i>	14 167	3 640	(880)	(7)	16 920
Intérêts courus	218			(13)	205
Échéances mises en recouvrement					
Échéances impayées				3	3
Crédits au logement social et à la politique de la ville	157 274	12 769	(11 217)	(75)	158 751
Capital	155 940	12 769	(11 217)	15	157 507
<i>Prêts très sociaux</i>	15 799	2 038	(516)	42	17 363
<i>Prêts locatifs à usage social</i>	74 974	4 670	(3 823)	(14)	75 807
<i>Prêts pour amélioration de l'habitat</i>	10 598	2 105	(835)	21	11 889
<i>Prêts locatif intermédiaire - Prêts locatif social</i>	25 706	2 327	(3 815)	(39)	24 179
<i>Prêts projets urbains</i>	1 612	12	(199)	2	1 427
<i>Prêts renouvellement urbain</i>	10 824	233	(582)	4	10 479
<i>Divers</i>	16 427	1 384	(1 447)	(1)	16 363
Intérêts courus	1 320			(103)	1 217
Échéances mises en recouvrement	10			10	20
Échéances impayées	4			3	7
Crédits divers	3 467		(309)	(10)	3 148
Capital	3 418		(309)		3 109
Intérêts courus	49			(10)	39
Crédits de trésorerie	483		(407)	1	77
Capital	483		(407)	1	77
Intérêts courus					
Échéances impayées					
Ensemble des crédits	182 437	16 409	(13 643)	(97)	185 106
Dont créances sur les établissements de crédit	19 926	565	(4 163)	(44)	16 284
Dont opérations avec la clientèle	162 511	15 844	(9 480)	(53)	168 822

(1) Dont reprises ou amortissements de surcotes et décotes, intérêts capitalisés, variation des encours douteux nets des dépréciations liées et prêts réaménagés.

3.3.2 - DÉTAIL SUR LES ENCOURS DOUTEUX

(en millions d'euros)	31.12.2017					31.12.2016				
	Encours total	Dont encours douteux hors dépréciations	%	Dont dépréciations	Encours douteux net de dépréciations	Encours total	Dont encours douteux hors dépréciations	%	Dont dépréciations	Encours douteux net de dépréciations
Crédits d'équipement	23 130	115		(23)	92	21 213	66		(8)	58
Anciens prêts équipement aux collectivités locales	141	3	2 %	(2)	1	154	3	2 %	(2)	1
Prêts de refinancement aux collectivités locales	5 983	3			3	6 809	3			3
Prêts nouveaux emplois	17 006	109	1 %	(21)	88	14 250	60		(6)	54
Crédits au logement social et à la politique de la ville	158 751	1 016	1 %	(52)	964	157 274	1 202	1 %	(36)	1 166
Prêts très sociaux	17 424	93	1 %	(2)	91	15 855	121	1 %	(1)	120
Prêts locatifs à usage social	76 514	506	1 %	(13)	493	75 756	631	1 %	(8)	623
Prêts pour amélioration de l'habitat	11 964	44			44	10 669	56	1 %		56
Prêts locatif intermédiaire - Prêts locatif social	24 357	92		(3)	89	25 865	132	1 %	(2)	130
Prêts projets urbains	1 440	19	1 %	(2)	17	1 628	8	1 %	(2)	6
Prêts renouvellement urbain	10 550	170	2 %	(3)	167	10 899	167	2 %	(2)	165
Prêts au logement divers	16 502	92	1 %	(29)	63	16 602	87	1 %	(21)	66
Crédits divers	3 148					3 467				
Crédits de trésorerie et créances commerciales	77	1	1 %	(1)		483				
Ensemble des crédits	185 106	1 132	1 %	(76)	1 056	182 437	1 268	1 %	(44)	1 224

3.4 - OPÉRATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

3.4.1 - ANALYSE PAR NATURE ET TYPE DE PORTEFEUILLE

(en millions d'euros)	31.12.2017					31.12.2016				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées		13 687	33 166		46 853		7 791	35 209		43 000
Effets publics et valeurs assimilées		13 687	31 173		44 860		7 791	33 228		41 019
Titres prêtés			1 993		1 993			1 981		1 981
Obligations et autres titres à revenu fixe		17 587	1 651		19 238		13 745	1 448		15 193
Obligations		1 942	1 651		3 593		1 749	1 448		3 197
Autres titres à revenu fixe		15 645			15 645		11 996			11 996
Titres prêtés										
Actions et autres titres à revenu variable		1 103		11 013	12 116		1 012		10 871	11 883
Actions		497		9 499	9 996		401		9 427	9 828
OPCVM		596		1 490	2 086		602		1 427	2 029
Autres titres à revenu variable		10		24	34		9		17	26
Titres prêtés										
Total par type de portefeuille		32 377	34 817	11 013	78 207		22 548	36 657	10 871	70 076

3.4.2 - ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

(en millions d'euros)	31.12.2017				31.12.2016					
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées		13 687	33 166		46 853		7 791	35 209		43 000
Valeur brute		13 592	31 573		45 165		7 676	34 016		41 692
Primes/Décotes		93	1 380		1 473		113	975		1 088
Créances rattachées		18	243		261		24	255		279
Dépréciations ⁽¹⁾		(16)	(30)		(46)		(22)	(37)		(59)
<i>Valeur de marché</i>		<i>13 779</i>	<i>37 165</i>		<i>50 944</i>		<i>7 858</i>	<i>39 580</i>		<i>47 438</i>
Obligations et autres titres à revenu fixe		17 587	1 651		19 238		13 745	1 448		15 193
Valeur brute		17 386	1 615		19 001		13 570	1 410		14 980
Primes/Décotes		76	14		90		50	16		66
Créances rattachées		129	22		151		134	22		156
Dépréciations		(4)			(4)		(9)			(9)
<i>Valeur de marché</i>		<i>18 042</i>	<i>1 771</i>		<i>19 813</i>		<i>14 350</i>	<i>1 590</i>		<i>15 940</i>
Actions et autres titres à revenu variable		1 103		11 013	12 116		1 012		10 871	11 883
Valeur brute		1 115		12 833	13 948		1 019		12 743	13 762
Créances rattachées				11	11				10	10
Dépréciations		(12)		(1 831)	(1 843)		(7)		(1 882)	(1 889)
<i>Valeur de marché</i>		<i>1 823</i>		<i>14 906</i>	<i>16 729</i>		<i>1 486</i>		<i>14 236</i>	<i>15 722</i>
Total par type de portefeuille		32 377	34 817	11 013	78 207		22 548	36 657	10 871	70 076

(1) La dépréciation des titres d'investissement de 30 M€ au 31 décembre 2017 correspond à la provision résiduelle antérieurement constituée sur les titres transférés du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement en novembre 2011 : en application de la réglementation comptable, ces dépréciations sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

3.5 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Charges constatées d'avance	23	21
Produits à recevoir	10	4
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	192	156
Autres comptes de régularisation	1	5
Comptes de régularisation	226	186
Débiteurs divers	970	41
Bonifications à recevoir		
Autres débiteurs divers	970	41
Actifs divers	970	41
Comptes de régularisation et actifs divers	1 196	227

3.6 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Comptes courants du fonds d'épargne			
Intérêts courus			
Dettes envers les établissements de crédit à vue			
Comptes et emprunts à terme ⁽¹⁾		4 844	2 168
Titres donnés en pension livrée		40	1 049
Intérêts courus		35	18
Dettes envers les établissements de crédit à terme		4 919	3 235
Dépôts centralisés	3.8.1	242 873	235 112
Intérêts déposants	3.8.2	1 866	1 851
Compléments d'intérêts à verser aux réseaux	3.8.3	64	62
Autres dettes envers les établissements de crédit		244 803	237 025
Dettes envers les établissements de crédit		249 722	240 260

(1) Dont 2 882 M€ d'emprunts bonifiés à taux zéro contractés auprès de la Section générale dans le cadre des dispositifs de prêts à taux zéro déployés en 2016 (1 415 M€ pour financer les prêts croissance verte à taux zéro dédiés au secteur public local et 1 467 M€ pour financer les prêts haut de bilan à taux zéro dédiés aux organismes de logements sociaux) et 1 591 M€ d'emprunts contractés auprès de la Section générale dans le cadre du partenariat avec la BEI mis en place en 2015 au profit des petites et moyennes collectivités (enveloppe de 1,5 Md€) et de la transition écologique et énergétique (enveloppe de 0,5 Md€) (cf. note 3.2).

3.7 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Autres sommes dues à la clientèle			
Dépôts centralisés	3.8.1	77	78
Intérêts déposants	3.8.2	1	1
Compléments d'intérêts à verser aux réseaux	3.8.3	1	
Autres dettes envers la clientèle ⁽¹⁾		79	79
Opérations avec la clientèle		79	79

(1) Concerne les dépôts des livrets A et B de l'Office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.

3.8 - LES DÉPÔTS

3.8.1 - DÉPÔTS CENTRALISÉS

(en millions d'euros)	Dépôts au 01.01.2018	Intérêts capitalisés au 01.01.2018	Dépôts au 31.12.2017	Dépôts au 01.01.2017	Intérêts capitalisés au 01.01.2017	Dépôts au 31.12.2016
Livret A, LDDS ⁽¹⁾	222 688	1 595	221 093	214 523	1 571	212 952
Livrets A & B Nouvelle-Calédonie	77		77	78		78
Livret d'épargne populaire ⁽²⁾	22 046	266	21 780	22 432	272	22 160
Dépôts centralisés	244 811	1 861	242 950	237 033	1 843	235 190
Dont établissements de crédit	244 734	1 861	242 873	236 955	1 843	235 112
Dont opérations avec la clientèle	77		77	78		78

(1) Au 31 décembre 2017, les dépôts centralisés livret A et LDDS enregistrent une hausse de 8,2 Md€ par rapport au 31 décembre 2016 (1,6 Md€ d'intérêts capitalisés et 6,6 Md€ de collecte) ;

(2) Au 31 décembre 2017, les dépôts centralisés LEP enregistrent une baisse de 0,4 Md€ par rapport au 31 décembre 2016 (0,3 Md€ d'intérêts capitalisés et 0,7 Md€ de décollecte).

3.8.2 - RÉMUNÉRATION DES DÉPÔTS

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Livret A, LDDS	1 599	1 578
Livrets A & B Nouvelle-Calédonie	1	1
Livret d'épargne populaire	267	273
Intérêts déposants	1 867	1 852
Dont établissements de crédit	1 866	1 851
Dont opérations avec la clientèle	1	1

Le taux moyen du livret A et du LDDS s'élève à 0,75 % au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016 (cf. note 5.4).

Ces rémunérations intègrent les intérêts versés aux établissements au titre des comptes clôturés au cours de l'exercice ; les montants ne peuvent donc être directement comparés avec les intérêts capitalisés présentés dans le tableau 3.8.1.

3.8.3 - COMPLÉMENTS D'INTÉRÊTS À VERSER AUX RÉSEAUX

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Livret A, LDDS	57	54
Livrets A & B Nouvelle-Calédonie	1	
Livret d'épargne populaire	7	8
Compléments d'intérêts à verser aux réseaux	65	62
Dont établissements de crédit	64	62
Dont opérations avec la clientèle	1	

3.9 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

3.9.1 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Produits constatés d'avance	830	939
Sur bonifications	720	846
Sur titres	(16)	(19)
Sur prêts ⁽¹⁾	9	8
Sur instruments financiers ⁽²⁾	117	104
Autres produits constatés d'avance		
Charges à payer	35	24
Commissions réseaux à payer ⁽³⁾	29	19
Charges à payer sur instruments financiers	6	5
Charges à payer sur prêts		
Autres charges à payer		
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme ⁽⁴⁾	413	440
Autres comptes de régularisation	70	127
Comptes de régularisation	1 348	1 530
Versements restant à effectuer sur titres ⁽⁵⁾	394	398
Autres créditeurs divers	391	190
Créditeurs divers	785	588
Comptes de régularisation et passifs divers	2 133	2 118

(1) Concerne les soultes à étaler liées aux réaménagements de prêts ;

(2) Concerne les soultes reçues à l'initiation des swaps de micro-couverture ;

(3) Concerne la part restant à verser de la commission d'accessibilité bancaire payée à La Banque Postale ;

(4) Concerne les intérêts courus sur swaps de micro-couverture et de macro-couverture ;

(5) Concerne le capital appelé non libéré des actifs non cotés.

3.9.2 - DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE SUR BONIFICATIONS

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Bonifications brutes	3 556	3 557
Reprises en résultat	(2 836)	(2 711)
Total	720	846

3.10 - PROVISIONS

(en millions d'euros)	31.12.2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31.12.2017
Provisions sur instruments de marché ⁽¹⁾	18	1		(6)		13
Provisions sur prêts déficitaires ⁽²⁾	2 001	353	(15)			2 339
Crédits de trésorerie et créances commerciales ⁽³⁾	4		(4)			
Équipement	9	39				48
Logement social et politique de la ville ⁽⁴⁾	1 981	271	(7)			2 245
Divers	7	43	(4)			46
Autres provisions pour risques et charges	130	19	(130)			19
Autres ⁽⁵⁾	130	19	(130)			19
Provisions	2 149	373	(145)	(6)		2 371

(1) Les provisions sur instruments de marché correspondent à la prise en compte des moins-values latentes sur les assets-swaps, imputables à l'instrument de couverture. Ces moins-values latentes sont déterminées sur la base des valorisations (établies en fonction des données de marché à la date de clôture) du titre sous-jacent et de l'instrument de couverture. Le montant de la provision au 31 décembre 2017 s'élève à 13 M€ ;

(2) Ces prêts présentent des conditions de taux inférieures au coût de la ressource ; la perte actuarielle correspondante fait l'objet d'une provision, ajustée en fonction des encours effectivement comptabilisés au bilan (prêts versés) et de la fraction probablement appelée des prêts inscrits au hors-bilan (offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés) ;

(3) Concerne les prêts accordés aux collectivités locales dans le cadre du préfinancement à taux zéro du FCTVA ;

(4) Dont 11 M€ au titre de la prime exceptionnelle destinée à stimuler les opérations de construction de logements sociaux (13 M€ au 31 décembre 2016) ;

(5) La provision de 130 M€ constituée au titre de la hausse de la commission d'accessibilité bancaire de La Banque Postale pour l'année 2016 a été reprise sur l'exercice 2017.

3.11 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	4 657	3 891

Le FRBG a vocation à faire face aux risques présentés par le bilan du fonds d'épargne. À ce titre notamment, il est doté pour couvrir les besoins de fonds propres au titre du pilier 2 (cf. note 5.12).

3.12 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Capitaux propres au 31.12.2015	Affectation du résultat 2015	Versement au titre du résultat 2015	Autres variations	Résultat au 31.12.2016	Capitaux propres au 31.12.2016	Affectation du résultat 2016	Versement au titre du résultat 2016 ⁽¹⁾	Autres variations	Résultat au 31.12.2017	Capitaux propres au 31.12.2017
Réserve générale	5 138	1 083	(764)			5 457	621	(618)			5 460
Report à nouveau	239					239					239
Résultat de l'exercice	1 083	(1 083)			621	621	(621)			650	650
Capitaux propres – hors FRBG	6 460		(764)		621	6 317		(618)		650	6 349
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	3 177			714		3 891			766		4 657
Capitaux propres (y compris FRBG)	9 637		(764)	714	621	10 208		(618)	766	650	11 006

(1) Le décret n° 2017-1232 du 3 août 2017 a fixé pour l'année 2017 le montant du prélèvement à 618 M€. Ce montant, correspondant à l'excédent de fonds propres au 31 décembre 2016, a été versé au Trésor le 4 décembre 2017.

3.13 - RISQUES DE CRÉDIT

3.13.1 - VENTILATION DES CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31.12.2017						31.12.2016
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
Répartition par zone géographique							
France	17 086					17 086	22 000
Europe							
Autres							
Total	17 086					17 086	22 000
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	1 278					1 278	2 581
De 3 mois à 1 an	893					893	476
De 1 an à 5 ans	4 330					4 330	5 543
Supérieure à 5 ans	10 585					10 585	13 400
Total	17 086					17 086	22 000

3.13.2 - VENTILATION DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31.12.2017					31.12.2016	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
Répartition par zone géographique							
France	166 811		1 130	2	(76)	167 867	161 591
Europe							
Autres	955					955	920
Total	167 766		1 130	2	(76)	168 822	162 511
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	3 559		34		(20)	3 573	3 580
De 3 mois à 1 an	5 320		36		(2)	5 354	5 558
De 1 an à 5 ans	28 916		193		(10)	29 099	28 735
Supérieure à 5 ans	129 971		867	2	(44)	130 796	124 638
Total	167 766		1 130	2	(76)	168 822	162 511
Répartition par secteur							
HLM	111 214		445		(15)	111 644	107 111
EPIC-SEM	7 637		1			7 638	10 716
Collectivités locales	22 004		79	2	(7)	22 078	21 627
Sociétés commerciales	16 891		535		(39)	17 387	13 169
Administrations privées	3 819		50		(15)	3 854	3 959
Administrations publiques	6 172		20			6 192	5 881
Autres	29					29	48
Total	167 766		1 130	2	(76)	168 822	162 511

3.13.3 - VENTILATION DES TITRES À REVENU FIXE (HORS TITRES EMPRUNTÉS)

(en millions d'euros)	31.12.2017				31.12.2016	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
Répartition par zone géographique						
France	46 444			(18)	46 426	41 202
Europe	19 403			(32)	19 371	16 787
Autres	294				294	204
Total	66 141			(50)	66 091	58 193
Répartition par durée résiduelle						
Inférieure à 3 mois	9 040			(1)	9 039	5 711
De 3 mois à 1 an	10 894			(1)	10 893	11 220
De 1 an à 5 ans	19 673			(11)	19 662	14 117
Supérieure à 5 ans	26 534			(37)	26 497	27 145
Total	66 141			(50)	66 091	58 193
Répartition par notation synthétique ⁽¹⁾						
AAA	3 163				3 163	2 588
AA	44 095			(17)	44 078	39 839
A	9 663			(1)	9 662	6 456
BBB	8 964			(31)	8 933	9 035
BB						
B	4				4	
CCC						
Non renseigné	252			(1)	251	275
Total	66 141			(50)	66 091	58 193

(1) Notation synthétique des agences Moody's, Standard & Poor's et Fitch.

3.14 - BILAN VENTILÉ PAR DEVISE - VALEURS NETTES APRÈS DÉPRÉCIATION

(en millions d'euros)	EUR	USD	GBP	Autres	Total
Actif					
Opérations interbancaires et assimilées	63 920		8	11	63 939
Effets publics et valeurs assimilées	46 853				46 853
Créances sur les établissements de crédit	17 067		8	11	17 086
Opérations avec la clientèle	168 822				168 822
Autres concours à la clientèle à terme	168 822				168 822
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	29 226	77	778	1 273	31 354
Obligations et autres titres à revenu fixe	18 675	77	211	275	19 238
Actions et autres titres à revenu variable	10 551		567	998	12 116
Immobilisations corporelles et incorporelles					
Comptes de régularisation et actifs divers	1 196				1 196
Total actif	263 164	77	786	1 284	265 311
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	249 722				249 722
Opérations avec la clientèle	79				79
Autres dettes envers la clientèle	79				79
Comptes de régularisation et passifs divers	2 129	3	1		2 133
Provisions	2 371				2 371
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	4 657				4 657
Capitaux propres - hors FRBG	6 349				6 349
Réserves et autres	5 460				5 460
Report à nouveau	239				239
Résultat de l'exercice	650				650
Total passif	265 307	3	1		265 311

4 - NOTES RELATIVES AU HORS-BILAN

4.1 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE CHANGE COMPTANT ET À TERME ET DE PRÊTS/EMPRUNTS DE DEVISES

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
<i>Euros à recevoir</i>	2 158	1 782
<i>Devises à livrer</i>	2 108	1 810
Devises à recevoir contre euros à livrer		
<i>Devises à recevoir</i>	11	58
<i>Euros à livrer</i>	11	58
Report/Déport non couru		
À recevoir	2	2
À payer	4	3

4.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

4.2.1 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN RELATIFS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en millions d'euros)	31.12.2017				31.12.2016			
	Transaction		Trésorerie/Couverture		Transaction		Trésorerie/Couverture	
	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt
Opérations fermes								
Marchés organisés								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Marchés de gré à gré			31 444	31 444			23 090	23 090
Instruments de taux d'intérêt ⁽¹⁾			31 444	31 444			23 090	23 090
Valeur de marché ⁽²⁾			14 497	13 496			11 953	10 475
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Opérations conditionnelles								
Marchés organisés								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Marchés de gré à gré								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								

(1) Les « instruments de taux d'intérêt » concernent (en nominal d'engagement) :

- à hauteur de 2 250 M€ (2 250 M€ au 31 décembre 2016) des contrats d'échange de taux réalisés sur les prêts ;

- à hauteur de 11 600 M€ (9 000 M€ au 31 décembre 2016) des swaps inflation en macro couverture du bilan ;

- à hauteur de 17 594 M€ (11 840 M€ au 31 décembre 2016) des opérations de couverture de titres essentiellement sous forme d'asset swap.

(2) La valeur de marché, information issue du système de gestion, représente la valorisation des swaps sur la base des données de marché du 31 décembre 2017. Ces opérations étant des swaps de couverture, la valorisation des swaps se compense avec la valorisation des titres couverts.

4.2.2 - VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en millions d'euros)	31.12.2017					31.12.2016				
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	1 924	2 940	9 583	16 997	31 444	130	711	7 841	14 408	23 090
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	1 924	2 940	9 583	16 997	31 444	130	711	7 841	14 408	23 090
Engagements donnés sur instruments de cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments de cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										

4.2.3 - VENTILATION PAR DEVISE

(en millions d'euros)	31.12.2017					31.12.2016				
	EUR	USD	GBP	Autres	Total	EUR	USD	GBP	Autres	Total
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	31 444				31 444	23 090				23 090
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	31 444				31 444	23 090				23 090
Engagements donnés sur instruments de cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments de cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Achat/Emp Op condi Autres instruments										
Vente/Pret Op condi Autres instruments										

4.2.4 - VENTILATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DES SWAPS DE TAUX

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
France	7 572	7 665
Europe ⁽¹⁾	23 872	15 425
Autres		
Total	31 444	23 090

(1) Dont Royaume-Uni pour 22,6 Md€ (14,1 Md€ au 31 décembre 2016).

4.3 - RISQUES DE CRÉDIT - VENTILATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DES ENGAGEMENTS DONNÉS

(en millions d'euros)	31.12.2017				31.12.2016			
	France	Europe	Autres ⁽¹⁾	Toutes zones	France	Europe	Autres ⁽¹⁾	Toutes zones
Engagements donnés sains ⁽²⁾	33 317		35	33 352	31 411		33	31 444
Engagements donnés douteux	3			3	56			56
Total des engagements donnés	33 320		35	33 355	31 467		33	31 500

(1) Correspond aux opérations avec la Nouvelle-Calédonie ;

(2) Dont 4 491 M€ au titre des garanties données sur emprunts dans le cadre du financement des prêts à taux zéro et des prêts sur ressource BEI (1 787 M€ au 31 décembre 2016).

5 - NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT

5.1 - INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts sur banques centrales			
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs		1	(2)
Intérêts sur titres reçus en pension livrée			
Produits sur report/Déport		4	5
Intérêts sur prêts et valeurs reçues en pension	5.3	451	466
Autres intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾	5.3	(69)	(67)
Dotations/Reprises aux provisions pour prêts déficitaires	5.3	(41)	
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires		346	402
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs		(4)	(30)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée		1	4
Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension		(40)	(25)
Charges sur report/Déport		(8)	(7)
Autres intérêts et charges assimilées			
Intérêts et charges assimilées sur dépôts ⁽²⁾	5.4.1	(2 645)	(2 715)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires		(2 696)	(2 773)

(1) Intérêts nets des charges sur swaps de couverture de prêts ;

(2) Au 31 décembre 2017, le taux moyen du livret A et du LDDS s'élève à 0,75 % comme au 31 décembre 2016 (cf. note 5.4).

5.2 - INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts sur crédits à la clientèle et valeurs reçues en pension		2 722	2 763
Autres intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾		(32)	(33)
Produit sur report/Déport			
Dotations/Reprises aux provisions pour intérêts douteux		1	8
Dotations/Reprises aux provisions pour prêts déficitaires		(298)	(364)
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	5.3	2 393	2 374
Autres intérêts et charges assimilées		(1)	(1)
Intérêts et charges assimilées sur dépôts ⁽²⁾	5.4.1	(1)	(1)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		(2)	(2)

(1) Dont intérêts nets des charges sur swaps de couverture de prêts pour -16 M€ (-15 M€ au 31 décembre 2016) ;

(2) Concerne les dépôts des livrets A et B de l'Office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.

5.3 - INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR PRÊTS

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Crédits de trésorerie et créances commerciales	4	10
Intérêts		
Dotations et reprises de provisions nettes sur intérêts douteux		
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires	4	10
Crédits d'équipement	471	514
Intérêts	506	511
Reprise nette de bonification	(1)	
Amortissements des surcotes décotes		
Autres intérêts et produits assimilés	5	4
Dotations et reprises de provisions nettes sur intérêts douteux		
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires	(39)	(1)
Crédits au logement social et à la politique de la ville	2 286	2 216
Intérêts	2 433	2 456
Reprise nette de bonification	128	131
Amortissements des surcotes décotes	11	15
Autres intérêts et produits assimilés	(21)	(22)
Dotations et reprises de provisions nettes sur intérêts douteux	1	8
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires	(266)	(372)
Crédits divers	(27)	33
Intérêts	96	116
Reprise nette de bonification		
Amortissements des surcotes décotes		
Autres intérêts et produits assimilés	(85)	(82)
Dotations et reprises de provisions nettes sur intérêts douteux		
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires	(38)	(1)
Total intérêts et produits assimilés sur prêts	2 734	2 773
Dont opérations de trésorerie et interbancaires	341	399
Dont opérations avec la clientèle	2 393	2 374
Intérêts	3 035	3 083
Reprise nette de bonification	127	131
Amortissements des surcotes décotes	11	15
Autres intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾	(101)	(100)
Dotations et reprises de provisions nettes sur intérêts douteux	1	8
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires	(339)	(364)

(1) Dont -85 M€ d'intérêts nets des charges sur swaps de couverture de prêts aux établissements de crédits (-82 M€ au 31 décembre 2016).

5.4 - INTÉRÊTS SUR DÉPÔTS

5.4.1 - INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES SUR DÉPÔTS

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts déposants ⁽¹⁾	(1 896)	(1 950)
Livret A, LDDS	(1 623)	(1 601)
Livrets A & B Nouvelle-Calédonie	(1)	(1)
Livret d'épargne populaire	(272)	(348)
Complément d'intérêts versés aux réseaux	(750)	(766)
Livret A, LDDS	(662)	(654)
Livrets A & B Nouvelle-Calédonie		
Livret d'épargne populaire	(88)	(112)
Total des intérêts sur dépôts	(2 646)	(2 716)
Dont opérations interbancaires	(2 645)	(2 715)
Dont opérations avec la clientèle	(1)	(1)

(1) Au 31 décembre 2017, le taux moyen du livret A et du LDDS s'élève à 0,75 % comme au 31 décembre 2016.

5.4.2 - TAUX DE RÉMUNÉRATION DES LIVRETS RÉGLEMENTÉS

Taux de rémunération	Livrets réglementés	
	Livret A – LDDS	LEP
Depuis le 1 ^{er} août 2015	0,75 %	1,25 %
Du 1 ^{er} août 2014 au 31 juillet 2015	1,00 %	1,50 %
Du 1 ^{er} août 2013 au 31 juillet 2014	1,25 %	1,75 %

5.5 - INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS SUR OBLIGATIONS ET TITRES À REVENU FIXE

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Effets publics	(29)	6
Obligations	39	52
Autres titres à revenu fixe	142	237
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	152	295
Effets publics	929	807
Obligations	59	41
Autres titres à revenu fixe		
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	988	848
Intérêts et produits assimilés sur obligations et titres à revenu fixe	1 140	1 143

5.6 - AUTRES INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Micro-couverture	72	366
Swaps de taux	70	361
Swaps financiers	2	5
Swaps complexes		
Macro-couverture	40	10
Swaps complexes	40	10
Sur titres		
Autres intérêts et produits assimilés	112	376
Micro-couverture	(281)	(637)
Swaps de taux	(275)	(632)
Swaps financiers	(5)	(5)
Swaps complexes	(1)	
Macro-couverture	(65)	(80)
Swaps complexes	(65)	(80)
Autres intérêts et charges assimilées	(346)	(717)

5.7 - REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Actions	13	9
OPCVM	21	68
Autres titres à revenu variable		
Revenus des titres de placement	34	77
Actions	430	483
OPCVM	28	28
Autres titres à revenu variable	1	1
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	459	512
Revenus des titres à revenu variable	493	589

5.8 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

(en millions d'euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit ⁽¹⁾		(470)		(225)
Opérations avec la clientèle	3		4	
Opérations sur titres		(4)		(3)
Prestations sur instruments financiers à terme				
Commissions	3	(474)	4	(228)
Produits et charges de commissions		(471)		(224)

(1) Concerne la commission d'accessibilité bancaire versée à La Banque Postale, dont 130 M€ versés en 2017 au titre de 2016 (cf. faits marquants).

5.9 - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Résultat de cession des titres de placement ⁽¹⁾	88	182
Effets publics et valeurs assimilées	1	169
Obligations	5	(5)
Autres titres à revenu fixe	7	20
Actions	28	(2)
OPCVM et autres titres à revenu variable	47	
Autres produits et charges sur titres de placement	(1)	(1)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de placement ⁽²⁾	12	24
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	99	205
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	399	341
Actions ⁽³⁾	317	292
OPCVM et autres titres à revenu variable	82	49
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(2)	(4)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille	45	(88)
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	442	249
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	541	454

(1) Dont les soultes reçues ou versées lors de la résiliation d'un swap de micro-couverture suite à la cession de l'élément couvert ;

(2) Dont, au 31 décembre 2017, une reprise de 5 M€ sur les instruments de couverture (reprise de 19 M€ au 31 décembre 2016) et une reprise de 7 M€ sur les titres de placement (reprise de 5 M€ au 31 décembre 2016) ;

(3) Dont 138 M€ de plus-value au 31 décembre 2017 réalisée sur la cession des titres HIT SANEF (cf. faits marquants).

5.10 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Charges de personnel	(28)	(33)
Charges informatiques	(27)	(32)
Autres prestations	(85)	(73)
Charges de fonctionnement facturées par la Caisse des Dépôts ⁽¹⁾	(140)	(138)
Impôts et taxes		
Autres charges		
Autres frais administratifs		
Charges générales d'exploitation	(140)	(138)

(1) La Section générale assure pour le compte du fonds d'épargne et lui refacture :

- des prestations bancaires : centralisation de la trésorerie, traitement numéraire, intermédiation pour les opérations de marché ;
- des prestations administratives : mise à disposition de moyens, en personnel et en matériel notamment.

L'année 2017 a été marquée par plusieurs réorganisations au sein de l'Établissement public accompagnées de transferts d'activités (gestion des portefeuilles d'actifs financiers ; communication et services juridiques). Comptablement, ces mouvements se traduisent par des transferts depuis les charges directes de personnels et d'informatique vers les charges indirectes sur la ligne « Autres prestations ».

5.11 - COÛT DU RISQUE

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Dépréciation des créances	(44)	(9)
Risques sur engagements de signature		
Autres risques ⁽¹⁾		(130)
Dotations pour dépréciations et provisions	(44)	(139)
Dépréciation des créances	12	22
Autres risques	130	
Reprises de dépréciations et provisions	142	22
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations		
Pertes et récupérations		
Coût du risque	98	(117)

(1) Au 31 décembre 2017, une reprise de 130 M€ est constatée suite au paiement du complément de la commission d'accessibilité bancaire à La Banque Postale (cf. faits marquants).

5.12 - DOTATIONS NETTES AUX FRBG ET PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Dotations nettes au FRBG	(766)	(714)
Dotations nettes aux FRBG et provisions réglementées	(766)	(714)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DU FONDS D'ÉPARGNE CENTRALISÉ À LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des dépôts et consignations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

Évaluation des titres

L'évaluation des titres de l'activité de portefeuille constitue un domaine d'estimation comptable significative. Les titres de l'activité de portefeuille sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (paragraphe III.3.1 de la note « 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation », note 3.4 et 5.9 de l'annexe). Nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille et nous avons apprécié les dépréciations constatées à partir de ces valeurs.

Dépréciation des crédits

Votre établissement constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (paragraphe II.2.1 de la note « 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation », note 3.2, 3.3, 3.13 et 5.11 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de

crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations spécifiques.

Provision pour prêts déficitaires

Votre établissement constitue des provisions en couverture des pertes résultant de certains programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource à laquelle ils sont adossés (paragraphe VI de la note « 2. Principes comptables et méthode d'évaluation », 3.10, 5.1, 5.2 et 5.3 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de détermination des pertes actuarielles attendues et leur couverture par des provisions pour risques.

Fonds pour risques bancaires généraux

Votre établissement constitue un fonds pour risques bancaires généraux (paragraphe VI de la note « 1. Événements marquants de la période et postérieurs à la clôture », VII de la note « 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation », 3.11 et 5.12 de l'annexe) destiné à faire face aux risques inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur le marché. Nous avons vérifié que le contenu de l'annexe reflétait les pratiques mises en œuvres étant précisé que les dotations/reprises sont constatées à la discrétion des dirigeants.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour

fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 10 avril 2018

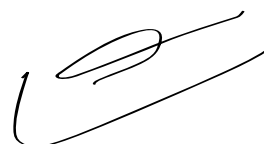
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Patrice Morot

MAZARS



Jean Latorzeff

Le rapport d'activité et de développement durable du groupe Caisse des Dépôts, les états financiers qui s'y rapportent et le rapport du fonds d'épargne sont disponibles sur le site Internet : www.caissedesdepots.fr//rapport-annuel-2017

Édition

Groupe Caisse des Dépôts

Direction de la communication

Direction des finances (contact : Véronique Collet)

Avertissement du lecteur

Les états financiers de l'exercice 2017 se rapportent aux comptes consolidés certifiés du groupe Caisse des Dépôts, aux comptes certifiés de la Section générale de la Caisse des Dépôts et aux comptes certifiés du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts. Les comptes détaillés propres aux filiales, aux autres organismes et établissements gérés par la Caisse des Dépôts, ne figurent pas dans ce rapport, mais dans des rapports spécifiques établis par ces différentes entités.

Réalisation : **WAT** - wearetogether.fr – 15037 – 01 47 61 58 00

Crédit

© lumenphotos – Fotolia

Groupe Caisse des Dépôts

 @CaissedesDepots

www.groupecaisseledesdepots.fr

Chaque jour à vos côtés

GRUPE

